



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quatrième session

184 EX/4

(36 C/3 Projet)

PARIS, le 19 mars 2010
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET BUDGET (34 C/5) ET SUR LES RÉSULTATS OBTENUS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL PRÉCÉDENT (2008-2009) (PROJET DE 36 C/3)

Résumé

Conformément à l'article VI.3 (b) de l'Acte constitutif et à la décision 162 EX/3.1.3 du Conseil exécutif, la Directrice générale soumet ci-après au Conseil exécutif le rapport sur les activités de l'Organisation en 2008-2009 (184 EX/4 – Projet de 36 C/3). Le présent rapport combiné a été établi conformément à la recommandation 2 qui figure au paragraphe 3 de la résolution 33 C/92.

Le présent rapport expose les principaux éléments concernant l'exécution des grands programmes au cours de l'exercice correspondant au document 34 C/5, à savoir 2008-2009, en mettant en exergue les principales réalisations et les principaux défis constatés dans tous les grands programmes de l'UNESCO et les activités de l'ISU.

Des informations détaillées concernant les résultats obtenus au niveau des axes d'action et dans tous les autres chapitres du 34 C/5, ainsi qu'un compte rendu détaillé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des plates-formes intersectorielles, peuvent être consultés sur le site Web de l'UNESCO à l'adresse : <http://www.unesco.org/fr/m्लाunitassessment>.

Le rapport est complété par un addendum présentant les faits marquants intervenus dans la participation des bureaux hors Siège aux exercices de programmation conjointe par pays des Nations Unies, et les principaux résultats obtenus en ce qui concerne la participation de l'UNESCO à ces exercices. Cet addendum est disponible à l'adresse suivante : www.unesco.org/fr/commoncountryprogramme.

Par sa nature même, le présent document n'a pas d'incidences administratives ou financières autres que celles déjà prises en compte dans le C/5.

Aucune décision n'est proposée.

TABLE DES MATIÈRES

Page

PARTIE I – EXÉCUTION DU PROGRAMME	1
Grand programme I – Éducation.....	1
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	13
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	36
Grand programme IV – Culture.....	46
Grand programme V – Communication et information	61
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	74
Aperçu de l'exécution du budget.....	76
PARTIE II – RÉSUMÉ ET CONCLUSION	79

PARTIE I – EXÉCUTION DU PROGRAMME

GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION

Principales tendances et évolutions récentes

1. La période 2008-2009 a marqué le premier exercice biennal de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 (34 C/4). Au cours de ces deux années, le Secteur de l'éducation s'est tout particulièrement employé à consolider les acquis obtenus au prix de gros efforts dans de nombreux pays en ce qui concerne les taux d'inscription et les résultats de l'enseignement, et à accélérer encore le processus. Il a également fait face aux grands problèmes qui ont surgi pendant l'exercice, en particulier la grave récession de l'activité économique à l'échelle mondiale et les incertitudes pesant sur l'avenir.

2. Dix ans après le Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar (Sénégal), d'importantes avancées ont été obtenues sur la voie de la réalisation de l'Éducation pour tous (EPT). Jamais encore dans l'histoire, un si grand nombre d'enfants n'ont été inscrits dans l'enseignement formel. Le taux de participation dans les services d'éducation et de protection de la petite enfance est en augmentation, l'écart entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire se rétrécit et l'alphabétisation progresse. Toutefois, nous devons redoubler d'efforts si nous voulons atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015. En fait, quelque 72 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, 759 millions d'adultes – dont les deux tiers sont des femmes – sont dépourvus de compétences en matière d'alphabétisme et les résultats de l'apprentissage restent faibles dans de nombreux pays. Comme il ressort du Rapport mondial de suivi sur l'EPT pour 2010 sur le thème « Atteindre les marginalisés », dans de nombreux pays les disparités continuent de poser un problème majeur qui exige des solutions ciblant expressément les groupes défavorisés.

3. La crise financière et économique mondiale et le recul concomitant du revenu des ménages et des recettes des États ont représenté une menace pour l'investissement public et privé dans l'éducation. À ce jour, les données disponibles montrent que de nombreux gouvernements sont parvenus à protéger leur budget de l'éducation et nombre d'entre eux ont adopté des mesures « anticycliques », telles que des mesures incitatives prévoyant des investissements supplémentaires dans l'éducation et la formation. Toutefois, compte tenu de la baisse des recettes et du recul probable des budgets publics, il est indispensable de continuer à suivre de près l'évolution de la situation en 2010 pour faire en sorte que l'éducation soit préservée.

4. L'UNESCO a beaucoup contribué à ce que l'éducation continue d'occuper une place de premier plan dans l'agenda mondial à travers l'organisation de quatre conférences internationales auxquelles ont participé des ministres, des décideurs, des représentants de la société civile et des parties prenantes, qui ont pu échanger des données d'expérience et définir la voie à suivre. Ces conférences, organisées sur les thèmes de l'inclusion, de l'éducation au service du développement durable, de l'enseignement supérieur et de l'apprentissage des adultes, ont représenté d'importantes étapes dans l'élaboration d'une conception holistique commune du programme de l'EPT qui englobe tous les niveaux et toutes les structures de l'enseignement.

5. La prise en compte des priorités et des besoins de l'Afrique a mobilisé une grande partie des ressources du Secteur de l'éducation, l'objectif étant d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) et la réalisation des objectifs de l'EPT dans la région. Grâce à des partenariats plus solides et plus efficaces avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales (CER), l'UNESCO a apporté un appui technique et étoffé les capacités dans les domaines de l'alphabétisation, de l'éducation de base, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), de l'enseignement supérieur, du développement professionnel des enseignants, des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE), des TIC dans l'enseignement ainsi que du VIH et du SIDA et de l'éducation.

6. Dans le cadre du Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes 2008-2013, l'UNESCO a plaidé en faveur de l'éducation des filles et de l'égalité entre filles et garçons, et encouragé les États membres à intégrer les perspectives de genre dans les politiques et les pratiques de l'éducation. La priorité a été accordée à cinq domaines thématiques : l'alphabétisation, les enseignants, l'enseignement secondaire, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, le suivi du droit à l'éducation, ainsi que le VIH et le SIDA et l'éducation.

Priorité sectorielle biennale 1 : Piloter l'Éducation pour tous (EPT) en assurant la coordination mondiale et fournir une assistance aux États membres pour la réalisation des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'éducation sur la base du Plan d'action global.

Axe d'action 1 : Leadership mondial de l'EPT, coordination des priorités du système des Nations Unies en matière d'éducation et mise en place de partenariats solides

Réalisations

- Amélioration de la coordination entre les organisations partenaires de l'EPT et renforcement des engagements pris en faveur de l'éducation (contrôle de l'impact de la crise financière sur l'éducation ; mobilisation des décideurs à travers des actions de plaidoyer ; meilleure sensibilisation du public grâce aux Semaines mondiales d'action et aux campagnes de l'EPT, amélioration des connaissances sur les partenariats multipartites).
- Accroissement de l'impact des mesures mondiales et régionales en faveur de l'EPT grâce au renforcement de la coopération avec les partenaires (par exemple, participation active à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles [UNGEI], activités conjointes avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF] en vue de l'élaboration de modèles d'écoles accueillantes pour les enfants, participation à l'IMOA en vue d'accueillir le secrétariat de l'Initiative, réactivation du Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes [PRELAC], coopération avec les communautés économiques régionales [CER] d'Afrique, etc.).
- Échange de bonnes pratiques à travers la coopération Sud-Sud (par exemple création d'un cadre régional sur l'éducation en vue du développement durable [EDD], échanges interrégionaux sur le VIH et le SIDA et l'éducation) ; le renforcement de la coopération avec le Groupe des 77 et la Chine et les contacts noués avec l'unité spéciale du PNUD pour la coopération Sud-Sud ont contribué à faire mieux connaître le Fonds de coopération Sud-Sud de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation.
- Renforcement des engagements pris en faveur de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) et élaboration d'un projet de stratégie pour la seconde moitié de la Décennie.
- Mobilisation d'un soutien en faveur de l'alphabétisation à l'échelle régionale et mondiale dans le cadre de la DNUA.
- Promotion des droits de l'homme et de l'éducation interculturelle à travers la participation au Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

Défis/enseignements tirés

- L'évaluation des objectifs stratégiques de programme (OSP) a montré que la multiplication des contacts informels entre les organisations partenaires de l'EPT avait permis d'obtenir de meilleurs résultats que le Plan d'action global officiel.

- L'accroissement de la coopération Sud-Sud en tant que moyen de mettre en œuvre des activités éducatives a donné de bons résultats, mais la mobilisation de ressources supplémentaires en faveur du Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation pose toujours un problème.
- L'accueil de la nouvelle structure de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée (IMOA) et l'appui à sa transformation suite à sa récente évaluation soulèveront des difficultés.

Axe d'action 2 : Établissement d'un cadre et de réseaux mondiaux pour le développement des capacités de planification et de gestion des systèmes éducatifs

Réalisations

- Progrès réalisés dans le recensement d'approches communes du développement des capacités de planification et de gestion de l'éducation (élaboration d'orientations et d'un guide méthodologique).
- Mise à disposition de connaissances spécialisées et d'outils pratiques élaborés en matière de planification et de gestion de l'éducation (par exemple par le biais du portail Web [E-MAP] concernant la planification et le financement dans la région Asie-Pacifique, de OpenEMIS et du Réseau interagences sur les modèles de simulation en éducation mis en place par l'UNESCO).
- Large diffusion de connaissances de pointe dans le domaine de la planification, du financement et de la gestion de l'éducation.
- Formation du personnel du Ministère de l'éducation à la planification et à la gestion de l'éducation, y compris dans le cadre de l'apprentissage à distance.
- Renforcement des capacités de suivi des résultats des systèmes éducatifs (par exemple pour les évaluations à mi-parcours de la Décennie et les études de pays du SIGE).

Défis/enseignements tirés

- Les travaux consacrés aux modalités de renforcement des capacités devraient être poursuivis et complétés par le développement des ressources et l'élaboration d'orientations à l'appui de questions spécifiques touchant la planification de l'éducation.
- Il faudrait recenser les moyens de partager plus largement ces outils avec les parties prenantes de l'EPT et les partenaires du développement afin d'améliorer la cohérence et l'harmonisation de l'action engagée et, à terme, d'apporter une contribution plus efficace à l'échelle des pays.

Priorité sectorielle biennale 2 : Favoriser l'alphabétisation et une éducation de qualité pour tous à tous les niveaux et dans le cadre de l'apprentissage formel et non formel tout au long de la vie, l'accent étant mis en particulier sur l'Afrique, l'égalité entre les sexes, les jeunes, les PMA, les PEID ainsi que les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones, et l'éducation au service du développement durable.

Axe d'action 3 : Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes

Réalisations

- La 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) « L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir » (Genève, novembre 2008) a donné lieu à un consensus sur l'éducation inclusive en tant que stratégie déterminante de la réalisation de l'EPT.
- La Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable – « S'engager dans la seconde moitié de la Décennie » (Bonn, mars-avril 2009) a souligné la nécessité de renforcer les liens entre l'EDD et l'Éducation pour tous, de mobiliser davantage de fonds et de réorienter les programmes d'études pour prendre en compte les questions de durabilité, et également de mieux sensibiliser les esprits aux questions relatives à l'EDD à travers les médias.
- La Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur 2009 – « La nouvelle dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche au service du progrès social et du développement » (Paris, juillet 2009) a encouragé les États membres à accroître les investissements dans l'enseignement supérieur en Afrique.
- La sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes ([CONFINTEA VI], « Vivre et apprendre pour un futur viable : l'importance de l'éducation des adultes » (Belém, décembre 2009) a permis de renouveler les engagements pris et de formuler des questions appelant une action en faveur de l'éducation et de l'alphabétisation des adultes.
- Le dialogue sur les politiques a été encouragé dans d'autres domaines de l'éducation, y compris l'enseignement secondaire, l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi que l'éducation et la protection de la petite enfance, et des instruments juridiques internationaux ont été transposés dans la politique et la législation nationales.
- De bonnes pratiques ont été rassemblées, des notes d'information ont été établies et des études ont été publiées sur l'éducation et le multilinguisme, et des outils ont été mis au point pour promouvoir l'alphabétisation dans les langues locales ; un compte spécial du Fonds international pour la promotion des langues et du multilinguisme a été créé. Les États membres sont invités à verser des contributions volontaires à ce compte spécial.

Défis/enseignements tirés

- L'UNESCO doit relever le défi de transformer l'impulsion donnée par les quatre conférences mondiales en mesures durables dans les domaines considérés tout au long du prochain exercice biennal. Les recommandations et les principales conclusions des conférences ont inspiré les travaux à venir et les activités de suivi de l'Organisation, comme il ressort du Programme et budget pour 2010-2011 concernant le Secteur de l'éducation (35 C/5).
- Le renforcement de la fonction du Secteur en tant que laboratoire d'idées, au service aussi bien des pays développés que des pays en développement, rehausse l'intérêt de l'UNESCO à l'échelle mondiale et renforce son leadership dans le domaine de l'éducation.

Axe d'action 4 : Développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar

Réalisations

- Mobilisation et meilleure information des responsables des politiques grâce à l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), conférences régionales préparatoires pour CONFINTEA VI, recommandations issues de l'examen à mi-parcours de la DNUA et Portail de l'alphabétisation.
- Accroissement des ressources en faveur de l'alphabétisation dans cinq pays d'Afrique suite aux efforts de sensibilisation.
- L'examen des progrès et défis en matière d'apprentissage des adultes dans la région Asie-Pacifique a débouché sur le lancement d'initiatives nationales telles qu'un programme phare d'alphabétisation sur cinq ans en Inde.
- Amélioration de l'accès à des informations plus fiables sur le secteur non formel grâce à la mise en place de Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation non formelle (SIG-ENF) dans plusieurs pays.
- Soutien à l'élaboration de normes professionnelles et d'instruments d'accréditation, ainsi que de principes directeurs en matière de carrière et de structures institutionnelles pour la profession enseignante.
- Sensibilisation au statut et à la carrière d'enseignant avec la célébration de la Journée mondiale des enseignants, des campagnes dans les médias, les Prix UNESCO, la diffusion des résultats de la recherche et le partage de bonnes pratiques.
- Mise au point, dans le cadre de la TTISSA, d'un outil de diagnostic pour l'élaboration de plans d'action sous-sectoriels et présentation à la 5^e Conférence de Bamako.
- Examen des politiques nationales d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE) entrepris dans toutes les régions ; création du Réseau régional pour la petite enfance (ARNEC) en Asie-Pacifique.
- Meilleure adaptation des programmes d'EFTP à la demande du marché du travail en Afrique grâce à la mise au point de cadres de qualification nationaux et régionaux en partenariat avec les communautés économiques régionales (CER).

Défis/enseignements tirés

- Après quatre années de mise en œuvre, la coordination de la TTISSA sera confiée au Bureau de l'UNESCO à Dakar et Bureau régional pour l'éducation en Afrique afin de renforcer l'impact au niveau des pays.
- Le Centre régional pour l'éducation et la protection de la petite enfance dans les États arabes (catégorie 2), récemment créé, devrait jouer un rôle majeur dans l'élargissement de l'offre en matière d'EPPE dans les États arabes.
- La nouvelle stratégie de l'UNESCO dans le domaine de l'EFTP se traduira par des actions concrètes au niveau des pays. L'importance accrue qu'il est prévu d'accorder à l'EFTP en 2010-2011 devrait permettre de soutenir ce processus.

- L'UNESCO a procédé à une évaluation du Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU), qui a conclu que les programmes et activités du Centre (renforcement des capacités et élaboration de matériels d'enseignement et d'apprentissage en rapport avec l'éducation pour la compréhension internationale, par exemple) étaient dans l'ensemble appréciés par les États membres. Les ateliers sont jugés pertinents et bien conduits, et les matériels bien adaptés aux classes de la région. Dans ces conditions, l'Organisation devrait envisager de renforcer son partenariat avec l'APCEIU, centre de catégorie 2 placé sous son égide, et songer à reconduire son accord avec le pays hôte.

Répondre aux besoins de l'Afrique

Réalisations

- Mise au point dans le cadre de la TTISSA d'un outil de diagnostic, validé par les États membres et les partenaires, pour mieux comprendre les questions relatives aux enseignants et améliorer les politiques en la matière.
- Lancement d'une réforme complète des systèmes d'éducation de base avec le Programme pour l'éducation de base en Afrique (BEAP) ; définition d'un cadre de programmes d'études et de formation des maîtres comme point de départ pour la mise en place en Afrique de systèmes d'éducation de base d'une durée de neuf ans.
- Lancement d'un réseau de parlementaires africains pour l'éducation.
- La conférence régionale sur l'enseignement et les études supérieures a débouché sur la création d'une équipe spéciale internationale ainsi que sur l'engagement des États membres et de l'Union africaine à actualiser la Convention d'Arusha.
- Augmentation des budgets nationaux consacrés à l'alphabétisation dans cinq pays et révision des politiques afin que l'alphabétisation soit prise en compte grâce à l'action de plaidoyer, à l'assistance technique et au renforcement des capacités du personnel des ministères.
- L'action de plaidoyer en faveur de l'EFTP a permis d'en faire une priorité dans les stratégies régionales.
- Amélioration de la qualité des plans d'éducation fondés sur des données factuelles grâce à un soutien aux analyses sectorielles, aux évaluations qualitatives des systèmes de statistiques nationaux ainsi qu'au renforcement des capacités des responsables gouvernementaux et des partenaires.
- Intégration des questions relatives au VIH et au SIDA dans les politiques et plans nationaux en matière d'éducation.

Défis/enseignements tirés

- L'intégration des questions relatives à l'alphabétisation, aux enseignants ainsi qu'au VIH et au SIDA dans les cadres budgétaires nationaux pour l'éducation et les plans à moyen terme pose des difficultés dans de nombreux pays.
- Nécessité de mettre en place des actions efficaces et coordonnées en matière d'EFTP au niveau des CER.

- La révision de la Convention d'Arusha favorisera une action coordonnée en ce qui concerne l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur.

Promouvoir l'égalité entre les sexes

Réalisations

- Soutien aux ministères de l'éducation grâce à un réseau de points focaux pour l'égalité entre les sexes (GENIA – Réseau pour l'égalité entre les sexes dans l'éducation en Asie).
- Réalisation et diffusion de travaux de recherche sur des questions clés en matière d'égalité entre les sexes.
- Appui technique aux ministères pour la mise en place d'une budgétisation sexospécifique dans les plans nationaux pour l'éducation.
- Soutien aux ministères de l'éducation et aux responsables de l'élaboration des programmes pour déterminer dans quelle mesure les inégalités entre les sexes sont ancrées dans ces programmes et publication d'un guide méthodologique.
- Mise au point d'une méthode de formation participative pour la conception de matériels de lecture différenciés selon le sexe et destinés à être utilisés dans l'éducation non formelle.
- Élaboration d'un manuel destiné aux enseignants sur le thème « en finir avec la violence à l'école », l'accent étant fortement mis sur l'égalité entre les sexes.
- Vingt-deux pays de l'Initiative LIFE ont adopté un angle sexospécifique dans les exercices d'évaluation des besoins, afin de repérer les lacunes stratégiques.
- Lancement d'une action de plaidoyer internationale grâce à une participation active à l'UNGEI et au Forum des éducatrices africaines (FAWE).

Défis/enseignements tirés

- La participation accrue de l'UNESCO à l'UNGEI dans la région Asie-Pacifique grâce à la mise en œuvre d'activités conjointes devrait être étendue à d'autres régions.
- L'atelier d'experts des droits de l'homme qui s'est tenu dans la région des États arabes sur les incidences juridiques et pratiques de l'égalité entre les sexes a permis de mieux faire comprendre ces questions et de mettre en lumière les moyens de prendre en compte la législation en la matière dans les politiques éducatives ; l'UNESCO devrait faciliter d'autres initiatives de ce genre.

Plate-forme intersectorielle : VIH et SIDA

Réalisations

- Développement de la fonction de centre d'échange d'informations sur le VIH et le SIDA avec l'inclusion de plus de 200 outils et publications relatifs à cette question.
- Élaboration d'une brochure sur les principales caractéristiques d'une prévention efficace du VIH destinée à orienter la programmation.

- Initiative conjointe menée en partenariat avec le secrétariat d'ONUSIDA, l'UNICEF, le FNUAP et l'OMS pour la production de principes directeurs techniques internationaux sur l'éducation à la sexualité, d'application volontaire et non obligatoire.
- Renforcement des capacités des États membres de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies et programmes d'éducation, de communication et d'information efficaces pour prévenir le VIH, notamment dans le cadre d'EDUSIDA, dans 52 pays.

Défis/enseignements tirés

- L'éducation relative à la prévention du VIH étant un sujet sensible dans certains pays, il est essentiel d'envisager différents points d'entrée pour l'éducation relative au VIH et au SIDA. Des réseaux tels que le Réseau mondial de jeunes producteurs de télévision sur le VIH et le SIDA ont servi de plate-forme pour la collaboration avec un large éventail de parties prenantes.
- Nécessité de resserrer les liens entre le secteur de la santé et d'autres secteurs (y compris l'éducation et la culture).

Plate-forme intersectorielle : Éducation en vue du développement durable (EDD)

Réalisations

- Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques intégrant les questions et pratiques relatives au développement durable à tous les niveaux de l'enseignement moyennant une action interdisciplinaire, et publication des bonnes pratiques du réSEAU.
- Élaboration d'études de cas et de recommandations concernant l'éducation dans le domaine de l'eau lors d'ateliers régionaux, lancement du Programme de bourses d'études supérieures dans le domaine de l'eau en vue de renforcer les ressources humaines s'occupant des questions relatives à l'eau, et fourniture d'un appui au 5^e Forum mondial de l'eau (Istanbul, mars 2009).
- Examen des politiques d'EDD du point de vue de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans huit pays de différentes régions et identification des perspectives d'action.
- Organisation de débats sur la politique à mener dans le domaine de l'éducation au changement climatique, et sensibilisation accrue aux liens existant entre le genre et le changement climatique.
- Formation de plus d'une centaine de professionnels des médias chargés de rendre compte des questions de développement durable à l'aide du kit d'outils de l'UNESCO intitulé « Les médias, partenaires de l'EDD ».

Défis/enseignements tirés

- Faire mieux comprendre les dimensions complexes de l'EDD au public demeure un problème auquel il faut remédier.

Ressources

7. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme I a eu recours aux ressources suivantes :

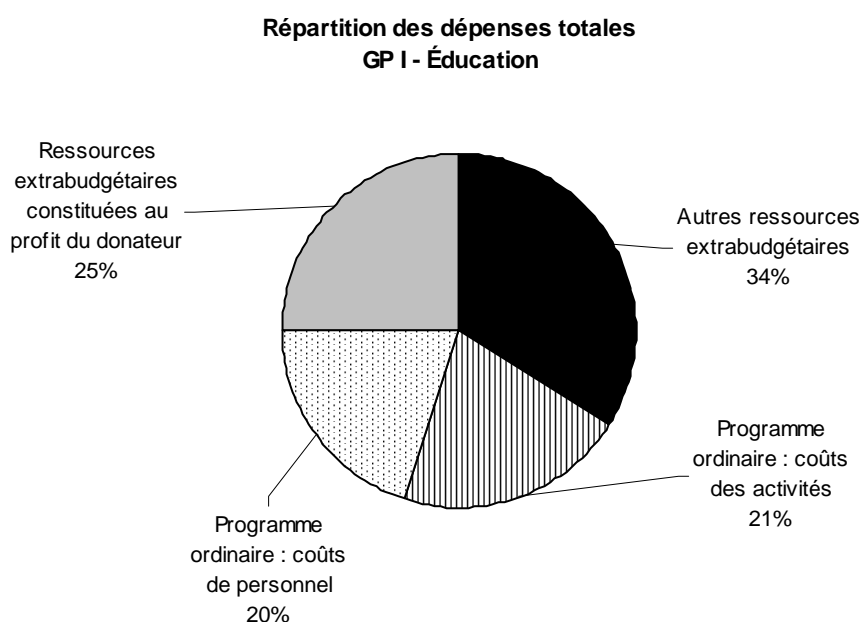
- **Budget du Programme ordinaire : 109 981 000 dollars**

- Coût des activités : 55 672 000 dollars
- Coûts de personnel : 54 309 000 dollars

Effectifs : 257 postes établis, dont 200 postes du cadre organique, 29 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les Instituts de l'UNESCO pour l'éducation et dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

- **Fonds extrabudgétaires : 156 786 000 dollars**

- Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : 65 781 000 dollars
- Autres ressources extrabudgétaires : 91 005 000 dollars



Conclusions et leçons pour l'avenir

8. Le Secteur de l'éducation de l'UNESCO est sur la bonne voie. Des progrès concrets ont été réalisés dans la plupart des pays en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT, et l'accent est mis de nouveau sur l'élaboration de politiques, pratiques et plans éducatifs globaux qui intègrent des thèmes transversaux (tels que l'éducation en vue du développement durable et le VIH/SIDA), ainsi que sur des actions davantage ciblées sur les populations exclues et le développement des activités éducatives au-delà de l'enseignement primaire formel. Il s'agit d'un important pas en avant imputable dans une large mesure à la dynamique créée par l'Organisation grâce à ses nombreuses actions de plaidoyer, ses conférences mondiales de haut niveau sur l'éducation et sa participation active aux processus de coordination au niveau des pays.

9. Comme le met en évidence le Rapport mondial de suivi sur l'EPT de 2010, l'UNESCO et ses partenaires devraient normalement intensifier leurs efforts en faveur des groupes les plus marginalisés. Compte tenu des réalisations de l'Organisation en 2008-2009, ainsi que du contexte économique mondial défavorable et du fait – reconnu – que la réalisation de l'Éducation pour tous d'ici à 2015 nécessite un renforcement considérable des engagements pris, le Secteur de l'éducation a été amené à revoir son approche programmatique. Au cours des deux derniers exercices biennaux, celui-ci s'est employé à accroître son impact au niveau des pays en concentrant les ressources sur moins d'activités, en menant une action « en amont » et en renforçant les activités de

développement des capacités. Cela s'est accompagné d'une plus grande décentralisation des ressources, d'un soutien technique plus important et de plus vastes responsabilités en matière de suivi des programmes pour les quatre bureaux régionaux pour l'éducation, et d'un meilleur alignement des activités sur les priorités nationales suite à l'élaboration des documents relatifs à la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS).

10. Des efforts ont également été faits pour aligner le financement extrabudgétaire sur les activités du Programme ordinaire afin d'en accroître l'efficacité et l'impact. Des progrès ont été réalisés pour promouvoir un financement conjoint, notamment par l'intermédiaire du Programme de renforcement des capacités en faveur de l'EPT (CapEPT). Cela a facilité la prise en compte des priorités et besoins nationaux dans le cadre des activités financées par des ressources extrabudgétaires, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

11. Cette approche a porté ses fruits en ce qu'elle a permis d'améliorer la crédibilité et l'impact de l'UNESCO sur le terrain. L'adoption d'un Programme et budget pour 2010-2011 (35 C/5) prévoyant un nombre plus restreint de résultats escomptés et quatre domaines d'action prioritaires bien définis aidera l'Organisation à accroître sensiblement son soutien en faveur de l'EPT. En outre, le fait de concentrer les ressources extrabudgétaires et du Programme ordinaire additionnelles sur 20 des 36 États membres identifiés comme étant les plus en retard pour la réalisation des objectifs de l'EPT sera déterminant en vue d'accélérer les progrès dans les pays les plus démunis. Dans les futurs bienniums, et sur la base des résultats observés en 2010, il sera peut-être souhaitable d'offrir cette aide supplémentaire à un plus grand nombre de pays en difficulté par rapport à l'EPT.

12. Un nouvel élan est nécessaire, malgré l'encourageante amélioration de la coordination entre partenaires de l'EPT décrite dans l'évaluation des OSP menée en 2009. L'UNESCO devra redoubler d'efforts et réaffirmer son rôle de chef de file mondial dans le domaine de l'EPT. En particulier, elle doit trouver des moyens de relancer les mécanismes de coordination régionaux et mondiaux, de mieux mobiliser les partenariats dans les pays et d'accroître sa participation aux processus de réforme des Nations Unies pour accélérer les progrès nationaux en matière d'EPT. Ces actions représenteront un volet essentiel des préparatifs du Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, prévu pour septembre 2010.

13. Enfin, l'UNESCO élargira davantage son rôle de leader intellectuel dans le domaine de l'éducation. En s'appuyant sur les résultats de la Table ronde ministérielle sur l'éducation tenue durant la 35^e session de la Conférence générale, qui a défini des domaines pour l'élaboration de politiques, l'Organisation réfléchit aux moyens de mieux anticiper et surmonter les nouveaux défis – tels que l'impact du changement climatique sur l'éducation – et d'aider les États membres à ne pas se limiter à une vision étroite de l'EPT. Le renforcement des activités concernant l'éducation de qualité contribuerait largement à démontrer l'utilité de l'UNESCO pour les pays développés et les pays en développement.

Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO		
Laboratoire d'idées	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • Les parties prenantes ont accès à des travaux de recherche et à des publications d'avant-garde concernant les approches novatrices de l'éducation et des questions transversales telles que l'éducation à la paix ; l'égalité entre les sexes ; l'éducation civique, interculturelle et aux droits de l'homme ; l'EDD ; les TIC dans l'éducation ; et la formation à l'emploi et à la gestion d'entreprises.

		<ul style="list-style-type: none"> • Les décideurs comprennent mieux les questions liées à l'éducation et les moyens de les aborder (par exemple, on connaît mieux les facteurs de succès déterminants dans les écoles primaires en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce au Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation et à sa Deuxième étude explicative et comparative régionale [SERCE].
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce qu'il soit pris compte des résultats de la recherche lors de l'élaboration des politiques.
Organisme normatif	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et meilleur suivi du droit à l'éducation dans les États membres moyennant des activités de plaidoyer, un appui à l'élaboration de mesures cohérentes et systématiques pour la mise en œuvre des conventions, et l'établissement ou le réexamen de politiques et législations nationales. • Progrès accomplis pour une meilleure application des Recommandations UNESCO/OIT concernant la condition du personnel enseignant suite à un renforcement du suivi et à la publication d'études conjointes UNESCO/OIT. • Meilleure reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur moyennant la fourniture d'un appui à l'Union africaine pour la révision de la Convention d'Arusha et l'approbation du projet final de la version révisée de la Convention régionale de 1983 sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique.
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la capacité des États membres de surveiller la mise en œuvre des conventions relatives à l'éducation et d'en rendre compte. • Incorporation des obligations des États dans les systèmes juridiques et les politiques, stratégies et programmes éducatifs nationaux.

Centre d'échange d'information	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès des décideurs aux différents modèles de simulation en éducation grâce au Réseau interagences sur les modèles de simulation en éducation (INESM) établi par l'UNESCO. • Les responsables de l'établissement des programmes bénéficient du partage des pratiques optimales grâce à des communautés de pratique (BIE). • Publication de rapports phares tels que le Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE). • Meilleur accès du grand public à l'information, par l'intermédiaire de sites Web sur l'éducation consacrés à divers thèmes (EDD ; TIC dans l'éducation ; éducation préventive contre le VIH/SIDA, etc.).
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut encore harmoniser les différents centres d'échange d'information (sites Web, bases de données, portails) pour prévenir les doubles emplois et accroître les synergies et la cohérence.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des capacités nationales de suivi de l'EPT, comme en témoigne l'achèvement des évaluations et examens régionaux à mi-décennie dans les États d'Asie et du Pacifique et les États arabes. • Progrès accomplis pour la définition d'approches communes du renforcement des capacités en matière de planification et de gestion de l'éducation. • Les responsables nationaux de la planification et de la gestion de l'éducation ont bénéficié des possibilités de perfectionnement et de formation avancée offertes par l'IIPE. • Développement des capacités dans tous les sous-secteurs de l'éducation. Dans le domaine de l'alphabétisation, par exemple, fourniture d'un appui à 20 pays participant à l'Initiative LIFE pour la réalisation d'analyses de situation approfondies, et élaboration ou examen des politiques et plans d'action nationaux dans 12 pays bénéficiant de cette initiative.
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • La transposition des approches communes du renforcement des capacités en matière de planification sous forme d'outils faciles à utiliser se poursuivra en 2010. • La durabilité et l'efficacité de toutes les activités de renforcement des capacités doivent être planifiées et suivies de près.

Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement de spécialistes de l'éducation, de décideurs et de partenaires de développement à l'occasion de quatre conférences mondiales sur l'éducation afin d'engager un dialogue sur les politiques à suivre et d'établir un plan de coopération future concernant l'éducation inclusive, l'apprentissage des adultes, l'enseignement supérieur et l'éducation en vue du développement durable. • Établissement du Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation.
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • Transposition des recommandations et déclarations sous forme d'actions de suivi concrètes et de responsabilités partagées.

GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Principales tendances et évolutions récentes

14. Au cours de l'exercice 2008-2009, des mesures répondant aux recommandations du Comité chargé de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III ont été mises en œuvre. Elles constituaient la première phase d'un processus qui s'étendrait sur toute la période couverte par la Stratégie à moyen terme (2008-2013). Le grand programme II a réduit le nombre de ses activités, a mis l'accent sur un nombre restreint de domaines prioritaires conformes aux priorités de programme du 34 C/5 et a entamé la suppression progressive des activités d'aval marginales. Parallèlement, l'accent a été mis sur l'action en amont et les activités de promotion dans tous les domaines d'intervention. Les actions de programme ont essentiellement visé à apporter des conseils stratégiques, renforcer les capacités humaines et institutionnelles connexes, améliorer la collecte et l'analyse des données, organiser, appliquer et échanger les connaissances scientifiques et promouvoir les bonnes pratiques de sorte à aider les pays membres et les partenaires à agir plus efficacement en vue du développement durable.

15. Des efforts particuliers ont été consacrés à répondre aux besoins de l'Afrique, notamment par un appui à la mise en œuvre des recommandations de l'Union africaine sur la science et la technologie au service du développement (Sommet d'Addis-Abeba), ainsi qu'à promouvoir l'égalité entre les sexes, tant par une démarche tenant compte des questions de parité que par des mesures axées sur l'égalité des sexes. En ce qui concerne les PEID et les populations autochtones, l'accent a été mis de plus en plus sur le renforcement de l'élaboration de politiques scientifiques par l'étude des stratégies et connaissances locales dans le domaine du changement climatique, de la gestion de la biodiversité et des processus éducatifs.

16. La mise en œuvre du programme s'est aussi caractérisée par la multiplication des efforts tendant à mobiliser les STI à l'appui des objectifs nationaux de développement énoncés dans les programmes communs de pays des Nations Unies (PNUAD), et plus particulièrement dans le cadre de l'approche « Unis dans l'action » au niveau des pays. Aux niveaux régional et mondial, les principaux objectifs des actions de programme ont concerné la prospective, le dialogue stratégique et l'action normative en vue de relever les nouveaux défis.

17. Globalement, de solides progrès ont été accomplis dans la réalisation des Objectifs stratégiques de programme (OSP) 3, 4 et 5, les faits marquants ayant été le lancement du troisième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau des Nations Unies (WWDR-3), le rôle de chef de file de l'UNESCO, associée au PNUD, dans la phase de lancement du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu

marin, les progrès réalisés dans la prise en compte de la question de l'adaptation au changement climatique global dans le cadre des programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux (PHI, COI, MAB, PICG), le lancement de l'Année internationale de la planète Terre (IYPE, 2008) et de l'Année internationale de l'astronomie (IYA, 2009), le Forum mondial sur la science (Budapest + 10) et la prestation de services consultatifs en ce qui concerne les politiques des sciences, des technologies et de l'innovation à de nombreux pays, notamment d'Afrique.

Priorité sectorielle biennale 1 : Promouvoir la recherche et le renforcement des capacités techniques en vue de la gestion rationnelle des ressources naturelles et pour la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets.

Axe d'action 1 : Favoriser les politiques, le renforcement des capacités techniques, la recherche, la création de réseaux, l'enseignement et la coopération internationale dans les domaines de l'eau, des sciences écologiques et des sciences de la terre afin d'améliorer les réponses de la société

Réalisations

- La base de connaissances relatives aux effets des changements mondiaux sur les bassins fluviaux et les systèmes aquifères a été étendue dans toutes les régions.
- Des séminaires du PHI-HELP sur les réponses des pouvoirs publics face au changement climatique ont été organisés dans trois régions.
- La « Conférence internationale sur les eaux souterraines et le climat en Afrique » (Kampala) a contribué à améliorer la compréhension de l'impact du climat et du développement sur les eaux souterraines en Afrique.
- La Conférence internationale sur « les pénuries d'eau, les changements globaux et les réponses apportées en matière de gestion des ressources en eaux souterraines » (Californie), organisée par l'UNESCO et l'Université de Californie à Irvine, a établi le Cadre d'action d'Irvine, qui indique les principales mesures à prendre pour faire face aux crises dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation, en mettant l'accent sur la gouvernance, l'éducation, le renforcement des capacités et la gestion des eaux souterraines.
- L'UNESCO s'est vu confier le rôle de chef de file pour le volet sur l'adaptation concernant l'eau de l'initiative conjointe des Nations Unies relative au Cadre de partenariat chinois sur le changement climatique.
- Le système expérimental de surveillance de la sécheresse en Afrique a été testé et validé par des utilisateurs africains dans le cadre du processus du NEPAD/AMCOW.
- Une conférence internationale sur la gestion intégrée des ressources en eau, organisée en partenariat avec d'importantes institutions sud-africaines, a mis en place une plateforme permettant aux praticiens des pays en développement de mettre en commun des données d'expérience et a été l'occasion d'un dialogue entre les pays en développement et le monde développé, mais aussi les donateurs, sur les exemples de mise en œuvre et les enseignements les plus récents qui ont pu en être tirés – dialogue susceptible de faire émerger de nouveaux concepts ou d'imposer une adaptation des concepts existants.
- Les principes directeurs pour la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelon des bassins fluviaux ont été élaborés en collaboration avec le Gouvernement japonais et d'autres partenaires, puis largement diffusés.

- Le portail mondial d'informations et le centre d'échange de données de l'Initiative internationale relative à la sédimentation (ISI) ont été lancés par l'IRTCES, et une série technique du PHI sur l'érosion, le transport et le dépôt de sédiments a été publiée.
- Les initiatives menées par l'UNESCO dans les États membres en matière de renforcement des capacités dans le domaine des sciences de l'eau ont été consolidées avec l'admission de six nouveaux centres dans le réseau de centres de catégorie 2 relatifs à l'eau placés sous l'égide de l'UNESCO.
- Cinq ateliers régionaux sur le renforcement de l'éducation relative à l'eau ont passé en revue les stratégies régionales et ont formulé des recommandations afin de favoriser une éducation relative à l'eau efficace à tous les niveaux d'enseignement.
- Un atelier de formation des formateurs sur la gestion des eaux urbaines a été organisé lors du quatrième Forum urbain mondial et une nouvelle approche destinée à encourager la gestion « verte » des eaux urbaines a été mise au point.
- Un groupe d'experts sur la qualité de l'eau du PHI a été mis en place pour définir des stratégies destinées à prévenir et combattre la pollution de l'eau.
- Les initiatives menées par les pays en développement et les pays en transition en matière de renforcement des capacités dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des infrastructures ont bénéficié du soutien de programmes de troisième cycle et de programmes de formation sur mesure de l'UNESCO-IHE ainsi que de la recherche appliquée, axés sur des thèmes ayant trait aux OMD : quatre programmes pleinement homologués du niveau de la maîtrise, d'une durée de 18 mois, ont été proposés par l'UNESCO-IHE, avec 190 étudiants diplômés en 2008 et 156 en 2009 ; plus de 100 doctorants étaient inscrits à l'UNESCO-IHE à la fin de l'exercice 2008-2009, période au cours de laquelle 18 étudiants ont obtenu leur doctorat ; quelque 1 300 professionnels ont été formés dans le cadre de sessions de formation de courte durée ; et plus de 500 articles scientifiques ont été publiés, dont un nombre croissant (environ 50 %) l'ont été dans des revues spécialisées.
- Un nouvel accord de coopération a été conclu entre l'UNESCO et le Gouvernement néerlandais, qui prévoit d'augmenter le financement de base en vue de maintenir l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau en tant qu'institut de catégorie 1 jusqu'à la fin de 2013 et ainsi d'assurer la pérennité de la formation initiale et continue des spécialistes des sciences de l'eau des pays en développement.
- L'aide de l'UNESCO-PHI a été reconnue par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 63^e session (résolution 63/124 sur le droit des aquifères transfrontières) pour son précieux apport scientifique et technique à la Commission du droit international, jetant ainsi les bases d'une prochaine convention.
- Le rôle moteur de l'UNESCO dans la promotion des sciences, de l'éducation et du renforcement des capacités pour relever les défis mondiaux dans le domaine de l'eau et sa détermination en la matière ont été réaffirmés lors du 5^e Forum mondial de l'eau, notamment par le lancement de la troisième édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) des Nations Unies par le Directeur général et la coordination du thème 6 du Rapport : Éducation, savoir et renforcement des capacités.
- Les capacités de gestion des écosystèmes ont été renforcées grâce à l'ERAIFT, avec la formation de 25 spécialistes africains de neuf pays dans le domaine de la gestion intégrée des terres et des ressources, et à l'attribution de 20 bourses du MAB pour jeunes scientifiques à des chercheurs de 17 pays (il convient de noter que les trois quarts des lauréats sont des femmes).

- Le maintien du financement de l'ERAIFT pour 2009-2013 est assuré grâce à des accords conclus avec la CE et des démarches en vue de la création d'un institut similaire en Afrique de l'Ouest ont été entamées, renforçant ainsi les perspectives d'accroître le nombre de personnes formées à la conservation et la gestion des forêts en Afrique.
- De nouveaux kits éducatifs sur les zones arides ainsi que des notes d'orientation portant sur la biodiversité et les questions connexes ont contribué à sensibiliser sur ces thèmes et facilité les travaux des conventions (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et CDB).
- La phase 2 du Projet sur la gestion durable des terres arides marginales a été lancée.
- Deux centres de catégorie 2 – l'un sur les paysages karstiques et l'autre sur les technologies de l'espace au service du patrimoine culturel et naturel – ont été créés en Chine.
- L'IYPE et l'IYA ont sensibilisé à l'importance des sciences de la terre et de l'astronomie et ont donné un nouvel élan aux initiatives visant à accroître l'intérêt porté à l'enseignement scientifique et les effectifs des programmes en sciences, dont l'Initiative intersectorielle de l'UNESCO pour l'enseignement des sciences de la Terre en Afrique est un bon exemple.
- L'Initiative ouverte de l'UNESCO avec les agences spatiales s'est considérablement étendue, et les agences spatiales nationales qui y participent sont plus d'une vingtaine.
- La coopération et la coordination des réserves de biosphère avec les initiatives et programmes internationaux existants ont été renforcées et les régions du WNBR ont été utilisées de manière accrue comme espaces d'expérimentation et sites d'apprentissage au service du développement durable (dans le cadre de la DEDD), conformément aux recommandations du Plan d'action de Madrid.
- Un nouveau réseau de réserves de biosphère des zones côtières et petites îles, axé sur le changement climatique et le développement durable, a été créé sous l'égide de l'Espagne et de la République de Corée.
- D'importantes ressources financières ont été mobilisées par le MAB et le PICG au profit de la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes nationaux dans les pays de mise en œuvre de l'initiative Unis dans l'action, en particulier le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie.
- L'accord de coopération Sud-Sud sur les écosystèmes tropicaux humides a bénéficié de l'appui conjugué de la Chaire UNESCO de développement durable de l'Université fédérale de Pará (Belém, Brésil), de l'ERAIFT et du Comité national indonésien du MAB.

Défis/enseignements tirés

- Procédures de publications internes de plus en plus complexes, ce qui entraîne des retards de publication et des coûts accrus.
- Nécessité d'une meilleure couverture médiatique des grandes publications telles que le WWDR.
- Manque de concurrence et d'équilibre entre les sexes sur le marché du travail pour les professionnels de la gestion de l'eau.
- Pénurie d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées pour réaliser les OMD relatifs à l'eau dans de nombreux États membres.

- Information et sensibilisation concernant la fuite des cerveaux vers des domaines plus rémunérateurs.
- Capacité considérable des années internationales à susciter intérêt et soutien en ce qui concerne la science à l'échelle internationale, l'enseignement scientifique et le rôle de l'UNESCO dans ces domaines.

Axe d'action 2 : Océans et zones côtières : améliorer la gouvernance et encourager la coopération intergouvernementale à travers les sciences et les services océaniques

Réalisations

- La phase de lancement de trois ans du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (résolution 60/30 de l'Assemblée générale des Nations Unies) a été menée conjointement avec le PNUE et s'est achevée par le lancement du rapport d'« Évaluation des évaluations » (AoA) et de son résumé à l'intention des décideurs le 31 août 2009 au cours de la réunion du Groupe de travail spécial plénier (Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York).
- D'importantes contributions ont été apportées à divers rapports d'évaluation et de suivi mondiaux et nationaux, favorisant la compréhension scientifique et la gestion des océans.
- Les lacunes les plus criantes dans la couverture par satellite ont été examinées grâce à la coopération des États membres.
- Des informations utiles pour l'action sur les effets du changement climatique sur les écosystèmes marins et les zones côtières ont été apportées par l'UNESCO/COI par le biais d'une réunion scientifique majeure, le deuxième Colloque sur l'océan dans un monde à forte concentration de CO₂ (Monaco, octobre 2008).
- Un soutien a été apporté aux ministres africains dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) en vue de mettre au point une vision commune pour les futurs accords sur le changement climatique qui intègre à la fois des éléments scientifiques et un consensus politique, et en vue de leur participation à la 15^e Conférence des parties à la CCNUCC.
- Des actions de transfert des connaissances adaptées aux communautés côtières vulnérables ont été mises en œuvre, notamment par le biais du projet Adaptation au changement climatique dans les zones côtières, financé par le FEM au profit de cinq pays côtiers limitrophes d'Afrique de l'Ouest et mené conjointement avec le PNUD.

Défis/enseignements tirés

- Manque d'infrastructures de base dans les lieux de mise en œuvre du programme dans un grand nombre de pays en développement.
- Diminution des contributions nationales au Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) qui fournit des données essentielles aux modélisateurs du climat, le risque étant que les buts et objectifs initiaux ne soient pas atteints ; il est essentiel de donner un nouveau souffle à l'engagement multilatéral à l'appui des observations mondiales de l'océan.

Axe d'action 3 : Promotion de la science, du savoir et de l'éducation au service de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et renforcement des capacités nationales et régionales d'action, y compris par le soutien à la mise en place de réseaux de réduction des risques et de mesures de surveillance et d'évaluation tels que les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis

Réalisations

- Les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien et l'océan Pacifique ont été coordonnés et consolidés : les centres nationaux d'alerte aux tsunamis sont opérationnels dans l'océan Indien, en Australie, Inde, Indonésie, Malaisie et Thaïlande.
- La mise en place de systèmes similaires d'alerte rapide aux tsunamis et autres risques liés aux océans a été étendue à la côte ouest de l'Afrique, au Pacifique Sud, à la mer Méditerranée, à l'Atlantique du Nord-Est et aux Caraïbes.
- Des services consultatifs régionaux provisoires sur les tsunamis ont été fournis dans les Caraïbes et l'océan Indien, qui devraient disposer de centres d'alerte régionaux d'ici à 2010-2011.
- Les réseaux et partenariats axés sur l'évaluation des risques naturels et les stratégies de réduction des risques ont été encouragés dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC).
- Le partage des connaissances entre sismologues et le renforcement des capacités pour la réduction des risques sismiques ont été encouragés par le biais d'ateliers spécialisés organisés en Méditerranée et en Asie du Sud ainsi que par la nouvelle Plate-forme internationale pour la réduction des catastrophes sismiques.
- Le premier Forum mondial sur les glissements de terrain, coorganisé par l'UNESCO, a attiré l'attention, à l'échelle mondiale, sur la réduction des risques de glissements de terrain.
- Des activités de promotion ont été menées en vue de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes éducatifs dans les pays vulnérables aux risques naturels et de la construction et la réfection prudentes des bâtiments scolaires afin qu'ils résistent aux risques naturels.
- L'UNESCO a participé activement au processus de préparation et au lancement du premier Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe, initiative biennale collaborative menée par les partenaires de la SIPC en vue d'orienter la formulation des politiques.

Défis/enseignements tirés

- Il est nécessaire d'apporter un soutien permanent à un petit secrétariat, efficace bien que dispersé, en vue de susciter et entretenir l'adhésion des parties prenantes régionales et des communautés locales aux programmes d'atténuation des effets des tsunamis.
- Une collaboration plus poussée est souhaitable entre le Siège et les bureaux hors Siège en vue de stimuler le renforcement des capacités nationales et régionales, mais aussi entre les grands programmes I et II pour permettre l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes éducatifs.

- Les partenariats avec des institutions régionales faisant autorité sont essentiels au renforcement des capacités et réseaux régionaux en matière de réduction des risques de catastrophe, mais il reste difficile de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour encourager ces partenariats.

Priorité sectorielle biennale 2 : Renforcer les systèmes nationaux et régionaux de recherche et d'innovation, le développement des capacités, le recours aux technologies et la création de réseaux scientifiques, et encourager l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en matière de sciences, de technologies et d'innovation au service du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

Axe d'action 4 : Appuyer les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, de l'énergie et de l'ingénierie

Réalisations

- Aide fournie à vingt-deux États membres (dix-sept en Afrique et cinq en Europe) pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi¹ des politiques de STI, et renforcement des capacités correspondantes.
- Un atelier de l'UNESCO organisé au Rwanda dans le cadre du processus « Unis dans l'action », a permis de recenser les progrès et les lacunes de la STI et sa contribution à la réalisation des OMD dans le pays ; il a aussi permis de formuler des recommandations qui aideront le gouvernement à reprogrammer des activités S-T à l'échelon national dans le cadre du PNUAD, à l'appui des stratégies nationales de développement.
- Lancement du premier projet de recherche sur le terrain dans le cadre du Forum « En première ligne face au changement climatique », qui réunit des observations locales relatives au changement climatique et décrit des stratégies d'adaptation.
- Promotion du dialogue entre différents acteurs dans l'Arctique (populations autochtones, scientifiques et responsables des politiques) grâce à la réunion internationale d'experts sur le « Développement durable de la région arctique face aux changements climatiques : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs » (Monaco).
- La gouvernance participative des systèmes de science et de technologie a été encouragée dans le cadre de deux forums régionaux réunissant des scientifiques, des parlementaires et des fonctionnaires (Brazzaville et Mombasa), qui ont débouché sur la création d'un réseau de parlementaires, le Parlement de l'Afrique de l'Est pour les sciences et la technologie au service du développement, qui entend mobiliser les parlementaires pour mettre la STI au service du développement.
- Élaboration du Plan d'action régional pour les sciences et la technologie dans les États arabes, en partenariat avec l'ALECSO.
- Soutien fourni aux États membres dans leurs efforts pour améliorer leurs capacités statistiques et analytiques, avec des ateliers régionaux organisés en Afrique (Botswana, Kenya), en Asie du Sud-Est (Cambodge) et dans les États arabes (Égypte) (en collaboration avec l'ISU).

¹ Dont deux pays dans le cadre de l'Initiative « Unis dans l'action » : les propositions formulées par l'UNESCO pour la réforme de l'ensemble du secteur des sciences en République-Unie de Tanzanie ont été approuvées par le gouvernement et intégrées dans le Programme « Unité d'action des Nations Unies » ; le système STI de l'Albanie a été réformé et une nouvelle stratégie en matière de STI pour 2009-2015 a été adoptée.

- Renforcement des capacités de création, de gestion et de gouvernance des parcs scientifiques et technologiques grâce à des ateliers de formation nationaux (Algérie et Afrique du Sud) et internationaux (République de Corée), en collaboration avec l'Association internationale des technopoles.
- Lancement de trois projets pilotes, en Égypte, au Kenya et en Indonésie, destinés à renforcer les capacités en matière de promotion de partenariats science-industrie.
- Promotion et amélioration de la réflexion et du dialogue multi-partenaires sur les politiques et stratégies en matière de STI, notamment à l'occasion du Forum mondial sur la science (Budapest + 10) et de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement.
- Soutien à la coopération Sud-Sud avec la Table ronde ministérielle du Groupe des 77 et la Chine sur le thème « Structure, organisation et financement de la recherche scientifique : le rôle de l'État ».
- Lancement du *Projet commun CIGGB-TWAS-UNESCO/PISF en biologie moléculaire fondamentale* afin de renforcer les capacités en biologie moléculaire de pointe et la génomique appliquées aux problèmes qui intéressent l'ensemble des pays en développement, et pour encourager la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud dans le domaine de la recherche.
- Le bâtiment accueillant le SESAME a été officiellement remis au Centre lors d'une pré-inauguration en présence du Directeur général qui constitue une première étape vers l'installation et la mise à l'essai des moyens de recherche exceptionnels du Centre avec l'installation du microtron.
- La quatrième Conférence « *Frontiers of Chemical Sciences* », organisée par le SESAME, sur la science et l'éducation et la science au service de la paix, a réuni des scientifiques de 13 pays du Moyen-Orient et d'autres nations, dont sept lauréats du Prix Nobel.
- Reconnaissance des programmes de l'UNESCO relatifs aux sciences de la vie comme étant le fondement du renforcement des capacités dans les professions de santé lors du Forum ministériel mondial sur la recherche pour la santé à Bamako (organisé en partenariat avec l'OMS, la Banque mondiale et d'autres partenaires), qui a débouché sur un appel à l'action pour répondre aux besoins de la recherche dans le domaine de la santé.
- Amélioration, grâce à la formation, de l'accès aux données scientifiques issues du partenariat CERN/PISF pour la création et la mise en réseau des bibliothèques et dépôts électroniques des universités et instituts scientifiques africains.
- Amélioration de l'enseignement de la physique et des mathématiques au niveau national grâce à des activités de formation menées en collaboration avec des réseaux régionaux, comme le CIMPA, le CIPT, la CIEM-UMI et l'UIPPA, et à la publication de la deuxième édition de l'*Apprentissage Actif en Optique et Photonique : Manuel de Formation*.
- Renforcement du partage des connaissances dans le domaine des énergies renouvelables en Asie par la retransmission de cours aux universités régionales et par des réseaux de recherche spécialisés.
- Élaboration de politiques régionales et nationales en matière d'énergies renouvelables encouragée grâce à quatre réunions d'experts régionales et nationales en Afrique et dans les États arabes.

- Soutien à un État membre, les Comores, pour la formulation d'une politique nationale en matière d'énergies renouvelables.
- Appui à la Convention mondiale des ingénieurs (2008).
- Organisation, en partenariat avec l'OCDE, d'un atelier international sur l'innovation au service du développement.
- Travail sur la recherche et l'innovation au service du développement, et sur l'enseignement de l'ingénierie mené avec la chaire UNESCO d'apprentissage fondé sur les problèmes en ingénierie.
- Création, à l'Université de Lund (Suède), d'une chaire sur la gestion de la recherche et les systèmes d'innovation.

Défis/enseignements tirés

- Les demandes d'aide à la formulation de politiques de STI excèdent largement les ressources disponibles à cet effet au sein de l'UNESCO ; des efforts déterminés devront être déployés pour trouver davantage de financements externes en complément des ressources du Programme ordinaire.
- Le succès de la Conférence « Développement durable de la région arctique face aux changements climatiques : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs » a contredit l'idée de difficultés géopolitiques sous-jacentes. Les principaux enseignements à tirer de cette conférence ont été son potentiel fédérateur intersectoriel et la reconnaissance croissante des incidences mondiales des changements qui devraient affecter la région arctique, ce qui donne clairement à l'UNESCO le pouvoir d'agir à cet égard en tirant parti de tous ses domaines de compétence.

Répondre aux besoins de l'Afrique

Réalisations

- Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action de l'UNESCO comme suite au Programme d'action de l'Union africaine pour la science et la technologie, en pleine consultation avec les principales parties prenantes, ce qui a facilité le processus de participation.
- Fourniture de conseils pratiques à 17 des 22 États membres ayant officiellement demandé l'aide de l'UNESCO, par l'intermédiaire de leurs gouvernements, afin de procéder à l'examen de leurs politiques scientifiques nationales ou de formuler de telles politiques.
- Formation de plus de 100 décideurs à la formulation de politiques scientifiques et technologiques, y compris à l'utilisation d'indicateurs dans ce domaine.
- Présentation des caractéristiques de la législation en matière de politique STI à plus de 50 parlementaires lors de stages de formation organisés aussi bien sur le continent qu'au Centre international pour la coopération Sud-Sud, à Kuala Lumpur.
- Adoption de la décision de créer un réseau de commissions parlementaires chargées des questions scientifiques.
- Appui à l'élaboration d'un système africain d'indicateurs scientifiques et technologiques moyennant un renforcement des capacités, en coopération avec l'ISU.

- Examen par l'atelier international UNESCO-OCDE-CRDI sur « L'innovation et le développement : convertir la connaissance en valeur » du rôle joué par l'innovation dans le développement ainsi que des façons dont la connaissance et la R-D, en particulier dans le domaine de la science, de l'ingénierie et de la technologie, contribuent à l'innovation, notamment le rôle du développement économique et social dans les efforts déployés pour répondre aux besoins de base et atteindre les OMD, surtout en Afrique et dans les PMA.
- Appui, en coopération avec le RAIST, à la Conférence des recteurs et doyens des instituts de sciences, d'ingénierie et de technologie (COVIDSET 2009), organisée autour du thème « Revitaliser la science, l'ingénierie et la recherche technologique et le déploiement pour le développement durable de l'Afrique » (Kampala).
- Lancement du projet régional sur « les besoins et le nombre des ingénieurs en Afrique » pour aider à élaborer des indicateurs et des politiques concernant des besoins plus précis en matière d'ingénierie dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).
- Élaboration d'un kit d'outils UNESCO sur « la gestion des actifs en ingénierie ».
- Organisation de neuf ateliers de perfectionnement en collaboration avec des partenaires spécialisés dans les sciences de la vie et la biotechnologie.
- Conduite par l'Organisation internationale de recherche sur le cerveau (IBRO), avec le soutien de l'UNESCO, d'activités de renforcement des capacités dans six pays d'Afrique dans des domaines tels que les maladies neurodégénératives et les neurosciences comportementales, au titre d'un programme de renforcement des capacités relatives aux neurosciences en Afrique.
- Le programme d'écoles de formation spécialisée sur les bases moléculaires et cellulaires des infections, en partenariat avec l'Union internationale de biochimie et biologie moléculaire (UIBBM), le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB) et la CNUCED, a permis de renforcer les capacités en biochimie et biologie moléculaire (Le Cap).
- Promotion de l'enseignement des sciences appliquées au moyen de cinq ateliers de microscience dans plusieurs pays d'Afrique, et adaptation des matériels d'enseignement et d'apprentissage en microscience de l'UNESCO aux besoins nationaux.
- Organisation d'ateliers régionaux sur le leadership, la rédaction de propositions et la constitution d'équipes, en coordination avec des organismes régionaux subsidiaires (IOCEA – région de l'Atlantique du Centre-Est ; IOCWIO – région de l'océan Indien occidental ; et IOCINDIO – région de l'océan Indien central), à l'intention des scientifiques et directeurs d'instituts nationaux des sciences de la mer.
- Une formation à l'utilisation d'outils d'appui à la prise de décisions pour la gestion des zones côtières a débouché sur la mise en œuvre de sept projets dans la région de l'IOCWIO. Un de ces projets, financé par l'Union européenne en Tanzanie, porte sur la promotion de moyens de subsistance durables en zone côtière à l'aide de la gestion participative.
- Formation à la cartographie des inondations ainsi qu'à la gestion et à l'évaluation des risques liés aux catastrophes naturelles dans la région de l'IOCWIO, par l'intermédiaire de COAST-MAP-IO.

- Appui aux ministres et négociateurs africains en vue de la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC, y compris la fourniture d'avis d'experts et la coordination d'une équipe d'experts africains à la 15^e Conférence des Parties.
- Lancement d'un projet quadriennal sur l'Adaptation au changement climatique dans les zones côtières d'Afrique occidentale (ACCC), avec des stages de formation d'experts sur la remise en état des mangroves et des dunes ainsi que sur le changement climatique dans les zones côtières dans les cinq pays participants, d'où une meilleure compréhension et une gestion plus efficace des modifications du littoral causées par la variabilité du climat.
- Mise en place d'un réseau sur les « algues nuisibles en Afrique du Nord », et conduite de formations sur les biotoxines marines.
- Renforcement du réseau de centres nationaux de données océanographiques et d'information en collaboration avec 40 institutions de 25 pays, établissement de l'Atlas marin de l'Afrique, et formation au dépôt d'archives en ligne pour l'Afrique OceanDocs, dans le cadre du projet ODINAFRICA relevant du programme IODE.
- Le développement du Réseau africain d'observation du niveau de la mer s'est traduit par l'établissement de 15 stations qui contribuent également au Système mondial d'observation de l'océan pour l'Afrique (GOOS-AFRIQUE), lequel appuie des réseaux internationaux tels que GEO et SMOC dans le domaine du changement climatique.
- Coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien, avec la participation de pays de l'IOCWIO, moyennant la modélisation des inondations, l'établissement et la mise à l'essai de systèmes d'alerte et d'intervention rapide en cas de tsunami, et la mise en œuvre de la surveillance sismique.
- Achèvement, avec l'appui d'ONUSIDA-BPTI, de trois projets sur le terrain concernant les jeunes et le VIH/SIDA dans les PEID, au titre du programme Vision des jeunes sur la vie dans les îles, dans les pays suivants : Guinée-Bissau, Madagascar, Tanzanie (Zanzibar).
- Rédaction et partage avec l'ICHARM d'une note de synthèse en faveur du projet régional « Améliorer la résistance des pays africains subsahariens aux catastrophes hydroclimatiques ».
- Préparation d'une méthodologie et de principes directeurs pour la cartographie des inondations en Afrique occidentale, en collaboration avec AGRHYMET.
- Élaboration d'un système expérimental de surveillance de la sécheresse en Afrique pour assurer un suivi en temps quasi réel des conditions hydrologiques à la surface de la terre sur la base de modèles conçus à partir d'observations.
- Compilation, examen et mise au point rédactionnelle aux fins de publication des résultats de projets de renforcement des capacités en télédétection au titre de l'initiative TIGER, afin d'illustrer comment les informations satellitaires peuvent aider à gérer l'eau en Afrique.
- Renforcement du réseau de recherche des spécialistes de l'hydrogéologie en milieu volcanique dans trois pays d'Afrique orientale.
- Développement d'études de cas, de bonnes pratiques et de recommandations, et amélioration du travail en réseau et de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud moyennant : la 2^e Réunion régionale africaine des comités nationaux du PHI (Afrique du Sud) ; la 3^e Conférence internationale sur la gestion des ressources des aquifères communs en Afrique (Libye) ; la Conférence internationale sur les eaux souterraines et le

changement climatique (Ouganda) ; l'atelier régional de l'UNESCO pour l'éducation relative à l'eau en Afrique (Soudan) ; la géophysique et le travail sur le terrain dans la vallée du Rift du Kenya ; la gestion des eaux souterraines (Bénin) ; les programmes liés à l'eau à l'Institut de l'eau du Kenya ; la gestion des risques liés à l'eau et au climat : gérer le risque hydroclimatique dans le secteur de l'eau (Éthiopie) ; et l'eau et l'assainissement (Ghana).

- Organisation de réunions régionales et nationales d'experts au Togo et en Guinée pour partager expériences et meilleures pratiques en matière d'utilisation et d'application des systèmes de production d'énergie solaire en Afrique, suivies par 55 participants.
- Organisation de la première session du Cours annuel d'été africain sur l'énergie solaire au Mali, suivie par 20 participants.
- Promotion de l'élaboration de politiques nationales en matière d'énergie renouvelable et du renforcement des capacités correspondantes par l'organisation d'ateliers nationaux au Nigéria et au Niger.
- Finalisation de la politique relative aux énergies renouvelables pour les Comores.
- Mise en œuvre à Zanzibar d'un projet pilote sur l'utilisation des sources d'énergie renouvelable pour le développement.
- Le Congrès africain de biotechnologie, organisé conjointement avec le Centre de recherche en biotechnologie de Libye (Tripoli, Libye), a encouragé l'établissement de liens et le travail en réseau dans le domaine de la biotechnologie en Afrique et a étudié les besoins de la région en matière de renforcement des capacités.
- Publication, avec l'appui de l'UNESCO, d'un numéro spécial d'Asian Biotechnology and Development Review intitulé : La biotechnologie en Afrique.
- L'ERAIFT a formé 25 spécialistes africains (niveaux de la maîtrise et du doctorat) et mobilisé le financement nécessaire à son fonctionnement jusqu'en 2013 grâce à un don de 4 220 000 euros fourni par la Communauté européenne.

Défis/enseignements tirés

- Il faut que les parlementaires restent impliqués dans les questions de STI, ce qui nécessitera l'organisation de séances d'information récurrentes en raison du renouvellement du personnel et des conflits de priorités entre ministres.
- Des activités de sensibilisation analogues sont également prévues pour le prochain exercice biennal s'agissant de la gestion des zones côtières en Afrique.
- La baisse du nombre d'étudiants inscrits dans les filières scientifiques est un grand sujet de préoccupation, d'où la proposition de lancer deux nouvelles initiatives pour l'Afrique, qui dépendent toutes deux d'un financement extrabudgétaire : l'une sur l'enseignement des sciences de la terre et l'autre sur l'enseignement des sciences de l'ingénieur.
- La COI compte remédier à la pénurie des données en Afrique en utilisant des techniques simples de collecte de données appropriées.
- Le PHI compte remédier à l'insuffisance des fonds disponibles pour la gestion de l'eau en forgeant de nouveaux partenariats et en développant ceux qui existent déjà.

- L'initiative « Renforcer la science en Afrique » recevra le statut de projet phare pour bénéficier d'un financement extrabudgétaire durant le prochain biennium.

Promouvoir l'égalité entre les sexes

Réalisations

- Octroi chaque année de 15 bourses internationales UNESCO-L'ORÉAL à des femmes doctorantes et postdoctorantes pour leur permettre de poursuivre leurs recherches dans des laboratoires d'accueil situés hors de leur pays d'origine.
- Le Prix L'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science a consacré des chercheuses exceptionnelles ayant contribué au progrès scientifique et leur a donné les moyens de poursuivre leurs travaux.
- Manuel de formation sur le genre et le changement climatique.
- Augmentation du nombre de femmes inscrites aux cours UNESCO-IHE.
- Participation accrue des femmes à toutes les activités de formation dans le domaine des sciences.

Plate-forme intersectorielle : Enseignement scientifique

Réalisations

- Définition en cours des besoins prioritaires en matière d'éducation scientifique dans les régions, au moyen de consultations, d'ateliers et de réunions régionales d'experts et en étudiant les publications et les principaux rapports sur la question.
- Conduite d'activités portant sur les questions d'orientation des politiques et le renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation scientifique et technologique (par exemple l'enseignement des sciences de la terre en Afrique), ainsi que d'activités touchant à la promotion des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur, des sciences écologiques, de l'enseignement de l'éthique et du journalisme scientifique.
- Situations de conflit et de post-conflit.

Plate-forme intersectorielle : Contribution à la mise en œuvre du Programme d'action de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)

Réalisations

- Élaboration de la nouvelle édition du manuel Sandwatch, consacré aux exercices pratiques sur le terrain démontrant les incidences du changement climatique ainsi que les possibilités d'adaptation et de développement durable dans les zones côtières.
- Organisation par le Réseau de recherche sur les migrations en Asie et dans le Pacifique, conjointement avec l'UNESCO, de la première réunion sur les migrations liées au changement climatique à l'intention des PEID du Pacifique.

- Achèvement, avec l'appui d'ONUSIDA-BPTI, de 20 projets sur le terrain concernant les jeunes et le VIH/SIDA dans les PEID, dans le cadre du programme Vision des jeunes sur la vie dans les îles.
- Appui technique à la République de Maurice dans le domaine des politiques et pratiques de développement durable, dans le cadre du programme « Maurice Île Durable ».
- Une approche intersectorielle de l'Éducation en vue du développement durable (EDD) dans le Pacifique, mise au point en insistant sur le renforcement de la pertinence des programmes scolaires dans les PEID, a été approuvée par les ministres de l'éducation du Pacifique ; lancement de travaux de cartographie de l'EDD.
- De nouveaux sites du patrimoine mondial situés dans les petits États insulaires en développement ont été inscrits ou ont présenté leur candidature au cours du présent exercice biennal, et ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par plusieurs PEID.
- Organisation dans les PEID d'activités de formation visant à renforcer la compréhension scientifique des phénomènes climatiques au sein des médias, notamment la formation de 40 journalistes dans le Pacifique.

Plate-forme intersectorielle : Action de l'UNESCO pour faire face au changement climatique

Réalisations

- Nouvelle collaboration autour d'un Cadre mondial pour les services climatologiques, appuyé conjointement par l'OMM en tant que coresponsable du domaine transsectoriel des Nations Unies qu'est la base de connaissances sur le changement climatique et présenté à la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC.
- Promotion de l'atténuation des effets du changement climatique et de l'adaptation à ce phénomène par un renforcement des activités d'éducation et de sensibilisation, notamment le premier séminaire international de l'UNESCO sur l'éducation au changement climatique, organisé en étroite collaboration avec les plates-formes intersectorielles sur les PEID et l'EDD, avec l'appui du Danemark.
- Réalisation de progrès non négligeables pour déterminer les émissions de gaz à effet de serre produites par l'UNESCO et évaluer les possibilités en matière de réduction des émissions et de compensation.

Défis/enseignements tirés

- Les activités relatives au changement climatique recevront le statut de projet phare pour bénéficier d'un financement extrabudgétaire durant le prochain biennium, ce qui permettra de remédier à l'insuffisance des ressources disponibles pour le fonctionnement de la plate-forme.
- Les activités internationales concernant le changement climatique font partie intégrante du processus de la CCNUCC qui sont parfois très complexes.

Ressources

18. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme II a eu recours aux ressources suivantes :

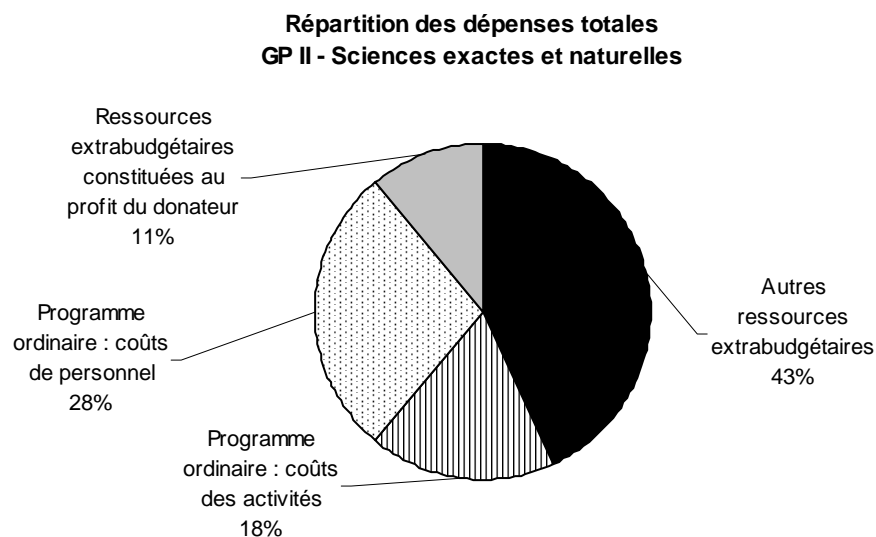
- **Budget du Programme ordinaire: 58 496 000 dollars**

- Coût des activités : 22 773 000 dollars
- Coûts de personnel : 35 723 000 dollars

Effectifs : 167 postes établis, dont 113 postes du cadre organique, 11 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les Instituts de l'UNESCO pour les sciences et dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

- **Fonds extrabudgétaires : 156 786 000 dollars**

- Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : 14 797 000 dollars
- Autres ressources extrabudgétaires : 56 075 000 dollars



Conclusions et leçons pour l'avenir

19. En conclusion, d'importants progrès ont été accomplis en vue d'atteindre les objectifs stratégiques du grand programme II durant ce premier biennium. En ce qui concerne l'objectif stratégique de programme 3, « Mettre le savoir scientifique au service de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles », tous les résultats escomptés, y compris les rapports mondiaux de surveillance de l'état des eaux douces et des océans, sont en voie de réalisation. S'agissant de l'objectif stratégique de programme 4, « Promouvoir des politiques et le renforcement des capacités dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation », plusieurs États membres ont reçu une assistance au niveau des politiques de STI et des politiques relatives aux énergies alternatives et renouvelables, surtout dans la région Afrique, et le suivi mondial des capacités scientifiques et technologiques se déroule comme prévu. Pour ce qui est des énergies renouvelables, compte tenu des ressources humaines et autres très limitées qui sont

disponibles pour ce programme, les activités dans ce domaine ont été réorientées essentiellement vers les politiques à suivre (concertation mondiale sur l'action à mener, formulation de politiques et renforcement des capacités correspondant) pour parvenir à une efficacité maximale. Par ailleurs, les activités du PISF ont été rationalisées et sont désormais axées sur un nombre limité d'actions prioritaires entreprises sur la base du partage des coûts avec des partenaires tels que l'AIEA, l'IBRO, le CIGGB, le CIPT, la TWAS et les institutions nationales participant aux projets du PISF. Enfin, au titre de l'objectif stratégique de programme 5, « Contribuer à la préparation et à la mitigation en cas de catastrophe », des progrès considérables ont été faits s'agissant des systèmes d'alerte rapide aux tsunamis. Le tremblement de terre qui a récemment dévasté Haïti démontre l'importance de la Plate-forme internationale pour la réduction des catastrophes sismiques, ainsi que la nécessité d'étendre sa portée à d'autres régions. L'UNESCO a en outre continué de jouer son rôle dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo sur la résilience aux catastrophes (2005-2015), l'accent étant mis sur les activités de sensibilisation et de plaidoyer en vue de l'intégration de la question de la sécurité des écoles et de l'atténuation des risques de catastrophe dans les programmes scolaires des pays sujets aux catastrophes.

Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO		
Laboratoire d'idées	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser davantage la société civile et les décideurs à des questions novatrices comme celles concernant les eaux transfrontières et l'intégration de la diversité culturelle dans la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) • Faire mieux comprendre les incidences probables des changements planétaires et les choix d'adaptation qui en découlent dans les bassins fluviaux et les systèmes aquifères, y compris la coordination de l'ensemble des programmes du PHI pour l'élaboration de telles stratégies. • Formulation du concept de réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage et laboratoires du développement durable comme composante du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013).
		<ul style="list-style-type: none"> • Le Forum mondial sur la science (Budapest + 10) avait pour thème « Connaissance et futur » et faisait référence au rôle crucial de la science dans l'élaboration de notre avenir. Le forum n'a pas seulement marqué le dixième anniversaire de la première Conférence mondiale sur la science, organisée en partenariat avec l'Académie de sciences de Hongrie, le Gouvernement hongrois et le CIUS afin de promouvoir la qualité du dialogue sur les nouveaux rôles et défis du savoir scientifique,

		<p>mais a également adopté une démarche prospective pour donner une vision stratégique de l'avenir de la science dans la société mondiale au XXI^e siècle. Une séance plénière « rétrospective » a examiné les réalisations dans les domaines de la science et de la politique scientifique depuis la Conférence mondiale sur la science de 1999. La séance plénière pour « aller de l'avant » a étudié les perspectives à long terme de la science et les défis politiques qui vont de pair pour les prochaines années. Au cours de ces deux séances, d'éminents scientifiques (parmi lesquels des lauréats du Prix Nobel), des responsables de politiques scientifiques et des décideurs du monde entier ont donné des conférences thématiques.</p>
	<p>Défis :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le domaine de l'eau, l'un des principaux défis est la nécessité de cibler l'information afin d'améliorer la compréhension, la mesure, la simulation et la gestion des données.
<p>Organisme normatif</p>	<p>Réalisations :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À sa 25^e session, l'Assemblée de la COI a adopté la formulation TEOS-10 de la thermodynamique et de l'Équation d'état de l'eau de mer, en remplacement de l'actuelle norme EOS-80 de l'UNESCO. La méthode de conductivité, ou « Échelle de salinité pratique » est utilisée par les spécialistes des sciences de la mer depuis 1978. L'UNESCO a intégré cette échelle dans les équations de 1980 pour calculer la densité de l'eau de mer. Une manière plus précise de déterminer la « salinité absolue » a désormais été mise au point et intégrée à une équation thermodynamique de l'eau de mer. Cette nouvelle équation est appelée à devenir la prochaine norme océanographique à compter de 2010 après être devenue une norme industrielle en 2009 pour la construction d'usines de désalinisation de l'eau de mer. L'équation thermodynamique améliorera aussi la précision des modèles climatiques par rapport à aujourd'hui.

		<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle consultatif du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO dans l'élaboration du droit des aquifères transfrontières, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 63^e session en décembre 2008, a été reconnu dans la résolution 63/124 relative aux droits des aquifères transfrontières, qui saluait l'assistance scientifique et technique précieuse apportée à la Commission du droit international, jetant les bases de l'élaboration de la convention. • GIRE : la publication des Principes directeurs pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelon des bassins fluviaux a constitué une contribution au Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). Les principes et concepts de la GIRE ont été largement reconnus et admis, mais, dans de nombreux bassins, l'application de la gestion intégrée ne progresse pas de façon satisfaisante. Les Principes directeurs devraient être considérés comme un manuel d'instructions opérant la synthèse de méthodes pratiques de gestion intégrée des ressources en eau afin d'aider à l'application de la GIRE au niveau des bassins fluviaux. • Des contributions de fond ont été apportées aux conventions mondiales relatives à la biodiversité, au changement climatique et à la désertification et l'on assiste à une participation active aux échanges actuels des organismes des Nations Unies concernant la mise en place d'une Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • S'agissant de la GIRE, les principaux enjeux sont la réceptivité de divers secteurs concernés par l'eau et l'optimisation de l'impact de l'initiative pour atteindre les médias et les acteurs gouvernementaux.
Centre d'échange d'information	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • 32 ministres ainsi que d'autres délégations nationales et des participants d'organisations multilatérales ont assisté à la première Table ronde ministérielle sur les océans, organisée à l'occasion de la 35^e session de la Conférence générale de l'UNESCO afin d'analyser et de mettre en lumière le rôle essentiel des océans dans la compréhension du changement climatique et dans l'apport de services écologiques au bien-être humain, notamment aux communautés côtières, ainsi que le rôle de la Commission océanographique de l'UNESCO dans le soutien à la gouvernance mondiale des océans.

		<ul style="list-style-type: none"> • Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR), produit phare de l'ONU-Eau, a été préparé par le WWAP, lui-même dirigé et hébergé par l'UNESCO. • La carte des ressources en eau souterraine du monde à l'échelle de 1/25 000 000 a été publiée au titre du Programme mondial d'évaluation et de cartographie hydrogéologiques (WHYMAP). • Un compendium des inondations majeures dans le monde mettant l'accent sur leur ampleur, leurs causes météorologiques et leur incidence socioéconomique a été élaboré par l'Initiative internationale sur les inondations (IFI), en coopération avec l'AISH. • Le partenariat avec le Nature Publishing Group s'est poursuivi pour le programme « Nature Education » (Éducation à la nature), système en ligne gratuit de ressources pédagogiques de qualité consacrées à la science. • L'Atlas mondial des grands singes et de leur conservation a été publié en version française. • Lancement du forum Internet : En première ligne face au changement climatique – Un forum global pour les peuples autochtones, les petites îles et les communautés vulnérables. Le forum « En première ligne face au changement climatique » étudie l'expérience du changement climatique de communautés vivant dans de petites îles, les zones arctiques circumpolaires, des zones de haute montagne, aux abords des déserts et dans d'autres environnements vulnérables. Le forum « En première ligne face au changement climatique » s'inspire et tire parti du succès du forum Internet mondial La voix des petites îles, qui a fait participer des personnes intéressées par les questions concernant les petites îles à un débat en ligne, touché en six ans plus de 50 000 personnes dans le monde entier et assuré la liaison entre des habitants d'îles des Caraïbes et des océans Atlantique, Indien et Pacifique. • Sandwatch est un réseau à la base d'écoles et de groupes communautaires s'employant ensemble à surveiller et conserver les plages locales et les milieux proches du rivage ainsi qu'à développer la résilience au changement climatique. Sandwatch contribue à la DEDD en apportant une approche pratique et concrète de l'intégration des valeurs inhérentes au développement durable dans tous les aspects de l'apprentissage. Les groupes Sandwatch de la mer des Caraïbes, de l'océan Indien, de l'océan Pacifique, d'Afrique et d'autres régions,
--	--	--

		<p>partagent leurs expériences et leurs données par le biais du site Web Sandwatch ou du magazine The Sandwatcher qui est publié plusieurs fois par an, en anglais, espagnol et français. La conception d'une base de données Sandwatch sur le changement climatique est actuellement en cours. Elle devrait fournir un inventaire de données relatives aux plages par rapport auxquelles les incidences du changement climatique pourront être évaluées à partir de 2010.</p>
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> Le principal défi concernant le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau consiste à optimiser son impact sur les médias afin d'améliorer la diffusion et la connaissance de ses résultats et conclusions.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> Les efforts de renforcement des capacités de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO s'adressent à toutes les couches de la société, depuis les directeurs d'instituts d'océanographie jusqu'aux communautés menacées par les tsunamis dans les PEID. Les initiatives de renforcement des capacités comprennent notamment : des ateliers de formation à la collecte de fonds et aux outils d'aide à la prise de décisions ; une solide mise en réseau et la formation des responsables des données et des informations grâce à un engagement à long terme par l'intermédiaire d'ODINAFRICA ; la formation de scientifiques à la reconnaissance des menaces d'efflorescences algales nuisibles ; la surveillance du niveau de la mer pour des études de routine et à long terme sur le changement climatique et pour identifier les aléas d'origine océanique ; et la formation des institutions et de la société civile à la surveillance, à transmission de l'information ou à l'intervention en cas d'alertes lancées par des prestataires de services d'alerte aux tsunamis. L'essentiel des interventions du Programme hydrologique international de l'UNESCO en matière de renforcement des capacités porte sur la GIRE et les eaux souterraines ; l'eau et le changement climatique, y compris la gestion du risque climatique ; l'érosion et la gestion des sédiments ; l'eau et l'assainissement ; la collecte des eaux de pluie ; la résolution des conflits et la gestion des eaux transfrontières ; la gestion durable des eaux urbaines et la qualité de l'eau.

- Les capacités de 1 518 enseignants et coordonnateurs originaires de sept États membres en matière d'éducation relative à l'eau ont été améliorées grâce à une formation dispensée au titre du programme conjoint UNESCO-PHI/WET intitulé « L'eau et l'éducation pour les Amériques et les Caraïbes ».
- Un programme UNESCO de bourses d'études supérieures dans le domaine de l'eau a été élaboré et mis en œuvre afin de renforcer les capacités des professionnels de l'eau dans les pays en développement, d'encourager la recherche dans ce domaine et de resserrer les liens entre l'UNESCO-IHE et le PHI.
- L'ERAIFT a formé 25 spécialistes africains du niveau du master et du doctorat en sciences à la gestion intégrée des terres et des ressources des régions tropicales humides.
- Dans le cadre de la nouvelle stratégie du PISF axée sur les partenariats fondés sur la répartition des coûts, l'Afrique et les questions d'égalité entre les sexes, une série de cours de perfectionnement en sciences fondamentales ont été entrepris dans divers pays d'Afrique, en coopération avec des unions scientifiques membres du CIUS, le CERN, le CIPT, le CIGGB, la TWAS et d'autres organisations partenaires, l'accent étant mis sur la participation des femmes scientifiques.
- L'UNESCO a organisé à Tripoli (Libye) la première Conférence africaine sur la biotechnologie, qui a donné lieu à des recommandations concernant les besoins de la région en matière de renforcement des capacités. Ces recommandations ont ensuite été présentées au premier Congrès africain de biotechnologie de l'Union africaine, organisé à Nairobi, qui les a adoptées.
- Plus de 1 400 scientifiques ont pris part aux programmes de formation du CIPT.
- Formation et recyclage de responsables des ministères de la science et de la technologie en Afrique pour l'évaluation et la révision des politiques nationales en science, technologie et information.

	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • L'un des problèmes auxquels se heurtent souvent les efforts de renforcement des capacités de la COI est la grave pénurie d'infrastructures de base pour gérer les programmes sur place. • Manque de ressources humaines formées à la réalisation des OMD liés à l'eau. Même lorsqu'on dispose d'un financement pour les infrastructures, les investissements réalisés dans les infrastructures relatives à l'eau ne sont souvent pas suivis par les investissements nécessaires dans l'éducation et la formation relatives à l'eau.
Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • La CCNUCC a été informée que la mise en œuvre du module relatif à la haute mer du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) atteignait 61 %. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO a coordonné le déploiement intégral des dispositifs de flotteurs Argo et de bouées dérivantes avant la fin 2009. Les lacunes les plus criantes dans la couverture par satellite ont également été comblées. La mise en place de ces systèmes d'observation de l'océan a exigé une coopération internationale de grande qualité. • Des évaluations mondiales haute résolution en temps réel des précipitations à partir de données satellitaires ont été effectuées par le G-WADI et le CHSR (Université de Californie) avec le soutien de la NASA et de la NOAA. Ces données sont extrêmement importantes pour l'analyse des conditions atmosphériques et climatologiques devant permettre de faire des prévisions et d'émettre des alertes, notamment en cas de phénomènes extrêmes (inondations, etc.) et sont de plus en plus utilisées, en particulier dans les pays en développement. • La première évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontaliers a été menée sous les auspices de la Convention sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, en coopération avec divers partenaires. Cette évaluation vise à inspirer, guider et stimuler l'action ultérieure des États parties et non parties à la Convention pour améliorer le statut des eaux transfrontières. • L'Année internationale de la planète Terre (2008) et l'Année internationale de l'astronomie (2009) ont constitué deux grandes plates-formes de coopération internationale. Le Programme MAB et le PICG ont encouragé des manifestations internationales. Les conférences

internationales sur les géoparcs ont été un grand succès. Le troisième Congrès mondial des réserves de biosphère, tenu à Madrid, a réuni pour la première fois plus de 250 gestionnaires et coordonnateurs de réserves de biosphère et plus de 500 scientifiques et représentants d'ONG et du secteur privé venus de 105 pays.

- La pré-inauguration du Centre SESAME (Allan, Jordanie, 3 novembre 2008) a marqué la réception de son bâtiment ainsi que l'installation du « microtron », première composante de la machine principale SESAME. Suite à une initiative soutenue par l'UNESCO, le laboratoire de Daresbury (Royaume-Uni) a fait don à SESAME de cinq faisceaux. Plus de 200 scientifiques venus de 20 pays ont profité du programme de formation à l'utilisation du rayonnement synchrotron.
- La série de forums mondiaux sur la science organisés tous les deux ans à Budapest est une entreprise unique en son genre qui offre aux scientifiques, responsables des politiques scientifiques et responsables politiques du monde entier une tribune mondiale pour débattre de questions cruciales d'intérêt commun. Plus de 400 scientifiques, responsables politiques, décideurs et journalistes venus de plus de 90 pays ont participé à chaque forum. La tradition des forums mondiaux sur la science veut que chaque édition attire plusieurs manifestations scientifiques mondiales qui se déroulent dans les mêmes lieux parallèlement au forum lui-même. À l'occasion du Forum de Budapest (2009) ont notamment eu lieu la réunion annuelle de l'Académie des sciences pour le monde en développement (TWAS), une réunion des Ministres des sciences et de l'éducation du Groupe des 77 et la Chine, un colloque sur la dignité humaine organisé par l'Union académique internationale, les réunions des conseils d'administration de l'Académie mondiale des jeunes scientifiques, de l'Organisation israélo-palestinienne pour la science (IPSO) et du Centre international pour la coopération Sud-Sud dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation du Groupe des 77 et la Chine, ainsi qu'une réunion des membres des commissions parlementaires sur la recherche, la science et l'éducation.

	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • Quinze ans après la mise au point du premier concept de système mondial d'observation de l'océan, grâce à la mise en place réussie d'importants éléments du GOOS (y compris la surveillance depuis l'espace de l'étendue des glaces de mer, du niveau de la mer, et de la productivité primaire en surface, complétée par des réseaux in situ de bouées dérivantes, de flotteurs Argo et de marégraphes), la COI peut aujourd'hui se targuer d'avoir véritablement établi un système mondial d'observation de l'océan opérationnel et permanent. On observe toutefois une baisse du niveau des contributions additionnelles apportées par les entités nationales au système mondial, avec comme possible conséquence le risque de ne pas atteindre les buts et objectifs initiaux. Il est donc essentiel de donner un nouveau souffle à l'engagement multilatéral à l'appui des observations mondiales de l'océan.
--	----------------	--

GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Principales tendances et difficultés

20. Avec la crise financière et économique mondiale, on attend davantage encore qu'auparavant des sciences sociales qu'elles éclairent les complexités de la situation et l'évolution des contextes locaux et nationaux. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue en juin 2009, demande « d'offrir en toute indépendance des conseils et des analyses techniques qui pourraient inspirer les mesures prises au niveau international et les décisions politiques et alimenter des dialogues et des échanges constructifs entre responsables politiques, universitaires, institutions et membres de la société civile ».

21. L'atténuation des retombées sociales défavorables sur les populations les plus vulnérables devient donc la priorité du Programme MOST, dont le but est de favoriser une compréhension éclairée des contextes locaux et nationaux et d'améliorer l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine des transformations sociales. MOST a contribué à encourager les actions entreprises par les pouvoirs publics pour pallier les conséquences sociales négatives de la crise financière dans le cadre de plusieurs réunions de haut niveau : premièrement, lors d'une manifestation parallèle organisée conjointement par MOST et le Conseil de la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud à l'occasion du Forum mondial des sciences sociales (Bergen, Norvège, mai 2009) ; deuxièmement, lors de sessions thématiques organisées sur la question à l'occasion du 7^e Forum régional des ministres du développement social d'Amérique latine et des Caraïbes (Quito, Équateur, août 2009) ; et troisièmement, lors de la 9^e session du Conseil intergouvernemental du Programme MOST (29 septembre 2009). Au cours de ces réunions, les participants ont analysé les mesures prises à l'échelon national et international pour faire face à la crise financière, fait des propositions d'action pour endiguer les effets sociaux les plus nuisibles et souligné l'importance du maintien de la protection sociale et des réseaux de sécurité sociale, d'approches centrées sur les droits de l'homme et de la coopération des parties concernées. La 9^e session du Conseil intergouvernemental du Programme MOST (septembre 2009) a recommandé de soutenir les réseaux de recherche qui étudient l'impact de la crise sur les groupes les plus vulnérables afin que la formulation des différentes politiques possibles puisse s'appuyer sur des données comparatives et de procéder à un échange de pratiques concluantes concernant les réponses apportées par les politiques sociales. Les

prochains forums MOST des ministres du développement social permettront de comparer les réponses nationales dans le cadre de l'Initiative de niveau minimum de protection sociale des Nations Unies, qui fait partie des neuf initiatives communes approuvées en avril 2009 par le CCS pour remédier à la crise. Ces expériences montrent qu'il est plus utile que jamais de favoriser la gouvernance participative prônée par le Secteur des sciences sociales et humaines en vue de promouvoir des réponses durables et efficaces à la crise.

Priorité sectorielle biennale 1 : Promouvoir des principes, des pratiques et des normes éthiques utiles pour le développement scientifique, technologique et social

Axe d'action 1 : Promotion de l'éthique des sciences et des technologies, l'accent étant mis sur la bioéthique

Réalisations

22. Les responsables de l'élaboration des politiques dans les États membres, les établissements d'enseignement supérieur, les systèmes de recherche nationaux ainsi que le grand public ont été sensibilisés aux questions concernant l'éthique des sciences et des technologies, avec :

- le Comité international de bioéthique (CIB) et le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) de l'UNESCO, qui ont notablement contribué à sensibiliser le public par les réflexions et les débats qu'ils ont menés sur le clonage humain et la gouvernance internationale ainsi que sur le principe de la responsabilité sociale et de la santé ;
- l'organisation de la 6^e session ordinaire du Comité international de bioéthique (CIB) (Mexico, novembre 2009), qui était consacrée à la mise au point du rapport du CIB sur la responsabilité sociale et la santé, à l'élaboration du principe du respect de la vulnérabilité humaine et de l'intégrité personnelle et à la préparation du rapport du CIB sur le clonage humain et la gouvernance internationale ;
- le développement de l'Observatoire mondial d'éthique (GEObs), qui a reçu par Internet de nombreux documents, demandes de recherches et avis et qui dessert plus de 1 800 personnes et 500 institutions à travers le monde ;
- la traduction des principes de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme en matériels éducatifs, dans le cadre du Programme principal d'études en bioéthique de l'UNESCO qui est en train d'être expérimenté dans des universités de toutes les régions ;
- les travaux de la COMEST, qui ont contribué à inscrire solidement à l'ordre du jour international la question des incidences éthiques du changement climatique et permis d'élaborer de nouveaux concepts qui ont convaincu les États membres de l'utilité de réaliser une étude concernant l'opportunité d'établir une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique, comme demandé dans la résolution 35 C/36, et qui ont sensibilisé l'opinion à la question des problèmes éthiques posés par les nanotechnologies.

23. La coopération internationale et les capacités institutionnelles nationales dans le domaine de la bioéthique ont été renforcées, avec :

- l'établissement de dix nouveaux comités nationaux de bioéthique (Colombie, El Salvador, Gabon, Ghana, Guinée, Jamaïque, Madagascar, Malawi, Oman et Togo) ;
- l'organisation de la Conférence internationale « Action conjointe pour le renforcement des capacités en bioéthique » (Mexico, novembre 2009), au cours de laquelle les participants ont partagé leurs connaissances et leurs expériences sur l'établissement et le

fonctionnement des comités nationaux de bioéthique et réfléchi aux moyens d'améliorer la collaboration à l'avenir ;

- la fourniture d'un appui à la mise en place de réseaux régionaux de façon à renforcer la coopération et l'interconnexion des institutions et des chercheurs sur les questions relatives à la bioéthique ;
- le Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique, dont l'objectif est d'améliorer la coordination des activités des organismes des Nations Unies en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la bioéthique (l'UNESCO est le secrétariat permanent de ce Comité).

Défis/enseignements tirés

- La détermination des questions et des domaines pouvant donner lieu à la formulation de principes éthiques communs et la mise en œuvre des mesures appropriées de suivi représentent pour l'UNESCO un défi permanent.
- Les mesures prises pour assurer une meilleure corrélation des travaux du CIB et du CIGB, avec l'organisation d'une session commune des deux comités, ont permis des échanges constructifs qui ont contribué à renforcer l'impact des activités du CIB dans les États membres.
- Pour répondre de façon efficace aux diverses questions posées par les nanotechnologies, il convient d'établir des liens solides entre les approches éthiques et les politiques scientifiques. De tels liens sont actuellement insuffisants et doivent être renforcés.

Priorité sectorielle biennale 2 : Renforcer les systèmes de recherche nationaux et régionaux de façon à promouvoir la recherche orientée vers l'action sur les problèmes éthiques et sociaux.

Axe d'action 2 : Renforcement de l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et les politiques en matière d'éducation physique et de sport

Réalisations

- Les liens entre recherche en sciences sociales et élaboration de politiques ont été renforcés en vue de remédier à la pauvreté et aux problèmes sociaux, avec l'organisation de forums ministériels régionaux en Amérique latine, dans la SADC, la CEDEAO, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Asie du Sud et la région arabe.
- L'élaboration de politiques sur la base de données factuelles a été renforcée grâce à l'outil en ligne MOST qui permet de comparer les résultats de recherche pertinents pour la formulation de politiques à partir de ressources du monde entier, incorporant les résultats d'une centaine de rapports de recherche produits par le Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance et présentant également cinq nouvelles collections thématiques sur les thèmes prioritaires de MOST – à savoir « Interface entre recherche et politiques », « Politiques d'intégration régionale », « Élimination de la pauvreté », « Égalité entre les sexes » et « Prévention de la violence juvénile ».
- Les systèmes de recherche nationaux ont été renforcés afin de promouvoir la recherche orientée vers l'action sur les problèmes éthiques et sociaux, grâce à l'accord-cadre conclu avec le Conseil international des sciences sociales (CISS), 2008-2013, et notamment à l'organisation d'un Forum mondial des sciences sociales à Bergen, Norvège (2009) et à l'établissement du Rapport mondial sur les sciences sociales qui paraîtra en 2010.

- L'engagement en faveur de politiques destinées à éliminer la pauvreté a été stimulé, avec la publication de la collection en quatre volumes *Freedom from Poverty* et la mise en œuvre en Afrique de plusieurs projets de recherche axés sur l'élaboration d'outils de décision fondés sur les droits de l'homme pour les documents nationaux de stratégie pour la réduction de la pauvreté.
- L'action destinée à répondre à la dynamique sociale et humaine du changement climatique a été renforcée, avec l'adoption d'une initiative qui vise à faire mieux comprendre l'impact du changement climatique sur les migrations en collectant des données et en tirant les enseignements des cas d'augmentation des migrations provoquées par l'environnement (les résultats de ces recherches interdisciplinaires contribueront à la formulation des politiques et faciliteront la mise au point de mesures constructives et efficaces pour répondre à ce défi).
- L'action destinée à accroître la participation des jeunes dans la prise de décision et à favoriser leur engagement civique et leur insertion dans la société (notamment en luttant contre la violence des jeunes) a été renforcée, en particulier avec l'élaboration d'une stratégie mondiale pour la jeunesse, l'organisation du 10^e Forum des jeunes de l'UNESCO dans le cadre de la 35^e session de la Conférence générale, et la mise en œuvre à El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua de projets visant à promouvoir le développement de la jeunesse et à prévenir la violence des jeunes en bande.
- 130 États sont devenus parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005), ce qui fait de cette Convention l'instrument dont l'élaboration et l'entrée en vigueur ont été les plus rapides dans l'histoire de l'UNESCO.
- L'action destinée à éliminer le dopage dans le sport a été renforcée, avec la mise en œuvre de 11 projets et grâce aux contributions versées au Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport (plus de deux millions de dollars reçus à ce jour).
- Les liens entre la recherche et la formulation des politiques au niveau local en faveur de la durabilité sociale dans les quartiers historiques et de l'inclusion sociale et spatiale des migrants dans les milieux urbains ont été renforcés, avec le projet de l'UNESCO et d'UN-HABITAT intitulé « Les politiques urbaines et le droit à la ville : droits, responsabilités et citoyenneté ».

Défis/enseignements tirés

- Le principal défi consiste à instaurer et à maintenir entre les chercheurs et les responsables de la formulation des politiques un dialogue qui englobe toutes les parties prenantes de la société civile dans un cadre véritablement participatif. Les résultats d'une telle entreprise ne peuvent pas être mesurés dans les délais trop courts de programmes biennaux.
- La coopération interinstitutions (UN-HABITAT, DAES, OIM) offre d'excellentes occasions de diffuser les résultats de la recherche. De même, l'appui aux chaires UNESCO et aux associations internationales de pouvoirs locaux peut permettre d'accroître l'impact des actions de l'UNESCO.
- L'outil en ligne MOST de recherche pour les politiques aurait peut-être besoin d'être amélioré de façon à permettre à un plus grand nombre de partenaires d'exploiter cette ressource et à ajouter un mécanisme d'examen par les pairs en ligne.

Priorité sectorielle biennale 3 : Contribuer au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix par la philosophie, les sciences humaines, la bonne gouvernance, la promotion des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination.

Axe d'action 3 : Promotion de la réflexion philosophique, des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et de la lutte contre le racisme et la discrimination

Réalisations

- L'action visant à promouvoir le respect des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO a été renforcée, tous les partenaires ayant été appelés à s'associer à l'UNESCO pour célébrer en 2008 le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui s'est terminé par la cérémonie de fondation du Centre international pour la promotion des droits de l'homme de Buenos Aires (Argentine).
- L'action dans le domaine des droits de l'homme visant à approfondir la réflexion sur le contenu normatif et l'obligation des États de respecter, protéger et faire appliquer le droit de prendre part à la vie culturelle et le droit de bénéficier des progrès scientifiques et de leurs applications a été renforcée grâce à des activités menées conjointement avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU et grâce à des travaux entrepris avec des experts spécialisés pour expliciter le droit d'accès à une eau potable salubre et à des installations sanitaires.
- Dans le cadre de l'application de la Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, l'action destinée à combattre le racisme et la discrimination a été renforcée, avec le lancement, lors du troisième Forum mondial des droits de l'homme organisé à Nantes (France) en 2008, d'une coalition internationale des villes contre le racisme et les discriminations réunissant les six coalitions régionales. La contribution et l'activité importantes de l'UNESCO dans ce domaine apparaissent dans le Document final de la Conférence d'examen de Durban tenue à Genève en 2009.
- Dans le cadre de la Stratégie intersectorielle concernant la philosophie, l'enseignement de la philosophie a été promu avec l'organisation, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique et dans les États arabes, de conférences régionales de haut niveau qui ont débouché sur la publication et la large diffusion à l'intention de toutes les parties intéressées de recommandations destinées à améliorer l'enseignement de la philosophie dans chacune de ces régions.
- L'action destinée à favoriser le débat philosophique au sein de la société civile sur des problèmes clés relevant des domaines de compétence de l'UNESCO a été renforcée grâce à l'organisation de manifestations internationales de haut niveau à l'occasion de la Journée mondiale de la philosophie.
- Les contributions à la plate-forme intersectorielle relative au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix ont porté sur le dialogue au sein des sociétés civiles, à savoir la coopération entre les universités et les chercheurs israéliens et palestiniens et le *Forum « Horizon de la Grande Corne »*, dans la Corne de l'Afrique, qui offre un nouveau cadre d'échanges entre les chercheurs et intellectuels de la région et ceux de la diaspora, ainsi que les décideurs, les membres de la société civile, les milieux d'affaires et les leaders d'opinion s'intéressant à l'avenir des populations de la région. En outre, le *Forum permanent de dialogue arabo-africain sur la démocratie et les droits humains*, lancé en 2008 au Caire par l'UNESCO et le Conseil national égyptien des droits

de l'homme, contribuera au rapprochement des cultures dans les deux régions ainsi qu'au renforcement de la coopération Sud-Sud.

Défis/enseignements tirés

- Un défi important consiste à intégrer de façon plus poussée une approche fondée sur les droits de l'homme dans toutes les activités et tous les projets de l'UNESCO. La prise en compte systématique des droits de l'homme exige une coordination et une formation internes accrues. Le renforcement de la coopération avec les organismes des Nations Unies, tout en offrant d'immenses possibilités, suppose également des consultations et une coordination approfondies.
- L'attention accordée par les gouvernements aux problèmes de la jeunesse et à la participation des jeunes dans les processus de prise de décisions est insuffisante.

Répondre aux besoins de l'Afrique

Réalisations

- Des progrès importants ont été réalisés pour renforcer les moyens de la recherche en sciences sociales et humaines dans la région, avec la décision de la 35^e session de la Conférence générale d'établir à Praia (Cap-Vert) l'Institut d'Afrique de l'Ouest pour la recherche internationale sur l'intégration régionale et les transformations sociales.
- Dans le cadre de la plate-forme intersectorielle relative au renforcement des systèmes de recherche nationaux, des études de pays visant à incorporer dans les politiques scientifiques une dimension relative aux sciences sociales et humaines ont été entreprises à Madagascar, au Zimbabwe et en Côte d'Ivoire.
- La Conférence générale a d'autre part accueilli favorablement la proposition tendant à établir à Kinshasa (République démocratique du Congo) un Centre de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix, proposition qui doit être approuvée par le Conseil exécutif et qui vise à accroître la coopération Sud-Sud dans le but d'encourager la dissémination des connaissances des pays concernés par le biais de recommandations internationales ainsi que de contribuer à l'échange de données d'expérience et à la définition de politiques sociales.
- Dans le cadre du programme de bioéthique, un accent particulier a été mis sur la fourniture d'une assistance technique à la région africaine pour l'établissement de comités nationaux de bioéthique au Gabon, au Ghana, en Guinée, à Madagascar, au Malawi et au Togo.
- Dans le cadre de l'intensification de l'action internationale et régionale visant à promouvoir le développement de la jeunesse en Afrique, le Secteur des sciences sociales et humaines, en concertation avec le Groupe Afrique de l'UNESCO et des organisations régionales, notamment l'Union africaine, a mis au point une Stratégie pour la jeunesse africaine qui contribue à promouvoir des conditions favorables et vise trois objectifs : la participation des jeunes à l'élaboration des politiques, l'entrepreneuriat et l'intégration régionale grâce à la consolidation des réseaux de jeunes.

Défis/enseignement tirés

- Nécessité d'accroître la coopération entre le Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs et les ministères, universités et autres institutions concernées de la région

de façon à renforcer l'articulation entre la recherche et la formulation des politiques aux niveaux national et régional.

Promouvoir l'égalité entre les sexes

Réalisations

24. Conformément au Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes (2008-2013), l'action menée a concerné principalement l'impact de la mondialisation sur la condition et les droits socioéconomiques, politiques et culturels des femmes, avec :

- la mise en œuvre du Réseau international UNESCO d'études sur les femmes et le genre, qui regroupe des chercheurs et des départements d'universités d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Océanie ;
- le lancement d'un projet de recherche mondial axé sur des mesures concrètes intitulé « Le genre et la crise financière », sous la coordination générale de la Chaire UNESCO de recherche sur le genre de l'Université de Lancaster (Royaume-Uni) ;
- l'appui à des études réalisées par le Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes, qui ont donné lieu à plusieurs publications.

Plate-forme intersectorielle : renforcement des systèmes de recherche nationaux

Réalisations

- Cette plate-forme s'attache à formuler des recommandations et des politiques scientifiques en ce qui concerne la contribution au développement durable des capacités de recherche nationales dans le domaine des sciences naturelles et des sciences sociales et humaines, grâce à des processus d'examen des systèmes de recherche nationaux qui sont actuellement en œuvre dans quatre pays pilotes : la Côte d'Ivoire, la Jordanie, Madagascar et le Zimbabwe. Dans chaque cas, les sciences naturelles et les sciences sociales et humaines sont examinées en vue d'aider les États membres à mettre en œuvre une politique scientifique cohérente à l'appui du développement.

Défis/enseignements tirés

- La nécessité de renforcer la recherche en sciences sociales et humaines dans les systèmes de recherche nationaux a été reconnue et le Secteur devra continuer de faire une large place à cette question.
- Les possibilités qu'offrent les TIC et le rôle qu'elles jouent en matière d'accès à l'information dans le cadre des systèmes de recherche nationaux doivent être pris en compte dans les processus d'examen.

Ressources

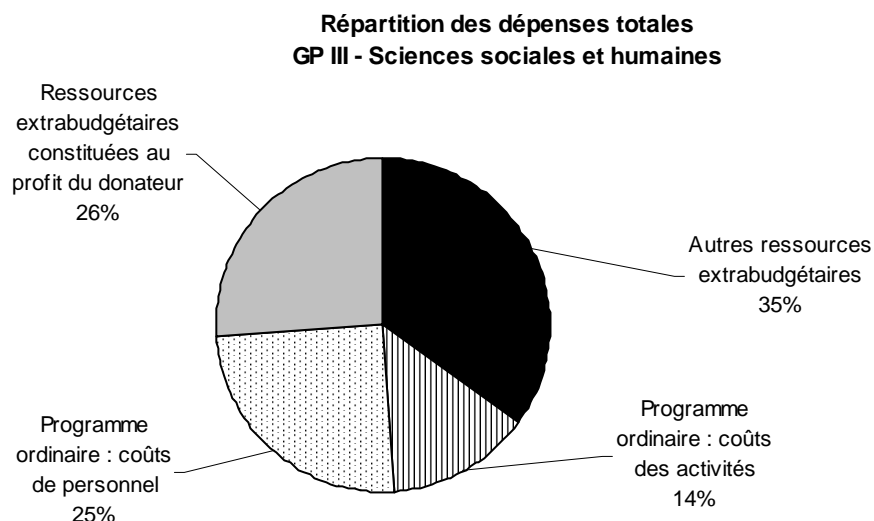
25. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme III a eu recours aux ressources suivantes :

- **Budget du Programme ordinaire : 29 645 000 dollars**
 - Coût des activités : 10 872 000 dollars
 - Coûts de personnel : 18 773 000 dollars

Effectifs : 85 postes établis, dont 62 postes du cadre organique, 5 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

- **Fonds extrabudgétaires : 47 045 000 dollars**

- Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : 20 258 000 dollars
- Autres ressources extrabudgétaires : 26 786 000 dollars



Conclusions et leçons pour l'avenir

- Conformément à sa mission, qui est de faire progresser les connaissances, les normes et la coopération intellectuelle afin de faciliter les transformations sociales en faisant prévaloir les valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine, le Secteur des sciences sociales et humaines doit œuvrer comme un véritable laboratoire d'idées, où la réflexion, la prévision et l'innovation sont en constante interaction. La difficulté est de suivre le rythme des innovations tout en restant attentif aux besoins sociaux et humains urgents et en observant des principes de rigueur et d'excellence dans la production des connaissances.
- En période de crises multiples (crises économique, alimentaire, climatique, environnementale), les liens entre recherche et formulation des politiques doivent être renforcés afin de mettre au point des mesures éclairées qui permettront de remédier efficacement aux problèmes complexes, multidisciplinaires et mondiaux qui se posent aujourd'hui.
- Traditionnellement, le Secteur est capable de s'appuyer sur de larges partenariats avec des décideurs, des scientifiques, des instituts de recherche et des acteurs de la société civile. Ces partenariats sont plus indispensables que jamais pour coproduire des connaissances, des résultats et des programmes à partir d'objectifs communs, de savoir-faire complémentaires et d'une répartition productive des tâches.

Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO		
Laboratoire d'idées	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la clarification du contenu du droit de prendre part à la vie culturelle et du droit de bénéficier des progrès scientifiques et de leurs applications en coopération avec le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. • Forum permanent de dialogue arabo-africain sur la démocratie et les droits humains et Forum « Horizon de la Grande Corne ». • Rapport mondial sur les sciences sociales en coopération avec le Conseil international des sciences sociales. • Publication de la collection « Freedom from Poverty » qui analyse la pauvreté dans le contexte des droits de l'homme. • Dans le cadre du CIB, élaboration des dimensions éthiques et juridiques de la responsabilité et de sa relation avec la santé, et rapport sur le clonage humain et la gouvernance internationale. • Élaboration de la notion de « Migrations sans frontières ».
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • Engager et entretenir un dialogue entre les chercheurs et les responsables de l'élaboration des politiques qui englobe toutes les parties prenantes de la société civile dans un cadre véritablement participatif.
Organisme normatif	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • 130 États parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport. • Analyse par la COMEST des questions éthiques se rapportant au changement climatique ayant débouché sur l'adoption par la 35e session de la Conférence générale de la résolution demandant au Directeur général de préparer un rapport sur l'opportunité d'établir un projet de déclaration sur la question.
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • L'UNESCO doit continuer de définir les questions et les domaines pour lesquels il est possible de formuler des principes éthiques communs et être prête à engager des initiatives en ce sens. • L'intégration des droits de l'homme au sein de l'UNESCO doit être renforcée.

Centre d'échange d'information	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du développement de l'Observatoire mondial d'éthique. • Perfectionnement de l'outil en ligne MOST de recherche pour les politiques.
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • Faire face à un besoin accru de ressources à mesure que les bases de données se développent.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • Études réalisées dans les pays en vue d'intégrer une dimension de sciences sociales et humaines dans les politiques scientifiques nationales. • Création à Praia (Cap-Vert) de l'Institut d'Afrique de l'Ouest pour la recherche internationale sur l'intégration régionale et les transformations sociales. • Création à Buenos Aires (Argentine) du Centre international pour la promotion des droits de l'homme. • Création de comités nationaux de bioéthique dans dix pays. • Lancement du Programme principal d'études en bioéthique pour les universités.
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de renforcer la recherche en sciences sociales et humaines dans les systèmes de recherche nationaux.
Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • Le partenariat avec le HCDH et les organisations des droits de l'homme a été renforcé à l'occasion de la célébration du 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. • Des forums régionaux des ministres du développement social ont été organisés. • La coalition internationale des villes contre le racisme a été lancée. • La coopération interinstitutions dans les domaines relatifs à la jeunesse et à l'urbanisation a été accrue. • Une formation concernant l'approche de programmation fondée sur les droits de l'homme a été organisée avec les équipes de pays des Nations Unies. • Coordination du Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique.
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la coopération et la coordination au sein des organismes des Nations Unies.

GRAND PROGRAMME IV – CULTURE

Principales tendances et évolutions récentes

26. Pendant toute la période écoulée, l'UNESCO s'est efforcée de promouvoir conjointement **la diversité culturelle** et le dialogue interculturel et de démontrer ainsi le rôle central de la culture *dans* et *pour* le développement. Son engagement dans les exercices nationaux de programmation conjointe a permis l'intégration de la culture au sein de nombreux PNUAD. Une équipe de soutien mise en place au niveau du Siège a assisté les unités décentralisées, y compris dans la mise en œuvre des 18 programmes conjoints financés au titre du volet thématique « Culture et développement » du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD, dont l'UNESCO assure le rôle de chef de file pour 13 d'entre eux. L'UNESCO a ainsi réaffirmé son engagement vis-à-vis de la réforme du système des Nations Unies et s'est lancée à ce titre dans l'élaboration d'un système pilote de gestion des connaissances en matière de « culture et développement » destiné à l'ensemble du système, qui s'appuiera également sur le suivi et la mise en œuvre du **Cadre révisé des statistiques culturelles** adopté par la Conférence générale à sa 35^e session.

27. Le premier **Forum mondial de l'UNESCO sur la culture et les industries culturelles** a également été lancé à Monza (Italie), en septembre 2009 sur le thème de la créativité, de l'excellence, et de l'innovation. Le Forum réunissait des représentants du secteur privé, du monde académique, des décideurs politiques et des artistes du monde entier et avait pour ambition de devenir un rendez-vous incontournable pour tous ceux qui s'intéressent au thème « culture et développement ».

28. Le **Rapport mondial de l'UNESCO « Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel »** a été achevé fin août 2009 : la présentation de sa version anglaise et de son résumé exécutif en six langues a été faite à tous les États membres de l'UNESCO le 20 octobre 2009. Le projet de Rapport a fait l'objet de consultations intersectorielles tout au long du processus ainsi que de consultations avec les délégations permanentes. Le manque de ressources humaines et budgétaires a retardé son achèvement et sa production et ce n'est donc qu'avec le nouveau biennium qu'il pourra être procédé au lancement de presse et à l'exploitation du Rapport.

Axe d'action 1 : Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial

29. Les 32^e et 33^e sessions du Comité du patrimoine mondial se sont tenues à Québec (Canada), en juillet 2008, et Séville (Espagne), en juin 2009. L'Assemblée générale des États parties s'est également réunie au cours de l'exercice et deux ateliers ont été organisés sur l'avenir de la Convention dans la perspective de son 40^e anniversaire. L'augmentation progressive du nombre de rapports sur l'état de conservation examinés pendant la session du Comité du patrimoine mondial (166 en 2008 et 178 en 2009) reflète l'importance accordée à la conservation, objectif premier de la Convention. La représentativité de la Liste du patrimoine mondial s'est améliorée grâce à l'inclusion de six sites de pays non représentés, sept de régions sous-représentées et quatre de catégories sous-représentées. Des mesures ont été prises en vue de retirer des biens de la Liste du patrimoine mondial en péril. Un site d'Europe a été retiré de la Liste du patrimoine mondial. Les capacités nationales pour la gestion et la conservation des biens ont été renforcées grâce à des activités de conservation et de formation en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes, ainsi qu'à la mise en place d'un réseau de centres de catégorie 2 consacrés aux activités liées au patrimoine mondial dans plusieurs pays et régions. La coopération a été étendue avec les missions des Nations Unies dans les pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe. La protection des paysages urbains historiques a été étudiée conformément à la résolution adoptée par la Conférence générale à sa 35^e session concernant l'élaboration d'une recommandation internationale à cet égard. La sensibilisation et le soutien au patrimoine mondial ont été renforcés grâce à des partenariats avec le secteur privé, tels que ceux conclus avec Jaeger-Le Coultre pour le Programme marin du patrimoine mondial et Trip Advisor et Google pour le patrimoine mondial en général. La réinstallation réussie de l'obélisque d'Axoum sur son site

d'origine en Éthiopie a été un véritable succès en matière de visibilité. Des progrès ont été réalisés dans le domaine du savoir scientifique au service du patrimoine mondial naturel, avec la parution d'un document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial, la mise en œuvre de projets pilotes en vue de l'adaptation au changement climatique sur certains sites du patrimoine mondial et la collecte de fonds en faveur de la gestion forestière adaptative du patrimoine des forêts tropicales ombrophiles. Conformément aux recommandations de l'audit de gestion 2009, une nouvelle structure a été mise en place au cours de l'exercice pour le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial.

Réalisations

- La représentativité, l'équilibre et la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial ont été améliorés.
- Une aide a été apportée au titre de l'amélioration de l'état de conservation des sites du patrimoine mondial, en particulier dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe.
- Les capacités en matière de conservation et de gestion des sites ont été renforcées et un réseau de centres de catégorie 2 ayant une implantation régionale a été créé.
- Le réseau de partenaires publics et privés à l'appui de l'action en faveur du patrimoine mondial a été élargi.

Défis/enseignements tirés

- Le nombre élevé de décisions prises chaque année pendant la session du Comité (289 en 2009) et l'insuffisance concomitante de ressources empêchent un suivi efficace.
- La situation sur le plan de la sécurité dans certains pays sortant d'un conflit a entraîné des retards dans la mise en œuvre des activités.
- Le nombre de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial augmente de plus de 20 sites par an sans que les ressources du Fonds du patrimoine mondial ne connaissent d'augmentation parallèle, ce qui explique que la plupart des projets de conservation entrepris sur des sites du patrimoine mondial sont financés par des fonds extrabudgétaires.

Axe d'action 2 : Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

30. Presque tous les résultats escomptés définis pour l'exercice biennal ont été atteints. Avec 118 États parties à la fin de l'année 2009, la Convention donne désormais un élan majeur à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au plan mondial. Son impact se ressent non seulement dans les mesures prises au niveau national, mais également dans la participation des États parties à ses mécanismes de sauvegarde internationaux. Un autre élément qui a grandement contribué à sensibiliser davantage au patrimoine immatériel a été l'édition interactive de l'Atlas des langues en péril dans le monde, qui répertorie plus de 2 500 langues, lancée en février 2009. Les capacités ont été renforcées dans les États membres grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de sauvegarde, au partage de bonnes pratiques et à la formation des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales. Le Comité intergouvernemental a inclus en 2008 les Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité sur la Liste représentative et a inscrit en 2009 76 nouveaux éléments. En 2009, le Comité intergouvernemental a également inscrit 12 éléments sur la Liste de sauvegarde urgente et sélectionné trois propositions de programmes et projets reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention. Le nombre de demandes d'aide au titre du Fonds du patrimoine culturel

immatériel approuvées par le Comité en 2009 (14, pour un montant total de 414 000 dollars des États-Unis) illustre également la participation active des États parties à la mise en œuvre internationale de la Convention. La coopération entre le Siège et l'ensemble des unités hors Siège a été essentielle pour le renforcement des capacités des États membres et des communautés en ce qui concerne l'application de la Convention, et quelque 80 activités financées par le budget ordinaire et par des ressources extrabudgétaires ont été mises en œuvre, pratiquement toutes de façon décentralisée.

Réalisations

- L'impact de la Convention sur la mise en place de mesures au niveau national et sur la participation des États parties s'est ressenti dans ses mécanismes de sauvegarde internationaux.
- 90 éléments ont été inscrits sur la Liste représentative en 2008 et 76 en 2009 ; 12 éléments ont été inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente et trois propositions de programmes et projets reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention ont été sélectionnées.
- 14 demandes d'aide internationale ont été faites pour un montant total de 414 000 dollars des États-Unis et plus de 80 activités ont été financées par le budget ordinaire et par des ressources extrabudgétaires, presque toutes mises en œuvre par les bureaux hors Siège.
- L'édition interactive de l'Atlas des langues en péril dans le monde a été lancée en février 2009.

Défis/enseignements tirés

- Les résultats à long terme de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ne peuvent se mesurer sur un seul exercice biennal.
- Les crédits initialement alloués au renforcement des capacités des États membres et à l'amélioration de la coordination entre les Conventions de 2003 et de 1972, ou spécifiquement consacrés à l'égalité entre les sexes et à l'Afrique, ont dû être réaffectés pour assurer le bon fonctionnement des organes directeurs de la Convention.
- Les capacités nationales concernant la mise en œuvre de la Convention – en particulier dans les pays en développement – ont besoin d'être considérablement renforcées pour que la Convention devienne pleinement effective et pour permettre aux États parties de définir leurs stratégies et priorités.

Axe d'action 3 : Renforcement de la protection des objets culturels, de la lutte contre leur trafic illicite et du développement des musées, notamment dans les pays en développement

31. Le développement des musées s'est poursuivi grâce aux programmes de renforcement des capacités en matière de documentation, de gestion des collections, de conservation et d'administration des musées dans toutes les régions. Des outils pratiques de conservation préventive ont été élaborés en partenariat avec l'ICCROM, puis diffusés et mis à l'essai dans le cadre de formations en Afrique et en Asie. De nouvelles versions, en langues locales, des Guides UNESCO sur la protection du patrimoine culturel ont été produites. Une politique muséale palestinienne a été mise au point, des musées communautaires ont été créés en Asie et un réseau régional de musées consacrés à la jeunesse a été établi en Europe. La mise en œuvre effective des conventions internationales de 1954, 1970 et 2001 a été assurée notamment grâce à des programmes de formation spécifiques, à la production de matériels éducatifs et à des mesures de sensibilisation. Trente-deux nouveaux États parties ont adhéré aux conventions (1954 et

Deuxième Protocole, 1970 et 2001). À la suite de l'entrée en vigueur de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001), deux sessions de l'Assemblée générale se sont tenues, en 2008 et 2009 respectivement. Le Règlement intérieur a été adopté, un Conseil consultatif scientifique et technique a été créé (adoption des statuts, élection des membres) et la procédure en vue de la présentation à l'Assemblée générale d'un projet de Directives opérationnelles a également été approuvée. La lutte contre le trafic illicite a inclus la mise en place réussie de la Base de données de l'UNESCO sur les législations relatives au patrimoine, avec 80 % des législations des États membres en ligne, des activités de formation et d'information et la création d'inventaires des collections des musées. Les activités tendant au retour des biens culturels ont également été poursuivies, notamment en Afghanistan.

Réalisations

- Cinq nouveaux États parties à la Convention de La Haye de 1954, trois nouveaux États parties au (Premier) Protocole de 1954, et huit nouveaux États parties au Deuxième Protocole de 1999.
- Trois nouvelles ratifications de la Convention de 1970, ce qui porte le nombre total d'États parties à 119. Une publication majeure sur le retour des objets culturels a paru et de nombreux entretiens, écrits ou oraux, ont été réalisés avec des médias locaux et internationaux sur l'action de l'UNESCO dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite.
- Des activités de renforcement des capacités ont été menées dans un certain nombre de pays à l'intention des décideurs, des juristes, du personnel des musées ainsi que des agents des douanes et de la police aux fins de la protection du patrimoine et de la lutte contre le trafic illicite, et plusieurs ateliers régionaux ont été organisés sur la protection et les mesures élémentaires de sécurité ainsi que sur le renforcement des cadres institutionnels et législatifs.
- 13 nouvelles ratifications de la Convention de 2001 en 2008-2009, ce qui a permis à la Convention d'entrer en vigueur le 2 janvier 2009. Au mois de décembre 2009, la Convention avait été ratifiée par 29 États parties au total. Des activités efficaces ont été menées au plan international en matière de sensibilisation et de partage de l'information.
- Développement de la Base de données de l'UNESCO sur les législations nationales du patrimoine culturel (qui rassemble à ce jour 2 258 textes de lois de 177 pays) ; plus de 2 000 pages sont consultées chaque mois sur le site Web de la base.
- De très nombreuses activités ont été menées au titre du développement des musées, avec notamment l'établissement d'inventaires et l'apport d'une aide appréciable, sous différentes formes, à des musées dans divers pays du monde. Le Volume 4 des Guides sur la protection du patrimoine culturel a été publié et est actuellement disponible dans 13 langues.

Défis/enseignements tirés

- Le coût élevé des obligations statutaires pour la mise en œuvre des conventions reste un problème important, notamment le coût des obligations liées à la traduction et à l'interprétation.
- La situation en matière de sécurité a occasionné des retards de mise en œuvre dans certains pays, et des obstacles juridiques au retour des biens culturels ont été rencontrés dans d'autres.
- De nouveaux moyens de régler les différends concernant des biens culturels ont vu le jour, conformément aux objectifs fixés dans le 34 C/4, tirant parti de la place de référence

qu'occupe l'UNESCO parmi les instances internationales gouvernementales et non gouvernementales.

- Des cadres d'action novateurs visant à encourager le dialogue interculturel dans les musées comme vecteur de cohésion sociale et de paix ont été mis en place.

Axe d'action 4 : Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives

32. La priorité a été donnée à la mise en œuvre de la Convention dont le nombre des Parties est passé en deux ans de 77 à 104. À l'issue des sessions du Comité intergouvernemental, la Conférence des Parties a adopté en juin 2009 les directives opérationnelles portant sur neuf articles, notamment l'article 16 relatif au traitement préférentiel pour les pays en développement. S'agissant des mécanismes complémentaires, une nouvelle stratégie de l'Alliance globale pour la diversité culturelle a été élaborée pour favoriser les partenariats tri-sectoriels, tandis que huit projets de développement ont été menés parallèlement en Afrique, dans les États arabes et en Amérique latine. Le Programme des bourses UNESCO-Aschberg pour les artistes s'est poursuivi de même que le travail dans le cadre de l'Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste par une recherche sur la place des femmes dans le cadre du renforcement de la mobilité des artistes. L'Observatoire mondial sur la lutte contre la piraterie est entré dans une phase pilote. Les résultats escomptés ont été largement atteints en ce qui concerne la Convention elle-même et les mesures pour renforcer la complémentarité des autres mécanismes avec cette Convention. L'appui de projets extrabudgétaires a été très important. Au titre des autres activités visant le renforcement des industries culturelles et créatives pour le développement, le processus de révision du cadre de statistiques culturelles de l'UNESCO, mené avec l'ISU, a été conduit à son terme et des initiatives ont été lancées visant la réalisation d'outils méthodologiques et d'indicateurs culturels au moyen de fonds extrabudgétaires. Le Réseau des villes créatives s'est considérablement étendu, passant de 9 à 19 membres. Dans le domaine du livre, des langues et de la traduction, des soutiens aux États membres dans la révision de leurs politiques nationales d'édition ont été apportés, la publication de manuels et des activités de formation ont été réalisées et un effort particulier a permis de traiter plus de 200 000 notices bibliographiques dans le cadre de l'*Index Translationum*. La reconnaissance d'excellence pour l'artisanat et les activités relatives au design ont bénéficié d'une extension géographique et d'un accroissement tant dans l'adhésion de nouveaux partenaires que dans les activités de soutien aux artisans.

Réalisations

- À l'issue des sessions du Comité intergouvernemental, la Conférence des Parties a adopté en juin 2009 les directives opérationnelles portant sur neuf articles, notamment l'article 16 relatif au traitement préférentiel pour les pays en développement.
- Huit projets de développement ont été menés en Afrique, dans les États arabes et en Amérique latine dans le cadre de l'Alliance globale pour la diversité culturelle, parallèlement à son processus de révision.
- La révision du cadre de statistiques culturelles de l'UNESCO a été approuvée par la 35^e session de la Conférence générale.
- Les procédures d'adhésion au Réseau UNESCO des villes créatives ont été consolidées et le nombre des membres du Réseau a fortement augmenté.
- Plus de 200 000 notices bibliographiques ont été traitées dans le cadre de l'*Index Translationum* et le nombre des pays pourvoyeurs de données nationales s'est fortement accru.

- La reconnaissance d'excellence en artisanat s'est étendue de toutes les sous-régions de l'Asie à plusieurs de l'Amérique latine, de l'Afrique et des pays arabes.

Défis/enseignements tirés

- La mise en œuvre de la Convention s'est engagée de manière rapide et satisfaisante grâce au bon fonctionnement des organes statutaires et malgré la nette insuffisance des ressources.
- Les activités ont affirmé leur cohérence, d'une part, autour du renforcement de l'information sur les industries culturelles et créatives, et, d'autre part, à travers l'ouverture à de nouveaux partenariats avec les secteurs public et privé et la société civile.

Axe d'action 5 : Promotion de la compréhension et du développement du dialogue interculturel et de la paix

33. Les derniers volumes de l'Histoire de l'Humanité et de l'Histoire générale de l'Amérique latine, de l'Histoire générale des Caraïbes (sous presse) ont été publiés, complétant ainsi les collections déjà terminées (l'Histoire générale de l'Afrique, l'Histoire des civilisations de l'Asie centrale). Cette œuvre monumentale a impliqué la coopération intellectuelle de plus de 1 800 éminents spécialistes de toutes les régions du monde, dont un échantillon représentatif a été réuni autour d'un symposium conclusif à l'UNESCO le 5 octobre 2009. La numérisation de ces collections en vue de leur mise en ligne sur le site Web a été lancée. Le projet « L'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique », soutenu par l'Union africaine, a été lancé en février 2009 et un comité scientifique a été mis en place pour superviser l'élaboration de contenus communs pour les écoles primaires et secondaires. Parallèlement, l'UNESCO a entrepris la « Lecture croisée de l'Histoire de l'Humanité à travers le prisme du dialogue interculturel », visant à démontrer les interactions et les enrichissements entre les civilisations et les cultures. Des projets ponctuels ont été menés, dans le cadre du Plan Arabia, au travers du « Vademecum Interculturel », par le projet sur l'image de l'autre dans les manuels scolaires en Europe et dans le monde arabo-musulman. De même, le sixième Sommet des chefs d'État du Sud-Est européen en juin 2008, puis le septième Sommet, en juin 2009, ont témoigné une fois de plus de l'importance de la culture dans la coopération et la stabilité régionales. Les efforts de sensibilisation au dialogue interreligieux par le biais du Réseau des chaires UNESCO ont également été poursuivis, tout comme la coopération avec l'Alliance des civilisations (AoC), notamment dans le contexte de leurs différents fora et conférences internationales. L'UNESCO a également apporté son concours à nombre de partenaires tels que l'ISESCO, l'OIF, le Conseil de l'Europe, et la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures. Par ailleurs, une nouvelle stratégie a été adoptée pour redynamiser le projet La Route de l'esclave et étendre ses activités dans d'autres régions du monde et à d'autres thématiques.

Réalisations

- L'achèvement (publication) de plusieurs volumes des séries « Histoire » de l'UNESCO a été l'une des réalisations majeures de cet exercice biennal.
- Le projet sur l'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique a été lancé en mars 2009 et le comité scientifique chargé de ce projet a été établi.
- Une étude a été menée pour évaluer l'état d'avancement du débat sur les compétences interculturelles dans toutes les régions en vue d'analyser les conditions préalables au dialogue interculturel.

- Des recherches ont été entreprises en vue de la publication de l'« Anthologie scientifique, philosophique, littéraire et artistique de la civilisation arabo-musulmane et son apport au renouveau de la pensée et de la culture occidentales ».
- Les participants à l'atelier pour la jeunesse, tenu dans le cadre du Parlement mondial des religions de 2009 (Melbourne, Australie), ont formulé des recommandations pour un plan d'action de l'UNESCO dans le domaine du dialogue interreligieux.

Défis/enseignements tirés

- La diffusion (notamment la mise en ligne), la vulgarisation et l'utilisation des Histoires générales et régionales posent des problèmes juridiques qui nécessitent une nouvelle stratégie de l'UNESCO pour faciliter l'accès du grand public à ces ouvrages.
- Il est important pour l'UNESCO de promouvoir ce travail monumental et unique en son genre dont l'exploitation pourrait contribuer à une meilleure compréhension mutuelle.
- L'UNESCO doit mieux capitaliser et faire connaître son expérience et son expertise dans le dialogue interculturel et interreligieux acquises à travers ses différents projets, notamment dans le cadre de divers accords de coopération avec ses partenaires.

Axe d'action 6 : Intégration dans les politiques nationales des liens entre diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable

34. Un nouveau cadre d'orientation conceptuelle, accompagné de schémas d'application pratique, a été élaboré proposant une approche qui s'adresse à la fois au secteur culturel et aux autres secteurs du développement. Une expertise a également été apportée aux États membres pour formuler, réviser ou actualiser leurs politiques culturelles au moyen du « Prisme de programmation par la diversité culturelle », outil de programmation qui a pu être testé dans le cadre d'ateliers visant la programmation conjointe des Nations Unies. De même, l'UNESCO a contribué aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) pour la révision des politiques d'éducation afin d'y intégrer les principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel par l'élaboration d'un projet de module de formation « DEDD et culture ». L'intégration de ces principes s'est faite également dans le cadre de programmes à l'intention des peuples autochtones, au titre des sessions annuelles de l'Instance permanente sur les questions autochtones, par l'accueil à l'UNESCO de boursiers et par la réunion, tenue à l'UNESCO, du Groupe de soutien interagences et du Forum permanent des Nations Unies (septembre 2008) sur les questions autochtones.

Réalisations

- Un nouveau Profil de politique culturelle a été établi pour aider à traduire en options concrètes les principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel de l'UNESCO dans les processus de développement et renforcer la compréhension mutuelle.
- Des sessions de formation sur la « Programmation dans l'optique de la diversité culturelle » ont été organisées avec le personnel des Nations Unies et des responsables gouvernementaux dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action et des processus PNUAD.
- Un examen des politiques d'éducation en vue du développement durable sous l'angle de la diversité culturelle et du dialogue interculturel a été réalisé et une formation type sur la dimension culturelle de l'EDD a été mise en œuvre dans six pays.
- Un document interinstitutions sur le thème « Le développement alliant culture et identité à la lumière de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones » a été établi à partir

de contributions de 14 institutions en vue de sa soumission à la 9^e session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII) en 2010.

- Des outils de formation ont été mis au point et testés pour l'application d'approches de la prévention et de la prise en charge du VIH et du SIDA soucieuses de la dimension culturelle, et des évaluations ont été réalisées avec les responsables et les parties prenantes pour déterminer des moyens novateurs d'intégrer de telles approches dans les politiques nationales.

Défis/enseignements tirés

- Il convient de poursuivre les efforts entrepris pour assurer la diffusion et l'utilisation du nouveau Profil de politique culturelle dans le cadre des conseils d'orientation générale fournis aux États membres ainsi que de l'échange d'informations sur les expériences menées en matière de révision et d'actualisation des politiques culturelles.
- Les ateliers organisés avec des partenaires de développement et des responsables gouvernementaux sur la programmation de la diversité culturelle se sont avérés être un bon moyen d'intégrer la culture dans les programmes de développement.
- L'intégration des principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans des domaines d'action tels que le VIH et le SIDA et l'Éducation en vue du développement durable a permis de combler une lacune persistante et il convient de poursuivre les efforts en ce sens.

Répondre aux besoins de l'Afrique

35. Les capacités nationales pour la gestion et la conservation des biens ont été renforcées grâce à diverses activités de conservation et de formation et à l'établissement du Fonds africain du patrimoine mondial en tant que centre de catégorie 2 spécialisé dans les activités de renforcement des capacités en matière de patrimoine mondial en Afrique. Plus d'un tiers de l'ensemble des activités relatives à la promotion et à la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ont profité directement aux États africains. Des outils pratiques pour la conservation préventive ont été mis au point en collaboration avec l'ICCROM et ont été diffusés et testés lors de séances de formation. Une assistance a été fournie dans la région pour renforcer les réseaux et les organisations de musées aux niveaux communautaire, national et régional de façon à aider l'ensemble des parties prenantes à protéger le patrimoine culturel et à développer des musées plus viables. Vingt-cinq pays africains ont ratifié la Convention de 2003 et 24 pays africains ont ratifié la Convention de 2005. Des projets de développement des industries culturelles et créatives ont également été menés dans la région et plusieurs activités de promotion de l'intégration régionale ont été conduites. Le projet sur l'utilisation pédagogique de l'*Histoire générale de l'Afrique* bénéficie depuis 2008 d'un financement extrabudgétaire conséquent ; un comité scientifique a été mis en place pour superviser l'élaboration de contenus communs pour les écoles primaires et secondaires. Diverses activités destinées à renforcer la lutte contre les préjugés à caractère culturel, ethnique et religieux ont été poursuivies, notamment dans le cadre du projet *La Route de l'esclave*. L'UNESCO a aussi apporté son concours à nombre de manifestations liées à la commémoration de l'abolition de la traite négrière, et plusieurs publications et matériels pédagogiques et d'information ont été achevés ou lancés à ce titre, dont l'Atlas interactif sur la diaspora africaine dans le monde et le projet relatif à la préservation de l'héritage de la libération africaine. Une expertise a également été apportée à des pays africains pour formuler, réviser ou actualiser les politiques culturelles au moyen du « Prisme de programmation par la diversité culturelle ».

Réalisations

- Quatre biens africains ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, trois pays ont présenté leur première liste indicative et neuf pays ont révisé leurs listes indicatives.
- Plus d'une centaine de professionnels africains ont été formés aux techniques de gestion du patrimoine ou aux techniques de conservation traditionnelles. Des activités de conservation ont contribué à la préservation/restauration de l'intégrité de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril dans plusieurs pays africains.
- Le projet sur l'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique a été élaboré en concertation avec l'Union africaine, et les contenus communs qui seront élaborés dans le cadre de ce projet permettront une rénovation de l'enseignement de l'histoire africaine mettant en lumière les contributions de l'Afrique au progrès de l'Humanité.

Défis/enseignement tirés

- L'éventuelle valeur universelle exceptionnelle des dossiers de proposition en cours de préparation doit être évaluée très soigneusement parallèlement à la consolidation des activités de renforcement des capacités concernant le processus de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
- Une coordination et une coopération régulière avec l'UA doivent être assurées dans la mise en œuvre du projet sur l'Histoire générale de l'Afrique.
- L'importance de l'engagement politique des ministères de l'éducation en vue d'intégrer dans les curricula scolaires les contenus communs développés dans le cadre de ce même projet.

Promouvoir l'égalité entre les sexes

36. Les capacités nationales pour la gestion et la conservation des biens ont été renforcées grâce à des activités de conservation et de formation en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes, avec une participation active de femmes dans la formation. Les aspects relatifs au genre ont constitué un élément essentiel dans la préparation et la mise en œuvre de toutes les activités liées à la promotion et à la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La reconnaissance d'excellence pour l'artisanat et les activités relatives au design ont bénéficié d'un accroissement des activités de soutien aux femmes artisanes et designers, dont la professionnalisation et la promotion ont été encouragées à travers la réalisation d'ateliers de formation spécifiques et la mise en valeur d'une centaine de nouveaux talents dans le cadre de festivals internationaux. La question de l'égalité entre les sexes a été directement abordée dans l'analyse des genres réalisée dans les musées de trois provinces du Viet Nam. Une attention particulière a été portée aux besoins définis par le NEPAD eu égard à l'égalité des genres et à la lutte contre le VIH et le SIDA par des ateliers sous-régionaux. Un plan d'action en vue de renforcer le rôle et la contribution des femmes dans le dialogue interculturel est en voie d'élaboration sur la base de l'expérience tirée d'activités menées avec des organisations de femmes.

Réalisations

- Des projets ont été mis en œuvre avec la participation des communautés locales, femmes comprises, dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie, notamment dans le contexte du développement et/ou de la promotion d'un tourisme durable.
- Les aspects relatifs au genre ont été pris en compte dans la préparation et la mise en œuvre de toutes les activités, et en particulier dans les projets de sauvegarde axés sur la

transmission des connaissances et des pratiques relatives au patrimoine culturel immatériel.

Défis/enseignements tirés

- Certaines initiatives menées dans le cadre du GEAP (Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes) ont rencontré des difficultés, qui semblent fondamentalement dues à la manière dont l'égalité entre les sexes est intégrée dans les programmes lors de l'élaboration des plans de travail.
- Aucun projet de recherche ciblé ou projet pilote particulier n'a été mis au point au cours de la période considérée.
- La participation des femmes à la formation sur le patrimoine mondial est inégale et très faible au niveau des responsables (entraînant des conséquences sur l'existence d'indicateurs de référence). On ne dispose pas de chiffres concernant la composante de formation des communautés.

Plate-forme intersectorielle : Langues et multilinguisme

Réalisations

- La Plate-forme intersectorielle sur les langues et le multilinguisme a consacré une grande partie de ses efforts à la mise en œuvre de l'Année internationale des langues en 2008, et à la publication de rapports, dont le premier en février 2009 est paru à l'occasion des célébrations de la Journée internationale de la langue maternelle avec sa mise à jour réalisée en juin 2009.
- Pour assurer le suivi de l'Année, notamment pour ce qui a trait aux données relatives aux langues, une première collecte des politiques linguistiques nationales a été réalisée, *L'Atlas des langues en danger* a été publié en février 2009, tandis qu'une troisième édition est en cours de finalisation, et la Bibliographie mondiale de la traduction (*Index Translationum*) a été mise à jour.
- Parmi les activités opérationnelles menées, des activités de promotion, de formation (ateliers) et d'information relatives à l'éducation multilingue ont été réalisées ; des conseils stratégiques sur les politiques nationales du livre en Afrique et en Amérique latine, en harmonie avec les politiques linguistiques nationales, ont été apportés ; des données sur l'état et l'évolution du nombre de locuteurs des langues autochtones afin de formuler des recommandations et des directives en vue d'une méthodologie normalisée de sauvegarde des langues en péril ont été collectées.
- Dans le domaine du multilinguisme et du cyberspace, les parties prenantes ont été mobilisées par le biais des réunions de consultation sur le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en mai 2008 et 2009. Une coopération avec l'Internet Corporation for the Assigned Names and Numbers (ICANN) a été lancée dans le domaine de l'accès à l'Internet de langues et formes d'écriture différentes et des publications sur ce sujet spécifique ont été finalisées.

Défis/enseignements tirés

- La célébration de l'Année internationale des langues a montré qu'il est essentiel d'élaborer/développer des outils de sensibilisation appropriés.

- La société civile et les associations locales ont été très coopératives et actives pendant la célébration de l'Année ; il faudra en évaluer l'impact concret pendant le prochain biennium et au-delà.
- Un des principaux défis consistera à continuer de fournir sur la durée des informations de qualité afin de faire largement connaître l'Atlas des langues en danger.

Plate-forme intersectorielle : Contribution au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix

Réalisations

- La lecture transversale de l'Histoire de l'Humanité a été le thème principal de la première table ronde organisée à l'occasion de l'achèvement des Histoires générales et régionales (UNESCO, Paris, 5 et 6 octobre 2009).
- Tous les volumes de l'Histoire des civilisations de l'Asie centrale ainsi que les volumes 3 à 5 de l'Histoire de l'Humanité (en français) ont été placés sur le site Web Histoire de l'UNESCO.
- L'élaboration de contenus pédagogiques communs pour les élèves des écoles primaires et secondaires en Afrique a été entreprise et une conférence régionale est prévue sur le sujet à la mi-2010. Quarante-deux ministres africains de l'éducation ont désigné des points focaux au sein de leur ministère et un appui a été fourni par différents organismes de l'Union africaine.
- L'élaboration du rapport « Statut et prévisions relatifs aux compétences interculturelles » a avancé ; deux des cinq études régionales prévues ont été achevées, la version finale de l'analyse comparative devant paraître en mars 2010. Le questionnaire sur les « compétences interculturelles » a été mis en ligne en juin 2009.
- Le guide pour les enseignants « En finir avec la violence à l'école » a été publié à l'automne 2009 et largement diffusé, notamment à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants (5 octobre 2009).
- Une étude interrégionale et interconfessionnelle a été entreprise en vue d'analyser les pratiques actuelles du dialogue interreligieux entre les jeunes du monde entier (novembre 2009). L'atelier pour la jeunesse tenu le 6 décembre 2009 à Melbourne à l'occasion du Parlement mondial des religions servira de base à l'élaboration du Plan d'action de l'UNESCO envisagé.
- Le deuxième Forum mondial « Le pouvoir de la paix » a été tenu à Bangkok (Thaïlande, 28-30 octobre 2009) et a réuni 170 participants dont des ONG, des universitaires, des représentants du secteur privé, des responsables gouvernementaux, des militants et des étudiants.
- Le Preferred Partnership Agreement entre l'UNESCO et l'Université Rhodes de Grahamstown (Afrique du Sud) a été conclu en vue de collaborer avec son programme pilote, un centre pour l'information dans les situations de conflit qui doit être reproduit dans différentes régions du monde.
- Le matériel de formation concernant les médias et un kit de ressources pour les enseignants préparés dans le cadre de l'initiative « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes » ont été achevés fin décembre 2009.

Défis/enseignements tirés

- Il faudrait appliquer l'approche de la lecture transversale à d'autres Histoires générales et régionales, constituer parallèlement un comité de rédaction et trouver des financements appropriés.
- Le rapport sur les compétences interculturelles et le questionnaire correspondant ont tiré le plus grand parti de la collection et des échanges intersectoriels dynamiques et fréquents, mais ont subi un certain retard dû à des procédures internes de prise des décisions (plate-forme contre programme).
- L'initiative PPN est très dépendante de financements extrabudgétaires ; pour être durables, les composantes formation aux médias devront être intégrées aux programmes d'études correspondants.

Ressources

37. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme IV a eu recours aux ressources suivantes :

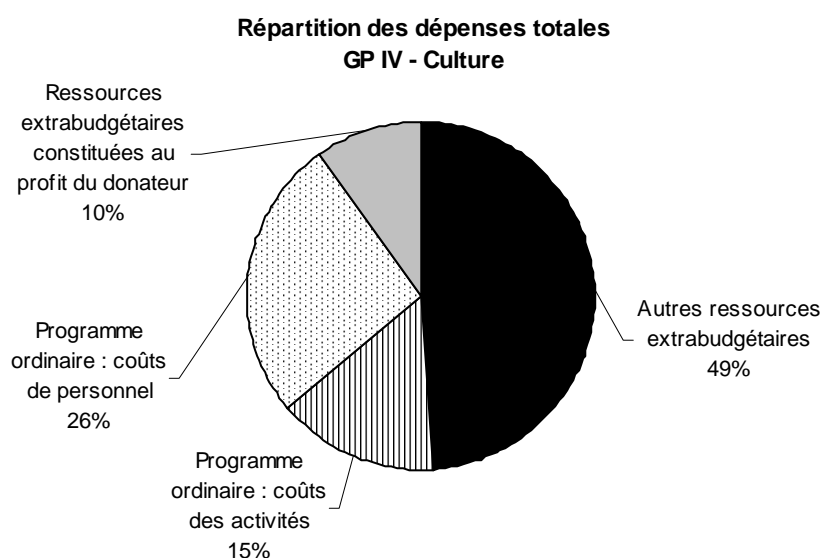
- **Budget du Programme ordinaire : 56 478 000 dollars**

- Coût des activités : 20 964 000 dollars
- Coûts de personnel : 35 514 000 dollars

Effectifs : 164 postes établis, dont 115 postes du cadre organique, 13 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

- **Fonds extrabudgétaires : 78 752 000 dollars**

- Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : 12 968 000 dollars
- Autres ressources extrabudgétaires : 65 784 000 dollars



Conclusions et leçons pour l'avenir

38. Pendant l'exercice biennal, le Secteur de la culture a dû faire face à deux défis. Le premier est lié au déséquilibre considérable entre ses ressources du Programme ordinaire et celles liées aux financements extrabudgétaires. Ces derniers se sont considérablement développés, notamment en faveur d'actions visant à l'intégration de la culture dans les stratégies de développement à l'échelle nationale et dans les exercices de programmation conjointe des Nations Unies. Un exemple qui mérite d'être cité à cet égard est la contribution financière de 96 millions de dollars au titre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD en faveur du volet thématique culture, dont 38 millions gérés par l'UNESCO. Cependant, l'important appareil normatif du Secteur de la culture, qui constitue l'une des fonctions uniques de l'UNESCO en termes de définition de standards internationaux en matière de culture, ne bénéficie pas de ressources extrabudgétaires suffisantes au lourd fonctionnement statutaire des conventions et continue d'être largement tributaire de la bonne volonté des États parties. Si le Fonds d'aide international à l'appui des Conventions de 1972, 2003 et 2005 ne bénéficie pas de contributions volontaires suffisantes, l'application de ces conventions risque de compromettre l'efficacité de leur fonctionnement à l'échelle nationale.

39. Le deuxième défi se rapportait aux initiatives à mener pour la sensibilisation et l'intégration de la culture comme dimension essentielle pour un développement durable à l'échelle nationale dans le cadre des exercices de programmation conjointe des Nations Unies. Des efforts considérables ont été déployés au cours du dernier biennium, notamment par l'apport d'un soutien financier et humain supplémentaire dans plusieurs bureaux décentralisés engagés dans des exercices de programmation commune et par l'élaboration d'outils opérationnels à cette fin. Le défi majeur sera d'être en mesure d'assurer une présence et une réactivité systématiques au niveau du terrain, compte tenu du nombre croissant de pays qui s'engagent dans la préparation de PNUAD dans les années à venir.

Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO		
Laboratoire d'idées	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • Une réflexion a été entamée sur l'avenir de la Convention du patrimoine mondial dans le cadre de son prochain 40^e anniversaire en 2012. • Le débat international sur la nature et la valeur du patrimoine culturel immatériel s'est considérablement élargi et d'autres moyens de résolution des différends relatifs au patrimoine culturel se font jour. • L'UNESCO a mis au point un Nouveau cadre/profil de politique culturelle destiné à fournir des orientations pour traduire les principes de diversité culturelle et de dialogue interculturel en stratégies pour les processus de développement.
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère évolutif des notions liées à la protection et à la conservation du patrimoine mondial. • Multiplication des arguments convaincants en faveur de l'intégration du PCI dans les stratégies de développement.

		<ul style="list-style-type: none"> Élargissement des politiques culturelles afin qu'elles ne se contentent pas d'englober le Secteur de la culture en tant que tel et que la culture soit aussi intégrée dans d'autres domaines stratégiques et de développement.
Organisme normatif	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une recommandation relative à la conservation des paysages urbains historiques en cours. La Convention de 2005 est passée de 77 à 104 parties et ses directives opérationnelles sur la presque totalité des articles ont été approuvées.
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un instrument permettant d'investir dans les villes du patrimoine mondial sans compromettre la valeur universelle exceptionnelle de ces sites. Rapprochement entre la Convention de 2005 et les autres mécanismes internationaux complémentaires.
Centre d'échange d'information	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une base de données mondiale contenant tous les documents statutaires, processus du patrimoine mondial et publications. L'<i>Index Translationum</i> a intégré 200 000 notices supplémentaires et a largement élargi le nombre des États contributeurs. Préparation par l'UNESCO d'un document interinstitutions sur le thème « Développement alliant culture et identité à la lumière de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (9^e session de l'UNPFII).
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> Bonne tenue à jour du système de gestion de l'information, renforcement de son caractère fonctionnel et élargissement de sa portée. Articulation de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones avec les instruments normatifs internationaux de l'UNESCO dans le domaine de la culture.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> Un réseau des centres de catégorie 2 menant des activités relatives au patrimoine mondial a été créé afin de renforcer les capacités régionales. Amélioration des conditions de soutien aux stratégies des États membres grâce à la révision du Cadre UNESCO des statistiques culturelles.

		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des fonctionnaires des Nations Unies, des responsables gouvernementaux et des acteurs sociaux en vue de mettre en œuvre des stratégies de prévention et de prise en charge du VIH/SIDA qui tiennent compte de la dimension culturelle, grâce à la mise au point et à l'utilisation d'outils de formation.
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités est un investissement de long terme et ses bénéfices se concrétisent souvent d'une façon qui n'est pas toujours directement identifiable dans le cadre de telle ou telle action. • Une approche interdisciplinaire sera indispensable afin d'identifier et d'acquérir les compétences nécessaires dans ces nouveaux champs d'action, en particulier à l'aide de l'outil « programmation dans l'optique de la diversité culturelle ».
Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • La place de l'UNESCO au centre d'un réseau international d'acteurs internationaux, nationaux et non gouvernementaux qui se vouent à la lutte contre le trafic illicite des biens culturels et aux problèmes liés à leur restitution a donné lieu à une collaboration interétatique fructueuse. • La somme d'un million de dollars des États-Unis a été annoncée en faveur du futur Fonds international pour la diversité culturelle et de partenariats avec des centres et organismes de recherche dans le domaine de la coopération culturelle internationale. • La coopération internationale a progressé en ce qui concerne la gestion des sociétés multiculturelles, en particulier concernant la mémoire liée à la traite négrière et à l'esclavage.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • La demande croissante en faveur de l'établissement de nouveaux accords de coopération et de nouvelles chaires UNESCO sur le dialogue entre les cultures pose des problèmes conceptuels, logistiques et financiers.

GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION

Principales tendances et évolutions récentes

40. Pendant la période considérée, l'UNESCO a intensifié ses efforts pour atteindre l'objectif primordial tendant à édifier des sociétés du savoir ouvertes, inclusives et participatives en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir et en promouvant des infrastructures et des médias pluralistes, libres et indépendants. Le grand programme a conservé une double stratégie articulée autour de deux priorités sectorielles biennales : **favoriser une communication libre, indépendante et pluraliste et l'accès universel à l'information, et promouvoir des applications novatrices des TIC pour le développement durable.**

41. Dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la sensibilisation à la liberté d'expression en tant que droit humain fondamental et l'application des normes juridiques et des règles de déontologie professionnelle internationalement reconnues. La liberté d'expression et la liberté d'information jouissent d'une reconnaissance croissante de la part de la communauté internationale et servent de cadre d'orientation pour un grand nombre de stratégies de développement des médias et des TIC ainsi que pour des projets exécutés dans les États membres en collaboration avec des organisations professionnelles, des ONG de médias, des organismes régionaux, des donateurs et le système des Nations Unies dans son ensemble. Ces principes et normes sont également appliqués dans l'action menée à cet égard dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

42. La contribution de l'UNESCO au suivi du SMSI – tant comme responsable de la mise en œuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action que comme institution chargée de coordonner et faciliter six des grandes orientations définies par le SMSI – a donné des résultats positifs au cours de l'exercice biennal. Le maintien de la dynamique acquise lors des deux premières phases du Sommet, en particulier en période de crise économique et de réductions budgétaires, reste un défi majeur, mais l'Organisation a poursuivi ses efforts pour aider les États membres, en donnant des orientations sur les politiques et en renforçant les capacités, afin de réduire non seulement la fracture numérique, mais également la « fracture du savoir », plus complexe, ce qui est au cœur de sa mission.

Priorités globales : l'Afrique et l'égalité entre les sexes

43. Guidés par les résultats du SMSI et les priorités de l'Union africaine (UA) pour le continent, de nouveaux partenariats ont été noués avec des organisations et réseaux régionaux, ainsi qu'avec le secteur privé, le but étant d'accroître la mobilisation, les contributions et les ressources en faveur du développement des médias et des infrastructures. La collaboration avec l'UA et l'Union européenne (UE) a permis de faire reconnaître que les médias jouaient un rôle important dans la réalisation du développement durable, et les activités conjointes se sont poursuivies dans la perspective du Sommet UE-UA en 2010. Le Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes mis au point par l'UNESCO a tracé la feuille de route de l'action visant à autonomiser les femmes par l'accès à l'information et au savoir ainsi qu'à promouvoir leur participation – dans des conditions d'égalité – au développement économique, social, culturel et politique. La ferme volonté de faire en sorte que les questions d'égalité entre les sexes soient prises en considération dans les politiques nationales de l'information, les projets de développement des médias et les activités de renforcement des capacités, a permis de multiplier les possibilités d'apprentissage pour les femmes, de mieux rendre compte de la question de l'égalité entre les sexes et d'accroître la participation des femmes aux processus de prise de décision, en particulier au niveau de la communauté.

Axe d'action 1 : Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information

44. La liberté d'expression et la liberté de la presse ont été soutenues grâce aux célébrations, dans le monde entier, de la Journée mondiale de la liberté de la presse et à la remise du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano. Ces manifestations ont été largement relayées par les médias internationaux, de même que les conférences internationales organisées sur les thèmes « Liberté d'expression, accès à l'information et autonomisation des personnes » (Mozambique, 2008) et « Les médias, le dialogue et la compréhension mutuelle » (Qatar, 2009), ainsi que le Colloque international de haut niveau sur la liberté d'expression (Paris, 2008), qui ont accru la visibilité des efforts de l'UNESCO à cet égard.

45. L'un des principaux volets du programme a consisté à fournir aux États membres des orientations sur les cadres juridiques et réglementaires destinés à favoriser les médias du service public – radio, télévision et Internet. L'UNESCO a continué de plaider en faveur de la libre circulation de l'information sur les nouveaux médias numériques de l'Internet, ce qui est également un aspect important du suivi du SMSI. Lors du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) tenu en Égypte en 2009, l'UNESCO a réuni un public nombreux et a obtenu une large adhésion aux manifestations consacrées à la liberté d'expression et la liberté d'information. Dans de nombreux pays, la démarche adoptée a associé l'élaboration des politiques à des efforts visant à en faciliter et coordonner l'application concrète, sous la forme d'un renforcement des capacités institutionnelles, en collaboration avec les autorités nationales, le corps judiciaire, la société civile et les organisations professionnelles. L'adaptation des normes et directives suggérées par l'UNESCO permet de déterminer leur utilité concrète.

46. La promotion de la sécurité des professionnels des médias demeure une question cruciale. L'Organisation est devenue l'un des principaux interlocuteurs des gouvernements et des associations de journalistes pour ce qui est d'assurer une meilleure sécurité pour les professionnels des médias par la sensibilisation et le renforcement des capacités institutionnelles, et elle a rendu hommage à plus d'une centaine de journalistes tués dans l'exercice de leur profession au cours des deux années écoulées. Des actions ont également été entreprises dans le cadre de la nouvelle mission de supervision qui a été confiée au Conseil intergouvernemental du PIDC pour réduire l'impunité des crimes commis contre les journalistes. Le travail d'élaboration de normes déontologiques et professionnelles pour les professionnels des médias a progressé. La mise en place de systèmes d'obligation redditionnelle pour les médias sur la base de l'autoréglementation a été mise en avant par l'UNESCO comme un moyen essentiel de garantir au public des informations exactes et impartiales.

Réalisations

- Sensibilisation accrue des décideurs, des professionnels des médias et de l'opinion publique à la liberté d'expression et à la liberté de la presse.
- Conseils pratiques, activités de sensibilisation et renforcement des capacités en direction des États membres concernant les cadres juridiques et réglementaires, l'objectif étant notamment de transformer les radiotélévisions d'État en radiotélévisions de service public et d'assurer ainsi une programmation pédagogique, scientifique et multiculturelle.
- Soutien au renforcement des capacités institutionnelles grâce à la diffusion de textes fondamentaux dans de nombreuses langues ; actualisation, par région, des fonds documentaires sur la liberté d'information, des normes éthiques et professionnelles et des systèmes d'obligation redditionnelle pour les médias sur la base de l'autoréglementation ; élaboration d'un manuel en ligne pour les journalistes d'investigation.

- Renforcement de la protection des journalistes en tant que partie intégrante de l'ensemble des programmes humanitaires des Nations Unies ; traduction et diffusion dans toutes les régions de guides sur la sécurité des journalistes.
- Soutien à plus d'une vingtaine d'organismes de médias dans le monde en vue de renforcer les règles déontologiques applicables aux professionnels des médias ; adoption de codes de déontologie par cinq organisations professionnelles ; promotion des systèmes d'obligation redditionnelle pour les médias dans cinq pays.

Défis/enseignements tirés

- La libre circulation de l'information est une caractéristique propre de l'Internet, mais il s'agit d'une question complexe sur laquelle l'UNESCO se penche, notamment en ce qui concerne le respect de la vie privée, la sécurité et les outils de réseaux sociaux. Les efforts de l'Organisation dans ce domaine sont coordonnés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, dans le cadre de sa collaboration continue avec le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression.
- Le Programme d'action d'Accra et la collaboration entre l'UA et l'UE ont contribué à faire reconnaître les médias comme un facteur important de développement et à faire en sorte qu'ils soient pris en compte dans l'agenda international du développement. Il faut poursuivre les efforts pour qu'une place centrale soit accordée aux médias libres et pluralistes dans les programmes de développement.
- L'instauration d'une culture mondiale de la sécurité du journalisme est un préalable à tout programme de développement des médias, et nécessite l'appui des institutions et des donateurs. La collaboration avec la Fédération internationale des journalistes et l'Institut international pour la sécurité de la presse est essentielle pour que ces activités portent leurs fruits.

Axe d'action 2 : Favoriser l'accès universel à l'information et le développement des infrastructures

47. L'appui de l'UNESCO au renforcement des cadres directeurs pour l'accès à l'information et sa préservation a porté ses fruits. La coopération entre partenaires s'est intensifiée lors de la troisième Conférence internationale du Programme Mémoire du monde en 2008, qui a également abouti à la formulation de recommandations concrètes de bonnes pratiques pour la préservation du patrimoine documentaire. Des initiatives telles que le lancement de la Bibliothèque numérique mondiale en coopération avec la Bibliothèque du Congrès des États-Unis ont contribué à améliorer la disponibilité d'une information culturellement variée et multilingue, conformément à la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace.

48. Lors d'une série d'ateliers régionaux tenus en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et en Europe, consacrés, entre autres, à une proposition de code de déontologie, il a été débattu des dimensions éthiques de la société de l'information. Lors de la réunion tenue en Asie-Pacifique, les participants se sont mis d'accord sur un ensemble de priorités pour la région. En Amérique latine, on accorde une importance toujours plus grande à l'accès en ligne universel aux documents publics et aux dossiers administratifs et une analyse comparative a été menée aux fins de l'évaluation de l'application des « *Principes directeurs pour le développement et la promotion de l'information du domaine public gouvernemental* ».

49. Globalement, on a enregistré des progrès dans l'exécution du Plan d'action du SMSI. Le montant des ressources allouées à la réalisation des objectifs du Sommet a été revu à la hausse et le nouveau format du Forum du SMSI a donné un nouveau souffle aux échanges entre les parties prenantes : désormais, ils sont plus directs et incluent des thèmes tels que les TIC et le

climat, les TIC et la crise financière, le lancement d'une plate-forme communautaire en ligne de suivi du SMSI² ou encore l'intensification de la coopération des facilitateurs. La participation de l'UNESCO au Groupe consultatif multipartites prenantes du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) a entraîné une meilleure prise de conscience du principe d'« ouverture » et de la nécessité d'instaurer des dispositifs adéquats propres à permettre une gouvernance multilatérale, transparente et démocratique de l'Internet. L'UNESCO collabore en outre étroitement avec l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) depuis la conclusion de l'accord de coopération en vertu duquel elle la fait bénéficier de sa compétence dans le domaine linguistique aux fins de la mise en œuvre des codes de pays des noms de domaine Internet en caractères non latins.

50. Le domaine couvert par le Programme Information pour tous (PIPT) s'est accru grâce à une concertation et à la mise en place de comités nationaux du PIPT, dont la première Réunion de consultation a eu lieu à Moscou en 2009. L'Observatoire du PIPT sur la société de l'information qui a vu le jour dans le cadre du Programme permet de jeter les bases de principes directeurs et de stratégies de portée nationale et donne accès en ligne à des informations actualisées sur les cinq domaines prioritaires du PIPT³. Pour que les activités visant à favoriser un accès universel à l'information aient davantage d'impact, il est essentiel de nouer des partenariats. Dans le même esprit, les partenariats internationaux en faveur de la jeunesse ont été renforcés grâce à des initiatives locales axées sur les jeunes, accordant une attention particulière aux jeunes dans les situations de conflit et d'après-conflit et aux personnes handicapées.

51. Globalement, l'accès aux TIC s'est amélioré dans de nombreuses parties du monde, la baisse de leur coût favorisant leur pénétration, même dans les pays les moins avancés. Cependant, l'intégration des TIC dans l'éducation continue de poser de nombreux problèmes, qui tiennent notamment au manque de principes directeurs appropriés et d'accès à l'infrastructure, ainsi qu'à l'insuffisance du contenu en langue locale et des capacités des enseignants. Rares sont les pays qui ont adopté une approche globale pour intégrer les TIC à tous les niveaux de l'éducation et les gouvernements sont souvent dépourvus des ressources nécessaires pour déployer ces technologies dans les systèmes éducatifs. L'engagement du secteur privé est donc indispensable si l'on veut mettre en place à grande échelle et au niveau national l'infrastructure et les services TIC.

Réalisations

- Dix nouveaux comités nationaux Mémoire du monde et un comité régional en Afrique ; 38 nouvelles inscriptions au Registre de la Mémoire du monde ; grâce à la Bibliothèque numérique mondiale, accès en ligne à des documents dont le contenu, en plus de 40 langues, provient de 19 pays.
- Réunions d'évaluation régionale en Afrique et dans les États arabes, consacrées au suivi de la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI ; renforcement de la sensibilisation aux principes d'ouverture, de liberté d'expression et de multilinguisme dans le contexte de la gouvernance de l'Internet.
- Élargissement du domaine couvert par le PIPT et de son impact ; cinq nouveaux comités nationaux constitués, dont deux en Afrique ; ensemble d'outils pour la formulation de principes directeurs applicables à la société de l'information au niveau national mis à la disposition des responsables politiques ; mise au point d'indicateurs de l'initiation à la maîtrise de l'information ; appui à l'organisation de 10 ateliers de formation de formateurs

² www.wsis-community.org.

³ Les cinq priorités du Programme Information pour tous sont les suivantes : initiation à l'information, préservation de l'information, éthique de l'information, l'information au service du développement et accessibilité universelle de l'information.

à la maîtrise de l'information ; renforcement des aptitudes de 500 bibliothécaires, archivistes, enseignants et professionnels de l'information dans le monde entier.

- Utilisation du cadre de compétences des enseignants en matière de TIC de l'UNESCO pour développer les compétences informatiques des élèves, tout en perfectionnant celles dont les enseignants ont besoin pour améliorer la qualité de l'enseignement dispensé.
- Accès renforcé des enseignants et des étudiants à des ressources et à des outils d'apprentissage numériques de qualité grâce à l'initiative Ressources éducatives libres (RAL) ; grâce à l'initiative prise par l'UNESCO de donner accès librement à l'information scientifique, facilitation de l'accès à des ressources et outils scientifiques numériques de haute qualité, ce qui est essentiel pour des secteurs tels que l'éducation et la santé et à des fins telles que la viabilité environnementale.
- Initiatives majeures en matière de TIC prises dans les États arabes, à commencer par le projet national de renforcement des capacités en matière de TIC en Jamahiriya arabe libyenne, et la coopération avec le centre régional pour les technologies de l'information et de la communication (catégorie 2) de Manama (Bahreïn) ; nouvelles plates-formes de coopération créées pour renforcer les capacités des gestionnaires de l'information et des infrastructures intégrant les TIC ; nouvelles alliances formées dans le but d'accroître l'utilisation des technologies numériques en Asie centrale.

Défis/enseignements tirés

- La coopération avec divers partenaires, notamment le secteur privé et les industries des technologies de l'information, est essentielle compte tenu du niveau des investissements requis pour la mise en place à grande échelle des infrastructures au plan national. Aux fins de l'intégration des TIC dans l'éducation, l'action menée par l'UNESCO devrait comporter trois volets essentiels : promotion de cette politique ; accès aux ressources éducatives ; élaboration de critères et de lignes directrices pour l'établissement de normes régissant l'adoption des TIC au sein des systèmes éducatifs.
- L'expérience acquise au titre de l'exécution de stratégies en vue de l'utilisation des TIC au service du développement a fait ressortir combien il était important que les ordinateurs à bas coût soient adaptés aux besoins particuliers des utilisateurs.

Axe d'action 3 : Promouvoir le développement de médias libres, indépendants et pluralistes et la participation des communautés au développement durable à travers les médias communautaires

52. Des progrès ont été réalisés dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) à l'appui du développement de médias libres, indépendants et pluralistes dans toutes les régions, en particulier dans les PMA et les PEID. Le nombre de contributeurs et le volume des contributions versées au Programme ont augmenté depuis le dernier exercice biennal, ce qui a permis de lancer un bien plus grand nombre de projets que ce qui était initialement prévu.

53. L'adoption des Indicateurs UNESCO de développement des médias, approuvés par le PIDC en 2008, a permis à l'Organisation de définir des normes mondiales pour le développement des médias. Portant à la fois sur les médias nouveaux et traditionnels et prenant en compte toutes les grandes orientations du Plan d'action du SMSI, ces indicateurs représentent un outil essentiel pour les évaluations multipartites des progrès accomplis dans ce domaine, et permettent également de recenser les lacunes existantes. Conjointement avec l'ISU, un exercice de collecte de données pilote fondé sur ces indicateurs a été lancé dans 20 pays, l'objectif étant d'élaborer un rapport statistique annuel (à compter de 2011) pour suivre les tendances du développement des médias à l'échelle mondiale et nationale. D'autres opérations de normalisation ont été entreprises pour

améliorer la qualité de la formation au journalisme à travers les programmes modèles de l'UNESCO largement reconnus en la matière.

54. La communication au service du développement durable a été favorisée grâce à la collaboration interinstitutions à l'échelle mondiale et nationale, à travers notamment des mesures visant à intégrer les éléments de la communication pour le développement dans les plans de développement nationaux et les initiatives conjointes sur la communication scientifique ainsi que sur le VIH et le SIDA. La première Conférence internationale sur le thème « Radiotélévision et changement climatique » (2009), organisée en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a suscité un vif intérêt. Elle a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Paris pour une prise de conscience publique du changement climatique et sur l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris d'importantes associations et unions de radiotélévision, d'améliorer la qualité et la quantité des contenus relatifs au changement climatique moyennant le renforcement des capacités, la création de réseaux et l'échange de programmes.

55. L'aptitude à comprendre les fonctions et la situation des médias dans une société démocratique et à en faire l'évaluation critique impliquait un renforcement des capacités du côté de la demande. L'UNESCO a contribué à la consultation de 2008 qui a mené à l'adoption par le Parlement européen d'une résolution reconnaissant l'importance de l'initiation aux médias et le rôle de l'Organisation dans la promotion de l'éducation aux médias.

Réalisations

- Un appui a été apporté au développement de médias libres, indépendants et pluralistes dans 71 États membres à travers le PIDC, sous la forme notamment de 26 projets régionaux et 107 projets nationaux de développement des médias pour un montant total de 3,7 millions de dollars ; 43 projets nationaux et 2 projets régionaux ont été exécutés en Afrique pour un montant total de 1 321 800 dollars et 19 projets ont été exécutés dans 18 PEID pour un montant total de 498 700 dollars.
- Les Indicateurs de développement des médias sont de plus en plus reconnus par toutes les organisations partenaires et les organismes des Nations Unies et utilisés dans les BCP et les documents du PNUAD, ce qui en fait une partie intégrante de la collaboration interinstitutions et multipartite dans le cadre des programmes consacrés aux médias, à la démocratie et à la bonne gouvernance ; des évaluations globales s'appuyant sur ces indicateurs ont été réalisées dans quatre pays.
- Cinquante-quatre écoles de journalisme dans 44 pays ont bénéficié d'un soutien pour adapter le modèle de programme d'enseignement du journalisme de l'UNESCO. Les capacités de 12 centres potentiels d'excellence pour l'enseignement du journalisme en Afrique et de 9 centres potentiels ont été mises à niveau ; un appui a été apporté à la formation de plus de 1 300 professionnels et formateurs dans le domaine des médias – dont 600 femmes environ – en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- Les possibilités d'accès et de participation des communautés ont été étoffées grâce à la mise en place et au renforcement de radios communautaires et de centres multimédia communautaires (CMC) dans 34 pays.
- Les capacités de 230 formateurs de professionnels des médias ont été renforcées dans 56 pays à l'aide du manuel de l'UNESCO intitulé *Les médias en tant que partenaires de l'éducation au service du développement durable : outil de formation et de documentation (2008)* afin de créer un noyau de formateurs de professionnels des médias dans ce domaine. Les compétences, les contenus et les capacités ont été améliorés dans le cadre du Réseau mondial de producteurs de télévision sur le VIH et le SIDA, ce qui a permis de

produire plus d'une centaine de courts-métrages documentaires sur le VIH et le SIDA dans 74 pays.

- Les capacités en matière d'initiation aux médias et à l'information de plus de 75 enseignants de 45 institutions de formation pédagogique ont été renforcées dans trois régions ; les *Guidelines for broadcasters on Promoting User-Generated Content and Media and Information Literacy* ont été élaborés. Une publication intitulée *Mapping Media Education Policies in the World*, qui met en lumière les meilleures pratiques dans ce domaine, a été établie en partenariat avec l'Alliance des civilisations de l'ONU et la Commission européenne.
- La 11^e Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication pour le développement (2009), coorganisée par l'UNESCO, a mis l'accent sur la nécessité d'institutionnaliser la communication pour le développement au sein du système des Nations Unies et de renforcer le suivi et l'évaluation des activités y relatives. Des études ont été réalisées dans cinq pays pour étudier la possibilité d'intégrer les approches et pratiques en matière de communication pour le développement dans les BCP et les documents du PNUAD.

Défis/enseignements tirés

- Les nouvelles technologies ont apporté d'importants changements dans les sociétés, mais les médias traditionnels restent le principal espace commun pour le dialogue national inclusif. Il demeure très utile de déployer des efforts pour promouvoir des médias libres, indépendants et pluralistes sur la base de normes professionnelles élevées.
- Les insuffisances des politiques de réglementation de la radio-télédiffusion continuent de soulever un problème pour le développement de médias libres, pluralistes et indépendants et une réorientation majeure est nécessaire dans de nombreux pays pour mettre en œuvre des politiques propres à donner des moyens d'action aux radios communautaires et aux médias communautaires.
- Il faut accroître les actions de sensibilisation pour faire de la communication pour le développement une partie intégrante des plans de développement nationaux.

Axe d'action 4 : Renforcer le rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et de la réconciliation, en particulier dans les zones de conflit et de post-conflit

56. Au cours des cinq dernières années, l'UNESCO a mis au point une stratégie globale d'assistance aux médias dans les zones de conflit et de post-conflit qui s'est traduite, au deuxième semestre de 2009, en programmes d'aide dans plusieurs pays en situation de conflit. La plupart de ces programmes ont été financés par des fonds extrabudgétaires et se sont appuyés sur les capacités locales et la collaboration des organismes des Nations Unies. Les activités étaient centrées non seulement sur les médias traditionnels et numériques mais aussi sur la consolidation ou la restructuration des bibliothèques et des archives, ainsi que sur les services éducatifs en ligne dans ce cadre.

57. Les efforts ont été intensifiés afin de faciliter la tâche de stabilisation, de reconstruction, de réconciliation et de consolidation de la paix. Le programme a été axé de plus en plus sur les groupes de jeunes et les réseaux de femmes, ce qui s'est avéré efficace dans les communautés rurales locales. Suite à la conférence du réseau « Le pouvoir de la paix » tenue à Bangkok en 2009, un grand nombre d'organisations de jeunes et de mouvements pour la paix ont rejoint le réseau, contribuant régulièrement à ses activités. Le postulat de l'Organisation selon lequel les médias, et de plus en plus les TIC, peuvent être le lien d'autoexpression culturelle, de

compréhension mutuelle et de tolérance s'est avéré exact et les activités menées ont été liées à celles de l'Alliance des civilisations dirigée par l'ONU.

58. Les travaux se sont poursuivis sur l'élaboration d'une stratégie concernant le rôle des médias locaux dans la prévention des catastrophes et les situations suivant immédiatement une catastrophe, où l'accès à l'information est déterminant. Il est essentiel de renforcer les capacités préventives des médias locaux et communautaires pour qu'ils puissent contribuer à fournir des informations qui sauvent, grâce à leur connaissance de la langue des populations concernées et du contexte culturel et politique. L'Organisation maintient des contacts étroits avec le système des « clusters » des Nations Unies en matière humanitaire, notamment avec le CEDAC, pour voir comment intégrer l'aide dans le cadre des appels éclairs et des programmes de relèvement rapide.

Réalisations

- Des médias ont reçu un appui dans des situations de conflit ouvert et de post-conflit en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, en Iraq, au Liban, au Libéria, au Népal, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Sierra Leone, en Somalie, au Soudan et dans les territoires palestiniens, notamment au moyen de contributions aux bilans communs de pays et aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).
- Des activités de renforcement des capacités ont été entreprises pour une couverture impartiale et équitable des conflits ; des projets pilotes ont été mis sur pied au Bangladesh et dans la région des Caraïbes pour renforcer les capacités de prévention des médias locaux ; des programmes conjoints ont été élaborés pour les groupes en conflit.
- Le rôle des médias et des TIC a été renforcé en tant que plates-formes de dialogue et de consolidation de la paix ; le prix Médias « Boundless/Sans frontières » a été soutenu en collaboration avec plusieurs organismes de radiodiffusion d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ; le réseau « Le pouvoir de la paix » a reçu un appui.

Défis/enseignements tirés

- La stratégie « Unis dans l'action » a été une bonne occasion pour l'UNESCO d'affirmer son rôle de chef de file dans les domaines du développement des médias et de la liberté d'expression, en particulier dans les situations de conflit et de post-conflit. Un système de collaboration utile et souple avec les principaux organismes des Nations Unies menant des activités dans ce domaine (le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD), ainsi qu'avec des organisations internationales, régionales et locales œuvrant pour le développement des médias et liberté de la presse a permis à l'Organisation d'être active dans de nombreux pays malgré des ressources limitées. L'application croissante du modèle triangulaire Sud-Sud-Nord pour le renforcement des capacités constitue à cet égard un fait nouveau positif.
- L'UNESCO est de plus en plus fréquemment invitée à participer aux interventions suivant immédiatement une catastrophe ou le déclenchement d'un conflit, là où l'information joue un rôle décisif. Le renforcement des capacités de prévention des médias locaux est à cet égard essentiel.

Répondre aux besoins de l'Afrique

59. Les partenariats avec les organisations et les réseaux régionaux destinés à accroître le rôle des médias et des TIC dans la promotion du développement durable ont été renforcés, en particulier lors des préparatifs du Sommet de 2010 de l'Union africaine intitulé : « Les TIC en Afrique : défis et perspectives pour le développement ». Grâce aux initiatives de sensibilisation concernant l'importance de la liberté d'expression et de la liberté de l'information, le rôle

appréciable que jouent les médias indépendants dans le développement, la démocratie et le dialogue, a été reconnu dans le Programme d'action d'Accra ainsi que dans le document final de la réunion sur les médias et le développement organisée conjointement par l'Union africaine et la Commission européenne au Burkina Faso en 2008.

60. Les efforts ont été poursuivis pour soutenir un journalisme libre, indépendant et sûr dans les situations de post-conflit. En partenariat avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'organisation International Media Support, l'UNESCO a demandé qu'une évaluation des médias soit effectuée dans 11 pays de la région des Grands Lacs en vue d'élaborer des stratégies régionales de renforcement des capacités des médias. Des initiatives dans ce domaine ont également été prises dans le prolongement de l'étude de 2007 intitulée « *Critères et indicateurs pour des institutions de qualité de formation au journalisme et identification de centres potentiels d'excellence de formation au journalisme en Afrique* ». La Commission de la science et de la technologie de l'Union africaine a salué les initiatives de l'UNESCO dans ce domaine et un mémorandum d'accord est en train d'être établi afin de définir les futures modalités de coopération.

Réalisations

- Le public a été davantage sensibilisé à l'importance de la liberté d'expression et de la liberté de la presse dans le cadre des célébrations de la Journée mondiale de la liberté de la presse organisées dans plus de 20 pays africains.
- Suite à l'étude consacrée à la législation relative aux médias en Afrique, des ateliers et des séminaires ont été organisés sur les dispositions légales relatives à la liberté de la presse et des orientations générales ont été fournies en ce qui concerne les législations nationales relatives aux médias, qui ont permis d'améliorer les lois sur la presse, les normes relatives à la radiodiffusion et les politiques dans ce domaine.
- Les capacités en matière de couverture impartiale et équitable des conflits, ont été renforcées, notamment grâce au programme africain d'information au service de la paix.
- Des évaluations détaillées des situations médiatiques nationales ont été réalisées au moyen des indicateurs du développement des médias de l'UNESCO ; l'utilisation des indicateurs du développement des médias a été encouragée au Mozambique, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda afin de favoriser l'intégration de la communication pour le développement dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.
- Des normes de compétence en matière de TIC ont été appliquées pour les enseignants et des initiatives de renforcement des capacités ont été entreprises pour permettre aux institutions d'assurer une formation au journalisme de qualité.
- L'accès et la participation des communautés ont été étendus grâce à l'appui fourni par le PIDC à 19 nouveaux centres multimédia communautaires, ce qui porte à 79 le nombre total de ces centres en Afrique. En 2008-2009, le PIDC a appuyé 45 projets dans 20 pays pour un montant total de 1 321 800 dollars.
- Les responsables de l'élaboration des politiques ont reçu des conseils, à l'occasion de deux réunions régionales, sur les dispositions législatives concernant les radios communautaires, les procédures transparentes d'attribution des licences et les tarifs réduits en la matière.

Promouvoir l'égalité entre les sexes

61. Conformément à la Déclaration de principes du SMSI et au Plan d'action de l'UNESCO pour a priorité Égalité entre les sexes, les activités ont essentiellement consisté à étudier les aspects des médias et des TIC en lien avec l'égalité entre les sexes et à faire en sorte que les femmes participent pleinement à la réalisation du développement durable. Les médias communautaires se sont révélés particulièrement efficaces pour faire entendre la voix des femmes et des filles tout en assurant leur participation active à tous les niveaux du développement de la société, notamment aux prises de décisions. Pendant l'exercice biennal, on s'est particulièrement attaché à assurer la participation la plus large possible des femmes à tous les ateliers de formation bénéficiant du soutien de l'UNESCO.

62. Des mesures ciblées ont été prises pour sensibiliser les femmes à la liberté d'information. Une attention particulière a été portée aux femmes exposées à des tensions internationales et des conflits armés en favorisant leur participation au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et à la reconstruction. Les questions d'égalité entre les sexes dans le domaine des médias ont été approfondies dans le cadre de deux conférences majeures, à savoir la Conférence internationale sur le thème « Éthique et genre » (2009), axée sur l'égalité dans les salles de rédaction, et la Conférence internationale sur le thème « Radiotélévision et changement climatique », qui a mis en exergue le rôle des femmes sur le front du changement climatique et a appelé à de nouvelles mesures en faveur de politiques de communication scientifique ciblées.

Réalisations

- Diffusion de directives sur l'égalité entre les sexes dans les organisations de médias et sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes, et réalisation, à l'échelle mondiale, de travaux de recherche novateurs sur la structure de l'industrie des médias du point de vue de l'égalité entre les sexes dans 66 pays.
- Promotion active, notamment grâce à des études de cas sur certains pays, de la participation des femmes et des organisations et réseaux de défense des droits des femmes aux activités concernant la législation sur la liberté d'expression et la liberté d'information ainsi que les politiques en matière d'autonomisation des femmes et de droits de l'homme.
- Renforcement des capacités managériales des femmes travaillant dans le secteur des médias communautaires – en Afrique, près d'une centaine de femmes ont suivi une formation.
- Soutien aux approches coopératives destinées à promouvoir la sécurité des femmes journalistes, notamment dans les situations de conflit et de post-conflit.

Plate-forme intersectorielle « Promotion de l'apprentissage à l'aide des TIC »

63. La plate-forme a facilité l'intégration des TIC dans le processus d'enseignement et d'apprentissage en soutenant l'élaboration de nouvelles approches de la diffusion et de l'utilisation des connaissances, notamment de nouveaux modèles d'enseignement ouvert et à distance (ODL), ainsi que le développement de normes, de stratégies, de bonnes pratiques, de ressources et de capacités.

Réalisations

- Renforcement des capacités des ministères et amélioration de la qualité des établissements de formation des enseignants en vue d'offrir à ces derniers une formation

reposant sur les TIC, notamment grâce à l'introduction de normes de compétences en matière de TIC.

- Élargissement de l'accès à l'éducation et à l'apprentissage dans les États membres grâce à des outils basés sur les TIC ; développement de l'initiation à l'information, de la formation des enseignants et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie grâce aux centres communautaires polyvalents.
- Constitution de « communautés de pratique » pour l'éducation et la formation qui créeront du savoir et donneront accès à des ressources éducatives ouvertes et diverses à tous les niveaux.
- Mise en place de bibliothèques numériques de ressources éducatives ouvertes (telles que des didacticiels libres et autres outils d'apprentissage numériques) pour un apprentissage de qualité tout au long de la vie ; renforcement du rôle des TIC à l'appui des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT).

Ressources

64. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme V a eu recours aux ressources suivantes :

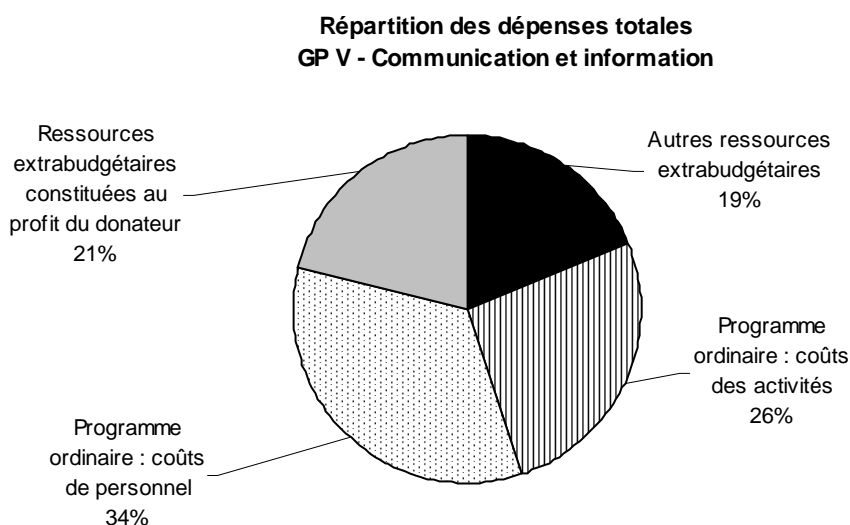
- **Budget du Programme ordinaire : 31 817 000 dollars**

- Coût des activités : 13 809 000 dollars
- Coûts de personnel : 18 008 000 dollars

Effectifs : 89 postes établis, dont 64 postes du cadre organique, 13 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

- **Fonds extrabudgétaires : 21 756 000 dollars**

- Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : 11 544 000 dollars
- Autres ressources extrabudgétaires : 10 212 000 dollars



Conclusions et leçons pour l'avenir

65. La communication et l'information sont au cœur du développement de « sociétés apprenantes », donnant aux individus les moyens de pleinement exercer leurs droits et de jouir de leurs libertés fondamentales, ainsi que de renforcer le développement, la démocratie et le dialogue. L'UNESCO devrait insister sur ce point en aidant les pays à tirer parti de la communication et de l'information grâce à une action concertée au sein du système des Nations Unies, et en étroite collaboration avec la communauté des donateurs et les principaux organismes de développement régionaux, pour œuvrer en faveur d'un paysage médiatique riche et diversifié, de normes professionnelles et éthiques élevées, et d'un usage généralisé des technologies de l'information et de la communication, depuis la radio jusqu'aux médias mobiles en passant par l'Internet.

66. Il est plus important que jamais d'assurer la libre circulation de l'information et l'Organisation doit continuer de veiller à ce que chaque citoyen, en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables, puisse accéder à l'information, en permettant aux sociétés d'étudier les différentes possibilités et d'en récolter les fruits.

Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO		
Laboratoire d'idées	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyant sur les possibilités offertes par les médias et les TIC pour la promotion de la paix et de la tolérance, le réseau « Le pouvoir de la paix » constitue une plateforme novatrice pour des échanges interactifs sur les initiatives de consolidation de la paix.
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la durabilité du réseau
Organisme normatif	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> Les indicateurs de développement des médias sont reconnus comme étant un outil normatif majeur et sont appliqués pour suivre et évaluer les tendances et les lacunes en matière de développement des médias dans les systèmes de médias nationaux. Établissement de normes par l'intermédiaire du programme type de formation au journalisme dans l'enseignement supérieur et d'initiation aux médias et à l'information en vue d'enrichir le programme de formation des enseignants.
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> Les indicateurs de développement des médias devraient jouer un rôle plus important en contribuant à l'évaluation des lacunes relatives au développement des médias. D'autres ressources sont nécessaires pour renforcer les capacités des responsables de la formation au journalisme dans les établissements d'enseignement supérieur.

Centre d'échange d'information	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • L'Échange international de la liberté d'expression (IFEX), principal centre de documentation pour tous les types de violations de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, possède des correspondants dans 175 pays. • La plate-forme communautaire en ligne de suivi du SMSI offre un forum pour les discussions, les échanges d'idées et la constitution de réseaux, avec des contributions provenant d'un large éventail de parties prenantes et d'individus de toutes les régions.
	Défis:	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver des ressources pour continuer à renforcer le réseau IFEX. • Veiller à la participation active des parties prenantes aux processus, activités et initiatives liées au SMSI, notamment le développement en commun de projets au sein de l'équipe multipartite pour chaque axe d'action.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • Appui du PIDC à 26 projets régionaux et 107 projets nationaux pour le développement des médias dans 71 pays. Ces projets, d'une valeur totale de 3,7 millions de dollars, concernent la liberté d'expression, les médias communautaires et la formation de professionnels des médias. • Création de nouvelles possibilités pour améliorer l'accès à l'information et autonomiser les communautés marginalisées au moyen de radios communautaires et de CMC. • Renforcement des capacités institutionnelles dans de nombreux États membres dans les domaines suivants : législation sur les médias, cadres de réglementation, normes éthiques et professionnelles, couverture des conflits, et questions générales concernant le rôle que les médias peuvent jouer dans la promotion du dialogue, de la réconciliation et de la consolidation de la paix.
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • D'autres efforts sont nécessaires pour la collecte de fonds en faveur des CMC, l'instauration de partenariats, et l'élaboration et l'exécution de projets. • Il faudrait mieux intégrer le développement des médias dans les programmes globaux de développement des Nations Unies et de consolidation de la paix, moyennant une campagne mondiale sur le rôle joué par les médias et les TIC dans la promotion du

		développement, de la démocratie et du dialogue.
Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations :	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération multipartite des médias audiovisuels pour appeler l'attention sur le changement climatique et en rendre compte, moyennant l'organisation de la première Conférence internationale sur la radiotélévision et le changement climatique (Paris, septembre 2009).
	Défis :	<ul style="list-style-type: none"> • Les médias audiovisuels de nombreux pays en développement ne possèdent pas les ressources financières et humaines nécessaires pour produire des contenus de qualité sur le climat, l'environnement, et autres questions scientifiques pertinentes.

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

67. L'ISU continue d'intensifier ses efforts pour améliorer la qualité des données aux niveaux national et international. Cela passe par un large éventail d'initiatives telles que l'élaboration de « plans de données » en étroite consultation avec des statisticiens nationaux pour faciliter la communication internationale des données, l'utilisation d'un nouveau cadre interne de contrôle de la qualité des données, ainsi que la révision et l'amélioration régulières des instruments d'enquête et des cadres d'indicateurs.

Réalisations

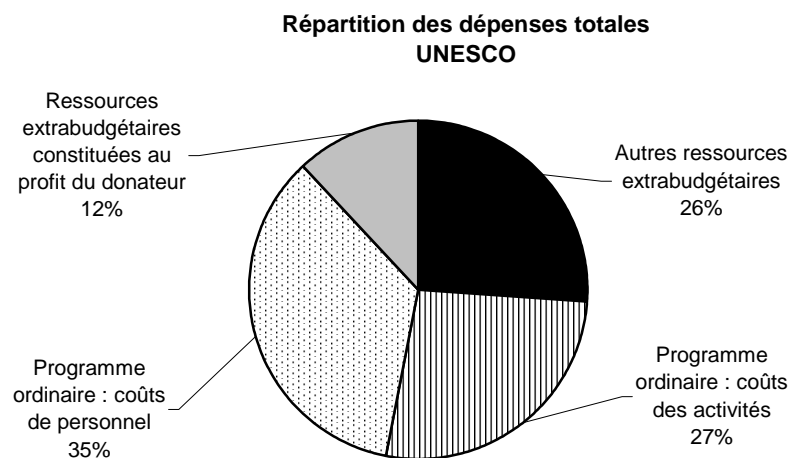
- Ces activités ont permis d'améliorer le degré d'actualité des données de l'ISU relatives à l'éducation. En 2009, plus de 65 pays ont communiqué des données en avance sur l'année de référence. Les données relatives à l'éducation sont également plus complètes, notamment en ce qui concerne les données globales sur l'enseignement supérieur et les statistiques du financement de l'éducation en Afrique subsaharienne.
- L'ISU demeure la principale source de données relatives à l'éducation pour les rapports internationaux tels que le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, le Rapport des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et le Rapport mondial sur le développement humain. Outre qu'il fournit des tableaux et analyses statistiques, l'ISU joue un rôle de premier plan dans la mise à jour et l'amélioration des cadres et des indicateurs de suivi de l'éducation pour les OMD et l'EPT.
- L'ISU a présenté à la Conférence générale, à sa 35^e session, un rapport d'étape sur la révision de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) qui a été bien accueilli. Il poursuivra sa collaboration avec des spécialistes internationaux et des statisticiens nationaux en vue d'améliorer la CITE et son application, ainsi que la comparabilité de ses données.
- L'Institut prépare actuellement l'évaluation principale du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) à l'issue d'essais pilotes menés dans cinq pays. Un deuxième groupe de pays, dont la Jordanie, le Paraguay et le Viet Nam, participe activement à la mise en œuvre du Programme LAMP.

- L'ISU a présenté à la Conférence générale le Cadre de statistiques culturelles de l'UNESCO 2009, qui a reçu un accueil favorable. L'Institut s'emploie, aux niveaux national et régional, à en démarrer l'utilisation.
- À l'issue de consultations menées avec des experts internationaux, l'ISU a produit un guide permettant de mesurer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation. Ce guide constitue l'un des éléments clés d'une série d'instruments d'enquêtes pilotes qui seront expérimentés par un groupe de pays en 2010.
- L'ISU a également achevé la mise au point d'une méthode d'évaluation du secteur recherche-développement (R-D) des pays en développement, qui sera publiée en annexe au Manuel de Frascati de l'OCDE, considéré comme la référence pour la présentation de données en la matière.

Défis/enseignements tirés

- Il est important de noter le compromis entre amélioration de la qualité des données et exhaustivité : des normes plus exigeantes peuvent se traduire par une diminution des données disponibles.
- Grâce à ses conseillers régionaux et à son personnel en poste dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO, l'ISU a accru sa présence sur le terrain en vue de collaborer plus étroitement avec les statisticiens nationaux. Toutefois, la demande croissante de données concernant des États fragiles pose un problème majeur.

Aperçu de l'exécution du budget

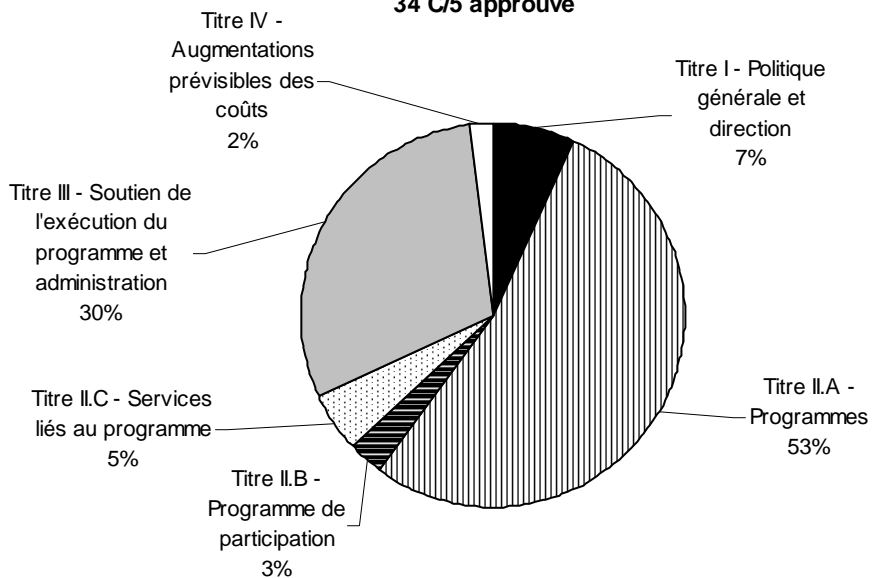


- *Coûts de personnel* : coûts correspondant aux postes établis.
- *Coût des activités* : coût associé à l'exécution d'une activité et inclus dans le crédit budgétaire expressément destiné à le financer.
- *Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur* : fonds autres que les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, et versés pour la mise en œuvre d'activités au profit de la source de financement.
- *Autres ressources extrabudgétaires* : fonds autres que les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, et destinés à la mise en œuvre d'activités au profit de bénéficiaires autres que le donateur.

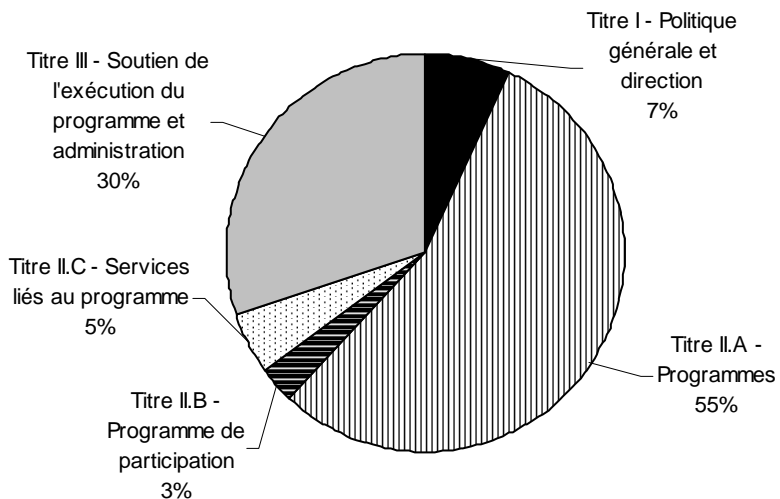
Exécution du Programme ordinaire par titre du budget en 2008-2009

Titre du budget		34 C/5 approuvé		Dépenses au 31 décembre 2009	
		<i>(en milliers de dollars É.U.)</i>	%	<i>(en milliers de dollars É.U.)</i>	%
Titre I	Politique générale et Direction	44 213	7,0	46 234	7,2
Titre II.A	Programmes	332 236	52,7	350 262	54,6
Titre II.B	Programme de participation	18 800	3,0	18 829	2,9
Titre II.C	Services liés au programme	32 398	5,1	34 314	5,3
Titre III	Soutien de l'exécution du programme et administration	189 622	30,0	192 254	30,0
Titre IV	Augmentations prévisibles des coûts	13 732	2,2	-	-
Total		631 000	100,0	641 892	100,0

**Ressources du Programme ordinaire par titre du budget
34 C/5 approuvé**



**Dépenses du programme ordinaire
par titre du budget au 31 décembre 2009**



PARTIE II – RÉSUMÉ ET CONCLUSION

68. **Contexte** : La présente partie du rapport contient les résultats de l'exercice de vérification effectué par le Service d'évaluation et d'audit (IOS). Ces résultats portent notamment sur des questions clés découlant de l'analyse de la mise en œuvre du Programme et budget ainsi que des résultats obtenus durant l'exercice 2008-2009 (34 C/5), présentés dans la Partie I. On y trouve également une brève analyse des progrès réalisés pour faire face aux principaux défis mis en évidence dans le précédent C/3. Enfin, le rapport présente des suggestions pour améliorer le processus d'élaboration du C/3 à l'avenir. La Partie II comprend donc les trois grandes sections suivantes : (i) résultats de la vérification ; (ii) progrès réalisés pour faire face aux principaux défis mentionnés dans le 35 C/3 ; et (iii) conclusions.

69. **Processus de vérification** : Les principaux objectifs du processus de vérification étaient les suivants : (i) vérifier l'exactitude des informations soumises par les secteurs et services pour l'élaboration du 36 C/3 ; et (ii) déterminer si les résultats escomptés du 34 C/5 ont été atteints. À cette fin, on a notamment analysé les contributions faites par les secteurs et services, organisé des discussions avec le personnel participant à l'établissement des contributions, et examiné les données empiriques pertinentes découlant des évaluations externes achevées durant le biennium.

70. **Échantillonnage** : La vérification a été réalisée sur la base d'un échantillon aléatoire représentant tous les axes d'action énoncés dans le 34 C/5. Il a été fait en sorte que l'échantillon couvre au moins un axe d'action par grand programme, un institut de catégorie 1, un service central et une plate-forme intersectorielle. Dans deux grands programmes, les activités relatives aux deux priorités globales de l'UNESCO, à savoir l'Afrique et l'égalité entre les sexes, ont également été sélectionnées pour la vérification.

Principaux résultats

71. **L'approche axée sur les résultats du C/5 est de plus en plus nette.** La pratique générale de la RBM s'améliore avec chaque C/5 successif, comme en témoignent les résultats escomptés, les indicateurs de performance et les indicateurs de référence plus clairement définis. Le C/5 (Programmes et services liés au programme – Titre II du 34 C/5 approuvé) compte 25 axes d'action, 313 résultats escomptés et 461 indicateurs de performance. Ces chiffres couvrent la priorité Afrique, les plates-formes intersectorielles et tous les instituts de catégorie 1 ; 93 % des résultats escomptés s'accompagnent d'indicateurs de performance et 40 % de ces derniers sont associés à des indicateurs de référence. Quelques secteurs ont particulièrement réussi à fixer des objectifs de référence. Par exemple, des indicateurs de référence ont été établis pour 75 % des indicateurs de performance relatifs aux secteurs suivants : Communication et information, Culture, Sciences exactes naturelles. À titre de comparaison, le 33 C/5 contenait 80 axes d'action et 585 résultats escomptés, et environ 50 % seulement de ces derniers s'accompagnaient d'indicateurs de performance.

72. S'agissant des améliorations constamment apportées à la pratique de la RBM, les résultats escomptés reflètent bien maintenant **les fonctions essentielles de l'UNESCO**. La vérification a permis de dégager de nombreux exemples de résultats concernant le renforcement des capacités, l'élaboration de politiques et la fonction de centre d'échange d'information.

73. **La formation à la RBM et les outils d'auto-assistance aident à renforcer la pratique de la RBM.** BSP offre une formation à la RBM dans le cadre de la formation institutionnelle dispensée par l'UNESCO au nouveau personnel et il continue aussi à offrir une formation ciblée au personnel du Siège et des bureaux hors Siège. Durant la période couverte par le 34 C/5, de nombreux membres du personnel du Siège et des bureaux hors Siège ont été formés à la RBM. Cette formation continue à la RBM a débouché sur la création d'un certain nombre de points focaux à divers endroits, en vue d'aider et d'orienter le personnel en cas de besoin. Outre la formation directe, un ensemble d'outils d'auto-assistance (modules d'apprentissage en ligne) et de principes directeurs ont été mis à la disposition de l'ensemble du personnel de l'UNESCO et des délégations

permanentes sur le site Web de BSP. Toutes ces mesures contribuent à renforcer l'application de la RBM à l'échelle de l'Organisation.

74. **Obtention de résultats** : La vérification avait notamment pour objet de déterminer dans quelle mesure les 56 résultats escomptés retenus dans l'échantillon avaient été atteints. On a recensé, dans la quasi-totalité des cas, des réalisations qui aidaient à parvenir aux résultats escomptés. Les réalisations les plus faciles à vérifier concernaient des catégories de résultats telles que l'élaboration de principes d'action et de stratégies, l'établissement de réseaux pour le partage de résultats de recherche, la formation de responsables des ministères et d'enseignants, etc. Les réalisations identifiées étaient d'importants éléments indispensables au changement représenté par les résultats escomptés. Pour donner un exemple concret, les efforts visant à renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion de l'éducation comprenaient notamment les volets suivants : assistance technique et formation pour l'élaboration de Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) dans les États membres, assistance pour la reconstruction de systèmes éducatifs en situation de post-conflit et de post-catastrophe, et formation spécialisée des responsables de la planification de l'éducation.

75. La réponse à la question de savoir si les résultats escomptés ont été *pleinement* atteints est plus complexe en raison de l'absence de données de base et d'indicateurs de référence appropriés pour un certain nombre de résultats. En outre, le renforcement des capacités, l'action normative et la définition d'orientations pour la formulation des politiques, qui figurent parmi les principaux domaines d'action de l'UNESCO, sont des processus complexes. L'exercice de vérification, à lui seul, ne permet pas de dire dans quelle mesure les résultats escomptés ont été atteints.

76. Pour déterminer d'une manière plus fiable si des progrès sont effectivement faits en vue de parvenir aux résultats escomptés, la vérification a été complétée par des données empiriques provenant d'évaluations externes achevées durant l'exercice biennal.

77. Malgré les signes attestant que des progrès ont été réalisés en vue d'atteindre les résultats escomptés du 34 C/5, plusieurs défis importants concernant la programmation, le suivi et les rapports axés sur les résultats ont été recensés durant la vérification.

78. **Les rapports mettent l'accent sur les activités et les résultats.** Malgré les améliorations apportées à la présentation générale des résultats escomptés dans le C/5, d'autres progrès doivent être faits en ce qui concerne les rapports axés sur les résultats. Tous les éléments de l'échantillon de vérification comprennent de nombreux exemples de rapports axés sur les activités et les résultats. L'établissement de rapports axés sur les résultats s'explique dans une certaine mesure par le grand nombre d'indicateurs de résultats sur lesquels les secteurs se fondent pour préparer leurs rapports. Il ressort de l'analyse du contenu des éléments retenus dans l'échantillon qu'environ 44 % des indicateurs de performance portent sur des résultats ou des processus et sont pour la plupart quantitatifs.

79. Une série d'exemples tirés des éléments de l'échantillon concernent le nombre de pays ayant reçu une assistance technique, le nombre de chaires UNESCO établies, le nombre d'études consacrées aux aspects scientifiques et politiques qui ont été menées sur les bassins fluviaux, le nombre de forums ministériels régionaux sur le développement social organisés, et le nombre d'hommes et de femmes formés.

80. Malgré le nombre relativement élevé d'indicateurs de résultats, les secteurs et services ont beaucoup de mal à être précis s'agissant du suivi et des rapports à ce niveau. Dans la plupart des cas, la vérification des formulaires d'évaluation des axes d'action a révélé que les contributions ne rendaient pas pleinement compte, par exemple, du nombre total de personnes formées ou d'études entreprises, comme l'exigeait tel ou tel indicateur de performance. La tâche est rendue plus difficile, en partie, par la faible utilisation de systèmes formels de collecte et de compilation de données de surveillance.

81. **Suivi systématique encore insuffisant.** Il existe très peu d'exemples de collecte de données de surveillance réalisée au moyen d'outils de collecte de données tels que les entretiens, les enquêtes, les questionnaires ou l'observation (les moyens de vérification), auprès de groupes bénéficiaires cibles préalablement identifiés (les sources de la vérification), et à des intervalles convenus à l'avance. En règle générale, les données de surveillance proviennent des spécialistes de programme de l'UNESCO et non des bénéficiaires, d'où la prépondérance des rapports et des mesures de suivi axés sur les activités et les résultats. L'adoption à plus grande échelle du principe de la collecte de données de surveillance auprès des bénéficiaires (utilisateurs), dans le cadre des systèmes de suivi au Siège et dans les bureaux hors Siège, permettra aux spécialistes et gestionnaires de programme de disposer de données plus fiables sur la qualité et l'utilité des activités de l'UNESCO.

82. **Difficulté de mesurer les progrès accomplis en l'absence de données de base et d'indicateurs de référence.** Bien que l'on ait constaté une nette amélioration au fil du temps par suite de l'introduction d'indicateurs de performance et d'indicateurs de référence dans des C/5 successifs, l'établissement de données de base décrivant la situation durant ou avant la mise en œuvre représente un défi majeur. En outre, l'information sur la programmation doit clairement spécifier les indicateurs de référence, autrement dit l'objectif à atteindre.

83. **Défis liés à la compilation des données de surveillance et à l'élaboration du rapport EX/4-C/3.** Tous les membres du personnel interrogés ont fait observer que le processus consistant à compiler, analyser et synthétiser les informations dans les formulaires d'évaluation des axes d'action EX/4-C/3 était assez long. La non-disponibilité de SISTER pour la communication des données a accru les difficultés rencontrées par les secteurs pour achever leurs contributions au rapport, si bien que les données de surveillance et l'analyse de ces données n'étaient pas toujours faciles à établir. Ainsi, au lieu de charger tout simplement l'unité responsable au sein du secteur au Siège d'accéder à l'outil contenant les données de surveillance et l'analyse de ces dernières en vue de synthétiser l'information et d'établir le rapport axé sur les résultats, il faut souvent reprendre tout à zéro et demander aux spécialistes de programme, ou aux bureaux hors Siège, de compiler l'information et de soumettre des rapports distincts.

84. **Résultats escomptés relatifs à la capacité de suivi et à l'élaboration de politiques.** Comme il est mentionné plus haut, un nombre non négligeable d'indicateurs de performance du C/5 portent sur les résultats. La vérification a révélé qu'il fallait redoubler d'efforts lors de la programmation afin de définir des indicateurs appropriés pour les résultats escomptés relatifs à la capacité de suivi et à l'élaboration de politiques. Ce faisant, il faudrait accorder une attention particulière à la faisabilité et aux coûts potentiels des activités de collecte de ces indicateurs.

85. **Rapport coût-efficacité et durabilité.** Par rapport à l'exercice du 35 C/3, les formulaires d'évaluation des axes d'action ont une portée plus large et offrent davantage d'informations s'agissant de ces deux questions. Bien que les termes utilisés dans les principes directeurs relatifs à la RBM soient clairement définis, la qualité des contributions reçues, laisse entendre que le personnel ne sait pas toujours ce qui est demandé. Les secteurs reçoivent des informations concernant les projets et doivent s'employer à les regrouper afin de tirer des observations utiles au niveau des axes d'action. Lorsqu'il est impossible de regrouper les nombreuses contributions individuelles, les secteurs donnent quelques exemples à titre indicatif. Si l'Organisation souhaite surveiller le rapport coût-efficacité des interventions et leur durabilité, il faut accorder plus d'attention à ces aspects lors de la conception d'un projet, autrement dit lors de l'élaboration des plans de travail annuels.

86. **Progrès dans le suivi des défis présentés dans le 35 C/3.** Plusieurs défis présentés dans le 35 C/3 réapparaissent dans l'exercice du 36 C/3. L'Organisation devra accorder une attention particulière à ces défis afin d'améliorer le processus d'élaboration du C/3 à l'avenir. (i) Il faut redoubler d'efforts pour décrire la situation de base, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités lié aux résultats. En l'absence de tels efforts, il est très difficile de suivre les progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats escomptés. (ii) Bien que des progrès aient été constatés, il faudra intensifier les efforts pour fournir des orientations et des outils en matière de suivi et d'analyse du rapport coût-efficacité. (iii) Peu de données établissent un lien entre la réalisation des objectifs du C/5 et la réalisation des résultats escomptés du C/4. Il faut mettre au point une approche plus systématique pour suivre les réalisations relatives aux résultats escomptés du C/4 et en rendre compte.

Conclusions

87. Il ressort de la vérification que des progrès ont été faits en vue d'atteindre les résultats escomptés du 34 C/5 ; les réalisations signalées (activités et résultats) ont été vérifiées. L'exercice a été complété par un examen des évaluations externes achevées. Comme on peut le voir dans la Partie II, le suivi et les rapports axés sur les résultats posent d'importants défis. On continue de mettre l'accent sur les rapports axés sur les activités et les résultats. Le plus important, peut-être, est la nécessité de mettre au point une approche plus systématique du suivi des progrès au niveau des résultats. L'élimination de ces difficultés permettra d'améliorer encore la qualité de l'information dans les futurs rapports C/3 et, partant, d'en accroître l'utilité en tant qu'outil de prise de décisions et de renforcer la pratique de la gestion axée sur les résultats au sein de l'Organisation.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quatrième session

184 EX/4 Add.

PARIS, le 9 avril 2010
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

ADDENDUM

Résumé

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme adopté par la Conférence générale.

L'Addendum présente les faits marquants observés dans la participation de 45 bureaux hors Siège aux exercices de programmation commune par pays des Nations Unies et les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'intégration de l'UNESCO dans les processus de programmation par pays en cours.

TABLE DES MATIÈRES

Page

AFRIQUE.....	1
Bureau de l'UNESCO à Abuja	1
Bureau de l'UNESCO à Accra	2
Bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba.....	2
Bureau de l'UNESCO à Bamako	3
Bureau de l'UNESCO à Brazzaville	4
Bureau de l'UNESCO à Dar es-Salaam	5
Bureau de l'UNESCO à Harare	6
Bureau de l'UNESCO à Kinshasa	7
Bureau de l'UNESCO à Libreville	8
Bureau de l'UNESCO à Maputo	8
Bureau de l'UNESCO à Nairobi.....	9
Bureau de l'UNESCO à Windhoek	12
 ÉTATS ARABES.....	 14
Bureau de l'UNESCO à Amman	14
Bureau de l'UNESCO à Bagdad.....	15
Bureau de l'UNESCO à Beyrouth.....	15
Bureau de l'UNESCO au Caire.....	17
Bureau de l'UNESCO à Doha.....	17
Bureau de l'UNESCO à Khartoum.....	18
Bureau de l'UNESCO à Rabat.....	18
Bureau de l'UNESCO à Ramallah	20
 ASIE ET PACIFIQUE	 21
Bureau de l'UNESCO à Almaty	21
Bureau de l'UNESCO à Apia	22
Bureau de l'UNESCO à Bangkok	22
Bureau de l'UNESCO à Beijing	25
Bureau de l'UNESCO à Dhaka	27
Bureau de l'UNESCO à Hanoi.....	28
Bureau de l'UNESCO à Islamabad.....	29
Bureau de l'UNESCO à Jakarta.....	31
Bureau de l'UNESCO à Kaboul	36
Bureau de l'UNESCO à Katmandou.....	37
Bureau de l'UNESCO à New Delhi	37
Bureau de l'UNESCO à Tashkent	40
Bureau de l'UNESCO à Téhéran.....	40
 AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	 41
Bureau de l'UNESCO à Brasilia.....	41
Bureau de l'UNESCO au Guatemala.....	42
Bureau de l'UNESCO à La Havane	42
Bureau de l'UNESCO à Kingston	43
Bureau de l'UNESCO à Lima.....	44
Bureau de l'UNESCO à Montevideo.....	44
Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince	45
Bureau de l'UNESCO à Quito.....	46
Bureau de l'UNESCO à San José	46
Bureau de l'UNESCO à Santiago	49

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD	50
Bureau de l'UNESCO à Moscou.....	50
Bureau de l'UNESCO à Venise	51

AFRIQUE

Bureau de l'UNESCO à Abuja

1. Le PNUAD II se concentre sur quatre grandes priorités : (1) gouvernance et obligation redditionnelle ; (2) productivité et emploi ; (3) prestation de services sociaux et (4) réduction du risque de crise et de conflit. La contribution des Nations Unies à sa mise en œuvre est estimée à 1,056 milliard de dollars, bien que l'on prévoie d'importantes carences de financement. Le Plan porte sur six États sélectionnés et sur le Territoire de la capitale fédérale.

2. En tant que l'une des 14 institutions des Nations Unies présentes au Nigéria qui ont signé le document du PNUAD II, l'UNESCO a activement participé à la planification et à la mise en œuvre du PNUAD Nigéria. Cette participation se déroule essentiellement à trois niveaux : équipe de pays des Nations Unies, équipe de gestion du programme et participation à la mise en œuvre du PNUAD dans deux États sélectionnés. En tant que membre de l'équipe de gestion du programme, le Bureau a participé à l'élaboration d'activités de programmation commune et de plans annuels de mise en œuvre du PNUAD II dans les six États sélectionnés à cet effet et dans le Territoire de la capitale fédérale. L'UNESCO est l'organisation chef de file dans le domaine prioritaire du PNUAD qu'est la transformation de la prestation de services sociaux dans l'un des six États susmentionnés. Le Bureau a également dirigé le Groupe interorganisations constitué par le Coordonnateur résident pour finaliser le cadre de suivi et d'évaluation. Enfin, le Bureau de l'UNESCO à Abuja devrait apporter, dans le cadre du PNUAD, un soutien technique à la mise en place d'un Système complet et intégré d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) dans deux États sélectionnés – Adamawa et le Territoire de la capitale fédérale – au titre de sa propre contribution à la mise en œuvre du plan de travail annuel du PNUAD II pour 2010.

3. Le Nigéria, qui est le plus vaste et le plus complexe des pays africains, se compose de 36 États parfois considérés comme 36 pays à part entière. Cette réalité crée de sérieuses difficultés dans le cadre de l'action que l'UNESCO y mène. Du fait de ses ressources humaines et financières limitées, le Bureau s'est étiré à la limite de la rupture pour assurer un niveau minimal de représentation et de participation aux forums et programmes conjoints du système des Nations Unies.

4. Il est aussi manifestement nécessaire de renforcer le personnel du cadre organique et de le réorienter vers les questions générales du développement et de la réduction de la pauvreté, et de renforcer de manière constructive son aptitude à faire le lien entre les activités de programme de l'UNESCO et celles du PNUAD. Le fait que les cycles programmatiques et budgétaires de l'UNESCO soient plus courts que ceux des programmes et fonds des Nations Unies, qui sont au premier rang du processus du PNUAD, et qu'ils ne soient pas synchronisés avec eux pose des problèmes à l'Organisation, en particulier lorsqu'il s'agit de s'engager financièrement ou d'autre manière dans des programmes conjoints, même si nos engagements financiers envers le PNUAD II sont minimes. Les prochains préparatifs des cadres stratégiques de programmation dans chacune des quatre activités de programme du PNUAD II seront pour nous autant d'occasions de nous positionner pour obtenir notre juste part des ressources communes affectées à la mise en œuvre de différents aspects du programme. Un soutien prévisible du Siège, notamment de la réserve de 2 %, renforcerait tant qualitativement que quantitativement notre participation à la mise en œuvre du PNUAD II au Nigéria.

5. Une sérieuse difficulté a trait au passage, prévu dans le PNUAD II, à la mise en œuvre de programmes conjoints dans six États de la République fédérale du Nigéria. Sans une présence de l'UNESCO sur le terrain au titre de son mandat d'organisation intellectuelle agissant en amont pour fournir des conseils sur les politiques et une assistance technique essentiellement au niveau fédéral, les possibilités d'interventions de programme directes au niveau des États demeureront assez limitées. L'Organisation, cependant, apporte des contributions sous forme de conseils sur les politiques, d'analyses sectorielles étayées et d'appuis à l'innovation et aux expériences, lorsque cela est possible. Nos travaux récents sur la simulation de politiques et stratégies éducatives

(EPSSim) menés dans certains États à l'appui de l'UNICEF, du DFID et de la Banque mondiale nous ouvriront des possibilités d'intervention dans d'autres États.

Bureau de l'UNESCO à Accra

6. Ghana : Le Bureau a contribué à l'examen à mi-parcours du PNUAD et à la célébration de diverses journées des Nations Unies (Journée mondiale de la liberté de la presse, Journée mondiale de l'eau, Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, Journée mondiale des enseignants, Journée internationale de la femme), et a dirigé la préparation et la publication d'une étude conjointe des Nations Unies sur la contribution du secteur de l'éducation à la lutte contre le VIH et le SIDA au Ghana.

7. Libéria : L'antenne de Monrovia a participé à diverses réunions interinstitutions et est intervenue dans la mise en œuvre du PNUAD et dans son examen annuel. Le Bureau d'Accra a également appuyé le développement d'un programme conjoint des Nations Unies relatif à la jeunesse.

8. Bénin : L'antenne du Bénin a participé à plusieurs réunions interinstitutions. Le Bureau a apporté une contribution active à la finalisation du PNUAD (2009-2013), plaidant également pour une prise en compte explicite des questions scientifiques.

9. Côte d'Ivoire : Le Bureau a apporté une contribution active à la préparation du PNUAD (2009-2013).

10. Togo : Le Bureau a participé aux retraites des chefs d'organisme.

Bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba

11. Le PNUAD (2007-2011) comporte cinq domaines stratégiques clés : (i) Réponse humanitaire et redressement et sécurité alimentaire ; (ii) Services sociaux de base et ressources humaines ; (iii) VIH/SIDA ; (iv) Bonne gouvernance, et (v) Renforcement de la croissance économique. Les domaines stratégiques clés du PNUAD laissent très peu de place à l'éducation dans son ensemble et pratiquement aucune place à l'enseignement secondaire, technique et supérieur, ce qui pourrait faire obstacle au renforcement des capacités (ressources humaines). Il faut que cela soit rectifié progressivement. Le changement climatique et le genre ont des chances d'être intégrés comme des domaines clés dans le prochain PNUAD.

12. Actuellement, l'UNESCO est membre du Groupe de travail technique sur le genre, a contribué substantiellement au Plan d'action pour l'intégration du genre et aux exercices périodiques d'audit sur le genre, et est un partenaire actif de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI).

13. Concernant la culture, le Gouvernement éthiopien est fermement résolu à mettre la culture, et en particulier le tourisme culturel, au service du développement économique. Le Bureau, avec le soutien du Siège, a contribué au renforcement des capacités des organisations gouvernementales et non gouvernementales à cet égard. Il a aussi entrepris d'exécuter un projet intitulé « Mobiliser la diversité au service du développement durable et du changement social », qui vise à réduire la pauvreté et à utiliser l'immense diversité culturelle et naturelle de l'Éthiopie pour soutenir le développement et le progrès social du pays. Ce projet, financé par le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD, est exécuté en étroite collaboration avec le PNUD et le Ministère de la culture et du tourisme.

14. Dans le domaine des sciences, le Bureau a contribué aux résultats des programmes de pays de l'Éthiopie et de Djibouti par un atelier de renforcement des capacités sur le changement climatique et la gestion des ressources en eau, « Évaluation des risques hydro-climatiques », qui a permis de former plus de 30 scientifiques. L'UNESCO a aussi réalisé une étude sur la

réalimentation des aquifères des villes de Oueah et Arta à Djibouti, en vue de donner des conseils sur une utilisation durable des eaux souterraines pour fournir de l'eau potable (OMD 7) et promouvoir le développement de la région.

Bureau de l'UNESCO à Bamako

15. Guinée : Le premier axe du PNUAD (2007-2011) « amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines », vise (i) l'approfondissement de la décentralisation/déconcentration et de la participation citoyenne, (ii) le renforcement des systèmes financiers publics (iii) l'amélioration de l'efficacité de l'aide et (iv) le renforcement des capacités de l'État. Le PNUAD ambitionne qu'au moins 30 % des enfants d'âge préscolaire, 90 % d'âge scolaire et 50% des adolescents (13-18 ans) et adultes (19-49 ans), en particulier les filles et les femmes, jouiront de leur droit à une éducation de base de qualité.

16. L'UNESCO a participé, avec les partenaires techniques et financiers, au développement du programme sectoriel de l'éducation avec pour résultat une meilleure intégration de la vision de l'Organisation. L'UNESCO a contribué aux objectifs du PNUAD par : le développement d'une politique et d'un plan d'action nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle, un appui technique à l'organisation d'États Généraux de l'éducation visant à l'évaluation du système éducatif, et le renforcement des capacités institutionnelles pour le développement d'une politique relative aux enseignants par le biais du projet Cap EFA. À cet égard, l'UNESCO a centré son intervention sur la formation initiale et continue des enseignants, en coopération avec l'UNICEF.

17. L'UNESCO a également, dans le cadre du partenariat avec le PNUD, appuyé un projet portant sur une campagne de sensibilisation radiophonique sur la citoyenneté et la culture de la paix dont les actions ont fait du civisme un sujet transversal pendant 6 mois dans les radios nationales rurales, communautaires, privées et suscité des attitudes et des comportements de tolérance et de discipline au sein des communautés.

18. En ce qui concerne les modalités d'intervention, le système des Nations Unies privilégie les zones les plus pauvres (Moyenne Guinée ; Haute Guinée ; Guinée Forestière). Une expérience pilote de régionalisation des OMD est conduite dans la région de la Guinée Forestière (Nzérékoré). C'est pour cette raison que, depuis 2009, les activités de formation continue des enseignants mises en œuvre avec l'appui de l'UNESCO sont concentrées dans les régions de Nzérékoré et de Kankan.

19. Les points d'entrée ci-après sont envisagés pour ce qui est des coopérations futures et des possibles programmes conjoints avec d'autres agences du SNU: alphabétisation et éducation non formelle (avec le PNUD et l'UNICEF); amélioration des conditions de vie des enseignants (avec le BIT); développement de la politique relative aux enseignants (avec l'UNICEF); et prise en compte des groupes marginalisés dans le système éducatif (avec le BIT, l'UNICEF, le PNUD, le PAM).

20. Mali : L'UNESCO a contribué au PNUAD principalement à travers l'élaboration du programme « Appui Conjoint des Nations-Unies à la Promotion des Droits humains et du Genre au Mali » et l'élaboration de la « Stratégie Commune du Système des Nations-Unies au Mali pour la Promotion de l'égalité entre les Femmes et les Hommes 2010-2012 ».

21. Le Gouvernement du Mali et le Système des Nations-Unies (SNU) ont conçu ce programme en vue de promouvoir la connaissance des droits humains et leur mise en œuvre. Le programme conjoint fondé sur le résultat 1 du PNUAD, vise l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la réalisation des engagements pris dans le cadre de la Déclaration du Millénaire. Il s'inscrit dans le domaine d'intervention prioritaire du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) « Promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques », destiné à promouvoir la connaissance des droits humains et leur mise en œuvre comme référentiel, dans la formulation des politiques publiques nationales et locales, à

portée générale ou destinées à des cibles spécifiques. Le programme vise le renforcement des capacités des entités gouvernementales et des organisations de la société civile.

22. La Stratégie Commune du Système des Nations-Unies au Mali pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les Hommes 2010-2012 s'inscrit en appui à la Politique Nationale d'égalité entre les Hommes et les Femmes 2009-2018 récemment élaborée et son plan d'action triennal. L'UNESCO assure le rôle de chef de file du groupe thématique droits humains et genre qui a reçu le mandat d'élaborer la stratégie, avec l'appui technique de l'UNIFEM.

23. Niger : Pour appuyer la mise en œuvre du Programme décennal de développement de l'Éducation (PDDE), la stratégie d'éducation nationale, le PNUD et l'UNESCO ont mis en œuvre conjointement un projet d'appui à l'alphabétisation et à la formation des enseignants au Niger. Le projet contribue à l'effet UNDAF suivant « les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique ». Au titre de ce même effet UNDAF, l'UNESCO a organisé une table ronde des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur la formation professionnelle avec la participation de toutes les agences du système des nations et autres partenaires techniques (délégations des pays, institutions, agences de financement, les Institutions de la République, le Gouvernement, les Représentants du Corps diplomatique et Organisations internationales accrédités au Niger, le Secteur Privé nigérien et les représentants de la Société Civile). Le but principal de la table ronde était d'obtenir l'engagement ferme des partenaires pour un appui et un financement additionnel conséquents en vue de la mise en œuvre du programme de formation professionnelle. Un programme d'activités détaillé a été développé pour en assurer le suivi.

24. Les points d'entrée ci-après sont envisagés pour ce qui est des coopérations futures et des possibles programmes conjoints avec d'autres agences du SNU: programme conjoint VIH sur le renforcement des capacités des jeunes face au VIH (avec ONUSIDA) ; et renforcement des capacités dans le cadre de la composante « appui à la mise en œuvre des politiques d'éducation non formelle et de formation des enseignants » (avec le PNUD, l'UNICEF et la BM).

Bureau de l'UNESCO à Brazzaville

25. Dans le cadre de l'UNDAF, l'UNESCO est Chef de file de la composante Éducation. Ainsi le Bureau appuie et coordonne les activités relatives à l'élaboration de la politique sectorielle de l'éducation, notamment l'appui aux ministères en charge de l'éducation dans les exercices nationaux d'appropriation et de validation de la stratégie sectorielle de l'éducation. Suite à un afflux massif de réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo dans le département de la Likouala au nord de la République du Congo, le Bureau coordonne également les activités du groupe thématique éducation au sein de l'UNCT dans le domaine de l'éducation d'urgence. À cet égard, le Bureau a développé un partenariat stratégique avec l'UNICEF pour l'éducation et avec la FAO pour les questions environnementales. Il est à noter que le pays vient d'accéder au point d'achèvement PPTÉ, ce qui représente une opportunité pour le financement de certaines composantes du secteur social dont l'éducation.

26. Le Bureau a aussi contribué à l'élaboration de la Politique nationale Genre dans le cadre du groupe thématique Genre qui discute actuellement de l'opportunité de préparer un programme conjoint du système des Nations Unies en matière de Genre.

27. Dans le cadre de l'élaboration du programme conjoint des Nations Unies dans la lutte contre le VIH/SIDA, le Bureau a joué un rôle important en ce qui concerne l'intégration de l'approche culturelle dans la prévention et le traitement du VIH/SIDA. Ce programme conjoint a été signé le 19 février 2010 entre les Chefs des agences du système des Nations Unies et le Ministre de la santé. Le Bureau a également appuyé les ministères des pays de la CEMAC/CEEAC en charge de l'éducation pour l'élaboration de curricula harmonisés sur le VIH/SIDA dans le cadre d'un projet sous-régional. Ces programmes sont actuellement en cours d'utilisation dans les établissements scolaires du Congo.

28. La culture et les sciences sont deux domaines prioritaires pour le pays qui ne sont pas encore suffisamment reflétés dans la programmation pays de l'UNCT. Le Bureau de Brazzaville souhaite saisir l'opportunité de la célébration de « l'Année internationale du rapprochement des cultures » (CLT), d'une part, et de l'« Année internationale de la Biodiversité » (SC), d'autre part, pour imposer ces deux thématiques. Le Bureau de Brazzaville s'appuiera sur le partenariat privilégié qui existe avec les ministères en charge des domaines de compétence de l'UNESCO.

29. Le défi majeur auquel est confronté le Bureau est l'insuffisance de ses ressources humaines qui ne permet pas d'assurer une présence dans les différents exercices de l'Équipe du système des NU. Le Bureau ne dispose que d'un seul professionnel en Éducation (NPO). Le Bureau a développé des partenariats avec les Ministères pour le détachement d'expertise pour le suivi de certains dossiers. Cependant, la possibilité de doter le Bureau d'un spécialiste de programme (NPO) en Sciences et/ou culture devrait être examinée. A cet égard, l'appui du Siège (y compris dans le cadre des fonds DAO 2%) en vue de renforcer les capacités (ALD, Consultants) serait la bienvenue.

Bureau de l'UNESCO à Dar es-Salaam

30. Actuellement, le Bureau participe à l'équipe de pays des Nations Unies et à la programmation conjointe en République-Unie de Tanzanie, à Madagascar, aux Comores, et bientôt aux Seychelles et à Maurice. Le programme le plus important reste l'éducation, mais la culture et la communication sont de plus en plus reflétées dans le Programme unique/PNUAD. La science et la technologie sont devenues un élément crucial du discours sur le développement en République-Unie de Tanzanie, en particulier leurs liens avec le développement économique. Les questions relatives à l'environnement sont de puissants domaines d'intérêt dans la plupart des États insulaires de l'océan Indien, en particulier les PEID – Comores, Maurice et Seychelles.

31. République-Unie de Tanzanie : La République-Unie de Tanzanie offre à l'UNESCO une occasion unique en Afrique de produire des résultats visibles pour ce qui est de l'éminentement nécessaire alignement plus étroit des programmes et des financements de l'UNESCO sur les priorités nationales. Le Bureau de l'UNESCO a participé très activement, dès le début, à l'élaboration des stratégies et des approches qui guident les exercices de programmation conjointe en République-Unie de Tanzanie. Il participe au Comité interinstitutions de planification et aux groupes de travail pour la programmation conjointe qui élaborent les plans de travail des programmes conjoints. L'UNESCO contribue à huit programmes conjoints et joue le rôle de chef de file pour un de ces programmes, à savoir l'éducation.

32. Le Bureau de l'UNESCO à Dar es-Salaam assure aussi la direction du Groupe de travail du Secteur de l'éducation et prépare l'analyse qui doit servir de base au plan unique à venir, 2011-2015. Les contributions de l'UNESCO à la réforme en cours du Secteur de l'éducation sont appréciées et au sein du Groupe de partenaires pour le développement sur l'éducation, l'Organisation est considérée comme leader dans ce domaine. L'UNESCO abrite le Secrétariat du Groupe de partenaires pour le développement et a contribué substantiellement à l'agenda national de l'EPT par le biais du programme SIGE.

33. L'UNESCO joue aussi le premier rôle dans l'élaboration des composantes de science, technologie et innovation du programme conjoint sur la création de richesses et d'emplois en concevant avec le gouvernement des activités qui promeuvent les fonctions économiques de la science, de la technologie et de l'innovation. Ainsi, l'UNESCO a fourni des avis techniques dans le cadre d'une étude pour l'inclusion de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'examen en cours des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour la partie continentale du pays et Zanzibar. Le rôle de la science, des TIC et du savoir comme base du développement et la nécessité d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles sont bien décrits dans le plan Vision 2025 de la République-Unie de Tanzanie et aussi dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'UNESCO est reconnue comme le chef de file dans ce secteur et les partenaires du développement comptent sur elle pour impulser le renforcement des capacités dans

ce secteur. Un groupe thématique a été créé au sein du département gouvernemental du travail sur l'innovation et la technologie pour donner plus de visibilité aux questions relatives à l'application de la science, de la technologie et de l'innovation, y compris les TIC, au service du développement. L'UNESCO copréside le groupe thématique avec la Finlande.

34. De plus, la culture acquiert progressivement une plus grande visibilité non seulement par sa contribution au tourisme et au développement économique mais aussi en tant que force qui donne forme au développement et en tant que composante d'une stratégie robuste de développement durable. Des principes directeurs sur l'intégration de la dimension culturelle ont été élaborés par le Bureau pour les groupes de travail sectoriels du prochain Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD, 2011-2015). Le rôle de l'UNESCO dans le Groupe de la communication des Nations Unies mérite aussi d'être signalé, vu que le rôle particulier de l'UNESCO dans le Secteur de la communication et de l'information a été reconnu et que des fonds ont été alloués à l'UNESCO pour des activités spécifiques eu égard à sa compétence dans le domaine de la communication pour le développement.

35. Madagascar : L'UNESCO est représentée sur une base régulière dans l'équipe de pays des Nations Unies par l'Administrateur national du programme et participe à certains des Groupes de travail conjoints (VIH/SIDA, éducation, communication et genre). Elle a participé à la mise à jour de l'actuel PNUAD pour Madagascar. Des activités conjointes sont prévues avec le FNUAP pour combattre les violences liées au genre par la communication (activités qui pourraient s'étendre aux Comores). L'UNICEF envisage un partenariat avec l'UNESCO sur le SIGE pour une activité de renforcement des capacités de courte durée en vue d'améliorer le système de statistiques et les capacités dans ce domaine du Ministère de l'éducation nationale. L'UNESCO explore aussi avec l'UNICEF un partenariat dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.

36. Comores : L'UNESCO est impliquée et reflétée dans le Plan unique du système des Nations Unies aux Comores et l'équipe de pays des Nations Unies lui a demandé de faire office de chef de file sur le programme d'éducation. C'est là un réel défi puisque nous n'avons pas de représentation à Moroni et que nous avons de sérieux problèmes de communication avec le pays. Il faudrait très probablement, comme à Madagascar et à Zanzibar, un Administrateur national du programme qui pourrait faciliter les activités de l'UNESCO au niveau du pays et répondre aux opportunités nouvelles en alertant le Bureau de Dar es-Salaam. Encouragée par le Coordonnateur résident, l'UNESCO a élaboré une proposition de projet concernant un projet de 300 000 dollars des États-Unis sur l'éducation pour la paix à l'intention des élèves du secondaire, qui est actuellement soumis au Fonds de consolidation de la paix (FCP) (http://www.km.one.un.org/pages/programmation/fcp_pbf/). La proposition sera probablement approuvée.

37. Activités autonomes de l'UNESCO : Le programme SIGE du Bureau de l'UNESCO à Dar es-Salaam a été lancé comme un projet autonome aidé par des fonds de l'Union européenne (UE) mais il est désormais intégré dans la programmation conjointe en République-Unie de Tanzanie et contribue substantiellement à la planification sur une base factuelle du secteur de l'éducation en République-Unie de Tanzanie en permettant aux planificateurs de l'éducation de fonder leurs projections sur des bases solides. Dans les plans de développement du secteur de l'éducation actuellement élaborés par le gouvernement, les produits et les résultats des travaux du SIGE sont largement utilisés. L'UNESCO a reçu des demandes pour étendre les travaux du SIGE aux autres pays desservis par le Bureau, à savoir Madagascar, les Comores et les Seychelles. Les travaux du SIGE ont attiré l'attention et la collaboration d'autres organismes des Nations Unies et partenaires multilatéraux du développement.

Bureau de l'UNESCO à Harare

38. Botswana : À la suite de l'élaboration du PNUAD fin 2008, le Gouvernement du Botswana a mis au point en 2009 un Plan de programme opérationnel qui souligne la nécessité de trouver d'autres moyens de dynamiser l'économie alors que l'industrie du diamant entame un processus de déclin et en conséquence met l'accent sur la priorité de la « diversification économique ».

39. À la lumière de ce qui précède, l'UNESCO contribuera au Plan susmentionné dans le domaine de la culture en vue de soutenir le développement d'industries créatives et culturelles sur la base de la politique de la culture du Botswana, contribuant ainsi à la diversification de l'économie. Dans le domaine des sciences, les apports de l'UNESCO concernent essentiellement l'utilisation et la bonne gestion des ressources en eau et les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.

40. Les problèmes de communication rencontrés en 2008, qui gênaient la participation des institutions non résidentes, ont été entièrement résolus en 2009 étant donné que le Bureau du Coordonnateur résident a obtenu plus de soutien en termes de ressources humaines, comme suggéré dans la Feuille de route sur l'Unité d'action des Nations Unies. Toutefois, la participation limitée de certains secteurs du gouvernement au processus Unité d'action des Nations Unies reste un problème. De plus, en dépit des efforts du Botswana pour mettre en œuvre l'approche Unité d'action, la présence limitée des donateurs réduit très probablement les chances que des fonds alimentent le processus Unité d'action des Nations Unies. Le gouvernement a manifesté sa préoccupation devant la possibilité que les donateurs « abandonnent » le Botswana alors qu'il entre dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire.

41. Le Malawi est un pays qui s'est engagé de sa propre initiative dans la réforme des Nations Unies. Il a été reconnu en tant que pays pilote non officiel ayant engagé le processus avec les pays pilotes. En 2009, l'UNESCO s'est vu allouer quelques ressources du Fonds unique pour des activités dans les domaines de l'éducation et du VIH/SIDA.

42. Zambie : Après avoir examiné s'il fallait ou non attendre que le document national de planification soit prêt pour assurer l'alignement du PNUAD sur le sixième Plan national de développement, l'équipe de pays des Nations Unies a décidé de poursuivre la préparation du nouveau PNUAD, considérant que malgré les efforts faits pour aligner les documents des Nations Unies sur les plans nationaux, les cycles ne sont guère les mêmes et que la situation de la Zambie a peu de chances de changer à court terme. L'UNESCO a pleinement participé à l'élaboration du PNUAD, en dépit du problème particulier posé par le changement de coordonnateur des agences non résidentes.

43. Zimbabwe : En raison de l'environnement sociopolitique entourant les deux élections de 2008, les institutions se sont concentrées essentiellement sur leurs activités autonomes et sur quelques activités conjointes ne relevant pas forcément du PNUAD (2007-2011). Le gouvernement s'est quelque peu désengagé du processus et ne s'est réengagé qu'en juin 2009. Après avoir examiné la situation pour déterminer si l'actuel PNUAD reste applicable pour la période restant à courir, l'Équipe des Nations Unies a conclu qu'il peut continuer à servir de base à l'action des Nations Unies dans le pays.

Bureau de l'UNESCO à Kinshasa

44. Le Cadre d'Assistance au Pays (CAP) couvre la période 2007-2011 est basé sur les priorités articulées dans le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR, 2007-2009). Le CAP est un processus par lequel un certain nombre de donateurs ont développé une approche stratégique commune d'assistance économique à la RDC pendant la période postélectorale. Il est important de noter que l'Équipe de pays travaille dans le cadre d'une mission intégrée UNCT/MONUC, Mission des Nations Unies au Congo. Cette intégration a une influence importante sur le choix des activités et le modus operandi de l'Équipe de Pays. C'est ainsi que la plupart des programmes communs (11 à ce jour) sont exécutés dans l'Est du pays, champ d'opération privilégié de la MONUC et partie du territoire où les besoins (surtout humanitaires) sont les plus grands. Actuellement, 80% du personnel et la majeure partie des ressources programmatiques de l'Équipe de Pays sont concentrés à l'Est du pays, où l'Éducation, dans l'avenir, pourrait être un point d'entrée pour l'UNESCO.

45. 15 groupes thématiques ont été mis en place par le gouvernement pour la coordination du CAP, auxquels contribuent les différents partenaires techniques et financiers. L'UNESCO participe aux groupes thématiques culture, media et information ; éducation ; protection sociale, genre et pauvreté urbaine ; et VIH/SIDA. L'UNESCO ne participe pas aux programmes communs mis en place au niveau de l'Equipe de Pays, mais a contribué aux objectifs du CAP par : la production et la distribution d'annuaires statistiques pour l'ensemble du système éducatif pour 2006-2007 et 2007-2008 ; la rédaction d'un ouvrage sur la traite négrière, qui sera adapté pour introduction dans le curriculum scolaire ; la réalisation d'un documentaire de plaidoyer pour l'inclusion des pygmées ; la réalisation, conjointement avec l'UNICEF, d'une enquête nationale en vue de l'élaboration d'un document de politique nationale de radiodiffusion ; le développement de modules de formation des Députés et Ministres provinciaux en communication participative (en collaboration avec le PNUD), formation qui a été donnée à ce jour par le PNUD dans trois provinces et par l'UNESCO dans trois autres.

Bureau de l'UNESCO à Libreville

46. Le Bureau de l'UNESCO, comme l'ensemble des autres agences du Système des Nations Unies, a dû faire face à des contraintes exceptionnelles liées à la transition politique. Cette situation a notamment entraîné le retard du versement de la contribution du gouvernement aux programmes et le ralentissement, voire la non exécution, des activités essentiellement dû à l'indisponibilité des partenaires nationaux. Globalement, 2009 a été une année difficile qui n'aura pas permis au Gouvernement et aux agences des Nations Unies de mener à leur terme les activités programmées.

47. En dépit d'une conjoncture difficile, le Bureau a contribué à mettre en place et/ou consolider plusieurs outils de développement (carte scolaire, formation des formateurs, statistiques de l'éducation et plan national d'alphabétisation). L'appui conjoint de l'UNESCO (leader du projet), de l'UNFPA et de l'UNICEF aux Ministères de l'éducation nationale et de l'économie a ainsi abouti à la validation des statistiques 2008 de l'enseignement pour la première fois dans l'histoire du pays, ainsi qu'à l'élaboration de la cartographie scolaire de deux communes choisies par l'équipe pays du SNU comme projet pilote. Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation des OMD, plusieurs feuilles de routes ont été élaborées entre agences du SNU, dont celles concernant la réduction de la mortalité infanto-juvénile (UNESCO, OMS, UNFPA et UNICEF) ou les statistiques de l'éducation (UNESCO, UNFPA et UNICEF).

Bureau de l'UNESCO à Maputo

48. Les deux documents stratégiques qui guident l'action de l'UNESCO au Mozambique sont le PARPA II (Programme national d'action pour la réduction de la pauvreté absolue, 2006-2009) et le PNUAD (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, 2007-2009). Le Bureau de l'UNESCO à Maputo a contribué à l'élaboration de ces deux documents et participe actuellement à leur évaluation. Le Gouvernement du Mozambique a récemment approuvé une prolongation du PNUAD (prolongation du PNUAD 2010-2011) qui permettra aux activités des Nations Unies de se poursuivre jusqu'à l'approbation du prochain PARPA. L'UNESCO participe à la mise en œuvre de 5 des 13 programmes conjoints au Mozambique : (1) Promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes ; (2) Promotion du travail indépendant des jeunes ; (3) Renforcement des capacités des organisations de la société civile ; (4) Décentralisation et (5) Renforcement des actions de lutte contre le VIH/SIDA.

49. Il convient de mentionner en particulier l'étroite collaboration entre l'UNESCO et l'UNICEF en matière de renforcement des capacités des communicateurs de la société civile et le soutien fourni au Ministère de l'éducation et de la culture en ce qui concerne la réforme des systèmes de gestion de l'éducation et de l'information et le suivi des acquis d'apprentissage. L'UNESCO collabore étroitement aussi avec l'OIT sur le VIH et les politiques des lieux de travail. On discute actuellement d'un éventuel nouveau programme conjoint, préconisé par l'UNESCO, sur le site Ilha de Moçambique, inscrit au patrimoine mondial. L'étude de faisabilité, financée par l'UNESCO, a

été réalisée en 2009 avec la participation, entre autres, du PNUD, d'ONUSIDA, de la FAO, de l'UNIFEM, de l'OMS et d'UN-HABITAT. La valeur ajoutée apportée par l'UNESCO à ces programmes conjoints tient d'abord et avant tout à ses points forts reconnus dans les domaines spécialisés de l'éducation (en particulier l'alphabétisation), de la formation professionnelle, des approches socioculturelles, de la communication et du patrimoine culturel. C'est avec le plaidoyer de l'UNESCO et la réceptivité du pays que l'équipe de pays des Nations Unies s'oriente de plus en plus vers l'adoption d'approches socioculturelles dans divers domaines de programmation.

50. Les programmes conjoints et la programmation conjointe ont sensiblement amélioré la communication entre les organismes des Nations Unies et les ont encouragés à mieux aligner leurs activités en identifiant les points forts de chaque organisme et à convenir d'une division du travail. Les programmes conjoints ont amélioré la visibilité de l'UNESCO parmi les partenaires et les parties prenantes, les ont rendus plus conscients de son mandat et accru la participation des autres dans les domaines d'action de l'UNESCO. Les programmes conjoints et la programmation conjointe ont aussi été des moyens importants de mobiliser des ressources financières supplémentaires.

51. Cependant, il reste des problèmes pour mettre au point un Programme unique qui serait véritablement inclusif et refléterait la richesse de l'expertise de tout le système des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées et les institutions non résidentes. L'absence d'une vision commune se traduit parfois par des difficultés pour harmoniser les approches méthodologiques lors de l'intégration de questions transversales ou lorsqu'il s'agit de trouver une approche commune de l'exécution des programmes. Il y a aussi une constante tension entre l'adoption de l'approche Unité d'action des Nations Unies et le maintien du ciblage sur les mandats des différentes institutions. Le temps consacré aux travaux relatifs à l'Unité d'action des Nations Unies n'est pas toujours compatible avec les ressources de chaque institution. Les niveaux élevés de rotation des personnels des Nations Unies tendent aussi à ralentir certains processus.

Bureau de l'UNESCO à Nairobi

52. Kenya : En décembre 2007, l'équipe de pays des Nations Unies a achevé le PNUAD 2009-2013. Après la crise post-électorale de janvier-mars 2008, la matrice de résultats du PNUAD a été révisée. L'UNESCO a participé à ce processus. À la différence des années précédentes, le PNUAD actuel est aligné sur la Vision 2030 du Kenya. De plus, dans un souci d'efficacité, l'équipe de pays des Nations Unies avait décidé de se concentrer sur quelques programmes conjoints, à savoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; l'autonomisation et l'emploi des jeunes ; le VIH/SIDA ; et la sécurité alimentaire et la nutrition. L'UNESCO joue un rôle actif dans deux de ces programmes : le VIH/SIDA et le genre. Tous les programmes conjoints (à l'exception du VIH/SIDA) souffrent du manque de fonds, ce qui signifie que les institutions ne participent qu'avec leurs ressources propres. Étant donné que l'UNESCO n'a pas de fonds réservés au genre, l'Organisation n'a participé qu'à l'exercice de programmation et à l'élaboration de projets. Le Bureau a aussi été associé à la préparation du plan stratégique national de lutte contre le SIDA du Kenya pour 2009/2010-2012/2013. En dehors des programmes conjoints susmentionnés, l'UNESCO et l'UNICEF ont aussi commencé à travailler sur un projet d'éducation pour la paix.

53. Il convient de noter que les programmes exécutés par le Bureau dans le domaine de l'éducation ont été centrés sur les domaines stratégiques de soutien suivants, qui répondent tous directement aux stratégies et résultats contenus dans le Programme de soutien au secteur éducatif au Kenya (KESSP), plan du secteur de l'éducation destiné à concrétiser la Vision 2030 : renforcement de la planification, du suivi et de l'évaluation du système éducatif au moyen du SIGE ; renforcement des réponses du secteur de l'éducation au VIH et au SIDA ; amélioration de la qualité du programme d'éducation pour la paix ; renforcement du développement de l'alphabétisation par le plaidoyer et le soutien technique à la planification stratégique. En ce qui concerne les sciences, le gouvernement a identifié l'intégration du genre dans la science, la technologie et l'innovation comme une sérieuse préoccupation et il est probable que l'UNESCO

sera appelée à aider à l'élaboration d'une politique de prise en compte du genre dans le secteur de la science et de la technologie.

54. Rwanda : Le PNUAD et, ensuite, le Document opérationnel commun (COD) sont alignés sur la stratégie nationale de développement économique et de réduction de la pauvreté. Bien qu'elle soit une institution non résidente à Kigali, l'UNESCO a participé à distance à de nombreuses activités de l'équipe de pays des Nations Unies au Rwanda. En 2008-2009, le Directeur du Bureau de Nairobi s'est rendu au Rwanda à huit reprises et a participé à cinq réunions de l'équipe de pays des Nations Unies. L'UNESCO a également dépêché au Rwanda plusieurs missions concernant le programme pour permettre à l'Organisation de participer pleinement à la mise en œuvre du Programme unique. L'UNESCO collabore étroitement avec plusieurs organismes des Nations Unies à diverses activités. De plus, elle a conclu un mémorandum d'accord avec le PAM et l'UNICEF pour le partage de bureaux. L'antenne de l'UNESCO est basée au PAM, tandis que le personnel s'occupant du projet d'éducation se trouve dans le bâtiment de l'UNICEF.

55. Au cours de l'exercice 2008-2009, toutes les activités de l'UNESCO, qu'elles soient autonomes ou parties de programmes conjoints, étaient tirées du Programme unique. À cet égard, toutes les activités de l'UNESCO au Rwanda servaient à soutenir les priorités gouvernementales. L'Organisation a mené des activités de programme dans cinq domaines thématiques : gouvernance, VIH/SIDA, éducation, environnement et protection sociale.

56. Dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO a mis en œuvre des programmes conjoints sur les systèmes de gestion de l'éducation et d'information sur l'éducation, et elle préside le groupe sous-thématique sur les résultats escomptés du PNUAD chargé de la qualité de l'éducation. Le programme d'éducation de l'UNESCO était ciblé sur la réintégration de l'organisation dans le Groupe thématique sur l'éducation en tant que partenaire à part entière et majeur de ses travaux, tout en travaillant avec le Ministère et la Commission nationale en vue de rendre opérationnel un programme extrabudgétaire majeur de renforcement des capacités en faveur de l'EPT (CapEPT). Le rétablissement de la position de l'UNESCO dans un pays pilote du processus Unis dans l'action a demandé beaucoup de temps, d'efforts et de ressources et produit des résultats positifs, rendant plus solides les fondements de la mise en œuvre en 2010 du projet CapEPT susmentionné.

57. Le Rwanda a récemment fait de l'anglais la langue d'instruction du pays. Cela obligera à organiser des cours d'anglais pour les enseignants qui actuellement n'enseignent qu'en français. Il se peut qu'il soit demandé à l'UNESCO de mettre au point des programmes d'intervention pour faciliter ce changement. De plus, en 2010, le Rwanda inaugurera un nouveau programme d'éducation de base de neuf ans qui aura peut-être des incidences sur la demande de diverses ressources d'enseignement/apprentissage.

58. Pour ce qui est des sciences, l'UNESCO a aidé l'Autorité de gestion de l'environnement du Rwanda à évaluer la valeur de biodiversité du lac Kivu, dans le cadre du thème du PNUAD relatif à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Une formation a été organisée à l'Université du Rwanda en vue de l'établissement d'inventaires biologiques et de l'évaluation de la situation socioéconomique. Un soutien technique a aussi été apporté au Ministère chargé de la science et de la technologie pour le projet de création d'un Centre d'excellence du Rift albertin pour la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. L'étude de faisabilité est terminée.

59. Il est à prévoir que les questions relatives au changement climatique et les activités relatives à l'accès à l'eau (en particulier aux eaux souterraines) occuperont une place dominante dans le pays dans le proche avenir. L'UNESCO peut aussi être appelée à aider à la planification de la mise en œuvre de la politique de la science que l'Organisation avait aidé à élaborer en 2007.

60. Dans le domaine de la culture, le Bureau a mené une série d'activités visant à soutenir le développement d'un secteur de l'artisanat au Rwanda, à savoir : (i) des recherches du Musée national du Rwanda sur diverses techniques artisanales et leur pertinence actuelle, (ii) la réunion nationale de consultation en vue de débattre d'une stratégie pour le développement futur du

secteur de l'artisanat, et (iii) la préparation d'une formation au tissage dans la Prison centrale de Kigali. Ces activités, coordonnées de façon informelle par l'ONUDI en tant que l'une des institutions chefs de file pour le groupe thématique « *Protection sociale et croissance économique* », ont donné une base solide à la participation à une des activités conjointes du programme d'unité d'action des Nations Unies pour 2010.

61. Dans le domaine de la communication et de l'information, le Bureau a été associé aux activités de programmation conjointe qui ont conduit à des activités conjointes dans le cadre de Rwanda CAP 2010, centrées sur le renforcement des capacités des médias rwandais pour (i) couvrir les élections nationales d'août 2010 ; (ii) promouvoir l'éducation civique sur les programmes anticorruption du Bureau de l'Ombudsman et (iii) évaluer la capacité des télécentres communautaires de fournir des services gouvernementaux décentralisés en ligne.

62. Ouganda : Le nouveau PNUAD (2010-2014) pour l'Ouganda, lancé fin 2009, guidera les activités de programme conjointes au cours des quatre années à venir. L'UNESCO est une institution non résidente en Ouganda et elle s'efforce de suivre les activités de l'équipe de pays des Nations Unies par courriel. En 2008, des dispositions ont été prises avec le coordonnateur résident de l'équipe de pays pour permettre au Secrétaire général de la Commission nationale ougandaise pour l'UNESCO de participer en qualité d'observateur à certaines réunions de l'équipe de pays. Ces dispositions, s'ajoutant au courriel, ont permis à l'UNESCO de suivre les discussions relatives aux activités conjointes de programme.

63. En 2009, l'UNESCO a participé à l'élaboration d'un programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA et s'est vu confier l'exécution d'une activité avec les coparrains d'ONUSIDA. La composante UNESCO du programme conjoint a été exécutée en collaboration avec la Commission nationale ougandaise pour l'UNESCO et le Ministère de l'éducation. À ce sujet, il convient de mentionner que le projet de l'UNESCO sur les réponses du secteur de l'éducation au VIH et au SIDA, financé par le Japon au titre de son programme de fonds-en-dépôt pour le développement des capacités, produit des résultats extrêmement positifs en ce que l'exécution du projet est non seulement en avance sur le calendrier prévu mais aussi acquiert des partenaires supplémentaires (par exemple la Belgique) en vue d'étendre la portée du projet et ses réalisations. En tant qu'organisme coparrainant ONUSIDA chargé de l'éducation préventive, l'UNESCO a consenti des investissements considérables pour s'acquitter de son mandat, ce qui a été très apprécié par tous les coparrains d'ONUSIDA, ainsi que par le gouvernement.

64. Somalie : L'Organisation ne dispose pas d'un Bureau en Somalie. Le Bureau de Nairobi couvre les activités menées dans ce pays par le biais des projets du PEER. Tous les organismes des Nations Unies accrédités auprès de la Somalie sont basés à Nairobi, où l'équipe de pays des Nations Unies se réunit régulièrement. Il n'y a pas de PNUAD pour la Somalie. Toutefois, en 2006, il a été procédé à une évaluation conjointe des besoins, qui sert de cadre pour l'aide au développement des Nations Unies. Compte tenu de la situation politique très instable qui prévaut en Somalie, les activités susmentionnées (à l'exception de celles du programme relatif à l'éducation dans le cadre du PEER) ont été entreprises avec le concours de communautés, d'institutions et d'experts somalis à l'extérieur du pays.

65. L'UNESCO a un programme majeur d'éducation dans le pays. Le programme UNESCO d'éducation pour les situations d'urgence et de reconstruction comporte de nombreuses activités éducatives en Somalie, portant notamment sur la formation, la fourniture de matériel pédagogique et la supervision des examens. Ce projet dispose de nombreux bureaux en Somalie, qui constituent de fait des centaines pour l'Organisation.

66. Dans le domaine de la culture, l'Organisation a entrepris plusieurs activités de réhabilitation de la culture somalie. Il s'agit notamment des activités suivantes : (i) soutien au Centre pour la culture somalie de Halabuur, à Djibouti ; (ii) projet extrabudgétaire (mené conjointement avec les Musées nationaux du Kenya) sur la sauvegarde des arts du spectacle ; et (iii) traduction de manuels sur la protection du patrimoine mobilier. Une contribution a été apportée à la Journée

internationale de la langue maternelle en aidant la traduction en somali des matériels de référence relatifs à la gestion des musées.

67. Dans le domaine de la communication, le Bureau a aidé à créer deux radios de campus à l'Université d'Afrique de l'Est et à l'Université de Hargeisa en 2008-2009. Ces universités se trouvent dans les territoires autonomes du Puntland et du Somaliland. Outre qu'elles offrent une expérience pratique aux étudiants en journalisme des deux universités, ces radios contribueront aux flux d'information humanitaire, ce qui est une priorité des plans d'action pour la Somalie ces dernières années.

68. Érythrée : L'UNESCO ne dispose pas d'un Bureau à Asmara. Les activités de l'Organisation sont exécutées à partir du Bureau de Nairobi. La distance qui sépare Nairobi d'Asmara et l'absence de liaisons aériennes directes font qu'il est difficile de dépêcher des missions de l'UNESCO dans le pays. Le Bureau de Nairobi suit les réunions et autres activités de l'équipe de pays des Nations Unies par le biais de l'Internet. Durant la période biennale 2008-2009, l'UNESCO a dépêché des missions chargées d'identifier des activités de projet dans les domaines de la science et de la culture. En outre, le Directeur du Bureau de Nairobi s'est rendu en Érythrée et a eu avec l'équipe de pays des Nations Unies et des responsables gouvernementaux des discussions sur les activités de programme.

69. Le document de planification actuel pour l'équipe de pays des Nations Unies en Érythrée est le PNUAD 2007-2011. Malheureusement, l'éducation est le seul domaine du mandat de l'UNESCO qui occupe une place prééminente dans le PNUAD. L'UNESCO a un rôle de chef de file pour l'enseignement supérieur.

Bureau de l'UNESCO à Windhoek

70. Le présent rapport illustre les réalisations de la programmation par pays dans chacun des pays desservis par le Bureau. Les réalisations à ce jour sont forcément de nature essentiellement théorique vu que la programmation conjointe a à peine commencé avec le déploiement des divers PNUAD. Il convient aussi de noter que le mémorandum d'accord entre le PNUD et l'UNESCO a facilité la participation de représentants des commissions nationales du Swaziland et du Lesotho à certaines réunions des équipes de pays des Nations Unies traitant de questions programmatiques relevant des domaines de compétence de l'UNESCO. La participation du Bureau à la Programmation conjointe par pays des Nations Unies sert à faire mieux apprécier la compétence de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information parmi les autres organismes des Nations Unies. Il a ainsi été possible d'inclure de plus en plus les domaines de compétence de l'UNESCO dans les programmes conjoints par pays dans les pays desservis par le Bureau. Cependant, un problème majeur pour l'UNESCO est celui de la limitation de ses capacités due au fait qu'elle est une institution non résidente dans quatre des cinq pays en question.

71. Angola : Le nouveau document du PNUAD couvre la période 2009-2013 et est articulé autour de quatre résultats escomptés cartographiés comme des domaines de soutien : (i) secteurs sociaux (santé, eau, environnement, assainissement et hygiène) ; (ii) VIH/SIDA ; (iii) gouvernance, justice et données pour le développement, et (iv) développement économique durable. L'UNESCO joue un rôle actif dans chacun des domaines de soutien, travaillant en équipe avec le PNUD, par exemple, à la promotion des principes démocratiques via les centres multimédia communautaires, avec l'UNICEF à aider le gouvernement à suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie d'alphabétisation, et avec le FNUAP, le PNUD, l'UNICEF et la FAO à renforcer les capacités de collecte, de compilation, d'analyse et de diffusion de données ventilées par sexe en vue de l'élaboration de politiques et de programmes. De plus, ONUSIDA fournit un appui à la gestion sur le terrain du programme EDUSIDA. L'UNESCO joue aussi un rôle de premier plan dans l'éducation via le SIGE en Angola.

72. Lesotho : Le PNUAD du Lesotho couvre la période 2008-2012 et vise quatre résultats généraux, à savoir : (i) VIH/SIDA ; (ii) services de santé, d'éducation et de protection sociale ; développement économique durable favorisant les pauvres, et (iv) gouvernance. Là encore, l'UNESCO participe à ces quatre domaines. Par exemple, (i) renforcement des capacités des OSC en matière de conception et de mise en œuvre d'interventions fondées sur des bases factuelles dans le domaine du VIH/SIDA, conjointement avec ONUSIDA et le PNUD ; (ii) soutien aux institutions nationales pour qu'elles assurent efficacement la protection et le développement intégrés de la petite enfance et qu'elles améliorent la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage à tous les niveaux, conjointement avec l'UNICEF et le PAM ; (iii) aide au renforcement des capacités dans le domaine de la recherche appliquée, centré sur le patrimoine culturel du Lesotho, conjointement avec le PNUD, et (iv) aide au gouvernement en vue de construire des capacités de collaboration pour des solutions consensuelles aux problèmes nationaux, conjointement avec le PNUD et l'OIT ; l'UNESCO contribue aussi au renforcement des capacités au moyen des médias communautaires.

73. L'équipe de pays des Nations Unies au Lesotho a récemment pris l'initiative de lancer un « Fonds unique des Nations Unies pour le Lesotho ». L'UNESCO s'emploiera avec les autres organismes des Nations Unies à utiliser ce fonds, une fois établi, pour la programmation conjointe.

74. Namibie : La programmation conjointe par pays des Nations Unies en Namibie repose à la fois sur le PNUAD (2006-2010) et sur une série de programmes conjoints, par l'intermédiaire du Fonds pour la réalisation des OMD et d'ONUSIDA. L'actuel PNUAD a été prolongé pour une période de deux ans afin de permettre la synchronisation du nouveau PNUAD avec le cycle de planification du gouvernement. Étant résident en Namibie, le Bureau est pleinement actif dans la programmation par pays des Nations Unies. Par exemple, son directeur a été récemment appelé à diriger le groupe de travail sur le suivi et l'évaluation du PNUAD qui supervisera la mise en œuvre systématique du suivi et de l'évaluation du PNUAD.

75. Le PNUAD comporte trois résultats escomptés : (i) réponse au VIH/SIDA ; (ii) moyens d'existence et sécurité alimentaire, et (iii) capacité de fournir les services essentiels. L'UNESCO joue un rôle actif dans ces trois domaines, par exemple (i) en travaillant avec le FNUAP, l'UNICEF, ONUSIDA et l'OMS à soutenir les programmes de prévention par la communication sur les changements de comportement et les compétences de la vie courante ciblés sur les jeunes ; (ii) en travaillant avec le PNUD à aider au renforcement des capacités de gestion intégrée des terres et des ressources naturelles, et (iii) en travaillant avec l'UNICEF à soutenir les efforts visant à atteindre les objectifs de l'EPT. En outre, deux programmes conjoints F-OMD ont été approuvés et lancés en 2009, concernant l'égalité et l'équité entre les sexes et le tourisme culturel durable. L'UNESCO est l'institution chef de file pour le programme F-OMD sur le tourisme culturel, dans le cadre duquel elle collabore avec le PNUD, UN-HABITAT et l'OIT, et elle est un partenaire actif du programme F-OMD sur le genre, aux côtés du FNUAP, de l'UNICEF, de la FAO et du PNUD.

76. Afrique du Sud : Dans l'actuel PNUAD (2007-2010), l'UNESCO est en partenariat avec plusieurs organismes des Nations Unies dans des programmes tels que celui de « Renforcement des aptitudes du gouvernement et des partenaires sociaux à répondre aux besoins du marché du travail ». Le déploiement du nouveau PNUAD a été reporté à 2012-2014. Une évaluation conjointe du rôle et de la contribution du système des Nations Unies en République d'Afrique du Sud finalisée au début de 2009 a mis en relief plusieurs questions à traiter pour que les efforts des Nations Unies dans le pays soient fructueux. L'UNESCO n'est pas mentionnée dans le rapport. Il n'est question des institutions non résidentes que sous le point relatif à la réforme des Nations Unies. Le ton général des recommandations de l'évaluation tend au développement d'une meilleure compréhension entre le gouvernement et les Nations Unies, ainsi que de modes de coopération plus flexibles. L'UNESCO dirige actuellement une initiative impliquant de multiples parties prenantes en vue d'une conférence internationale sur le sport qui serait organisée à l'occasion de la Coupe du monde de la FIFA en 2010 en Afrique du Sud. La prolongation du

PNUAD offre une occasion d'accroître la participation de l'UNESCO à l'élaboration du nouveau PNUAD.

77. Swaziland : Le document du PNUAD du Swaziland pour la période 2011-2015 a été finalisé et signé en décembre 2009. Il comporte quatre résultats escomptés : (i) VIH et SIDA ; (ii) pauvreté et moyens d'existence durables ; (iii) développement humain et services sociaux de base, et (iv) gouvernance. L'UNESCO soutient des initiatives dans deux des quatre domaines du PNUAD, à savoir la prévention du VIH/SIDA et la fourniture des services sociaux, en particulier l'éducation. Les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les partenaires du gouvernement, continuent à s'adresser à l'UNESCO pour servir de chef de file en matière de statistiques, particulièrement avec le développement du SIGE au Swaziland.

ÉTATS ARABES

Bureau de l'UNESCO à Amman

78. La coopération au titre du PNUAD (2008-2012) est articulée autour de trois piliers : (i) pauvreté et services sociaux, (ii) bonne gouvernance, et (iii) santé et environnement viable.

79. Conformément au Processus global de réforme des Nations Unies, le système des Nations Unies travaille à l'élaboration de programmes conjoints entre les organismes des Nations Unies en vue de fournir l'aide de manière plus efficace et efficiente. Malgré la diversité des mandats et des procédures de programmation des institutions, un accord s'est fait pour désigner des programmes-cadres dans lesquels les contributions des institutions convergeraient vers des objectifs partagés.

80. Un premier programme conjoint des Nations Unies en cours d'exécution est « Adaptation au changement climatique pour assurer la pérennité de la réalisation des OMD par la Jordanie » au titre de la fenêtre thématique sur l'environnement et le changement climatique du Fonds PNUD/Espagne, associant quatre organismes des Nations Unies, à savoir le PNUD, OMS-CEHA (Centre régional l'OMS pour les activités d'hygiène de l'environnement), la FAO et l'UNESCO. Trois autres Programmes conjoints des Nations Unies sont en cours d'élaboration, avec la participation active du Bureau d'Amman : (i) promotion de l'éducation pour le développement durable et contribution à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté par la création d'emplois verts, conjointement avec UN-HABITAT et l'UNOPS, grâce en particulier à des activités visant à améliorer la gestion des déchets solides et à l'introduction d'un système de recyclage dans certaines régions du pays contribuant à la préservation de l'environnement ; (ii) soutien au Centre SESAME par une aide au renforcement des capacités des personnels régionaux qualifiés, des activités de sensibilisation et d'éducation impliquant aussi les communautés locales, et l'achèvement de certaines parties de la machine (conjointement avec l'AIEE et l'UNOPS) ; et (iii) gestion des risques de catastrophes afin de renforcer le Centre national pour la sécurité et la gestion des crises récemment créé par le gouvernement pour renforcer la résilience du pays face aux risques naturels et d'origine humaine en améliorant les politiques, la coordination, la planification, l'information et les capacités.

81. Collaboration entre les équipes de pays des Nations Unies en Syrie et en Jordanie : Étant donné les caractéristiques communes des problèmes et des possibilités en matière de développement et dans le domaine humanitaire entre la Jordanie et la Syrie, s'ajoutant à la synchronisation des cycles de leurs PNUAD, un séminaire conjoint des équipes de pays des Nations Unies a été organisé en Jordanie en novembre 2009 avec pour objectif de faciliter l'apprentissage entre les deux équipes et d'explorer les possibilités de renforcer le partenariat et le partage des connaissances. Les participants ont identifié d'éventuels domaines communs de coopération. Le thème de l'eau, en particulier, dans ses rapports avec le changement climatique, a été identifié comme la principale préoccupation commune aux deux pays. Les autres organismes concernés sont l'OIM, le PNUD, le FNUAP, l'ONUDI, l'OMS, le Centre régional de l'OMS pour les activités d'hygiène de l'environnement (CEHA), la FAO et l'OIT. Le Bureau de l'UNESCO à

Amman assume un rôle de chef de file dans la cartographie des activités des Nations Unies dans les pays et dans la coordination de l'élaboration d'un document de stratégie conjoint.

Bureau de l'UNESCO à Bagdad

82. Le Bureau a participé à l'élaboration du PNUAD (2011-2014) qui est en cours de finalisation. L'Organisation est représentée dans les cinq domaines prioritaires du prochain PNUAD. L'UNESCO est aussi chef de file adjoint pour le secteur de l'éducation et membre actif des équipes d'action sectorielles pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gouvernance, l'eau et l'assainissement, la protection, et le redressement et la diversification économiques. Le Bureau de l'UNESCO en Iraq est un des organismes qui réussissent le mieux à obtenir des fonds gouvernementaux pour les projets et cette réussite devrait s'amplifier étant donné que l'Organisation démontre la valeur ajoutée qu'elle apporte en tant qu'agent d'exécution.

83. En 2008-2009, l'UNESCO a participé à 10 différents projets conjoints nouveaux/en cours associant 12 organismes des Nations Unies et la Banque mondiale. La part de l'UNESCO dans les budgets de ces projets s'élève à 23,5 millions de dollars des États-Unis. Un de ces projets, le projet UNESCO-PNUD de remise en état du Mausolée d'Al-Askan à Samara, mérite d'être mentionné, s'agissant d'une des interventions des Nations Unies les plus visibles et les plus importantes dans le pays, car la destruction de ce sanctuaire en 2006 a déclenché un conflit religieux majeur et sa reconstruction est vantée régulièrement par le gouvernement comme un puissant symbole de la réconciliation nationale.

84. En 2008, l'UNESCO a participé à une évaluation externe indépendante de l'équipe de pays des Nations Unies portant sur l'adéquation, l'efficacité et l'efficacités des projets exécutés au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq. Un projet de l'UNESCO (EFTP Phase II, 3 millions de dollars des États-Unis) a été évalué. Les appréciations suivantes, de la plus à la moins élogieuse, étaient permises : satisfaisant, assez satisfaisant, acceptable et insatisfaisant. Le projet de l'UNESCO a fait l'objet des appréciations suivantes : efficacité (assez satisfaisant), efficacité (satisfaisant), rapport coût-performance (assez satisfaisant), appropriation nationale (satisfaisant) et conformité à l'objectif (oui). De plus, le rapport a considéré l'UNESCO comme une des trois institutions « produisant de bons rapports d'évaluation indépendants » méritant une mention. En règle générale, le Bureau de l'UNESCO en Iraq procède à des évaluations externes de tous les projets au terme de leur exécution. Un des critères spécifiques évalués est la mesure dans laquelle chaque projet s'articule avec les plans nationaux de développement et avec les cadres des Nations Unies par pays.

85. S'agissant des points d'entrée dans la future programmation conjointe, l'expérience de l'UNESCO à ce jour suggère fortement qu'il faut tirer parti des synergies et de l'avantage comparatif de chaque institution. Comme l'éducation couvre un large éventail, divers organismes des Nations Unies, tels que l'OIT et UN-HABITAT, entrent en contact avec l'UNESCO pour mettre en place un système éducatif amélioré en Iraq. Dans le domaine de la culture, il est tiré parti des liens du PNUD avec les conseillers en matière de politiques afin d'aider le Gouvernement iraquien à développer le secteur du tourisme. CI utilise l'expertise logistique de l'UNOPS pour travailler avec le secteur des médias et renforcer la sensibilisation aux droits de l'homme. SC a forgé d'étroits partenariats avec l'UNICEF et le PNUD en ce qui concerne la mitigation des sécheresses. À côté du PNUD, de l'UNICEF et de la FAO, l'UNESCO est appelée à jouer un rôle clé dans la Stratégie de l'eau pour l'Iraq de l'équipe de pays des Nations Unies, qui est la première priorité d'intégration de la MANUI en 2010.

Bureau de l'UNESCO à Beyrouth

86. Liban : Le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a contribué à l'élaboration du PNUAD pour 2010-2014 et participe maintenant activement aux groupes de travail créés pour suivre chaque résultat escompté du PNUAD. En 2009, le Bureau a collaboré avec d'autres institutions à la mise en œuvre d'activités recherchant des complémentarités et exploitant l'expertise de chaque

institution, contribuant conjointement aux résultats du PNUAD. Pour ce qui est de l'égalité des sexes dans l'éducation, l'« atelier d'experts sur les questions de genre dans l'éducation » s'est tenu avec la participation active d'experts du HCDH en matière de promotion du droit à l'éducation des femmes et des filles en tant que droit humain. L'UNESCO a aussi été invitée à participer au Comité directeur sur les violences liées au genre conduit par le FNUAP, en raison de ses travaux sur les violences liées au genre en milieu scolaire – étude qui doit être lancée sous peu, et dans le plaidoyer pour que l'éducation fasse partie du plan national d'action contre les violences liées au genre. La collaboration se poursuit dans ce domaine.

87. Dans le cadre du plan de travail conjoint du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA, le Bureau de Beyrouth a soutenu les projets du FNUAP et de l'OMS visant à l'intégration de l'éducation relative au VIH et au SIDA dans les programmes scolaires par la production de matériels. Ces initiatives ont fourni un point d'entrée en vue d'une poursuite de la collaboration avec les organismes des Nations Unies concernés et avec les gouvernements au cours du présent exercice biennal (2010-2011), l'UNESCO jouant le rôle de chef de file dans la mise en œuvre d'une activité de renforcement des capacités des éducateurs chargés des questions de santé en matière d'éducation relative au VIH et au SIDA. L'UNESCO a obtenu des fonds du BPTI (70 000 dollars des États-Unis), tandis que le FNUAP et l'OMS apporteront aussi des contributions dans le cadre de leurs activités respectives. L'activité est aussi intégrée dans le récent plan d'action sur les jeunes et le VIH/SIDA qui est actuellement élaboré par le Programme national de lutte contre le SIDA. Le Bureau de Beyrouth, de concert avec le Bureau régional de l'OIT pour les États arabes et le CRDP (Centre de recherche et de développement pédagogique) - Liban, soutient aussi la promotion de l'éducation à l'entrepreneuriat dans le système éducatif libanais, en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources et les domaines prioritaires pour des actions conjointes au cours de la période 2010-2013.

88. Le Bureau de Beyrouth gère un Projet conjoint des Nations Unies (financé par l'UNICEF, le PNUD, l'OIT et l'UNESCO) sur l'autonomisation et la participation des jeunes, en étroite coordination avec le Ministère de la jeunesse et des sports et en partenariat avec les organisations de la société civile et les organisations de jeunesse. Le projet a garanti une approche participative par la construction d'un consensus sur la politique nationale de la jeunesse en organisant 14 ateliers rassemblant de multiples parties prenantes et 5 tables rondes d'experts. Une série d'actions de communication (logo, message à la télévision, brochure, émission de télévision) ciblées sur les jeunes des deux sexes les ont sensibilisés et insisté pour qu'ils participent à tout le processus. Un site Web et forum interactif a été créé pour diffuser les informations relatives au processus de la politique nationale de la jeunesse, y compris le répertoire actualisé des organisations nationales de jeunesse, et encourager les échanges en ligne entre les jeunes. En conséquence, le projet a produit des connaissances exceptionnelles sur les jeunes Libanais relevant de tous les aspects des sphères politique, économique et sociale, qui font l'objet de nombreux débats entre les experts des milieux ministériels et universitaires, les organisations de la société civile et les jeunes eux-mêmes. Ces connaissances aideront les responsables libanais de l'élaboration des politiques à formuler des politiques de promotion de l'autonomisation et de la participation des jeunes. Le projet a aussi créé deux entités nationales, le Forum national de la jeunesse et le haut comité de la politique nationale de la jeunesse, afin de soutenir et de suivre la mise en œuvre de la politique.

89. Le Centre de support du logiciel libre dans la région arabe a été créé en partenariat avec le programme PNUD-ICTDAR et est hébergé par l'Université Balamand au Liban. Le centre collabore avec les universités arabes sur l'axe de sensibilisation, de formation et de développement des logiciels libres et gratuits. Son plan d'action a été mis au point après une réunion de coordination avec les universités de la région. Les principales cibles du projet sont les universités et les gouvernements. Enfin, l'UNESCO a participé à la mise en place et à la mise en œuvre du projet interinstitutions du Fonds pour la réalisation des OMD intitulé « Renforcer les aptitudes au dialogue et à la communication dans les zones de conflit du nord du Liban ».

90. République arabe syrienne : Bien qu'institution non résidente, le Bureau de Beyrouth s'efforce d'intégrer les activités de l'UNESCO dans le cadre des Nations Unies en République arabe syrienne en participant aux réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, à l'examen à mi-parcours du PNUAD et à d'autres initiatives conjointes des Nations Unies.

Bureau de l'UNESCO au Caire

91. Le Bureau est un acteur majeur de l'équipe de pays des Nations Unies, et il a été particulièrement actif dans les domaines concernant l'éducation, le changement climatique et l'information et la communication. L'UNESCO est aussi un membre actif de l'équipe conjointe sur le VIH/SIDA, dirigeant les activités de prévention du VIH/SIDA dans les établissements d'enseignement.

92. L'initiative nationale pour l'éducation des filles, soutenue par six organismes des Nations Unies, se poursuit ; elle représente une percée et un nouveau modèle qui reflète une approche non traditionnelle des problèmes de l'éducation des filles. Elle est dans la ligne de l'objectif 5 de l'EPT et est liée à la réalisation escomptée 1.4 du PNUAD. L'UNESCO fournit un appui technique et des fonds de démarrage, tandis que les partenaires des Nations Unies (essentiellement l'UNICEF) ont assuré le financement. De plus, dans le contexte du suivi régulier des progrès de l'éducation en Égypte, le Bureau a examiné le système éducatif et formulé des recommandations et des suggestions visant à aider l'Égypte à atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015. Cette activité, financée conjointement par l'UNESCO, la Banque mondiale et le Ministère de l'éducation, intéresse l'objectif 6 de l'EPT et la réalisation escomptée 1.3 du PNUAD.

93. Au titre du Fonds pour la réalisation des OMD, le Bureau de l'UNESCO au Caire a participé à l'élaboration d'un projet conjoint sur la gestion des risques liés au changement climatique en Égypte, dont il est chef de file pour la composante relative à l'eau. Cette composante vise à constituer et former un noyau de spécialistes du Ministère des ressources en eau et de l'irrigation. Le projet, relié au SRP et à la réalisation escomptée 3.4 du PNUAD, devrait accroître la sensibilisation aux impacts du changement climatique, en mettant particulièrement l'accent sur les mesures d'adaptation et les actions nécessaires.

94. L'UNESCO offre depuis 2003 des certifications de base des compétences en matière de TIC via le programme international ICDL. En 2007, l'UNESCO s'est associée au PNUD pour faciliter la formation de plus de deux millions d'employés du gouvernement en Égypte dans le cadre d'un accord d'une durée de trois ans. Aujourd'hui, le Bureau de l'UNESCO au Caire fournit des services d'assurance qualité à plus de 300 centres de formation/certification du pays.

95. Enfin, le projet relatif au site de Dahshur du patrimoine mondial, également financé par le Fonds pour la réalisation des OMD et exécuté conjointement avec les Nations Unies et des partenaires nationaux, vise à créer des possibilités d'emploi pour les jeunes et les femmes, tout en promouvant la compréhension culturelle et les échanges interculturels et est directement lié à la stratégie de réduction de la pauvreté de l'Égypte et aux réalisations escomptées 1 et 3 du PNUAD.

Bureau de l'UNESCO à Doha

96. Le Bureau multipays de l'UNESCO à Doha reste l'unique bureau des Nations Unies au Qatar. La Commission des droits de l'homme de l'ONU a ouvert un bureau consacré au renforcement des capacités, mais ce bureau n'est toujours pas opérationnel. En conséquence, la charge des soutiens logistique et administratif dont ont besoin les organismes des Nations Unies incombe au Bureau. En raison de l'absence du PNUD et des autres organismes des Nations Unies, il n'y a pas d'équipe de pays des Nations Unies ou de PNUAD au Qatar. Bahreïn a commencé un processus de consultation, mais en raison des contraintes budgétaires, le Bureau n'a pu être représenté qu'à quelques réunions. Aux Émirats Arabes Unis, toutes les réunions de l'équipe de pays des Nations Unies ont porté essentiellement sur les questions de sécurité. Dans d'autres pays, comme l'Oman, l'Arabie saoudite et le Koweït, le Bureau n'a pas été invité aux

réunions des équipes de pays des Nations Unies et ne sait pas si ces équipes, là où elles existent, sont fonctionnelles.

Bureau de l'UNESCO à Khartoum

97. Le PNUAD est articulé autour des domaines cibles suivants : (i) bonne gouvernance et démocratie comme fondement ; (ii) réalisation de l'unité par la coexistence pacifique nationale respectant la diversité et la reconnaissant comme source de vitalité ; (iii) mise en œuvre du droit à une vie décente et digne, à la satisfaction des besoins fondamentaux de l'être humain et des droits qui répondent aux aspirations légitimes des citoyens.

98. La contribution de l'UNESCO prend essentiellement la forme du projet conjoint UNESCO-UNICEF « enquête sur l'enseignement secondaire, formulation d'une politique et élaboration d'un plan ». L'analyse du sous-secteur de l'enseignement secondaire est en cours ; elle sera bientôt suivie de la formulation d'une politique et d'un plan d'action pour ce sous-secteur. Le projet soutient l'examen des politiques du secteur de l'éducation et sera reproduit au Sud-Soudan au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

Bureau de l'UNESCO à Rabat

99. La contribution de l'UNESCO à la programmation commune par pays des Nations Unies est spécifique à chaque pays et dépend de la nature de la dynamique de l'équipe de pays des Nations Unies, surtout dans les pays où l'UNESCO est une institution non résidente. Il convient de noter que l'implication de l'UNICEF dans l'éducation a récemment été redéfinie en vue de soutenir en amont les politiques et stratégies nationales d'éducation. Cela marque un changement radical par rapport aux interventions traditionnelles de l'UNICEF qui se situaient au niveau local et au niveau des écoles. Cette nouvelle orientation stratégique reflète la vision prospective des responsables de l'UNICEF visant à préparer cet organisme à se repositionner dans le monde en mutation de l'aide internationale à l'éducation. Comme le déclare sans détour un responsable du programme d'éducation de l'UNICEF dans le groupe de pays concerné, « Nous (l'UNICEF) allons maintenant faire ce que vous (l'UNESCO) faites ».

100. Maroc : Dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO a essentiellement fourni des avis et un soutien techniques aux départements des ministères centraux. Dans le domaine des sciences, les principales activités sous-régionales menées au profit des cinq pays du Maghreb ont été menées dans le cadre du Programme maghrébin pour le développement des capacités scientifiques (PMDCS) relatif à la promotion des capacités d'éducation en sciences, en ingénierie et en technologie. S'agissant de la Culture, le travail au sein de l'Équipe pays a principalement porté sur la mise en œuvre du programme conjoint culture et développement. L'UNESCO qui assure la coordination du programme a maintenu le rythme d'une réunion mensuelle du comité qui permet de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités et de procéder aux réorientations appropriées.

101. L'UNESCO est la seule agence des Nations Unies à avoir un programme d'activités pour la communication et l'information. Le bureau poursuit son plaidoyer pour l'utilisation de TIC et de ressources numériques libres pour le développement, un sujet actuellement délaissé par l'UNDAF. L'UNESCO a aussi développé des programmes conjoints dans ce domaine, notamment avec l'UNIFEM pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias maghrébins.

102. Finalement, en ce qui concerne le genre, le « Programme multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc, financé par les Fonds espagnols pour la réalisation des OMD, contribue au résultat D de l'UNDAF (2007-2010). L'UNESCO a aussi élaboré, en collaboration avec différents départements gouvernementaux et huit Agences du Système des Nations Unies, des activités relatives au genre et à la communication, notamment le renforcement des capacités des ONG et des médias ou la mise en place de bases solides visant un partenariat stratégique avec le Ministère de la

Communication pour l'intégration des droits humains des femmes et des filles dans les actions de communication.

103. Mauritanie : L'UNESCO continue à jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'éducation du fait du soutien considérable traditionnellement apporté par l'IIEP (Paris), l'ISU (Dakar) et le Pôle de Dakar. Le soutien technique de l'UNESCO a été fortement intensifié à partir de 2007 grâce à la participation additionnelle du Bureau de l'UNESCO à Rabat par le biais du projet PADEM financé par le JFIT, en particulier dans le domaine des politiques et stratégies d'alphabétisation. Le nouveau ciblage du secteur de l'éducation sur les PMA aidera aussi le Bureau de l'UNESCO à Rabat à renforcer sa position dans le domaine de l'alphabétisation comme dans celui des politiques et stratégies d'éducation et de la planification de l'éducation. À noter que le soutien de l'UNESCO à la réforme de l'éducation en Mauritanie a conquis une très grande visibilité tant auprès des autorités nationales que des partenaires de l'aide (Banque mondiale, AFD, BID, Fondation du Qatar pour l'éducation, la science et le développement communautaire ...).

104. Dans le domaine des sciences, le programme « Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification » contribue au résultat de l'UNDAF relatif à l'atténuation de la pauvreté par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable. Le Bureau a également initié des actions avec le FNUAP et le Ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille dans le domaine du droit de la famille avec l'atelier de restitution des résultats et des recommandations de l'étude « Le droit de la famille en Mauritanie : état des lieux et recommandation pour une meilleure intégration des principes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Les recommandations émises feront l'objet d'un suivi dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère des Affaires sociales, l'UNESCO et le FNUAP.

105. Dans le domaine de la culture, deux agences interviennent avec l'UNESCO dans la mise en œuvre du programme conjoint culture et développement qui prévoit la réalisation de plus de 40 activités destinées à contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire par le biais de la valorisation du patrimoine culturel. Finalement, les programmes et activités de l'UNESCO concernant le développement de médias libres, indépendants et pluralistes, la promotion de la liberté d'expression et l'accès à l'information, et la communication pour le développement contribuent à l'effet UNDAF 1 relatif à la création d'un environnement favorable pour la bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit. L'UNESCO bénéficie d'une crédibilité au niveau du Ministère de la Communication dans ce domaine.

106. Algérie : Le soutien technique de l'UNESCO à la réforme de l'éducation scolaire a été un soutien en amont, consistant à renforcer les capacités de la Commission nationale des programmes, de l'Institut national de recherche en éducation et des départements clés de l'enseignement élémentaire et secondaire, de la formation des enseignants et de l'évaluation. L'UNESCO continue à occuper une position de premier plan dans le soutien à la politique d'éducation. Toutefois, face à la nouvelle réorientation stratégique de l'UNICEF déjà mentionnée, l'UNESCO ne pourra conserver sa position que par un accroissement des financements extrabudgétaires.

107. Tunisie : Au cours des 4-5 dernières années, l'UNESCO est intervenue conjointement avec l'UNICEF dans les domaines du suivi de l'EPT, de l'éducation préscolaire et de la rétention dans l'enseignement primaire et secondaire. Le soutien relativement modeste de l'UNESCO à l'éducation en Tunisie n'est pas pris en compte dans le PNUAD, essentiellement en raison du défaut de participation à la programmation de l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le domaine de la culture, des essais d'implication dans le processus de programmation conjointe ont été menés sans succès pour des raisons en grande partie liées à notre éloignement mais aussi au manque d'intérêt des représentants des agences partenaires pour les questions liées au patrimoine.

Bureau de l'UNESCO à Ramallah

108. Le Plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies, finalisé en 2009, définit la stratégie et les contributions du système des Nations Unies en faveur du relèvement rapide, de la reconstruction et des priorités de développement de la Palestine. Il s'articule autour de 5 domaines stratégiques : gouvernance, services sociaux, droits de l'homme, moyens de subsistance/emploi/sécurité alimentaire, et infrastructures. En ce qui concerne les services sociaux, l'éducation et la culture ont été désignées comme des priorités par l'équipe de pays des Nations Unies, de même que la santé et la protection sociale. L'éducation a naturellement été considérée comme une priorité commune par l'équipe de pays des Nations Unies. Pour ce qui est du rôle joué par la culture pour répondre aux priorités palestiniennes et de la contribution que l'équipe de pays des Nations Unies pourrait apporter à cet égard, le Programme conjoint du Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (F-OMD) « Culture et développement dans le Territoire palestinien occupé », ainsi que quatre institutions participantes, a été déterminant pour obtenir l'intégration de la culture au sein des priorités du Plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies. Un autre facteur décisif a été que l'UNESCO s'est engagée à faciliter la coordination et le suivi futurs des activités du Plan d'intervention relevant du domaine de la culture. Concernant la mise en œuvre et le suivi du Plan d'intervention, des groupes ont été constitués par domaine stratégique, et l'UNESCO, aux côtés de l'OMS et de l'UNICEF, assure la coprésidence du groupe sur le secteur social. Elle est plus spécifiquement chargée de la coordination des activités de l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines de l'éducation et de la culture. Cette responsabilité place l'Organisation dans une position privilégiée pour encourager une généralisation de l'engagement du système des Nations Unies en faveur de nos objectifs globaux dans les domaines de l'éducation et de la culture.

109. Trois programmes conjoints ont été lancés, certains plaçant l'accent sur la réalisation des OMD, d'autres sur les besoins spéciaux de zones particulièrement isolées et vulnérables, notamment la Cisjordanie ; le Bureau de l'UNESCO à Ramallah participe à chacun d'entre eux. Ces programmes conjoints sont les suivants : (i) « Culture et développement dans le Territoire palestinien occupé », mené par l'UNESCO et axé sur le développement culturel – et en particulier sur le tourisme culturel – comme facteur de cohésion sociale et de développement économique dans le Territoire palestinien occupé ; (ii) « Égalité des sexes dans le contexte social, politique et économique dans les Territoires palestiniens occupés », qui est aussi financé par le F-OMD au titre de sa fenêtre thématique Égalité des sexes et qui vise à prévenir la violence à l'égard des femmes au moyen d'une stratégie sur plusieurs fronts. La composante UNESCO de ce projet qui fait intervenir 7 institutions du système des Nations Unies est centrée sur la formation et les activités éducatives ; et (iii) « Protection des moyens de subsistance et autonomisation durable des communautés rurales et de réfugiés vulnérables dans la vallée du Jourdain (Territoire palestinien occupé) ». La note conceptuelle de ce projet a été approuvée fin 2009 par le Secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, la proposition de projet complète ayant été soumise pour adoption finale en février 2010. Les institutions participantes sont la FAO, l'UNRWA, l'UNIFEM et l'UNESCO.

110. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a par ailleurs dirigé la conception de deux nouveaux projets conjoints qui concernent tous deux des zones géographiques ou des domaines thématiques négligés, à savoir l'enseignement supérieur à Gaza et la protection de l'environnement dans le gouvernorat de Bethléem. En répondant à des besoins spécifiques dans un espace géographique donné, ces programmes conjoints ciblés devraient réunir les conditions propices à un impact plus fort et à une meilleure visibilité.

111. Enfin, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a participé à l'Appel éclair des Nations Unies pour Gaza, puis à l'Appel humanitaire consolidé de 2010 du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les principaux enseignements tirés de cette expérience ont été les suivants : (i) en matière d'éducation, la réponse humanitaire globale présente d'importantes lacunes dans certains domaines de compétence de l'UNESCO, à savoir l'enseignement secondaire et l'EFTP, l'enseignement supérieur, et l'anticipation et la gestion des crises éducatives ; (ii) en matière de

protection, l'importance de la sécurité et de la protection des médias pendant et après les conflits devient de plus en plus évidente, et il est prévu que l'UNESCO apporte son aide dans ces domaines.

ASIE ET PACIFIQUE

Bureau de l'UNESCO à Almaty

112. Kazakhstan : Le Bureau de l'UNESCO à Almaty est un membre visible et crédible de l'équipe de pays des Nations Unies au Kazakhstan. Le Bureau préside le Groupe thématique des Nations Unies sur la bonne gouvernance, la démocratie participative et les droits de l'homme et a contribué à l'évaluation finale actuelle du PNUAD 2005-2009 et à l'élaboration du nouveau PNUAD 2010-2015. L'UNESCO a également rédigé un chapitre de la révision conjointe Nations Unies-Gouvernement des OMD+, et a soutenu la Commission économique pour l'Europe – CEE dans la mise en œuvre du deuxième rapport d'évaluation des cours d'eau transfrontaliers, lacs et eaux souterraines.

113. Dans le domaine des droits de l'homme, l'UNESCO a soutenu la formation des membres de l'équipe de pays des Nations Unies dans l'Approche fondée sur les droits de l'homme (HRBA) en faisant intervenir le conseiller HRBA du projet d'action 2 au Kirghizistan auquel l'UNESCO est partie. En outre, à la demande de la mairie d'Almaty, l'UNESCO a créé une bibliothèque numérique sur les droits de l'homme.

114. Kirghizistan : Le programme PNUAD du Kirghizistan couvre la période 2005-2010 mais a été prolongé dans l'attente de la révision et de la mise à jour de la Stratégie de développement du pays et de la Stratégie conjointe d'appui au pays (stratégie de coordination des bailleurs des fonds dont l'équipe de pays des Nations Unies est membre). En conséquence, la préparation du nouveau PNUAD débutera au deuxième trimestre 2010.

115. En ce qui concerne la planification des activités annuelles, l'UNESCO s'est attachée à aider les ministères concernés à améliorer leurs capacités de gestion, de suivi et de mise en œuvre. L'UNESCO a également pris part au Projet global Action 2 du PNUD, UNICEF, UNHCR, HCDH, OMS, UNFPA et UNIFEM qui vise à intégrer l'approche fondée sur les droits de l'homme aux travaux de l'équipe de pays au Kirghizistan, et à aider des partenaires nationaux, notamment la Commission nationale pour l'UNESCO, à promouvoir les droits de l'homme et à renforcer les systèmes de protection. Avec le PNUD, l'UNIFEM et les VNU, l'UNESCO a participé aux préparatifs d'un projet conjoint sur le thème « Voix et responsabilisation » toujours en attente d'une décision de financement.

116. Tadjikistan : Les quatre grands axes du nouveau PNUAD 2010-2014 sont la réduction de la pauvreté et la gouvernance ; l'eau potable, l'environnement viable et l'énergie ; des services de base de qualité ; la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'UNESCO, qui est la seule institution non résidente participant à l'équipe de pays des Nations Unies, a contribué à la formulation de l'ensemble des trois premiers domaines prioritaires du PNUAD, à savoir adopter des pratiques de gouvernance démocratiques fondées sur des normes internationales et sur le droit international ; mettre en œuvre de façon inclusive et participative des initiatives de développement ; promouvoir la gestion viable de l'environnement ; lutter contre le VIH et le SIDA, élargir l'accès à l'enseignement pré-primaire et dispenser une éducation de base à un plus grand nombre d'enfants, notamment de filles. La culture est reconnue comme un thème transversal dans le PNUAD. Le nouveau PNUAD reconnaît que le Tadjikistan a adopté plusieurs stratégies nationales de développement, notamment la stratégie nationale, la stratégie contre la pauvreté, la stratégie pour l'éducation, etc., mais dispose de faibles capacités de mise en œuvre et de suivi.

117. L'éducation et la protection de la petite enfance constituent un domaine clé de coopération dans le cadre du PNUAD actuel. Une attention particulière est également accordée à l'éducation des filles compte tenu du fait que l'évaluation nationale à mi-parcours de l'Éducation pour tous

risque de montrer que le Tadjikistan n'a pas réalisé l'objectif fixé en ce qui concerne l'égalité des sexes. Dans les deux cas, l'UNICEF est le partenaire des Nations Unies le plus proche. Dans le domaine de la culture, les travaux de conservation et de préservation du monastère bouddhiste d'Ajina Tapa, financés par le Fonds-en-dépôt japonais, ont été achevés en décembre 2008. Ce monastère, l'un des complexes bouddhistes les plus représentatifs d'Asie centrale, fait partie des sites dont l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial pourrait être demandée par le Tadjikistan, pays qui ne figure pas actuellement sur cette Liste.

118. Pour finir, les défis auxquels fait face le Bureau du Tadjikistan sont ceux d'une institution non résidente qui dispose d'un financement principal limité, de budgets restreints pour les déplacements et qui est confrontée à de fortes contraintes en termes de personnel. Par ailleurs, il est également nécessaire de mieux définir le rôle de l'UNESCO dans le fonctionnement des nouvelles modalités d'aide, telles que le soutien budgétaire direct ou les approches sectorielles.

Bureau de l'UNESCO à Apia

119. L'UNESCO a contribué aux quatre résultats du PNUAD pacifique multipays (développement économique et réduction de la pauvreté, bonne gouvernance, droits de l'homme et réduction des risques liés aux catastrophes, services sociaux et de protection équitables, gestion du développement durable), notamment en ce qui concerne des questions transversales telles que le genre ou le changement climatique, en s'appuyant sur ses compétences sectorielles. L'UNESCO coordonne le groupe de travail technique sur l'éducation, dans le cadre du résultat 3.

120. Le Bureau a participé aux réunions de coordination annuelles de l'équipe de pays des Nations Unies réunissant toutes les agences des Nations Unies du TCP (télécentre communautaire polyvalent) Fidji et du TCP Samoa et, avec le soutien du BSP, aux consultations annuelles de tous les PMA (Îles Salomon, Vanuatu, Kiribati, Tuvalu et Samoa) pour dresser le bilan des activités de l'année précédente et élaborer des plans d'action pour l'année suivante.

121. Les défis à relever sont notamment la géographie de la région qui implique des coûts de déplacement élevés, à la fois au sein et entre les comtés des îles du Pacifique, ainsi que l'absence d'engagement des autres agences pour les priorités éducatives, culturelles et scientifiques.

122. Pour 2010, les priorités seront la fin du rapport décennal EPT (initiative conjointe de 8 pays soutenant la collecte et l'analyse de données), le suivi et l'évaluation sectoriels de l'éducation, y compris l'éducation et la formation professionnels formels, non formels et techniques, le SIGE, etc., l'élaboration d'une formation interne à l'enseignement à Kiribati (un partenariat entre l'UNESCO, l'UNICEF et le SPBEEA), la finalisation du comparatif régional d'aptitudes à la vie quotidienne (un partenariat entre l'UNESCO, l'UNICEF et le SPBEA), la planification de l'Éducation en vue du développement durable à Kiribati, Palaos, Samoa et Tokélaou, la compréhension des aspects sociaux généraux du changement climatique.

Bureau de l'UNESCO à Bangkok

123. République démocratique populaire lao : Le Bureau de l'UNESCO à Bangkok est un membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies, bien qu'étant une institution non résidente. Le Bureau participe à la plupart des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, au travers de missions ou de téléconférences. En outre, le Bureau de l'UNESCO à Bangkok participe étroitement aux Groupes de travail thématiques des Nations Unies sur le genre et le VIH/SIDA.

124. En avril 2009, le Cadre de développement du secteur de l'éducation (ESDF) a été achevé et approuvé par le Ministre de l'Éducation, avec l'appui du Groupe de bailleurs de fonds du secteur éducatif (ESDG) auquel l'UNESCO contribue. Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, la coordination entre le Gouvernement et l'ESDG s'oriente vers une approche sectorielle, dans le cadre du développement du secteur éducatif. Suite à l'adhésion de la République démocratique populaire lao à l'Initiative pour la mise en œuvre

accélérée de l'éducation pour tous (IMOA-EPT) au début 2009, le Gouvernement finalise actuellement sa demande de financement auprès du Fonds catalytique de l'IMOA, avec l'aide de l'ESDG.

125. En mars 2009, le ministère de l'Éducation du Laos et le Bureau de l'Unesco de Bangkok ont lancé un programme biennal (CapEPT, financé par la Norvège, la Suède, le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Suisse) pour renforcer les capacités de mise en œuvre de la réforme actuelle de l'éducation, dans le cadre de l'ESDF, notamment pour améliorer les capacités institutionnelles et organisationnelles, afin d'aider la République démocratique populaire lao à atteindre les objectifs de l'EPT. Actuellement, neuf mois après le début de la mise en œuvre, des capacités nationales et institutionnelles insuffisantes ont été recensées et sont en cours de renforcement, notamment dans les domaines de la formation des enseignants, de l'éducation secondaire, de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), et de l'éducation non formelle (ENF).

126. Myanmar : En tant qu'agence non résidente, l'UNESCO travaille étroitement depuis 2009 avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre de deux activités particulièrement dirigées vers les communautés frappées par le cyclone Nargis : le Programme de redressement de l'Éducation (MERP) et l'éducation à la réduction des risques (DRR Ed).

127. Le MERP est le premier programme mis en œuvre par l'UNESCO à Myanmar depuis de nombreuses années et le deuxième accord signé par le Gouvernement avec une agence des Nations Unies, en dehors de l'UNICEF, dans le secteur de l'éducation. L'UNESCO a signé un accord de partenariat régional avec Plan International Inc. (Bureau régional d'Asie), l'une des plus importantes ONG soutenant l'Éducation pour tous et l'éducation d'urgence, qui prévoit un financement de 600 000 USD pour le MERP. Le MERP assure une assistance technique qui complète les efforts humanitaires du Gouvernement et d'autres agences des Nations Unies. Il a pour objectif d'encourager le secteur éducatif à inclure la réduction du risque de catastrophes et la préparation aux situations d'urgence au sein du système éducatif. Le projet renforce les capacités du personnel éducatif, y compris des responsables éducatifs locaux, directeurs d'école, enseignants, en matière de réponse aux catastrophes et d'administration et de gestion éducatives. Dans le cadre de la réduction par les communautés des risques de catastrophe, le projet s'appuie également sur les capacités de huit cantons gravement affectés par le cyclone Nargis dans les districts d'Ayeyarwady et de Yangon. Les principaux partenaires de mise en œuvre du MERP sont le service de la planification éducative et les services d'éducation de base 1 et 3 du ministère de l'Éducation (MdE).

128. Le MERP de l'UNESCO, en collaboration avec le MdE, a développé un arsenal complet de renforcement des capacités faisant intervenir plusieurs parties prenantes dans le DRR Ed. Le contenu du module de formation repose sur l'approche du Cadre d'action de Hyogo, considéré dans une perspective éducative. Des matériels pédagogiques et de communication ont également été élaborés. Au total, 2 200 professionnels de l'éducation des communautés affectées seront formés au DRR Ed avant avril 2010. En outre, dans le cadre des Groupes de travail thématiques des Nations Unies, l'UNESCO a participé activement au Groupe Éducation et préside le sous-groupe de travail sur le DRR Ed depuis 2008. À l'heure actuelle, 4 000 kits de ressources de préparation aux catastrophes (deux par école) ont été distribués à 2 000 écoles dans neuf cantons des districts d'Ayeyarwady et de Yangon.

129. Conformément à la « feuille de route vers la démocratie » du Gouvernement, des élections devraient être organisées en 2010. L'équipe de pays des Nations Unies Myanmar a lancé un processus consultatif pour élaborer un Cadre stratégique d'activités pour 2010 et 2011 (pour la phase de transition) et un cadre avec des programmes associés pour la période 2012-2015. L'UNESCO étudie et recherche actuellement comment participer et compléter les efforts de l'équipe de pays des Nations Unies pour soutenir les communautés marginalisées.

130. Thaïlande : La Thaïlande a fait d'importants progrès en matière de développement économique et social, malgré plusieurs années de récession économique et financière à la fin des années 1990 et les effets de la crise économique mondiale des deux dernières années. Néanmoins, la croissance économique des deux dernières décennies a permis au Gouvernement royal thaïlandais de réduire avec succès la pauvreté et d'étendre à l'ensemble de sa population le bénéfice des services sociaux. Le développement économique du pays a également modifié sa relation avec les principales organisations internationales, mais également avec ses voisins plus pauvres. Les récents partenariats de développement ont essentiellement consisté dans le transfert de connaissances et de compétences plutôt que dans le transfert de ressources financières. Compte tenu de cette situation, la contribution des Nations Unies aux priorités nationales de développement de la Thaïlande s'inscrit dans le cadre de partenariat des Nations Unies (UNPAF), et non dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), comme dans d'autres pays. Ces dernières années, la Thaïlande a fourni aux pays voisins tels que le Cambodge, la République démocratique populaire lao et Myanmar, une assistance technique, des programmes de formation et des bourses, renforçant son rôle nouveau de bailleur de fonds potentiel.

131. Ce nouveau rôle est désormais reconnu par les partenaires internationaux de la Thaïlande, notamment les Nations Unies, qui cherchent à redéfinir leur rôle en améliorant la cohérence et l'efficacité de leur intervention dans ce pays. En 2008, l'équipe de pays des Nations Unies a convenu avec le Gouvernement royal thaïlandais d'entreprendre une étude sur le rôle du système des Nations Unies en Thaïlande en tant que pays à revenu intermédiaire (PRI). La première phase de l'étude porte sur le mode de fonctionnement des Nations Unies, l'approche adoptée pour la mise en œuvre des programmes de développement et son interface avec le Gouvernement. La deuxième phase, lancée à la fin 2009, vise à évaluer les activités actuelles des Nations Unies et quelles doivent être leurs priorités pour un engagement cohérent. Dans ce cadre, des consultations avec différentes agences des Nations Unies, y compris l'UNESCO, ont été menées depuis décembre 2009 et se poursuivront au début 2010. Cette deuxième phase de l'étude MCI jettera également les bases des préparatifs de l'UNPAF 2012-2016. La participation active des agences des Nations Unies à cette étude devrait donner lieu à un processus de développement de l'UNPAF considérablement allégé.

132. Le Cadre de partenariat des Nations Unies identifie cinq provinces d'intérêt en Thaïlande pour une collaboration conjointe avec les Nations Unies. Dans le cadre du sous-groupe de travail thématique (Sous-GTT) sur les modes de vie, l'UNESCO participe dans la province de Mae Hong Son à un programme qui vise à soutenir les efforts du Gouvernement pour réduire les disparités et par conséquent bâtir une société plus équitable. Le Programme contribuera de manière générale à l'ensemble des objectifs et aspects prioritaires du Cadre de partenariat des Nations Unies, tout en contribuant à « améliorer la vie des groupes vulnérables dans les régions mal desservies ». En outre, l'UNESCO a continué de présider le Sous-GTT sur l'Éducation, sous l'égide du GTT sur la protection sociale. En 2009, le travail du Sous-GTT a porté sur le renforcement des capacités nationales de suivi et d'évaluation de l'EPT (avec l'aide du Groupe de travail thématique régional sur l'EPT présidé par l'UNESCO).

133. Dans le cadre du SEAMEO, le secrétariat des ministères de l'Éducation de l'Asie du Sud-est, la Thaïlande s'est engagée à participer aux projets qui visent à aider les groupes vulnérables et défavorisés à accéder à une éducation de qualité. Parmi ces projets figurent des activités liées à la mise en place d'un système de suivi pour les étudiants qui risquent d'abandonner leur scolarité (nombre d'entre eux sont probablement issus de groupes défavorisés). D'autres activités visent à fournir des services d'éducation, de soins, de traitement et de conseil aux personnes qui se découvrent affectées ou infectées par le VIH/SIDA, ou visent un programme de préscolarisation pour tous et d'enseignement et d'éducation dans des classes à plusieurs niveaux, en situation d'urgence ou de préparation aux catastrophes. À cet égard, le Sous-GTT sur l'éducation de l'équipe de pays des Nations Unies, présidé par l'UNESCO, a recensé des domaines spécifiques pour soutenir la Thaïlande dans un projet collaboratif en direction des populations d'Asie du Sud-est qui n'ont pas accès à l'éducation.

Bureau de l'UNESCO à Beijing

134. Remarques générales : La participation de l'UNESCO à des projets conjoints des Nations Unies en Chine et en Mongolie a permis au Bureau de l'UNESCO à Beijing de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour un montant approximatif de 7 millions de dollars EU. L'application des principes de recouvrement des coûts a permis au bureau de recruter cinq personnes supplémentaires sur les fonds des projets pour superviser et coordonner les activités conjointes des Nations Unies.

135. Les limites pratiques de l'engagement de l'UNESCO dans le cadre du PNUAD et des projets conjoints des Nations Unies dans les pays où elle n'était pas résidente ne doivent pas être sous-estimées ou enjolivées. Une stratégie renforçant les capacités des bureaux multipays et leur fournissant les fonds et la souplesse nécessaires pour utiliser l'expertise locale devrait être bien venue.

136. Au moment où l'UNESCO émerge de son passé isolationniste, l'Organisation doit élargir et approfondir sa compréhension des défis du développement au niveau des pays et des questions liées à la pauvreté au niveau de la base, afin de mieux relier nos programmes sectoriels aux OMD et à l'agenda international.

137. Chine : En 2008-2009, l'UNESCO a acquis davantage de crédibilité et de reconnaissance au sein de la famille des Nations Unies en Chine, grâce notamment à sa participation active à la préparation du nouveau PNUAD (2011-2015), co-organisée par l'UNESCO, à son leadership efficace dans le cadre du Groupe thématique des Nations Unies sur le genre et au succès avec lequel elle a coordonné le Programme conjoint des Nations Unies sur la culture et le développement. La participation régulière des spécialistes du programme et du personnel de l'UNESCO aux échanges organisés par les Nations Unies, notamment aux groupes thématiques des Nations Unies consacrés au genre (présidence), à la pauvreté et aux inégalités (vice-présidence), au changement climatique et à l'environnement, ainsi qu'au VIH et SIDA, et la qualité de ses interventions ont permis à l'UNESCO de fournir des apports intellectuels, stratégiques et analytiques conformes aux priorités et aux programmes du pays. Il convient de noter que la participation étroite de l'UNESCO aux travaux du Groupe thématique sur le genre lui a donné l'occasion de participer au projet conjoint des Nations Unies visant à mettre fin à la violence envers les femmes » (EVAW).

138. Le processus du PNUAD a été précédé d'un travail analytique comportant une évaluation systématique des problèmes que rencontre le développement de la Chine et auquel tous les secteurs de l'UNESCO ont activement participé. L'UNESCO a élaboré un document d'analyse sur l'éducation qui a été intégré dans la composante de l'analyse globale de pays consacrée à l'éducation. L'UNESCO a coordonné l'élaboration de produits du PNUAD pour deux thèmes : l'éducation et les groupes vulnérables. En tant que l'un de co-facilitateurs de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNESCO a dirigé une phase cruciale de l'élaboration du PNUAD et a contribué à la négociation d'un document qui a fait l'objet d'un accord. Le projet de PNUAD, actuellement en cours d'examen au sein des Nations Unies et du gouvernement, reflète d'une manière adéquate les axes stratégiques et priorités programmatiques de l'UNESCO.

139. Conformément à la priorité nationale chinoise d'un développement équilibré et à la perspective du Xiaokang (une société harmonieuse et jouissant d'une prospérité modérée), le premier produit du PNUAD de la Chine pour 2006-2010 consiste en des politiques humaines de croissance durable et équitable. L'UNESCO a fourni des apports et des contributions substantiels pour la réalisation de ce produit en jouant le rôle de chef de file, sur le plan technique et en termes de coordination, dans la formulation et la mise en œuvre du Programme de partenariat avec la Chine pour la culture et le développement dans le cadre du F-OMD. En Chine, le programme conjoint sur la culture mis en œuvre au titre des OMD est centré sur l'intégration et l'autonomisation des groupes ethniques minoritaires dans le Sud-est de la Chine. Dans l'avenir, l'UNESCO participera à des travaux de recherche axés sur les politiques et au renforcement des

capacités des pouvoirs publics, des communautés locales et de la société civile en vue de renforcer la protection des droits culturels et de promouvoir une approche du développement inclusive et tenant compte de la culture. Les attentes en termes de montée en puissance du programme conjoint et de reproduction de l'approche du développement fondée sur la culture avec la pleine participation de l'UNESCO se sont traduites, dans le prochain PNUAD de la Chine (2011-2015), par un produit spécifique relatif à un développement économique fondé sur la culture pour les minorités ethniques.

140. Le Cadre de partenariat sur le changement climatique (CCPF) est le premier programme conjoint des Nations Unies consacré, en Chine, à la mitigation du changement climatique et à l'adaptation à ce changement, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la réalisation des OMD. L'UNESCO-CCPF a produit un rapport d'évaluation sur l'impact du changement climatique sur les ressources en eau dans le bassin du Fleuve Jaune. Il s'agit de l'une des premières activités techniques visant à étudier cet impact selon une approche holistique. Il convient de noter que l'évaluation holistique, ainsi que divers modèles et scénarios présentés par l'UNESCO-CCPF à l'autorité chargée de la gestion du fleuve, ont contribué à la restauration de l'écoulement du Fleuve Jaune en direction de la mer de Bohai. Les conclusions de l'UNESCO-CCPF devraient se cristalliser sous forme de recommandations politiques visant à une gestion et à une planification durables des bassins fluviaux au niveau du pays.

141. L'UNESCO s'est jointe à huit autres institutions des Nations Unies et à plus de 20 partenaires nationaux pour mettre en œuvre le Programme conjoint sur la jeunesse, l'emploi et les migrations, qui vise à améliorer les conditions de vie et de travail des jeunes migrants chinois les plus vulnérables. L'UNESCO participe à cinq des dix produits et dirige l'un des produits conjoints les plus importants en mettant en œuvre à titre pilote un ensemble complet de services communautaires à l'intention des jeunes migrants dans les zones urbaines. Les avantages comparatifs de l'UNESCO en matière de plaidoyer, de recherche, de formation aux compétences nécessaires à la vie courante et d'activités pilotes ont apporté une valeur ajoutée au programme conjoint.

142. Avec son approche multisectorielle, l'UNESCO participe, aux côtés de sept autres institutions des Nations Unies et de plus d'une douzaine d'interlocuteurs nationaux, au Programme conjoint sur la nutrition et la sécurité alimentaire, qui s'efforce d'améliorer la sécurité des aliments, en particulier pour les produits de nutrition destinés aux enfants, en mettant en place des normes internationales de production, de traitement, de test et de préparation des aliments. L'UNESCO (i) assurera un soutien technique pour l'élaboration de matériels supplémentaires sur l'éducation à la santé et à la nutrition et sur la sécurité des aliments ; (ii) aidera le gouvernement de la Chine à faire en sorte que les différents aspects de la législation relative à la sécurité des aliments soient convenablement diffusés, compris et mis en œuvre et (iii) élaborera du matériel de plaidoyer et lancera des activités de plaidoyer afin de contribuer à diffuser les enseignements tirés de l'expérience, les recommandations politiques et les meilleures pratiques, en utilisant diverses formes de médias et de moyens de communication.

143. Le Bureau de l'UNESCO à Beijing a collaboré avec l'UNIFEM, le PNUD et l'UNFPA pour mobiliser un montant de 798 000 dollars EU provenant du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en vue de répondre à la violence domestique en Chine selon une approche multisectorielle dans le Hunan, le Gansu et le Sichuan. L'UNESCO, en partenariat avec l'Académie chinoise des sciences sociales (CASS) et la Fédération nationale des femmes de Chine, jouera le rôle de chef de file pour l'évaluation des besoins et le renforcement des capacités des travailleurs sociaux, des responsables et des responsables de l'évaluation des politiques dans les comtés du Sichuan couverts par le programme. L'avantage comparatif de l'UNESCO en matière de recherche pourrait aider à évaluer l'incidence de la violence domestique dans des situations d'après-catastrophe et suggérer des options politiques permettant, à l'avenir, de traiter cette question dans des situations semblables.

144. Grâce à sa participation à l'Appel des Nations Unies pour l'aide en faveur de la Chine, le Bureau de l'UNESCO à Beijing a été en mesure de mobiliser la somme de 500 000 dollars EU auprès du gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite pour soutenir les efforts engagés par le gouvernement de la Chine en vue de la reconstruction du secteur de l'éducation à la suite du tremblement de terre qui a frappé la province du Sichuan le 12 mai 2008. Avec d'autres institutions des Nations Unies, l'UNESCO apporte son appui au gouvernement de la Chine en introduisant la préparation aux catastrophes dans les écoles et dans les établissements de formation des enseignants, en renforçant les capacités des planificateurs de l'éducation, des administrateurs et des éducateurs en matière de planification et de gestion des programmes éducatifs dans des situations d'après-catastrophe et en mettant en place des normes internationales pour l'éducation en situation d'urgence.

145. Enfin, à l'occasion du 25^e anniversaire du Bureau de l'UNESCO à Beijing et du 30^e anniversaire de la Commission nationale chinoise pour l'UNESCO, le ministère chinois de l'Éducation a organisé un Forum des partenariats, qui s'est penché sur trois décennies de coopération entre le gouvernement de la Chine et l'UNESCO et a mis en lumière le rôle joué par l'UNESCO pour aider la Chine à obtenir de remarquables succès dans les domaines de compétence de l'Organisation. Les participants au Forum ont également réfléchi sur le rôle que pourra jouer l'UNESCO dans le contexte de l'émergence de la Chine en tant que pays à revenu intermédiaire et acteur influent à l'échelle mondiale.

146. Mongolie : L'UNESCO coordonne la mise en œuvre du programme conjoint des Nations Unies consacré aux « Services communautaires pour améliorer la sécurité humaine des populations rurales défavorisées en Mongolie », financé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. Le projet vise à aider le gouvernement de la Mongolie à améliorer la sécurité humaine des minorités ethniques et des populations rurales désavantagées et propose une approche multisectorielle pour répondre aux besoins des minorités ethniques. Le projet dispose d'un budget de 2,9 millions de dollars EU, dont la part la plus importante revient à l'UNESCO. Celle-ci a élaboré des critères pour la sélection des sites du projet, mis en place des mécanismes de coordination du projet et déployé le personnel nécessaire à la gestion de la mise en œuvre du programme conjoint.

147. République populaire démocratique de Corée (PRK) : Bien que l'équipe de pays des Nations Unies reconnaisse que la situation politique du pays n'est pas propice à l'élaboration d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) proprement dit, la préparation d'un nouveau Cadre stratégique des Nations Unies est en cours pour le prochain cycle de programmation (2011-2015). L'UNESCO a procédé à l'analyse sectorielle du secteur de l'éducation en collaboration avec l'UNICEF et participe à la rédaction du nouveau Cadre stratégique des Nations Unies en consultation avec ses interlocuteurs nationaux.

148. En vue d'aligner les programmes et les stratégies de l'UNESCO avec les priorités du gouvernement et de créer une meilleure synergie avec les activités d'autres institutions des Nations Unies et extérieures aux Nations Unies, l'UNESCO a entrepris en 2009 l'élaboration de la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) pour la République populaire démocratique de Corée. Dans ce contexte, l'UNESCO a tenu des discussions intenses et des réunions consultatives avec les interlocuteurs nationaux et les institutions des Nations Unies actives en PRK. Le projet d'UNESS est actuellement en cours d'élaboration.

Bureau de l'UNESCO à Dhaka

149. Le défi le plus important auquel est confronté le Bangladesh est la croissance démographique. On estime que, d'ici 2050, la population augmentera d'environ 150 millions de personnes, pour atteindre le chiffre de 250 millions d'habitants. Si, comme on le prédit, le changement climatique submerge près d'un tiers du territoire du pays, des mesures très diverses doivent être prises d'urgence. Ces mesures relèvent toutes des domaines dont traitent les programmes des Nations Unies.

150. Une proposition soumise par l'équipe de pays des Nations Unies en vue de contribuer à la lutte contre la violence omniprésente contre les femmes a été approuvée pour financement dans le cadre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD. Neuf institutions des Nations Unies et douze ministères nationaux, organisations de la société civile et institutions universitaires sont impliqués, l'UNESCO assumant la responsabilité de l'examen des manuels scolaires utilisés dans les écoles secondaires et dans les institutions de formation des enseignants afin d'identifier les préjugés perpétuant l'inégalité entre les sexes et la violence envers les femmes. Un programme de formation sera également organisé à l'intention des enseignants afin de faire en sorte que l'atmosphère d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles et les classes, la langue, le matériel et les activités ne perpétuent pas la violence, particulièrement envers les femmes.

151. L'UNESCO travaille avec l'OIT à mettre l'éducation d'équivalence au centre de la formulation des politiques du secteur de l'éducation. Au Bangladesh, l'ampleur du secteur de l'éducation non formelle, la croissance très rapide du nombre de prestataires d'éducation privés à tous les niveaux et le nombre et la diversité de niveau des établissements d'enseignement formel ayant leur propre programme font qu'il est désormais urgent que l'éducation d'équivalence soit un nouveau domaine prioritaire majeur. L'OIT a collaboré avec l'UNESCO pour fournir au gouvernement les conseils techniques nécessaires. Il faudra longtemps encore pour que les changements introduits portent leurs fruits. L'éducation d'équivalence doit être bien établie pour normaliser les qualifications éducatives dans le pays.

152. L'UNESCO a travaillé avec l'OIT et l'UNICEF à la promotion d'une approche sectorielle pour la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'examen des politiques éducatives. Le pays compte deux ministères de l'Éducation, dont la collaboration sur des questions nationales importantes pourrait être grandement améliorée. Les trois institutions ont élaboré ensemble des projets de déclarations qui ont été soumis à un Comité d'examen des politiques éducatives nommé par le gouvernement, dans le but spécifique d'intégrer les politiques du secteur de l'éducation. Un rapport officiel du comité devrait être publié prochainement.

153. L'UNESCO est membre du Comité des Nations Unies sur le VIH et SIDA, auquel appartiennent également l'UNFPA, l'UNICEF et l'ONUSIDA. Au cours des deux dernières années, l'accent a été mis sur l'intégration de l'éducation au VIH et SIDA dans les programmes et les manuels de l'éducation non formelle. Le Bureau de l'éducation non formelle a été chef de file de cette initiative. Comme prévu, le VIH et SIDA a été intégré et les manuels et autres matériels déjà élaborés sont actuellement testés et seront utilisés pour former les enseignants/formateurs de l'ENF.

Bureau de l'UNESCO à Hanoi

154. L'UNESCO participe à l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action » et est un membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le Comité de mobilisation et d'allocation de ressources pour le Fonds du Plan unique et le Groupe de travail du contrôle et de l'évaluation. L'UNESCO préside également le Secrétariat des réunions de gestion de l'équipe de pays des Nations Unies.

155. L'UNESCO est co-responsable des Groupes de coordination du programme (GCP) sur l'éducation (conjointement avec le Ministère de l'éducation et de la formation) et sur le développement durable (conjointement avec la FAO) et est un membre actif des GCP sur le VIH, la gouvernance et l'égalité entre les sexes.

156. À l'heure actuelle, le GCP sur l'éducation finalise la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) qui orientera l'action des institutions et apportera des éléments en vue de l'élaboration du prochain Plan unique. L'UNESCO a plaidé pour une planification et une gestion reposant davantage sur des données factuelles dans le domaine de l'éducation, ainsi que pour une amélioration de la qualité grâce à l'adoption de démarches éducatives novatrices, inclusives et adaptées aux enfants et à l'élaboration de politiques et législations éducatives

efficaces visant à garantir le droit à une éducation de qualité, en particulier pour les populations rurales et défavorisées.

157. Une stratégie commune des Nations Unies pour le développement durable au Viet Nam, placée sous la direction du GCP sur le développement durable, est également en cours d'élaboration. L'UNESCO prêtera son concours à ce GCP principalement dans les domaines du patrimoine mondial, du patrimoine culturel immatériel et de la culture dans le développement. Grâce à sa participation au GCP sur le développement durable, le Bureau de l'UNESCO à Hanoi a appelé l'attention sur la pertinence de la culture et de la diversité culturelle dans le développement. Des efforts sont également déployés en vue de l'élaboration d'une stratégie culturelle globale visant à intégrer la culture dans d'autres domaines du développement et à jeter les bases d'un Cadre national pour les statistiques culturelles.

158. Pour que le secteur de l'éducation apporte une réponse efficace, l'UNICEF, l'UNFPA et l'UNESCO, avec le soutien du Secrétariat d'ONUSIDA, ont constitué un sous-groupe pour l'éducation au sein du GCP sur le VIH et ont aidé le Ministère de l'éducation et de la formation à renforcer son action grâce à un mécanisme de coordination interdépartemental formant la clé de voûte d'une stratégie d'éducation relative au VIH et au SIDA que le Ministère est en train d'élaborer et qui sera intégrée dans le plan national relatif au VIH et au SIDA pour 2011-2015.

159. À titre de contribution au GCP sur l'égalité entre les sexes, l'UNESCO a réalisé une étude sur l'impact des migrations sur la culture et les relations entre les sexes au sein des minorités ethniques. L'étude a apporté des éléments utiles à l'analyse conjointe concernant le pays, ainsi qu'à la contribution des Nations Unies à la Stratégie de développement socioéconomique et au Plan de développement socioéconomique. Le Programme conjoint en faveur de l'égalité entre les sexes qui a récemment été mis au point fournira une assistance technique stratégique, coordonnée et multisectorielle afin de renforcer les capacités des responsables nationaux et provinciaux et faire en sorte qu'ils puissent mieux faire appliquer les deux nouvelles lois relatives à l'égalité entre les sexes et aux violences familiales. En tant que l'une des 12 institutions participantes, l'UNESCO soutient le Ministère de l'éducation et de la formation et le Ministère de l'information et de la communication dans la mise en œuvre de ces deux lois.

Bureau de l'UNESCO à Islamabad

160. Au Pakistan, le Programme conjoint « Unis dans l'action », qui est le plus important des huit projets pilotes axés sur l'unité d'action des Nations Unies, se compose de cinq programmes conjoints : (a) agriculture, développement rural et réduction de la pauvreté, (b) éducation, (c) santé et population, (d) environnement et (e) gestion des risques de catastrophes. Les quatre thèmes transversaux sont l'égalité entre les sexes, les droits de l'homme, la participation de la société civile et les réfugiés. Ces programmes conjoints servent de base à la mobilisation des ressources en faveur du Fonds unique ou d'activités parallèles contribuant aux produits communs élaborés dans le cadre de l'Unité d'action des Nations Unies.

161. Le Programme conjoint « Unis dans l'action » est encore en chantier et s'efforce d'atteindre les meilleures modalités pratiques de mise en œuvre, visant notamment à concilier les mandats forts dont sont investies les institutions, le niveau d'engagement du gouvernement et l'engagement encore limité des donateurs, ainsi que leurs préoccupations quant à l'efficacité des structures régissant le programme « Unis dans l'action ». Les institutions sont également confrontées à des problèmes liés à l'accroissement de leur charge de travail administratif. Pour les institutions de taille plus réduite, la concentration géographique est un autre problème, compte tenu de leur représentation limitée hors de la capitale fédérale – problème que l'UNESCO résout en poursuivant sa coopération déjà étroite avec les autorités fédérales et provinciales et les autres partenaires concernés.

162. Malgré les problèmes, on compte de nombreux exemples d'engagement fort de la part de toutes les institutions en faveur de l'Unité d'action des Nations Unies. L'UNESCO a joué un rôle

moteur dans l'élaboration du Programme conjoint sur l'éducation, articulé autour des priorités suivantes : (a) l'enseignement préélémentaire et élémentaire, (b) l'alphabétisation des adultes et l'éducation de base non formelle, (c) le renforcement de la gouvernance de l'éducation et (d) l'enseignement secondaire, l'accent étant mis sur l'enseignement technique et professionnel. L'UNESCO copréside, avec le ministère de l'Éducation et l'UNICEF, divers organismes, dont le Comité de pilotage du Programme conjoint (composé de représentants des Nations Unies et des pouvoirs publics au niveau fédéral et provincial), qui assure une orientation stratégique pour l'ensemble du Programme conjoint « Unis dans l'action » et pour les équipes spéciales réunissant les Nations Unies et les pouvoirs publics en vue de superviser la mise en œuvre des quatre composantes du programme conjoint, tout en recherchant des synergies entre les différents partenaires. À la mi-2009, le Programme conjoint pour l'éducation a été présenté aux donateurs et un total de 4,2 millions de dollars EU a été mobilisé par l'intermédiaire du Fonds du programme « Unis dans l'action », dont 1,4 million de dollars ont été affectés à l'UNESCO pour la mise en œuvre de diverses composantes de ce programme.

163. En matière de santé et de population, la contribution de l'UNESCO s'aligne sur la nouvelle Politique nationale d'éducation, qui prévoit notamment la sensibilisation des responsables de l'élaboration des politiques au programme de santé scolaire, la conception de matériel de plaidoyer destiné à être intégré dans les programmes scolaires et l'amélioration des capacités du secteur éducatif en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi des réformes et actions nationales dans divers sous-secteurs, dont l'éducation à la prévention du VIH et SIDA. L'UNESCO a également apporté une assistance technique à l'organisation chargée du recensement de la population du Pakistan afin d'améliorer la précision et la fiabilité des données relatives à l'éducation de base et à l'alphabétisation et à élargir le champ de l'analyse des données.

164. Dans le cadre du programme des Nations Unies pour la parité entre les sexes, l'UNESCO a été chargée de la mise en œuvre de la composante relevant de l'éducation et relative à l'alphabétisation des jeunes, pour un montant de 1,4 million de dollars EU (fourni par le gouvernement de l'Espagne) depuis octobre 2009.

165. Au titre du programme conjoint sur l'agriculture, le développement rural et la réduction de la pauvreté, destiné à renforcer les priorités de développement du gouvernement exprimées dans le DSRP et dans le Cadre de développement à mi-parcours, l'UNESCO, grâce à sa culture du développement et de la réduction de la pauvreté, a assuré la promotion d'industries culturelles et artisanales, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes en zone rurale.

166. Le programme de gestion des risques mis en œuvre dans le cadre de l'Unité d'action des Nations Unies répond au Cadre national de gestion des risques de catastrophes mis en place par le gouvernement. Les principales interventions de l'UNESCO portent notamment sur le plaidoyer visant à intégrer la réduction des risques de catastrophes dans l'éducation et la formation, sur le renforcement/la création de systèmes d'alerte précoce et sur le soutien à l'élaboration d'un programme de sécurité des écoles. Les capacités du département de météorologie sont substantiellement renforcées en matière d'alerte précoce en cas de tsunamis. Les normes de compétence et les programmes de formation en charpente sont en cours d'examen par les pairs et des normes de compétence en maçonnerie sont en cours d'élaboration afin de produire une main-d'œuvre mieux qualifiée en vue de la construction de bâtiments résistant aux tremblements de terre.

167. Dans le cadre du programme « Unis dans l'action », une Stratégie nationale de développement durable a été formulée pour servir de document de référence orientant les actions menées au titre de l'Unité d'action des Nations Unies. Les principales interventions de l'UNESCO sont notamment consacrées au renforcement des capacités des institutions publiques et à un programme de sensibilisation à l'environnement à l'intention des médias et des écoles. Les journalistes ont acquis, grâce à une formation, une meilleure compréhension des questions liées à l'environnement et au changement climatique. De même, le rôle des professionnels des médias qui ont contribué par leur travail à la cause de l'environnement a été reconnu par l'attribution du

prix « Green Journalists Awards » au cours d'une cérémonie à laquelle participait le Premier ministre.

168. En 2009, au Pakistan, le problème essentiel a été la situation en matière de sécurité (phases III et IV), qui a également eu une incidence sur les opérations du programme de pays des Nations Unies, tout d'abord en retardant la finalisation de certains programmes conjoints, puis en dirigeant l'attention des donateurs vers des besoins humanitaires urgents. Le fait que douze victimes aient été déplorées durant l'année 2009 parmi le personnel des Nations Unies, à la suite notamment de l'explosion d'une bombe au bureau du Programme alimentaire mondial à Islamabad en octobre, a poussé les Nations Unies à procéder à une évaluation critique de ses actions au Pakistan, afin de définir des mécanismes de prestation aussi sûrs que possible pour être en mesure de poursuivre efficacement ses programmes humanitaires et de développement, qui permettent de sauver des vies.

Bureau de l'UNESCO à Jakarta

169. Le Bureau de l'UNESCO à Jakarta assure la double fonction de bureau multipays et de bureau régional pour la science. Au cours de l'exercice biennal, il a mis en œuvre une stratégie visant à maximiser - en termes d'efficacité, d'impact et de visibilité - l'exécution du programme dans les pays relevant du bureau multipays ainsi que dans la région (ASPAC). Les quatre éléments centraux de cette stratégie sont :

- L'élaboration de programmes cohérents et répondant à une demande axés sur les pays (UCPD), qui précisent le rôle joué par l'UNESCO dans le Plan de développement national et le Programme conjoint des Nations Unies (PNUAD). Un UCPD novateur a été mis au point pour l'Indonésie en octobre 2007, et l'élaboration d'UCPD pour le Timor-Leste et les Philippines a été lancée en 2008/2009. L'UCPD de l'Indonésie a été actualisé en 2009. La force de ces UCPD réside dans le fait qu'ils ont été élaborés dans le cadre de consultations ayant fait intervenir tous les ministères d'exécution et organismes publics concernés, et qu'ils s'appuient donc entièrement sur la demande. Les UCPD ont clairement renforcé la coopération avec les commissions nationales grâce au processus consultatif adopté. Ils ont aussi permis à l'Organisation de mieux se positionner dans les débats engagés au sein du système des Nations Unies sur les initiatives de programmation conjointe.
- L'adoption d'une stratégie scientifique régionale visant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme scientifique ciblé et cohérent pour faire face aux problèmes et défis prioritaires dans la région Asie et Pacifique. Le Plan stratégique correspondant a défini 4 programmes phares, qui sont solidement rattachés au domaine des sciences naturelles mais requièrent une coopération intersectorielle si l'on veut qu'ils aient un maximum d'incidence et de retombées positives. Ces programmes phares sont : (i) le programme BREES (Réserves de biosphère au service de la sécurité environnementale et économique), programme sur le changement climatique et la réduction de la pauvreté ; (ii) le programme SWITCH Asie (Gestion durable de l'eau pour la santé des villes de demain en Asie) ; (iii) le programme COMPETENCE (Programme complet de renforcement de l'enseignement de la technologie, des sciences de l'ingénieur et des sciences en Asie) ; et (iv) le programme « Favorisation de communautés plus sûres et résistantes », programme sur l'éducation relative aux catastrophes naturelles et au changement climatique. En 2008 il a été convenu de nouvelles modalités de coopération avec le Ministère japonais de l'éducation, qui appuie la mise en place d'un programme scientifique régional pour l'Asie et le Pacifique coordonné par le Bureau. L'objectif est d'étendre ce programme du JFIT pour en faire un programme régional sur « La science et la technologie au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique ».

- L'établissement de partenariats solides dans la région – tant au niveau national (avec les gouvernements, les commissions nationales, les parties prenantes, les ONG et les donateurs) que régional (avec la SEAMEO, l'ASEAN, le CIUS, l'AIT, la BAD, les réseaux d'universités, les centres de catégorie 2, etc.). Le renforcement de la coopération avec les commissions nationales fait l'objet d'une attention particulière et, par exemple, a abouti aux Philippines, où l'UNESCO est une institution non résidente, à la participation du Secrétaire général de la NATCOM à l'équipe de pays des Nations Unies, en qualité d'observateur.
- L'amélioration de l'efficacité du programme, qui est essentielle compte tenu des ressources limitées disponibles au titre du Programme ordinaire. Il s'agit de modifier progressivement le portefeuille de projets – qui comporte actuellement un grand nombre d'activités de faible envergure, souvent isolées et ponctuelles – pour recentrer le programme et en faire un ensemble cohérent d'initiatives à plus vaste échelle (régionale et nationale). On citera l'exemple des programmes phares régionaux dans le domaine des sciences énumérés plus haut. De même, au niveau national, les UCPD (et les PNUAD) orienteront la mise en place d'initiatives extrabudgétaires de plus grande ampleur. De telles initiatives offrent des occasions de collaborer avec des partenaires, notamment avec d'autres organismes des Nations Unies.

170. L'un des faits nouveaux importants concerne également la création d'une équipe de directeurs régionaux des Nations Unies pour la région Asie-Pacifique, désormais désignée GNUM Asie-Pacifique. Les directeurs des bureaux de Jakarta et de Bangkok en font tous deux partie.

171. Les cinq pays couverts par le Bureau sont très différents à plusieurs égards : superficie, population, développement socioéconomique, état d'avancement des OMD et étendue de la coopération avec le système des Nations Unies. Le bureau de Jakarta a pris une large part au déploiement du PNUAD au Timor-Leste (2008), aux Philippines (qui a débuté en 2008, mais a finalement été reporté à 2010 en vue d'un alignement sur le Plan de développement national) et en Indonésie (2009). En Indonésie, l'équipe de pays a décidé d'élaborer des programmes conjoints des Nations Unies pour trois régions (Aceh/Nias, Nusa Tenggara Timur et Papouasie). Au Timor-Leste, le système des Nations Unies a établi un nouveau PNUAD (2009-2013), qui a été formulé grâce à des séances de consultation régulières avec le gouvernement. Le nouveau PNUAD a été signé à la fin de 2008 et est devenu opérationnel en janvier 2009. Le statut d'« observateur » du Secrétaire général de la Commission nationale auprès de l'équipe de pays des Nations Unies aux Philippines a amélioré la communication et l'échange d'informations. Il n'a néanmoins toujours pas permis de faire évoluer les attitudes dans l'équipe de pays, l'UNESCO ayant eu des difficultés à participer et à assumer son rôle dès que des possibilités de financement s'offraient (par exemple le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD).

172. Brunéi Darussalam : Le système des Nations Unies n'est pas présent au Brunéi Darussalam et aucun programme permanent des Nations Unies n'a été mis en place dans le pays. Cela s'explique par la solide situation économique du pays, qui repose entièrement sur les recettes pétrolières. Le pays est déterminé à élargir sa base économique en développant des secteurs autres que celui du pétrole, fondement actuel de son économie. Il va de soi que cela nécessitera l'établissement d'une base scientifique et technologique solide, mais les dépenses publiques qui sont actuellement consacrées à ces domaines se situent encore bien en deçà de l'objectif fixé par l'OCDE, à savoir 3 % du PIB (elles représentent aujourd'hui 0,053 % environ). C'est pourquoi l'UNESCO continuera de conseiller le Ministère du développement pour l'élaboration d'une solide politique scientifique et technologique. Sans une planification et un renforcement des capacités systématiques, le Brunéi Darussalam manquera considérablement des ressources humaines nécessaires à la diversification de son économie. Le Brunéi, qui n'a accédé à l'indépendance qu'en 1984, poursuit encore l'élaboration de politiques nationales dans divers secteurs. L'UNESCO pourrait assister le pays dans ce domaine. À ce jour, l'Organisation a aidé le Brunéi à formuler des politiques concernant la biodiversité à Bornéo, la science et la technologie, et le patrimoine culturel.

173. Indonésie : Dans l'ensemble, l'UNESCO a pris une part active aux discussions sur la réforme du système des Nations Unies ainsi qu'à la formulation des priorités de l'initiative « Unis dans l'action ». L'UNESCO a approuvé « l'Engagement de Jakarta », une feuille de route visant à harmoniser l'aide internationale en Indonésie. Ce document, élaboré à l'initiative du Gouvernement indonésien en concertation avec les partenaires de développement en Indonésie, fait suite à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra.

174. L'UNESCO a participé en amont à l'équipe de pays des Nations Unies, contribuant ainsi aux nouvelles approches adoptées par le système des Nations Unies dans ce pays. Le Bureau de l'UNESCO à Jakarta a pris plusieurs initiatives pour mener des activités conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies. À titre d'exemple, le projet intitulé « Création de communautés d'apprentissage pour les enfants », mis en œuvre en collaboration avec l'UNICEF et avec l'appui de NZAID (budget de 8,6 millions de dollars des États-Unis), connaît un franc succès. Une nouvelle proposition a récemment été soumise par l'UNICEF et l'UNESCO en vue d'étendre ce projet à Aceh et à Nias (budget de 5 millions de dollars). Le Bureau a proposé la création de deux nouveaux groupes de travail au sein du système des Nations Unies, un sur l'éducation, l'autre sur le changement climatique. Une autre initiative du Bureau concerne la création d'un sous-groupe de travail sur « l'éducation relative au VIH et au SIDA » dans le cadre du Groupe de travail du Secteur de l'éducation, qui rassemble tous les partenaires de développement dans le domaine de l'éducation.

175. L'équipe de pays des Nations Unies se prépare au déploiement du nouveau PNUAD, qui devrait être finalisé au début de 2010. L'un des 5 domaines thématiques (résultats) du nouveau PNUAD est le changement climatique, pour lequel l'UNESCO assure la coordination. Compte tenu de la superficie de l'Indonésie, du grand nombre d'îles (environ 17 500), des écarts observés au niveau du développement socioéconomique et de l'état d'avancement des OMD dans différentes parties du pays, l'équipe de pays, en concertation avec le gouvernement, a défini trois zones prioritaires nécessitant une collaboration des organismes des Nations Unies. Ces trois zones sont le territoire de Papouasie, la province orientale de Nusa Tenggara (NTT) et la province d'Aceh.

176. *Tanah Papua* (Territoire de Papouasie) regroupe deux des provinces les plus riches en ressources d'Indonésie : la province de Papouasie et la province de Papouasie occidentale. La partie indonésienne de la Papouasie abrite d'abondantes ressources minérales et minières (les ressources en cuivre notamment sont estimées à 2 milliards de tonnes) ainsi que d'importantes réserves de gaz naturel. Elle abrite également d'autres gisements importants et potentiels de ressources minérales et minières : or, argent, platine, fer, charbon, nickel, marbre et grès.

177. Malgré la richesse de ses ressources, cette région reste une des plus pauvres d'Indonésie. Tanah Papua a obtenu une autonomie spéciale en Indonésie et les efforts déployés par les autorités locales en vue d'un développement axé sur la population créent des perspectives sans précédent pour qu'à l'avenir, les populations pauvres bénéficient du développement. Ces efforts sont néanmoins freinés par l'insuffisance des capacités locales, qu'il faut renforcer. De nombreuses évaluations ont souligné que le manque de capacités constituait probablement le plus grand défi à relever pour accélérer le développement dans la région. Afin de faire face à ces difficultés, le système des Nations Unies en Indonésie a élaboré le Cadre de programme conjoint des Nations Unies pour Tanah Papua. Celui-ci vise à renforcer la capacité des partenaires locaux d'atteindre les objectifs de développement fixés au niveau local, tels qu'énoncés dans les plans de développement à long et moyen terme, et prend en considération les stratégies mises en avant par le Gouverneur de Papouasie aux fins de collaboration avec les organismes internationaux de développement. Ce cadre de programme conjoint sera axé sur les principaux thèmes et secteurs ci-après pour une coopération à long terme : (i) Réduction de la pauvreté, (ii) Santé, (iii) VIH et SIDA, (iv) Éducation, (v) Gouvernance démocratique, (vi) Durabilité de l'environnement, (vii) Réduction des risques de catastrophe et Édification de la paix.

178. Le Bureau de l'UNESCO à Jakarta a participé à plusieurs missions conjointes et contribué à l'élaboration du Cadre de programme conjoint des Nations Unies, en particulier la partie relative à

l'éducation et à la durabilité de l'environnement. Le projet éducatif « Création de communautés d'apprentissage pour les enfants », une initiative conjointe entre l'UNESCO, l'UNICEF et le Gouvernement indonésien, a également démarré à Tanah Papua.

179. *La Province orientale de Nusa Tenggara Timur (NTT)* est une des provinces les plus pauvres d'Indonésie, avec une incidence de la pauvreté de 27,9 %, contre 16 % au niveau national. La partie occidentale de l'île de Timor, où les moyens de subsistance dépendent très largement de l'agriculture, est particulièrement touchée (80 %) : un climat instable et des phénomènes climatiques extrêmes provoquent régulièrement la perte des récoltes et exposent de nombreuses personnes à l'insécurité alimentaire. Cette situation est particulièrement inquiétante car, en raison du changement climatique, la fréquence et l'impact du phénomène El Niño se sont accrus, ce qui rend les populations pauvres encore plus vulnérables. Par le passé, les épisodes d'El Niño survenaient tous les 3 à 7 ans mais, ces dix dernières années, on a observé des cycles de 2 à 4 ans entraînant une augmentation de la fréquence des sécheresses et des pluies imprévisibles. Pour pallier cette situation, il faut adopter, dans la province orientale de Nusa Tenggara, une approche intégrée du développement rural qui allie (i) la nécessité de mieux s'adapter pour surmonter les causes profondes de l'insécurité alimentaire et (ii) la création de sources de revenus nouvelles et de substitution, notamment grâce au potentiel offert par les marchés du carbone.

180. L'équipe de pays des Nations Unies a choisi le district de Belu comme premier site pour la mise en place du programme conjoint des Nations Unies, car il s'agit d'un des districts les plus défavorisés de la province. Le plan stratégique du district de *Belu* pour 2004-2008 indique que près de 75 % des ménages qui y sont installés vivent sous le seuil de pauvreté. La situation se caractérise également par un fort taux de mortalité infantile, la malnutrition des enfants, de mauvaises conditions sanitaires et un taux élevé d'abandon scolaire. Le Programme conjoint abordera les six domaines ci-après qui contribuent aux volets du PNUAD correspondants : (i) plus grande fréquentation scolaire au niveau de l'enseignement primaire ; (ii) amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans ainsi que des femmes enceintes ou qui allaitent ; (iii) baisse de la morbidité et de la mortalité maternelles ; (iv) réduction de la pauvreté et développement économique ; v) efficacité, responsabilité, transparence et participation à la gouvernance accrues ; et (vi) intégration durable et édification de la paix pour les anciens réfugiés et les communautés d'accueil. Dans le cadre du Programme conjoint des Nations Unies à Belu, l'UNESCO collabore avec l'UNICEF pour apporter de l'aide dans le domaine de l'éducation, y compris par l'intermédiaire du projet « Création de communautés d'apprentissage pour les enfants ».

181. L'UNESCO, en partenariat avec le PNUD et les VNU, a mis en place un projet d'adaptation au changement climatique pour faire face à la désertification croissante dans la région. La proposition de projet, intitulée « *Promouvoir une agriculture pouvant s'adapter au climat ainsi que la gestion des ressources naturelles pour améliorer l'état nutritionnel et créer davantage de revenus à partir de ressources disponibles et nouvelles* », a été soumise à l'Agence espagnole de coopération internationale (AECI). Ce projet vise à atténuer les effets de la désertification et à améliorer la qualité de l'environnement pour un meilleur mode de vie.

182. *Province d'Aceh*. Quatre ans après la catastrophe provoquée par le tsunami de décembre 2004, qui a causé la mort de près de 167 000 personnes dans cette province occidentale de l'Indonésie, la phase de relèvement et de réhabilitation approche de sa fin, et les autorités ainsi que les organismes d'aide cherchent des moyens de consolider une paix fragile. La paix a été instaurée en août 2005 avec la signature d'un mémorandum d'accord entre le gouvernement et le Gerakan Aceh Merdeka (GAM), le mouvement indépendantiste pour un Aceh libre, qui a mis un terme à trente années de conflit. Début 2007, la première élection au suffrage direct du gouverneur de la province a permis à un ancien chef de l'opposition au Gouvernement indonésien d'accéder aux plus hautes fonctions de la province.

183. L'organisme de réhabilitation et de reconstruction (BRR) pour Aceh-Nias, établi en 2005 afin de gérer toutes les aides publiques et internationales pour la reconstruction des régions d'Aceh et

de Nias, est parvenu au terme de son mandat en avril 2009. Après la dissolution du BRR, le renforcement des capacités, la formation, l'éducation, la santé et la fourniture de moyens de subsistance sont les prochaines priorités s'agissant en particulier des anciens combattants du mouvement pour un Aceh libre et des communautés auxquelles ils appartiennent. Les activités des Nations Unies à Aceh sont pour la plupart coordonnées par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour le relèvement à Aceh et Nias, dont la mission est d'assister le système des Nations Unies dans la mise en œuvre de son programme de relèvement et de développement pour Aceh et Nias.

184. Malaisie : La présence et les programmes des Nations Unies sont limités en Malaisie en raison de son statut de pays en transition.

185. Philippines : L'UNESCO a été pratiquement absente de la programmation conjointe des Nations Unies aux Philippines, en partie du fait de son statut d'institution non résidente, mais aussi en raison de la réticence de l'équipe de pays des Nations Unies et du précédent CR. En 2008, l'équipe de pays des Nations Unies a présenté avec succès des propositions répondant aux différents appels lancés dans le cadre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD. Pour plusieurs de ces demandes, le Bureau de l'UNESCO à Jakarta a fourni des informations, formulé des suggestions et demandé à être intégré dans les équipes de projet, jusqu'à présent sans succès. En vue d'améliorer la communication avec l'équipe de pays, deux mesures ont été prises en 2008 : i) le bureau a négocié la participation du Secrétaire général de la commission nationale à la réunion de l'équipe de pays, et ii) un consultant de l'UNESCO a été chargé de donner suite aux initiatives conjointes des Nations Unies et de travailler sur l'UCPD. Il faut espérer que ces initiatives amélioreront la situation relative à la participation de l'UNESCO aux initiatives conjointes des Nations Unies menées dans le cadre de la préparation du prochain PNUAD (2010).

186. L'équipe de pays des Nations Unies a commencé les préparatifs liés à l'élaboration d'un nouveau PNUAD en 2008, mais a été prié par le Gouvernement philippin de reporter ses travaux afin d'en garantir l'adéquation avec le prochain Plan de développement à moyen terme des Philippines (2011-2017). L'équipe de pays des Nations Unies a donc décidé de repousser la mise au point du PNUAD à 2010 et de travailler plutôt à la prolongation sur deux années des documents de programmation par pays respectifs de ces organismes. Ce nouveau calendrier permettra d'harmoniser la programmation par pays des Nations Unies avec le cycle de programmation du gouvernement national et celui de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement (BAD). En 2009, l'UNESCO a mis au point l'UCPD pour les Philippines et une stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS). Ces outils de planification apporteront des contributions utiles en vue des discussions à venir sur le PNUAD.

187. Le conflit à Mindanao a continué de requérir l'attention de l'équipe de pays des Nations Unies aux Philippines. Les conditions de sécurité, les éventuelles interventions des Nations Unies (à savoir l'aide humanitaire et au développement), ainsi que les exigences et besoins prioritaires pour l'avenir proche ont fait l'objet de discussions. L'UNESCO a participé à cette réunion et fait part de sa volonté d'appuyer des interventions dans les domaines de l'éducation et de la communication.

188. Timor-Leste : L'UNESCO a participé pleinement à l'élaboration récente du PNUAD pour le Timor-Leste (2009-2013). Outre l'éducation, le PNUAD fait précisément référence à la mission de l'UNESCO dans les domaines de la science, de la culture, de la communication et de l'information. Le Plan définit un certain nombre d'objectifs particuliers pour lesquels l'Organisation a un rôle à jouer, essentiellement en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Le budget total pour la mise en œuvre du PNUAD s'élève à environ 90 millions de dollars des États-Unis. Ce montant doit être en grande partie recueilli au moyen d'initiatives extrabudgétaires. Le Directeur du Bureau de Jakarta a étudié avec le Coordonnateur résident une stratégie de mobilisation des ressources. Parallèlement au processus du PNUAD, le Bureau de Jakarta et l'unité de mise en œuvre du programme à Dili ont également élaboré le Document UNESCO de programmation par pays du Timor-Leste (TL-UCPD) et un document relatif à l'UNESS. Plusieurs notes de synthèse

relatives à des projets ont été établies et seront examinées de manière approfondie avec les ministères concernés et les partenaires de développement, tandis que plusieurs propositions ont été préparées et sont actuellement en attente d'un soutien financier (création d'un musée national, enseignement des sciences, développement des médias, mise en valeur des parcs nationaux, et d'autres).

189. Le renforcement des capacités dans tous les secteurs et à tous les niveaux reste un défi majeur pour le pays. Le budget accordé au Timor-Leste au titre du programme étant limité, l'UNESCO a donc fait de la participation de responsables timorais aux manifestations de l'Organisation une priorité, en apportant son soutien financier. Cela a permis de faire mieux connaître la mission et les programmes de l'UNESCO et a contribué à améliorer les compétences techniques des participants. L'Organisation a également apporté son appui à la mise au point d'un système d'information sur la gestion de l'éducation pour le secteur concerné.

Bureau de l'UNESCO à Kaboul

190. L'Afghanistan, l'un des pays en situation de post-conflit où les défis sont les plus évidents, travaille à la reconstruction et à l'édification d'une nation pacifique, démocratique et durable. Les OMD relatifs à l'Afghanistan (2005-2020), le Pacte pour l'Afghanistan (2006-2011) et la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan (2008-2013) ont défini un cadre solide dans lequel les efforts gouvernementaux et les interventions de la communauté internationale ont été planifiés et mis en œuvre de manière ciblée.

191. Le PNUAD (2010-2013) a été élaboré en 2009 pour réaliser les objectifs nationaux fixés par les documents précités. Les trois priorités stratégiques définies dans le PNUAD sont les suivantes : (i) gouvernance, paix et stabilité, (ii) moyens de subsistance durables (agriculture), sécurité alimentaire et création de revenus) et (iii) services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement). Le Bureau de Kaboul joue un rôle important dans l'exécution du PNUAD en coprésidant ce troisième domaine prioritaire (services sociaux de base : santé, éducation, eau et assainissement) avec l'UNICEF et l'OMS. Les contacts avec le système des Nations Unies en Afghanistan sont bien établis et maintenus dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD, de la participation hebdomadaire aux réunions de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité ainsi que de consultations thématiques avec les institutions concernées de l'ONU.

192. L'initiative « Unis dans l'action » de l'ONU n'est pas encore explicitement appliquée en Afghanistan. Néanmoins, la place faite aux programmes conjoints donne clairement aux institutions des Nations Unies la mission et la possibilité de « concevoir, exécuter, suivre et évaluer ensemble ». Le Bureau de Kaboul est chef de file du programme conjoint sur l'alphabétisation et membre actif du programme conjoint sur la jeunesse ainsi que de l'Initiative mondiale pour la santé à l'école, et copréside le sous-groupe pour le plaidoyer et la communication de l'équipe conjointe des Nations Unies sur le VIH/SIDA.

193. Assez fréquemment, le travail réalisé en amont grâce aux fonds initiaux affectés au Bureau au titre du budget ordinaire a permis d'accéder à des ressources extrabudgétaires plus importantes pour des interventions massives en aval. Ainsi, le projet d'ED relatif à la « Mise en œuvre du plan d'action national pour l'Initiative LIFE en Afghanistan » (100 000 dollars des États-Unis) a débouché sur la première phase du programme « Renforcement de l'alphabétisation en Afghanistan », lancée en 2008 avec le soutien financier du gouvernement du Japon (15 millions de dollars des États-Unis pour 2008-2011) en vue de répondre aux besoins en matière d'alphabétisation de 300 000 ruraux de neuf provinces. La deuxième phase de ce programme doit être approuvée début 2010. De même, le projet pour la « Mise en œuvre effective de la Convention du patrimoine mondial » mené par CLT (100 000 dollars des États-Unis) a permis d'obtenir un financement extrabudgétaire du Japon pour le projet UNESCO-UNMAS de « Soutien au programme de lutte antimines à Bamiyan » (409 000 dollars des États-Unis pour un an).

194. Enfin, grâce aux forces interdisciplinaires de l'UNESCO, deux activités menées par ED et SHS, « Promotion de l'égalité entre les sexes, de l'accès des filles à l'éducation et de leur maintien dans le système éducatif en Afghanistan » et « Renforcement des capacités en matières d'études sur le genre en Afghanistan » ont été intégrées en un seul programme au niveau national afin de soutenir les efforts du pays en vue de promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes.

Bureau de l'UNESCO à Katmandou

195. Alors que la culture et le développement sont notoirement absents du PNUAD en dépit du travail de plaidoyer réalisé par le Bureau, le changement climatique y est abordé, quoique le PNUAD soit principalement axé sur les séquelles immédiates de la guerre civile, les questions liées aux droits humains et l'intégration convenable des femmes, des minorités, etc., au processus d'élaboration de la constitution. Ces circonstances ont déterminé le principal support de programmation conjointe à disposition de la famille des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal (UNPFN). Compte tenu de la nature de ce programme, l'UNESCO a été globalement exclue de cette plate-forme d'action largement tournée vers la guerre, même si elle a financé la formation de femmes journalistes fin 2009.

196. La collaboration du programme de l'UNESCO avec la famille de l'ONU s'est limitée pour l'essentiel à une coopération sur de petits projets avec le HCDH (Journée mondiale de la liberté de la presse, formation de journalistes) et l'UNFPA (formation de journalistes, fourniture de matériel pédagogique sur les femmes aux centres de ressources locaux). L'apport de fonds du BPTI en 2009 a permis une collaboration plus solide avec la famille de l'ONU dans le domaine du VIH/SIDA, malheureusement menacée par le retrait de l'aide du Secteur de l'éducation pour l'exercice biennal 2010-2011. Le manque de personnel professionnel international au Bureau de l'UNESCO, sa réputation passée d'irrégularité dans l'exécution du programme, la dispersion de son rare personnel dans nombre de petites activités du Programme ordinaire de l'UNESCO, n'en font pas un partenaire apte à une collaboration à plus grande échelle.

197. L'évolution d'un régime faible centralisé à une structure d'État fédérale a accru les perspectives de coopération avec la famille de l'ONU. Le Bureau a mis sur pied un programme pour alimenter le débat sur le fédéralisme dans l'éducation et la culture. Un soutien financier a été proposé par le CR à la suite d'un colloque national de l'UNESCO sur l'éducation et le fédéralisme organisé en novembre 2009 afin de faire avancer cette initiative.

Bureau de l'UNESCO à New Delhi

198. Inde : la participation à l'équipe de pays des Nations Unies s'est opérée essentiellement en établissant des liens entre les activités du Programme ordinaire et le réseau d'experts de l'UNESCO, d'une part, et le Programme conjoint des Nations Unies de gestion du savoir pour l'échange de solutions, d'autre part, notamment à travers des projets sur l'éducation et les TIC au service du développement (conduits et hébergés par l'UNESCO) et des projets sur la décentralisation, l'environnement, l'atténuation des catastrophes naturelles, la gouvernance et la réduction de la pauvreté.

199. En 2009, des institutions de l'ONU en Inde ont apporté leur concours au suivi de plans et programmes nationaux. L'examen à mi-parcours du 11^e plan quinquennal national a bénéficié du soutien de l'ONU (PNUD pour le bilan de la société civile, UNFPA, UNICEF et UNIFEM pour l'examen des questions relatives aux femmes et à la santé, et UNESCO et UNICEF pour l'éducation). Ces travaux, ainsi que d'autres, ont alimenté l'examen à mi-parcours du 11^e plan quinquennal (2007-2012).

200. Le Secteur de l'éducation a pris une part active aux groupes thématiques du PNUAD, en particulier dans le domaine de l'éducation et du VIH/SIDA. L'UNESCO est co-présidente du groupe de travail technique sur l'éducation du PNUAD (l'autre co-présidente étant l'UNICEF). Toutes les activités figurant sur le plan de travail 2009-2010 du PNUAD et du Secteur de l'éducation sont des

initiatives conjointes, et le plan lui-même a pour fondement l'aide de l'ONU au gouvernement en matière de plaidoyer et d'application de la loi récemment promulguée sur le droit à une éducation gratuite et obligatoire (Right to Free and Compulsory Education Act).

201. L'UNESCO s'est associée au PNUD, à l'UNFPA, à l'UNICEF, au PAM, à l'UNIFEM et à l'ONUSIDA pour fournir un soutien commun à la réalisation du recensement national des personnes vivant sous le seuil de pauvreté qui doit être entrepris par le gouvernement de l'Inde. A la demande du Ministère du développement rural et du Panchayati Raj, le Coordonnateur résident des Nations Unies, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies, a convenu du principe que l'ONU en Inde apporte son concours technique à ce recensement.

202. Le NDL/CLT participe activement au groupe urbain du Cluster de gouvernance dans l'optique d'intégrer une approche patrimoniale/centrique du développement urbain, concernant en particulier le Rajasthan et le Madhya Pradesh, deux des sept États prioritaires du PNUAD.

203. Au titre du résultat 4.0 du PNUAD relatif à la gestion du risque de catastrophe, le NDL a pu incorporer à la matrice de résultats des stratégies à dominante scientifique. Deux activités ont été menées en ce sens : la réalisation, en coopération avec CLT, d'un manuel de terrain sur la réparation et la rénovation des édifices historiques à l'intention des spécialistes des techniques parasismiques, publié en 2008, et celle d'une mallette pédagogique sur la gestion du risque de catastrophe destinée aux communautés néo-alphabétisées, ciblant les groupes autochtones et tribaux de six États à haut risque sismique, conformément aux plans d'action de la Mission nationale d'alphabétisation.

204. L'UNESCO œuvre également avec d'autres institutions des Nations Unies à la réalisation du résultat 1.7 du PNUAD concernant la durabilité de la disponibilité de l'eau douce, sa gestion, sa conservation et sa distribution équitable, et du résultat 4.0 concernant le renforcement des moyens de se préparer aux catastrophes et aux changements environnementaux, qu'ils soient soudains ou lents à se manifester, d'y faire face, de s'y adapter et de s'en relever, d'ici 2012. Au nombre des activités menées à ces deux titres figurent : (i) la préparation du Rapport de l'Inde sur la mise en valeur des ressources en eau et l'élaboration d'un cadre méthodologique commun pour l'établissement d'un indicateur de mise en valeur des ressources en eau, avec le concours financier de l'UNICEF ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs-clefs à tous les niveaux en vue de la planification, de la gestion et de la surveillance des ressources en eau et des services d'alimentation en eau et d'assainissement, une attention spéciale étant portée à la coordination intersectorielle, la durabilité et l'inclusion sociale ; (iii) la réalisation d'une étude sur le point de vue de la jeunesse indienne sur le changement climatique dans deux États du PNUAD : Uttar Pradesh (UP) et Madhya Pradesh (MP), et (iv) la signature d'un mémorandum d'accord avec l'Université de Columbia et le Community Initiatives Promotion Trust Fund sur l'ouverture d'un forum indien de l'eau offrant une plate-forme de coopération avec le secteur corporatif afin de promouvoir les pratiques de gestion durable des ressources en eau douce.

205. Bhoutan : le Bureau participe à quatre des cinq groupes thématiques du PNUAD : réduction de la pauvreté (CLT/SC) ; éducation (ED) ; bonne gouvernance (développement des médias – CI) ; environnement et gestion des catastrophes (SC et CLT). En juin 2009, l'UNESCO a signé, avec 13 autres agences, un mémorandum d'accord pour la création d'un fonds national de l'ONU au Bhoutan, qui permettrait à l'Organisation de bénéficier de ressources communes pour combler les déficits.

206. Au titre de la réduction de la pauvreté, le Bureau a apporté son concours à l'élaboration d'un « rapport 2009 sur le développement du secteur des industries culturel », cofinancée par le PNUD. Par ailleurs, conformément à l'objectif d'amélioration de la sécurité alimentaire du 10^e plan quinquennal national, le Bureau a planifié et organisé le tout premier atelier de formation à la propagation moléculaire de la floriculture et des plantes médicinales.

207. Dans le domaine de l'éducation, la plupart des activités du Bureau sont pleinement intégrées au plan de travail annuel PNUAD/ED signé en février 2010. L'UNESCO est appréciée pour son savoir et son expérience, notamment en termes de planification, de surveillance et d'évaluation. Pour répondre au besoin du gouvernement national de disposer de données plus fiables et à jour en matière d'éducation non formelle (ENF), le Bureau a mis en place à titre pilote, conjointement avec le Secteur de l'éducation et l'ISU et avec un financement complémentaire de l'UNICEF, un Système d'information sur la gestion de l'éducation non formelle. En 2008-2009, des outils et méthodes de renforcement des capacités ont été adoptés et une phase d'essai lancée dans trois districts. ED et SC soutiennent également l'effort de réforme des programmes d'enseignement scientifiques entrepris par le gouvernement du Bhoutan. En ce sens, le Bureau a soutenu au Bhoutan l'Année des sciences et des technologies 2009-2010 incitant les établissements d'enseignement à s'engager dans des activités scientifiques.

208. Enfin, le Bureau soutient des activités visant à améliorer la capacité du gouvernement de mettre au point un plan de prévention et d'atténuation des risques sismiques. Après le tremblement de terre ayant touché le 21 septembre 2009 l'est du pays, l'UNESCO a envoyé sur le terrain une mission post-séisme chargée d'évaluer les causes des défaillances structurelles des architectures traditionnelles, afin d'aider la Division de la conservation des sites du patrimoine à élaborer un plan de gestion à long termes pour préserver ces sites des catastrophes naturelles.

209. Sri Lanka : la récente désignation d'un point focal de l'UNESCO hébergé par le bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies est appelée à améliorer la participation du Bureau de l'UNESCO à New Delhi à tous les piliers du PNUAD. En 2008-2009, cette participation a concerné essentiellement le pilier « Paix », avec la contribution active de la Commission nationale. De même, l'UNESCO a soutenu la réalisation d'une enquête de terrain sur les ressources culturelles et patrimoniales à Seruwila, l'une des zones prioritaires du PNUAD, dans le cadre d'un futur projet d'autonomisation locale basée sur le patrimoine. Cette enquête doit s'achever en 2010. Un engagement plus actif est prévu pour l'avenir, couvrant d'autres piliers tels que celui de « Genre et pauvreté », qui englobe l'éducation.

210. Maldives : l'ONU et le gouvernement national ont entrepris avec d'autres parties prenantes l'élaboration du nouveau document 2011/2015 du PNUAD. L'UNESCO a été activement impliquée dans ce processus. Un examen à mi-parcours complet du PNUAD 2008-2010 a été réalisé en juillet 2009 et les priorités ont été ajustées dans les trois domaines d'intervention (équité sociale et économique, gestion de l'environnement et réduction du risque de catastrophe, gouvernance) et quatre composantes transversales (égalité entre les sexes et autonomisation des femmes, jeunesse, prise de décision éclairée, participation de la société civile) afin de refléter les besoins liés aux politiques du nouveau gouvernement. Une analyse de situation a été réalisée pour actualiser tout le BCP préparé en 2007, suivie de consultations avec le gouvernement et d'autres acteurs début novembre 2009 pour fixer les grands domaines d'intervention du PNUAD. La réunion a confirmé les trois domaines actuels et introduit un quatrième domaine relatif au genre compte tenu de l'absence de progrès accomplis à cet égard par l'intégration. Des objectifs basés sur les résultats ont été examinés à l'appui du plan d'action stratégique du gouvernement lors d'un atelier de planification stratégique tenu à la mi-décembre 2009, et approuvés par une réunion de haut niveau en présence du vice-président et de son cabinet le 19 janvier 2010. Le projet complet a été présenté le 19 janvier 2010 dans le cadre d'une réunion de haut niveau à laquelle l'UNESCO participait avec une équipe multisectorielle, ce qui a également facilité l'incorporation des contributions de l'Organisation à la version finale du document, devant être signée en mars 2010 et soumise par le gouvernement à d'autres partenaires internationaux au Forum des partenaires prévu fin mars.

211. CI, ED, SC et SHS seront particulièrement impliqués dans la mise en œuvre du nouveau PNUAD. Parmi les points d'entrée déjà identifiés pour l'élaboration de programmes conjoints dans lesquels l'UNESCO pourrait jouer un rôle important figurent le renforcement des capacités en matière de politiques, de planification et de suivi de l'éducation fondés sur des données factuelles, mené par UNESCO/UNICEF, et l'amélioration de la capacité des prestataires de services de

fournir des programmes détaillés de gestion du VIH/SIDA, avec toutes les institutions engagées dans la prévention. CLT n'a pas à ce jour beaucoup de moyens de participer au PNUAD, quoique certaines activités soient actuellement discutées avec d'autres agences, en particulier le PNUD.

212. Si les ressources disponibles le permettent, un point focal de l'UNESCO sera désigné aux Maldives pour assurer une présence régulière effective. Un lieu a déjà été proposé dans les locaux de l'ONU.

Bureau de l'UNESCO à Tashkent

213. Le PNUAD 2010-2015 a été finalisé et approuvé par le gouvernement. L'UNESCO a fourni des contributions en matière de besoins sociaux et de gouvernance. Elle est chef de file du groupe thématique Environnement avec l'OMS, et participe au groupe thématique sur la protection sociale, qui traite des politiques éducatives. L'élaboration de programmes conjoints avec d'autres institutions des Nations Unies, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'égalité entre les sexes et de la prévention du VIH/SIDA, sera poursuivie à titre de priorité en 2010.

Bureau de l'UNESCO à Téhéran

214. République islamique d'Iran : l'UNESCO est sans doute l'institution des Nations Unies la mieux acceptée en République islamique d'Iran du fait de son rôle dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la communication mais surtout de la culture et du patrimoine culturel auxquels ce pays attache une grande importance. Malgré les contraintes politiques, les programmes de l'UNESCO y sont bien accueillis et mis en œuvre sans heurts et avec de bons résultats.

215. Le PNUAD 2005-2009 a été prolongé en 2010 à la demande du gouvernement. Le nouveau couvrira la période 2011-2014, sa préparation devant être achevée en juin 2010.

216. Au titre du PNUAD en cours, l'UNESCO contribue à deux résultats avec des programmes d'EPT et d'autres programmes éducatifs, des programmes scientifiques sur les ressources en eau et les terres, ainsi que dans le domaine de la communication et de l'information. L'UNESCO dirige le groupe de travail sur la facilitation des transferts de science et de technologie et participe aux groupes de travail sur le VIH/SIDA, les droits de l'homme, la préparation aux catastrophes et les questions relatives aux femmes.

217. Les réalisations suivantes sont à mentionner : la consolidation de l'engagement national en faveur de l'EPT ; la large diffusion des Rapports mondiaux de suivi de l'EPT (version farsi) afin de susciter la prise de conscience collective et le débat politique sur une éducation de qualité ; la mise en place d'un mécanisme de dialogue avec le parlement national sur l'éducation et les sciences ; la production et la diffusion de matériels didactiques en farsi sur l'éducation pour l'inclusion à l'intention des enseignants ; la consultation sur la toxicomanie et le VIH/SIDA ; le dialogue politique de haut niveau, les échanges et la formation dans le domaine de la diversité culturelle et des droits humains ; le renforcement des capacités en matière de journalisme et de communication sur les questions sensibles liées à l'égalité des sexes, à la dégradation de l'environnement, à la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles et au VIH/SIDA. Le nouveau mécanisme de transfert scientifique et technologique, notamment pour les parcs scientifiques et technologiques, et les politiques qui lui sont associées, a reçu un accueil très favorable du gouvernement. Le Coordonnateur résident des Nations Unies, l'UNICEF, l'ONUDI, la FAO, l'UNODC, l'UNIC et l'OIM, entre autres, ont coopéré avec l'UNESCO à ces réalisations.

218. Plusieurs défis ont surgi dans l'élaboration de programmes communs de l'ONU : tout d'abord, la situation politique du pays, impliquant une préoccupation croissante relative au respect des droits de l'homme et à la position du gouvernement en la matière, a représenté un frein considérable à la mise en place d'un programme national conduit conjointement par l'équipe de pays des Nations Unies et le gouvernement ; ensuite, le profil de la communauté des donateurs

étant très bas en République islamique d'Iran, il a été très malaisé de générer des ressources FAS et une programmation conjointe de l'ONU ; enfin, on observe encore au sein de l'équipe de pays des Nations Unies une réticence et des obstacles techniques à la mise en commun des ressources humaines et financières sur des activités conjointes.

219. Dans son 5^e Plan de développement national, la République islamique d'Iran mettra davantage l'accent sur le développement humain grâce à une éducation de qualité et au progrès de l'enseignement supérieur. Elle insistera également sur les STI pour le développement et la création d'emplois et sur la durabilité environnementale, y compris les impacts du changement climatique (eau et développement des terres arides). L'accent sera mis également sur la diversité culturelle et le développement culturel. Le nouveau Plan offrira au programme de l'UNESCO des possibilités de contribution meilleures et plus nombreuses, notamment à l'élaboration du nouveau PNUAD. Le Bureau défendra l'introduction des domaines prioritaires suivants : (i) le dialogue et l'échange sur le respect et la compréhension mutuels, une attention particulière étant portée à la diversité culturelle et au dialogue interreligieux, (ii) le renforcement des capacités en matière de développement humain (éducation, enseignement supérieur, enseignement technique et professionnel, EDD, droits humains, genre, jeunesse) et (iii) l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la gestion de l'environnement et la sécurité humaine (eau, alimentation, terres, biodiversité, catastrophes naturelles, changement climatique).

220. Turkménistan : l'UNESCO, bien que non résidente au Turkménistan, y est bien connue et respectée en tant qu'institution de l'ONU. Cette image positive est attribuée à l'action de l'Organisation dans les domaines de la culture, en particulier du patrimoine mondial, mais aussi de l'éducation et des sciences. Au plan technique, les programmes concernant l'éducation et la culture continuent de progresser ; ceux concernant les sciences et la communication deviennent plus actifs. L'on escompte qu'en 2010-2011, l'UNESCO soit pleinement engagée au Turkménistan dans tous ses grands secteurs de programmes, en ciblant des priorités bien choisies.

221. La contribution du Bureau de l'UNESCO à Téhéran au PNUAD-Turkménistan (2005-2009) a porté essentiellement sur l'éducation. Cette contribution a revêtu la forme d'une coopération directe avec le Ministère de l'Éducation et la Commission nationale turkmène pour l'UNESCO ainsi que d'un programme conjoint avec l'UNICEF. En rapport avec le soutien mené par l'UNESCO, des progrès ont été accomplis en termes d'allongement de la durée de la scolarisation primaire pour tous les enfants, de revalorisation du salaire des enseignants, de bilan et d'amélioration des programmes d'enseignement, de renforcement des capacités de planification éducative, d'utilisation des TIC dans l'éducation, dont la production de prototypes de manuels électroniques et de principes directeurs pour l'enseignement des TIC, d'amélioration des conditions de vie scolaires et de qualité de l'enseignement supérieur. Des contacts ont été pris entre des établissements d'enseignement supérieur turkmènes et des centres d'excellence associés à l'UNESCO dans les domaines de l'enseignement supérieur et des sciences en Europe.

222. Les principaux défis rencontrés sont : (i) la faible capacité technique des services et organismes gouvernementaux, notamment la Commission nationale pour l'UNESCO, (ii) le manque de communication et de coordination entre les différents services gouvernementaux et (iii) le système de prise de décision fortement centralisé exigeant l'aval du Cabinet pour la plupart des activités de l'ONU, ce qui freine souvent leur mise en œuvre.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Bureau de l'UNESCO à Brasilia

223. Ce Bureau a joué un rôle majeur dans un grand nombre d'activités de l'équipe de pays des Nations Unies. Il a dirigé de nombreuses initiatives communes, comme le groupe de travail des chargés de communication des Nations Unies (2008-2009), et est actuellement à la tête du groupe sur le sida. La programmation conjointe a également constitué une nouvelle voie de coopération

pour l'UNESCO au Brésil, un projet financé par le F-OMD ayant été signé, un autre programme commun (financé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine) ayant avancé et deux activités du BPTI étant en cours dans le domaine du VIH/SIDA. S'agissant des questions d'intérêt commun pour les Nations Unies, telles que l'évaluation des évolutions rapides en matière de coopération internationale au Brésil (voir ci-dessous) et la promotion d'une politique de récupération des dépenses pour les projets extrabudgétaires, l'UNESCO a toujours été considéré comme un interlocuteur clé dans les discussions avec les autorités brésiliennes de haut niveau. Des réalisations importantes liées à la prestation de services, parmi lesquelles une agence de voyages commune pour tous les organismes des Nations Unies au Brésil, ont également été notées au cours de l'exercice biennal 2008-2009. En ce qui concerne l'établissement de directives communes pour la programmation conjointe, le CR par intérim du Brésil a demandé l'aide de l'UNESCO pour l'examen à mi-parcours du PNUAD (2007-2011) et l'organisation des préparatifs en vue du prochain BCP/PNUAD.

224. Le Brésil a indubitablement modifié ses relations avec les donateurs et les organismes des Nations Unies dans le pays, à mesure que ses indicateurs socio-économiques s'amélioraient au fil des années. En tant que nouvel acteur mondial, le Brésil semble désireux de remettre à plat les bases de la coopération internationale. Il est clair que le pays fonde de grands espoirs dans les projets de coopération Sud-Sud, dans lesquels l'UNESCO pourrait jouer un rôle de catalyseur en matière de partage des meilleures pratiques dans le monde. Quelques initiatives sont déjà en cours et un mémorandum d'accord avec l'Agence brésilienne de coopération est à l'étude. A la demande de l'équipe de pays des Nations Unies, un document de travail sur le rôle des Nations Unies dans les pays à revenu intermédiaire a été débattu en 2009.

Bureau de l'UNESCO au Guatemala

225. Ce Bureau dirige avec le PNUD le programme commun « Consolider la paix au Guatemala à travers la prévention de la violence et la gestion des conflits » (900 000 dollars des États-Unis sur trois ans). En tant que principale agence prônant la culture de la paix dans le monde, l'UNESCO a acquis une expérience considérable au niveau régional (Mexique et Amérique centrale) dans le domaine de la prévention de la violence et de la consolidation de la paix. L'Organisation a également acquis une riche expérience dans la recherche, obtenant des résultats significatifs en matière de stéréotypes racistes et de clichés sur l'exclusion dans les médias, et a contribué à renforcer les relations multiculturelles et interculturelles.

226. Le plan d'action révisé a permis à l'UNESCO d'intégrer les concepts de diversité, de dialogue interculturel, de droits humains, d'éducation au service du développement durable et de gestion et de résolution des conflits dans le cadre de la consolidation d'une culture de la paix.

Bureau de l'UNESCO à La Havane

227. Cuba : En 2008, la coopération de Cuba avec l'Union européenne et un certain nombre de ses États membres a été rétablie, ouvrant de nouvelles voies de coopération pour le système des Nations Unies, notamment des projets extrabudgétaires et la soumission de notes conceptuelles au Fonds pour la réalisation des OMD.

228. L'année 2008 a été marquée par le passage de quatre ouragans qui ont eu des effets dévastateurs sur la production alimentaire, les services de santé, le logement, les institutions éducatives et culturelles. L'équipe de pays des Nations Unies a réussi à obtenir la mise en place de deux fonds d'urgence (CERF) auprès du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dont l'un prévoyant une aide à la reconstruction des infrastructures éducatives, proposé et mis en œuvre par l'UNESCO. Un plan d'action global des Nations Unies en réponse aux ouragans a donné lieu à des projets axés sur l'éducation, l'environnement et la culture. L'UNESCO a reçu un financement important de la part de la Norvège pour soutenir la revitalisation des institutions culturelles, ainsi que du Fonds du patrimoine mondial pour la réhabilitation de deux sites du

patrimoine mondial. À ce jour, le système des Nations Unies a mobilisé et met en œuvre un financement total de 22 millions de dollars.

229. En 2009, l'équipe de pays des Nations Unies a soumis des propositions de projet concernant deux volets thématiques relatifs à la sécurité alimentaire et au secteur privé. Toutes deux ont été approuvées et l'UNESCO participe conjointement avec le PNUD et la FAO à l'exécution du projet sur l'« Appui aux nouvelles initiatives de décentralisation et de stimulation de la production à Cuba ». Sur un total de sept millions de dollars, l'UNESCO dépensera 500 000 dollars dans les domaines de l'éducation et des industries culturelles. Au cours de la même année, la coopération avec ONUSIDA a été renforcée par l'intermédiaire du réseau et projet régional SIDACULT qui traite de l'approche culturelle de la prévention du VIH et du SIDA.

230. République dominicaine : l'UNESCO a cosigné le PNUAD en avril 2006. Celui-ci sera examiné et révisé en 2009 et le bureau est désireux de participer activement à ce processus. Le bureau a également participé à la rédaction de notes conceptuelles destinées au Fonds pour la réalisation des OMD et assumé le rôle de chef de file pour le volet relatif à la culture et au développement.

231. La mise en place d'un point focal de l'UNESCO au Bureau du coordonnateur résident et le renforcement des capacités de la commission nationale ont beaucoup contribué à la bonne exécution des activités et à la pleine participation à l'action du système des Nations Unies. Le statut d'institution non résidente continue de poser des difficultés, surtout dans les situations d'urgence imputables aux ouragans, dans lesquelles il est quasiment impossible de prendre une part active aux mécanismes d'intervention mis en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies.

Bureau de l'UNESCO à Kingston

232. Le Bureau multipays de l'UNESCO à Kingston relève de trois équipes de pays des Nations Unies (à la Jamaïque, au Guyana et au Suriname) et de deux équipes sous-régionales des Nations Unies, à savoir celle pour la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et celle pour Trinité-et-Tobago et les Antilles néerlandaises. Participer et contribuer efficacement aux travaux de ces mécanismes conjoints afin de fournir aux États membres l'aide au développement du système des Nations Unies dans le contexte de l'unité d'action des Nations Unies et collaborer avec d'autres partenaires internationaux pour le développement œuvrant dans les pays concernés continue de poser des problèmes majeurs au bureau. Néanmoins, entre janvier 2008 et décembre 2009, ce dernier a participé à de nombreuses réunions et séances de réflexion du système des Nations Unies à la Jamaïque, au Guyana, au Suriname, à Trinité-et-Tobago ainsi qu'à l'équipe sous-régionale pour la Barbade et les États membres de l'OECO (Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Îles Vierges britanniques, Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines).

233. Il convient en particulier de noter : (i) la réunion de l'équipe de directeurs régionaux du système des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes avec le Comité exécutif de gestion du Secrétariat de la CARICOM ; (ii) la réunion de l'équipe de directeurs régionaux du système des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes avec de hauts responsables du Gouvernement du Suriname sur la question de la cohérence du système des Nations Unies dans ce pays ; et (iii) la réunion du Groupe de directeurs régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes sur le VIH/SIDA. Les apports du bureau en ces occasions ont contribué à la prise en compte des opinions et domaines d'intérêt de l'UNESCO dans les discussions et recommandations. Durant l'exercice biennal, le bureau a également joué un rôle actif dans la mise en œuvre et l'examen du PNUAD en Jamaïque, au Guyana, au Suriname et à Trinité-et-Tobago ainsi que du PNUAD sous-régional pour la Barbade et les États membres de l'OECO. Dans le cas du PNUAD en Jamaïque, le Bureau de l'UNESCO à Kingston a coprésidé (avec l'UNICEF) le Groupe de travail sur les résultats en matière d'éducation. Il a également conservé la présidence du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le SIDA à la Jamaïque en 2008 ; le mandat

de deux ans de l'UNESCO à la présidence de ce groupe s'est achevé en février 2009, lors du transfert des responsabilités à l'OMS.

234. Il faut noter qu'en sa qualité d'institution non résidente et étant donné l'insuffisance des ressources financières et du personnel disponibles pour effectuer des missions afin de participer aux nombreuses réunions, l'UNESCO est limitée dans sa participation aux réunions des équipes de pays, des équipes sous-régionales des Nations Unies et de divers groupes thématiques et groupes conjoints des Nations Unies (en dehors de celles qui se tiennent à la Jamaïque), auxquelles elle contribue principalement par courrier électronique et téléconférence (le cas échéant).

Bureau de l'UNESCO à Lima

235. L'UNESCO est à la tête du groupe thématique de l'éducation de l'équipe de pays des Nations Unies et intervient dans d'autres groupes thématiques.

236. Les capacités du Bureau ont été renforcées concernant la mise en œuvre du PNUAD actuel (2005-2011) via le projet « Soutenir la mise en œuvre du PNUAD dans le domaine de l'éducation », financé par le PNUD. Le projet a en outre permis de sensibiliser les représentants du Ministère de l'éducation, les autorités à l'échelon sous-national et d'autres institutions au PNUAD et à la mise en œuvre d'activités tournées vers le renforcement des capacités gouvernementales.

237. Un sous-comité pour une éducation sexuelle générale a été créé dans le cadre du Plan d'action national pour la petite enfance et l'adolescence, sous la direction du Ministère de l'éducation. L'UNFPA et l'UNESCO assistent le comité dans la préparation d'un plan multisectoriel d'éducation sexuelle générale.

238. Un examen à mi-parcours du PNUAD a été demandé et présenté aux agences nationales pour approbation.

Bureau de l'UNESCO à Montevideo

239. Le Bureau a participé de manière active à la mise en œuvre du programme unique de pays. Dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO, conjointement avec l'UNICEF, appuie le développement d'un plan d'éducation national et met en œuvre des stratégies de prévention de la violence dans des centres éducatifs.

240. Dans le domaine des sciences, l'UNESCO a soutenu le développement de politiques de protection de l'environnement à travers la création d'instruments de surveillance intégrant des indicateurs socio-économiques, environnementaux et territoriaux à l'échelle nationale, en s'appuyant largement sur les zones côtières. Le programme renforcera en outre le système national d'urgence (voir ci-dessous) par le biais d'informations et de données qui permettront d'améliorer ses opérations, sa capacité à prendre des décisions et sa gestion. Des progrès ont été réalisés en matière d'étude des routes nationales et départementales (cartographie complète à 100 %), mais aussi de définition et de classification de l'organisation de l'espace. Le renforcement des capacités ainsi que la consolidation des infrastructures institutionnelles ont également constitué des apports majeurs. L'UNESCO a fourni un savoir-faire technique, notamment au moyen d'un atelier de la COI sur le Programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM).

241. L'UNESCO coordonne par ailleurs un programme visant à améliorer le système national d'urgence. Des activités ont été menées pour renforcer les capacités des acteurs de premier plan (entre autres, police, services de santé et travailleurs sociaux). Le choix de domaines de connaissance pour la création de capacités a été établi selon les besoins identifiés tout au long de la mise en œuvre des éléments précédents, mais a également pris en compte de nouveaux besoins. La correspondance du système d'urgence a également été renforcée au niveau national, par l'amélioration du réseau d'informations et de données existant.

242. L'Organisation participe au projet « Vulnérabilité et viabilité environnementales au niveau territorial », permettant d'articuler trois initiatives qui seront mises en œuvre avec le soutien du Fonds unique de cohésion du système des Nations Unies. Ce projet rejoint en outre le système national de réponse au changement et à la variabilité du climat dans la mesure où il vise à réduire la vulnérabilité au niveau départemental (provincial) dans le cadre des politiques relatives au changement et à la viabilité climatiques. Les trois initiatives, « Pauvreté et environnement en Uruguay », « Changement climatique au niveau territorial » et « Renforcement des capacités départementales pour une gestion des risques en Uruguay » sont menées par diverses agences du système des Nations Unies et leur complémentarité évidente justifie un effort supplémentaire pour augmenter leur impact.

243. Par ailleurs, dans le domaine des sciences sociales et humaines, l'UNESCO apporte son soutien à un programme s'intéressant aux politiques en faveur de la décentralisation et de la participation citoyenne.

244. En ce qui concerne la culture, la contribution de l'UNESCO au programme commun sur les industries culturelles financé par le F-OMD est double : (i) renforcement des capacités du principal partenaire national pour favoriser l'appropriation nationale de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et appui à l'organisation d'activités culturelles et éducatives, et (ii) sensibilisation au rôle de la culture comme moteur du développement. Cette contribution de l'UNESCO a conduit à la réalisation de 4 effets du PNUAD, faisant de la culture un élément essentiel des processus d'intégration sociale et de la promotion du développement durable.

Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince

245. L'UNDAF couvre la période 2009-2011 et s'organise autour de trois piliers stratégiques : la gouvernance, le développement durable, et la prévention des risques et désastres. L'UNESCO contribue aux deux premiers piliers et a veillé, dès les débuts de la mise en œuvre de l'UNDAF, au positionnement de l'éducation parmi les priorités des partenaires du développement. Le Bureau s'était activé auparavant pour assurer un large soutien des Nations Unies aux objectifs de l'EPT en Haïti et pour que les indications sur l'éducation issues de la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (DSNCRP), adoptée en 2007 par le gouvernement, soient reflétés dans les actions de développement des partenaires ONU. Ainsi, l'UNDAF inclut, sous le leadership de l'UNESCO, la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'appui à l'EPT qui est la feuille de route du gouvernement dans ce domaine.

246. L'UNESCO, conjointement avec l'UNICEF et le FNUAP, assure le suivi des dossiers éducation au sein de l'équipe pays. En 2009, un projet conjoint UNFPA, UNESCO, OMS sur le sujet de la santé scolaire a été développé et un second projet portant sur l'accès et la qualité de l'éducation est à l'étude et devrait être élaboré en 2010. L'UNESCO assume également la coordination du GSE (Groupe sectoriel d'éducation) réunissant depuis 2004 tous les bailleurs opérant en éducation. Avec l'appui de l'UNESCO, le PAM et le FNUAP ont progressivement intégré le GSE et contribué à la formulation par le Ministère de l'éducation d'une requête au Fonds catalytique du FTI (Fast Track Initiative) pour un montant de 22 millions de dollars des États-Unis. Dans le domaine spécifique des urgences humanitaires, l'UNESCO participe au Cluster Éducation coordonné par l'UNICEF. En 2009, l'UNESCO a hébergé la consultation nationale pour la révision des Normes minimales pour l'éducation en émergence (INEE).

247. L'UNESCO a aussi joué un rôle clef dans la prise en considération de la communication par l'UNDAF. La contribution l'UNESCO dans le cadre du Pilier 2 de l'UNDAF sur le développement durable consiste en la formation des journalistes haïtiens en activité, en collaboration avec la MINUSTAH et son bureau d'information.

248. Les activités de plaidoyer législatif de l'UNESCO inscrites dans l'UNDAF ont principalement visé les instruments relevant du Secteur de la culture. C'est ainsi qu'en 2009, le Gouvernement

haïtien a ratifié la Convention internationale sur la protection du patrimoine subaquatique (2001), la Convention sur la protection du patrimoine immatériel (2003), et la Convention sur la diversité culturelle (2005).

249. Enfin, au cours du biennium 2008-2009, l'UNESCO a également pris part à la formulation de deux projets conjoints interagences majeurs dans le domaine de la prévention des conflits (MDG Fund) et de la prévention contre le SIDA.

Bureau de l'UNESCO à Quito

250. Le travail du Bureau se concentre principalement en Équateur, les ressources humaines et financières nécessaires pour participer à toutes les réunions de travail et autres mécanismes de coordination existants dans les autres pays du cluster (Bolivie, Colombie et Venezuela) n'étant pas disponibles. Néanmoins, le Bureau entretient des contacts permanents avec les autres équipes pays et participe, dans la mesure du possible, à la mise en œuvre d'activités conjointes avec le SNU dans ces pays.

251. En Équateur, l'UNESCO participe aux travaux de l'Équipe-pays à tous les niveaux (réunions UNCT, SMT, GTIs, etc.). L'UNESCO est l'agence leader du Groupe de travail interagences en éducation et est un membre actif de trois autres groupes de travail. Aussi bien au niveau du cadre d'assistance des Nations Unies pour le développement qu'en ce qui concerne les programmes conjoints, le bureau a réussi à incorporer ses priorités dans les cinq secteurs de compétence de l'Organisation, comme suit : ED : accès universel à une éducation de qualité pour tous ; SC : gestion équitable de l'eau ; CLT : protection de la diversité culturelle ; et CI : protection de la liberté d'expression et information.

252. Dans le cadre du Fonds pour la réalisation des OMD, Le Bureau est l'agence d'exécution de deux projets auxquels participent également d'autres agences du système : (i) le Programme pour la conservation du patrimoine naturel et culturel de la réserve de biosphère Yasuní (avec FAO, OMT, PNUD, UN HABITAT et UNIFEM) ; et (ii) le projet sur « Développement et diversité culturelle pour la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale en Équateur » (avec FAO, OMT, PNUD, UNFPA, UNICEF et UNIFEM).

253. Les possibles coopérations futures avec d'autres entités du système des Nations Unies porteront sur des projets d'éducation et prévention du VIH/SIDA, en collaboration avec le groupe conjoint sur le VIH, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF.

Bureau de l'UNESCO à San José

254. L'un des principaux objectifs du Bureau de San José au cours de l'année écoulée consistait à améliorer notre participation dans les Équipes de pays des Nations Unies des pays concernés par le groupe. Cet objectif a été atteint à la fois par une présence plus active dans les réunions et par l'installation de matériel de vidéo-conférence qui a largement renforcé notre capacité à participer aux réunions, lorsqu'une mission était rendue impossible pour des raisons de contraintes budgétaires. Des missions au Salvador et au Honduras, des pays dans lesquels notre participation avait été faible dans le passé, ont été menées dans le but spécifique d'améliorer les relations avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents.

255. Les professionnels du bureau ont œuvré en priorité à renforcer leur suivi, pour le PNUAD, des pays respectifs des groupes en mettant en exergue les liens entre les résultats escomptés des axes d'action du C/5 et la matrice de résultats du PNUAD. Le développement de tels liens a facilité l'établissement de rapports sur la façon dont les résultats des activités extrabudgétaires et des programmes régionaux ont contribué aux résultats escomptés du PNUAD. L'amélioration des rapports sur le PNUAD par le Bureau a également permis de consolider la position et la visibilité du Bureau de San José avec l'équipe de pays des Nations Unies et les États membres, et d'attirer l'attention sur la contribution des activités du Bureau aux plans de développement nationaux.

L'élaboration de nos activités pour le 35 C/5 a fourni de nouvelles occasions d'articuler aux PNUAD nos plans de travail relatifs au Programme ordinaire en continuant de privilégier l'approche pays.

256. 2010 sera une année déterminante pour le Bureau dans la mesure où trois PNUAD seront lancés, au Honduras, au Salvador et au Panama. Les lancements au Costa Rica et au Nicaragua auront lieu en 2011. Ils offriront à l'UNESCO de nouvelles occasions de renforcer sa participation générale au PNUAD et de faire en sorte que les priorités de l'UNESCO figurent en bonne place dans les documents.

257. Comme il est mentionné dans le précédent rapport, le Bureau a testé une approche opérationnelle de la réforme des Nations Unies par le biais de sa participation aux exercices de programmation conjointe menés dans le cadre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD. Au total, le Bureau participe à sept programmes communs du F-OMD : trois projets sur la culture et le développement au Honduras, au Nicaragua et au Costa Rica ; un projet sur le changement climatique et la gouvernance économique au Nicaragua ; un projet sur la jeunesse, l'emploi et la migration au Costa Rica, et un projet sur la résolution des conflits et la consolidation de la paix au Panama et au Costa Rica. Mener à bien les différentes activités de ces programmes financés par le F-OMD constituera un axe majeur du Bureau de l'exercice biennal actuel.

258. Costa Rica : Le bureau continue de jouer un rôle moteur dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet financé par le Fonds pour la réalisation des OMD sur les « politiques interculturelles en faveur de l'insertion sociale et de la création d'opportunités ». Ce projet, dont la mise en œuvre a débuté au second semestre 2008, vise à autonomiser les communautés rurales et les communautés urbaines marginalisées, par l'affirmation de leurs formes d'expression culturelles et de leurs droits, et à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion durable des ressources culturelles. Il a également pour objet le renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion des politiques culturelles, y compris en favorisant des politiques interculturelles raffermies dans les secteurs de la culture, de l'éducation, de la santé et de l'agriculture au Costa Rica. Ce projet du F-OMD sur la culture et le développement constitue un domaine majeur de coopération avec d'autres partenaires des Nations Unies (PNUD, UNICEF, OMS et FAO), et ses activités servent sensiblement la priorité du PNUAD qui consiste à encourager des pratiques socioculturelles propres à favoriser le respect des droits de l'homme, la non-discrimination et la diversité culturelle et ethnique.

259. Les volets thématiques Jeunesse, emploi et migrations, et Résolution des conflits et consolidation de la paix du F-OMD ont pour effet d'accentuer la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et les ministères gouvernementaux, notamment ceux qui sont chargés de la planification, de l'éducation, de l'emploi, de la justice, de la culture et de la jeunesse. Les activités relatives à ces volets sont intersectorielles, concernent les secteurs des sciences humaines et sociales, de l'éducation et de la communication et de l'information, et se concentrent sur le développement des jeunes en ce qui concerne l'éducation formelle et non formelle, la formation à l'utilisation des médias et des TIC (aux fins notamment de l'apprentissage d'une deuxième langue en ligne), et la formation des jeunes au leadership et aux techniques de résolution des conflits.

260. El Salvador : La réunion du réseau IberoMAB sur la promotion de la coopération internationale dans la gestion des réserves de biosphère a été organisée par El Salvador en 2009. Le pays participe à la mise en place du Réseau de réserves de biosphère de Mésoamérique. Ces activités relèvent du volet du PNUAD relatif à la gestion durable de l'environnement.

261. Honduras : En 2009, les activités menées par l'UNESCO dans le cadre du programme conjoint du F-OMD au Honduras sur le thème « Créativité et identité culturelle au service du développement local » sont parvenues avec succès au terme de leur première année, produisant les résultats escomptés et atteignant les objectifs financiers fixés. Le second versement des fonds a été reçu par l'UNESCO en décembre 2009 et le bureau entamera bientôt ses activités au titre de la deuxième année.

262. Dans le domaine de l'éducation, les activités du bureau ont contribué à la réalisation de l'objectif du PNUAD qui consiste en « un accès équitable et universel aux services éducatifs formels, non formels et culturels » par le biais d'études sur l'épuisement professionnel des enseignants, le VIH/sida, l'alphabétisation et la formation des professeurs, et aidé à l'élaboration de politiques concernant l'éducation de base et l'alphabétisation, et notamment l'éducation des adultes et des jeunes non scolarisés.

263. Le bureau a également mené à bien des activités visant à renforcer les capacités des musées d'anthropologie et d'histoire en matière de conservation de leurs collections, à améliorer leur gestion et à promouvoir un usage accru des installations muséales par la population locale. Ces activités ont contribué à la réalisation de l'objectif du PNUAD relatif à l'amélioration de l'accès aux services éducatifs et culturels.

264. Nicaragua : Les programmes conjoints du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD sur le changement climatique, l'eau et l'assainissement, et la culture et le développement restent un axe majeur de la contribution de l'UNESCO au PNUAD. Le programme sur le changement climatique, auquel prennent part CI and SC, a bouclé sa première année d'activité en 2009 et est en attente du financement de sa deuxième année. Les deux autres programmes communs du F-OMD ont commencé à être mis en œuvre au premier trimestre 2009 et compteront bientôt un an d'activité. Ces projets financés par le Fonds PNUD/Espagne se dérouleront sur trois ans et constitueront un élément important de la coopération de l'UNESCO avec le Nicaragua durant l'exercice biennal en cours. Le projet sur le changement climatique concentre ses activités sur la Réserve de biosphère des Bosawa, tandis que le projet sur l'eau et l'assainissement et celui sur la culture et le développement sont menés dans les régions autonomes de l'Atlantique Nord et de l'Atlantique Sud (RAAN et RAAS). Les projets du F-OMD offrent au Bureau de San José une occasion de resserrer ses liens avec ses partenaires du système des Nations Unies ainsi qu'avec les Ministères et les organismes participant à leur mise en œuvre.

265. L'axe fondamental du projet du F-OMD sur le changement climatique consiste à élaborer un programme d'indemnisation des populations locales de la Réserve de biosphère des Bosawa pour leurs activités conduisant au stockage du carbone et à renforcer leurs capacités en matière de gestion des ressources naturelles de la réserve de biosphère. L'objectif du programme du F-OMD sur l'eau et l'assainissement est de consolider une gouvernance économique démocratique dans ce secteur, à travers une participation et une coordination accrues entre les acteurs sociaux et institutionnels, un renforcement des cadres institutionnels et un investissement dans les infrastructures. Enfin, le programme commun du F-OMD sur la culture et le développement vise essentiellement à renforcer les compétences des populations autochtones et des descendants de populations africaines pour une revitalisation culturelle, une gestion culturelle et une production culturelle, mais aussi à prôner des politiques de préservation de la diversité culturelle et de protection du patrimoine culturel matériel et immatériel, notamment par le biais d'initiatives privées novatrices et culturelles.

266. Panama : Ces deux dernières années, le Bureau de San José a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère du développement social sur le programme d'alphabétisation mis en œuvre par le gouvernement. Le Secteur de l'éducation a mené deux missions d'évaluation du programme et de suivi des progrès réalisés concernant les recommandations. L'UNESCO a fait office d'intermédiaire et de garant de la continuité durant la phase de transition de l'ancien au nouveau gouvernement. Dans ce sens, le Secteur a organisé plusieurs ateliers avec les représentants du Ministère afin de planifier les activités futures et d'introduire des mesures rectificatives. Parmi les autres activités du Bureau, une étude sur le surmenage des enseignants a été conduite puis présentée lors d'un séminaire sur ce sujet qui s'est tenu dans la ville de Panama et a été largement relayé dans les médias. Cet effort a permis aux Ministères de l'éducation et de la santé d'aborder un phénomène d'une importance grandissante dans le pays.

267. Le programme commun du F-OMD sur la résolution des conflits et la consolidation de la paix a été approuvé en 2009 et associe CI, ED, SHS ainsi que des partenaires des Nations Unies et les

Ministères panaméens chargés de la justice, de l'éducation et du développement social. Le projet est axé sur les jeunes délinquants, la prévention de la violence, notamment de la violence sexiste, et la formation à la résolution des conflits et aux questions des droits de l'homme dans le cadre du maintien de l'ordre.

268. Le Bureau a également mis en œuvre une série d'activités de promotion de l'accès des citoyens à l'information suite aux recommandations en matière de politiques d'un séminaire de 2008 à l'attention des spécialistes des technologies de l'information sur le concept d'interopérabilité des services en ligne du gouvernement. Ces activités ont contribué à la réalisation des objectifs du PNUAD relatifs à la gouvernance et à la modernisation de l'État.

Bureau de l'UNESCO à Santiago

269. Au cours du précédent exercice biennal, et notamment en 2009, le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes à Santiago a participé activement aux exercices de programmation conjointe et par pays au Chili et dans la région. Cette contribution relève d'une double stratégie, à savoir : (i) consolidation et modernisation de l'image et des programmes de l'UNESCO dans le pays d'accueil, et aux yeux du gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies, et (ii) prestation de formations et de services techniques par le Bureau régional à d'autres bureaux hors Siège dans la région dans le cadre du processus de réforme des Nations Unies et de la participation des bureaux aux volets thématiques du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD. Cette stratégie a été menée à bien via une participation accrue au GNUD ALC (anciennement équipe de directeurs régionaux du système des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et l'apport de réponses aux demandes spécifiques des bureaux hors Siège.

270. Concernant le Chili, le Bureau a pris part à l'élaboration d'un programme commun de « Construction de la paix et résolution des conflits », dans les limites du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD disponible pour le Chili. Six agences des Nations Unies y ont participé.

271. La mise en œuvre du programme commun a débuté en mai 2009, l'UNESCO étant en charge de ses composantes liées à l'éducation (352 000 dollars des États-Unis). Cette expérience fut gratifiante pour les divers membres du personnel concernés, en termes de visibilité de la programmation conjointe et de compréhension générale de la réforme des Nations Unies. Un autre programme commun devant être dirigé par l'UNESCO est prévu dans le domaine de l'encadrement et de la qualité de l'enseignement et pourrait être formulé en 2010 dans le cadre de la mise en place du PNUAD.

272. Au niveau régional, le Bureau de l'UNESCO à Santiago participe activement au Groupe de coordination régional sur le VIH/SIDA, dans lequel il dirige le volet éducation. Cette contribution est également liée à la déclaration mondiale sur le VIH/SIDA à Mexico, en août 2008. En réponse, le Bureau de l'UNESCO à Santiago a élaboré un programme commun multi-agences (cinq agences concernées) sur « l'éducation à la sexualité et l'éducation pour lutter contre le VIH/SIDA » pour un montant de 865 000 dollars des États-Unis, programme dont l'UNESCO assume la coordination générale. La création de ce programme commun démontre clairement la viabilité du développement de programmes conjoints au niveau régional dans les domaines relevant de la compétence de l'UNESCO, faisant intervenir à la fois d'autres agences des Nations Unies et des Bureaux de l'UNESCO. Le programme fournit à l'UNESCO un moyen stratégique et concret de jouer pleinement son rôle à l'échelle régionale dans le contexte de la réforme des Nations Unies.

273. Ce qui reste à accomplir concrètement d'ici à 2015 (date d'échéance de l'EPT et des OMD) ainsi que les scénarios probables en matière de coopération internationale après 2015 (« post-OMD ») sont un sujet qui prend rapidement de l'ampleur. Celui-ci offre sans aucun doute une occasion pour l'UNESCO, soit de participer, soit de diriger des groupes thématiques et groupes de travail d'avant-garde spécifiques présentant un intérêt pour l'Organisation. Dans la région

Amérique latine et Caraïbes, qui compte un grand nombre de MIC (dont certains dans des pays donateurs émergents et/ou des membres de l'OCDE), l'UNESCO et les agences des Nations Unies sont poussées à se repositionner en déterminant quelle valeur ajoutée elles apporteront réellement aux États membres dans le contexte de développement plus complexe des années à venir.

274. Tendances et développements : GNUD Amérique latine et Caraïbes

- Une tendance a été observée au cours des 15 derniers mois, celle du rôle à l'importance grandissante du GNUD ALC (anciennement connu sous le nom d'équipe de directeurs régionaux). L'UNESCO doit élaborer une stratégie sur les moyens d'optimiser la présence et la participation de l'Organisation au GNUD.
- L'un des principes fondamentaux de la réforme des Nations Unies est son caractère national. Il est donc important de faire du GNUD ALC un groupe plus souple et mieux adapté pour venir en aide aux Équipes de pays des Nations Unies et aux bureaux de pays, et de ne pas le transformer en un niveau supplémentaire de consultation ou de gestion.
- Actuellement, bien que le GNUD ALC figure probablement parmi les équipes de directeurs régionaux les mieux gérées et les plus actives, son ordre du jour est principalement dicté par les événements communs. Il est nécessaire de favoriser un engagement et une responsabilité renforcés des directeurs régionaux et de leur travail au niveau des pays.
- De la même façon, dans le cas particulier du GNUD ALC (cela pourrait également être le cas dans d'autres régions), la démarcation entre le Mécanisme de coordination régionale, dirigé par la CEPALC, et le GNUD ALC doit être plus nette, par exemple au niveau des ordres du jour, des activités et des plans de travail. Il faut également démontrer la valeur ajoutée issue de l'existence de ces deux entités.
- Dans les domaines de la programmation conjointe et de la mise en œuvre conjointe, la thématique « L'éducation au service de l'atténuation des changements climatiques » est un sujet prometteur, d'autant plus après le sommet mondial de Copenhague. Il ne faut pas non plus oublier le mémorandum d'accord signé par l'UNESCO et le PNUD en 2009.

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Bureau de l'UNESCO à Moscou

275. Le Bureau de l'UNESCO à Moscou a élaboré les documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD) pour l'Arménie, la République de Moldova, l'Azerbaïdjan et le Bélarus, a contribué à des activités relevant de la programmation conjointe et a participé activement à la préparation du PNUAD dans les pays dépendant du bureau multipays. Malgré son statut d'institution non résidente, l'UNESCO a régulièrement participé à toutes les étapes de la préparation du PNUAD pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et le Bélarus. L'implication active du Bureau de Moscou dans la programmation conjointe des Nations Unies dans les pays relevant de sa compétence a renforcé la visibilité de l'UNESCO, considérée comme un partenaire important par les autres institutions et les partenaires gouvernementaux. L'UNESCO a été désignée pour être l'institution chef de file pour deux produits dans le cadre du PNUAD approuvé pour l'Arménie : l'un consacré au cadre de politiques et aux mécanismes destinés à mettre en place une économie du savoir fondée sur les STI, et l'autre sur les principes du développement durable (en lien avec le programme d'enseignement). L'UNESCO contribuera en outre à 18 autres produits. L'implication de l'UNESCO dans le processus d'élaboration du PNUAD en Azerbaïdjan et au Bélarus devrait également renforcer la position de l'UNESCO au sein de la famille des Nations Unies.

276. La croissance économique et le développement de la Fédération de Russie lui ont permis de renforcer ses positions internationales, de reprendre son rôle de donateur à l'échelle internationale et de prendre des engagements ambitieux en matière d'aide internationale humanitaire et au développement. En Russie, les Nations Unies se sont adaptées à ces évolutions, passant de l'aide humanitaire aux programmes de développement et assurant un rôle de conseil sur les politiques une expertise internationale et des canaux permettant des échanges d'expérience. Avec ses interlocuteurs gouvernementaux et ses autres partenaires au sein de la société civile et de la communauté des affaires, les Nations Unies et leurs institutions examinent l'évolution de leurs relations avec la Russie. Le PNUD, l'UNICEF et d'autres institutions ont engagé des discussions accélérées en vue de redéfinir ces relations.

277. Arménie : La crise économique mondiale menace sérieusement la croissance économique et les acquis en termes de réduction de la pauvreté qu'a enregistrés l'Arménie au cours des dernières années. L'Arménie semble être en passe d'atteindre l'OMD relatif à l'« enseignement primaire universel ». L'UNESCO a facilité le dialogue sur la politique culturelle, la préservation du patrimoine culturel et immatériel, l'éducation de qualité, les sciences et les politiques environnementales par l'intermédiaire de ses projets et de ses manifestations. Le projet sur le tourisme culturel et l'artisanat a contribué à promouvoir le tourisme culturel et la préservation des sites du patrimoine mondial.

278. Azerbaïdjan : L'une des activités essentielles du Bureau a consisté à soutenir les institutions de médiation afin d'élaborer de nouvelles stratégies et de nouvelles méthodes dans le domaine de la protection des droits humains. La conférence internationale sur la bioéthique, les droits humains et les nouvelles technologies s'est axée sur les questions actuelles dans le domaine des droits humains et du développement rapide des sciences et technologies.

279. Bélarus : la République du Bélarus est parvenue à un haut degré de développement humain et est largement en voie d'atteindre presque tous les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le pays est cependant confronté à un certain nombre de problèmes de développement. Le PNUAD s'attachera particulièrement à soutenir les efforts engagés par le gouvernement pour assurer une croissance économique continue et durable qui protège l'environnement en se fondant sur des économies d'énergie et contribue à améliorer le niveau de vie et la protection des groupes les plus vulnérables.

280. République de Moldova : L'impact de la crise économique et financière mondiale expose la République de Moldova au risque de voir son développement socioéconomique accuser des résultats négatifs, et fait craindre de plus en plus fortement un renversement de tendance, notamment pour ce qui concerne les OMD. Il est à signaler que l'UNESCO a joué un rôle clé en apportant une assistance spécialisée dans le cadre de l'harmonisation de la législation relative à l'éducation ainsi qu'en fournissant un appui technique aux forums internationaux sur l'éducation et la science, en vue de l'élaboration d'un nouveau Code de l'éducation.

Bureau de l'UNESCO à Venise

281. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, les domaines d'action prioritaires pour les pays d'Europe du Sud-est ont été élaborés et discutés avec les commissions nationales et autres institutions pertinentes. Les rapports/profils de pays ont été élaborés pour les pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Monténégro, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie. Ces rapports/profils de pays sont la base de la planification de nouvelles activités en coopération avec les États membres. À partir de ces profils de pays, les UCPD des pays relevant du PNUAD ont été publiés (Albanie) ou sont en préparation. Les antennes du Bureau de Venise ont été directement associées à la planification des actions : l'antenne établie à Sarajevo, ainsi que les antennes de projet récemment mises en place à Tirana, Ankara et Skopje, qui mettent principalement en œuvre les activités du Programme conjoint du F-OMD. Ces processus ont renforcé la coopération intersectorielle et interinstitutions. Le Bureau a également participé à l'examen à mi-parcours du PNUAD de l'Ukraine. Il est à noter

que le Bureau représente l'UNESCO au sein de l'équipe des directeurs régionaux pour l'Europe et la CEI et du mécanisme de coordination régionale.

282. En 2008-2009, le Bureau a opéré une évolution majeure de son approche, passant d'activités sectorielles autonomes de l'UNESCO à des activités relevant de plus en plus du programme du Bureau et liées aux processus de réforme du système des Nations Unies.

283. Albanie : En accord avec le gouvernement de l'Albanie, le Programme « Unité d'action des Nations Unies » pour l'Albanie, qui couvrait initialement la période 2007-2010, a été prolongé jusqu'à 2011. L'UNESCO a activement contribué à la finalisation et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication conjointe pour le Programme « Unité d'action des Nations Unies » et à l'élaboration des principes de travail et du cadre de responsabilisation de l'équipe de pays des Nations Unies. L'UNESCO est un acteur clé du Programme « Unité d'action des Nations Unies » en Albanie et est membre, par rotation, du Comité exécutif conjoint pour l'Unité d'action des Nations Unies. L'UNESCO participe aux groupes de travail techniques constitués au titre de l'Unité d'action des Nations Unies dans les domaines de la gouvernance, de la participation, du développement régional, des services de base et de l'environnement. L'UNESCO a également participé à la retraite de l'équipe de pays des Nations Unies qui a contribué au processus de planification du prochain Programme « Unité d'action des Nations Unies » pour les années 2012-2015.

284. En 2009, l'UNESCO a contribué à la mise en œuvre du Programme « Unité d'action des Nations Unies » dans les domaines de la culture, des sciences et de l'éducation. Les activités du Bureau de l'UNESCO à Venise ont notamment consisté à organiser deux réunions des groupes de travail consultatif et technique, qui ont donné lieu à l'élaboration et à l'adoption par le Parlement albanais de la Stratégie sectorielle pour les sciences, les technologies et l'innovation. Une version bilingue de la Stratégie en albanais et en anglais est en cours de publication. Deux sessions de formation destinées aux fonctionnaires du ministère de l'Éducation et de la science et de l'INSTAT, consacrées à la collecte de statistiques et d'indicateurs portant sur la science, la technologie et l'innovation (STI) ont été organisées. La première enquête sur les statistiques du secteur public en matière de STI a été élaborée et adressée à quelque 171 institutions publiques albanaises.

285. CLT a contribué au Programme « Unité d'action des Nations Unies » par l'intermédiaire de projets extrabudgétaires en cours consacrés au renforcement des capacités en vue de la préservation et de la restauration du patrimoine culturel, la restauration du centre historique de Gjirokastra et la sauvegarde de l'isopolyphonie albanaise. En 2009, le Centre national pour la restauration et la conservation des monuments de Tirana a remis son diplôme à sa première promotion de 20 experts formés à la préservation et à la restauration du patrimoine culturel. L'UNESCO, à la demande du gouvernement, a également entrepris de prévoir la transformation du Centre national en centre régional de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO. Les activités menées au titre du Programme conjoint du F-OMD « Culture et patrimoine pour le développement social et économique », partenariat entre le PNUD et l'UNESCO, ont également contribué aux objectifs de développement de l'Unité d'action des Nations Unies. Le Bureau a établi une antenne de projet culturel en Albanie pour la durée de la mise en œuvre du Programme conjoint du F-OMD au titre du volet thématique « Culture et développement ».

286. Bosnie-Herzégovine (BIH) : En 2008, le Directeur général de l'UNESCO a décidé de transformer le Bureau du Projet Culture à Sarajevo en antenne permanente du Bureau de l'UNESCO à Venise, facilitant ainsi la participation de l'Organisation au processus du BCP/PNUAD. L'UNESCO est membre à part entière de l'équipe de pays des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine depuis plusieurs années et est en outre installée à la Maison des Nations Unies à Sarajevo. L'UNESCO a été activement associée à l'élaboration du PNUAD pour 2010-2014, qui a été officiellement adopté par le Gouvernement en mars 2009. Les compétences essentielles de l'UNESCO ont été prises en compte pour les quatre piliers du PNUAD.

287. L'UNESCO participe directement à 3 projets conjoints pour un total de 2 167 184 dollars des États-Unis (F-OMD Culture et développement, F-OMD Environnement et projet conjoint UNESCO/PNUD financé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine) et indirectement à un quatrième (F-OMD Gouvernance économique).

288. L'ÉQUIPE DE PAYS DES NATIONS UNIES en Bosnie-Herzégovine soutient l'objectif du gouvernement de créer un « système démocratique fort et pluriethnique » au moyen du projet conjoint sur l'« Amélioration de la compréhension culturelle en Bosnie-Herzégovine », pour lequel un montant total de 8 millions de dollars des États-Unis a été approuvé, dont 1 790 300 dollars des États-Unis pour la composante relevant de l'UNESCO, soit 22,38 %. Le programme conjoint, formulé en partenariat avec le PNUD et l'UNICEF, vise à renforcer le dialogue transculturel en améliorant la politique et le cadre juridique en matière de culture, la compréhension transculturelle et la tolérance envers la diversité, et en renforçant les industries culturelles. La formulation du programme a assuré des liens solides avec les programmes existants, y compris ceux qui sont gérés par d'autres donateurs. Outre qu'elle a favorisé la coordination du programme, cette situation contribuera également à en assurer la durabilité.

289. Avec la FAO, le PNUD, le PNUE et les VNU, l'UNESCO contribuera au projet conjoint « Intégrer la gouvernance environnementale : le lien entre action locale et action nationale en Bosnie-Herzégovine » dans le cadre du programme sur l'environnement et le changement climatique. Le montant total approuvé pour ce programme conjoint s'élève à 5 499 863 dollars des États-Unis, dont 150 000 dollars des États-Unis pour la composante relevant de l'UNESCO, soit 3 %. Le programme conjoint a été conçu pour aborder et surmonter les obstacles importants qui s'opposent à une prestation efficace des services environnementaux et à la gestion au niveau local en Bosnie-Herzégovine. Cela suppose une approche à plusieurs niveaux, combinant un gouvernement local réactif, une meilleure exécution sur le plan local et la mise en place d'un processus national. Le projet a été signé officiellement en décembre 2009.

290. Enfin, l'UNESCO est associée à un programme conjoint consacré à la « Réconciliation communautaire par la réduction de la pauvreté », financé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. Le budget total de ce programme conjoint est de 2 286 269 dollars des États-Unis, dont 300 000 dollars des États-Unis pour la composante relevant de l'UNESCO. Ce projet, destiné à promouvoir la réconciliation des communautés, repose sur le principe qu'une approche participative et transparente de la création de revenus créera un lien de synergie qui incitera les municipalités à coopérer au développement des intérêts collectifs et à la mitigation des politiques « dures ». La coopération aidera les individus, les groupes et les communautés dans leur ensemble à surmonter leurs peurs, leurs hostilités et leurs idées fausses envers les personnes d'origine ethnique différente en renforçant les relations entre eux et en éliminant les stéréotypes ethno-nationalistes. La composante confiée à l'UNESCO est consacrée à la restauration du patrimoine culturel dans trois municipalités ciblées touchées par la guerre. Les monuments choisis pour être restaurés devraient améliorer le potentiel touristique de ces trois municipalités.

291. Monténégro : La candidature complète du pays au volet élargi du financement au titre de l'Unité d'action des Nations Unies dans le cadre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD a été soumise au Comité directeur des Nations Unies par le CR au Monténégro le 16 décembre 2009. On peut espérer que le gouvernement adoptera et signera le Programme intégré des Nations Unies d'ici à la fin de janvier 2010, car la réforme des Nations Unies au Monténégro devrait débuter en 2010, avec une période de transition durant laquelle les programmes existants ayant déjà fait l'objet d'un accord avec le gouvernement seront fusionnés dans la première phase d'un Programme et d'un cadre budgétaire de six ans relevant de l'« Unité d'action des Nations Unies » (2010-2015).

292. Les trois domaines de développement qui suivent ont été reconnus conjointement par les institutions des Nations Unies comme les plus cruciaux, en ce qu'ils répondent à la priorité nationale du développement consistant à réaliser les réformes globales nécessaires au plein

respect des normes internationales et européennes : inclusion sociale, bonne gouvernance et environnement. L'UNESCO contribue principalement au dernier de ces domaines.

293. Un atelier de formation sur le développement du tourisme durable sur des sites désignés par l'UNESCO a été organisé en mai 2009 pour développer et renforcer les capacités institutionnelles de la réserve de biosphère du bassin de la rivière Tara, posant les fondations d'une intensification des efforts de planification sur les sites désignés par l'UNESCO. D'autres activités sont en cours d'élaboration par le PNUD, notamment le projet de « Renforcement de la gouvernance territoriale du développement durable dans la région du Durmitor », qui étudie la perspective de création d'une aire protégée transfrontalière traversant la frontière entre le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine et englobant les deux parcs nationaux existants, situés de part et d'autre. Le Bureau a également été sollicité pour contribuer, en fournissant une expertise et un soutien en nature, aux projets actuellement financés par le PNUD et le GEF et destinés à « Catalyser la durabilité financière des zones protégées du Monténégro » et « Renforcer le système des zones protégées ». Ces projets sont considérés comme faisant partie de l'action de coopération internationale intitulée « Initiative de l'Arc dinarique »

294. Serbie : La Serbie est un pays en transition, qui se remet rapidement d'une décennie de crises. Elle a rejoint récemment le groupe des pays à revenu moyen. À l'heure actuelle, elle est un candidat potentiel à l'adhésion à l'UE. Le nouveau gouvernement, établi en juillet 2008, a défini un ambitieux agenda à moyen terme faisant de l'intégration à l'UE une priorité majeure.

295. L'UNESCO a participé activement à l'atelier d'élaboration du PNUAD organisé à Belgrade en juin 2008. Du fait de circonstances nouvelles, l'équipe de pays des Nations Unies a décidé de remettre à la fin de 2009 la finalisation du PNUAD. L'équipe de pays des Nations Unies, en étroite consultation avec le gouvernement serbe, la société civile et les autres parties prenantes, a identifié trois domaines stratégiques à prendre en compte dans le PNUAD (qu'il est proposé d'intituler « Stratégie de partenariat de pays des Nations Unies ») pour la période de 2011 à 2015 : (i) bonne gouvernance, (ii) développement durable et (iii) inclusion sociale et stabilité et coopération régionales. Le Bureau de l'UNESCO à Venise, en consultation avec le Siège et la Commission nationale serbe pour l'UNESCO, a élaboré un projet de document de travail qui constitue la base du Document de l'UNESCO relatif à la programmation par pays (UCPD) pour la Serbie. Ce projet de document, qui doit être finalisé en 2010, a régulièrement contribué à l'élaboration des documents stratégiques de l'équipe de pays des Nations Unies.

296. Le Bureau de l'UNESCO à Venise a contribué à l'identification des principales activités devant être mises en œuvre dans le cadre du programme conjoint du F-OMD sur « Le tourisme durable au service du développement rural », en relation avec les sites désignés par l'UNESCO figurant dans les zones sélectionnées par la composante du projet qui doit être mise en œuvre par l'OMT (tourisme lié aux sites du patrimoine mondial et aux réserves de biosphère).

297. Ex-République yougoslave de Macédoine : Depuis son indépendance en 1991, l'ex-République yougoslave de Macédoine a sensiblement progressé sur la voie de la démocratie ainsi que dans sa transition vers une économie de marché fonctionnelle. La réalisation d'un développement équitable et durable continue toutefois de poser problème. Le pays se remet encore des répercussions économiques, politiques et sociales d'une transition prolongée. L'adhésion à l'Union européenne (UE) est le principal objectif du pays et le moyen le plus sûr de parvenir à un développement humain accéléré. Le plan d'adhésion à l'UE agit également comme un catalyseur social et bénéficie du large soutien de l'ensemble de la population, au-delà des clivages ethniques et politiques.

298. L'ambition du pays de devenir membre de l'UE a engendré une forte dynamique en faveur d'une réforme politique, économique et sociale, laquelle est renforcée par l'engagement de respecter la Déclaration du Millénaire et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cet égard, la promotion d'un développement équitable et inclusif fondé sur les droits de l'homme sert de cadre au futur plan national de développement. Pour appliquer ce

plan, le gouvernement a élaboré un programme ambitieux visant à soutenir la croissance économique, à améliorer les conditions de vie de tous les citoyens, à créer des emplois, à combattre la corruption, à multiplier les possibilités en matière d'éducation, à développer la démocratie et à améliorer les relations interethniques.

299. En 2008 a débuté le processus de déploiement du PNUAD pour 2010-2014. Ce processus s'est poursuivi en 2009 pour parvenir à la finalisation des apports des membres de l'équipe de pays des Nations Unies au début de 2010. Les principales compétences de l'UNESCO ont été intégrées dans l'ensemble des trois piliers de programme du PNUAD: (i) Inclusion sociale, (ii) Gouvernance locale et développement territorial, et (iii) Protection de l'environnement.

300. La coopération du Bureau de l'UNESCO à Venise avec l'équipe de pays des Nations Unies a été renforcée en 2009 par l'élaboration du programme conjoint du F-OMD sur le « Renforcement du dialogue et de la collaboration communautaires interethniques en ex-République yougoslave de Macédoine », relevant du volet thématique « Prévention des conflits et consolidation de la paix ». Le montant total requis pour ce projet conjoint était de 4 millions de dollars des États-Unis, sur lesquels l'UNESCO a reçu 926 000 dollars des États-Unis. Les trois principaux produits escomptés du programme sont : le renforcement des systèmes et des capacités nationaux de transformation des conflits au niveau local, le renforcement de la capacité du système éducatif national à gérer la diversité ethnique et culturelle et la promotion de la sensibilité interculturelle et de la conscience civique. Afin de commencer à mettre en œuvre le projet du F-OMD, une antenne de projet du Bureau de l'UNESCO à Venise a été établie à Skopje et un administrateur national (NPO) a été recruté. La cérémonie officielle de lancement du programme conjoint aura lieu les 11 et 12 février 2010 à Skopje, en présence de M. Nikola Gruevski, Premier ministre, de Mme Sophie de Caen, Directrice du Fonds pour la réalisation des OMD et des responsables des institutions des Nations Unies participant au programme conjoint.

301. Turquie : La Turquie se classe parmi les pays à revenu intermédiaire et a été désignée comme pays pilote pour la simplification du processus du PNUAD. En 2009, le Bureau a participé à la préparation du PNUAD en Turquie, qui est la version pilote d'une nouvelle génération de PNUAD pour les pays à revenu intermédiaire. Lors de sa réunion de septembre 2009, l'équipe de pays des Nations Unies a suggéré de renommer le PNUAD et de l'intituler « Document stratégique des Nations Unies pour la coopération au développement », ce qui reflète également la nouvelle stratégie de l'UNESCO à l'égard des pays à revenu intermédiaire.

302. L'UNESCO est une institution partenaire du programme conjoint des Nations Unies « Alliances pour un tourisme culturel en Anatolie orientale », financé par le F-OMD au titre du volet « Culture et développement » et associant l'UNICEF, l'OMT et le PNUD. Conformément à la décision du Directeur général de renforcer temporairement la présence et les capacités du personnel de l'Organisation par l'établissement d'une antenne du projet Culture chargée d'assurer la bonne exécution des projets approuvés dans les pays où l'UNESCO est une institution non résidente, le Bureau a recruté un administrateur national (ALD/NOA) et conclu un accord avec le PNUD Turquie en vue d'installer l'antenne dans la Maison des Nations Unies, à Ankara.

303. Le programme conjoint devrait produire un modèle de gouvernance participative pour l'orientation stratégique, la hiérarchisation et la coordination de la protection du patrimoine culturel et de la mise en place d'un tourisme culturel dans les régions peu développées de Turquie en général, et entraîner une hausse des revenus de la population, en particulier de celle de Kars, où il sera mis en œuvre. À ce titre, il contribuera à la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le développement au niveau local en s'employant à réduire les écarts de développement entre les différentes régions de Turquie. Le programme conjoint repose sur les enseignements tirés d'activités de programmation antérieures menées en Turquie et s'appuie sur l'appropriation et la coordination au niveau national en tant que stratégies orientant la mise en œuvre.

304. Les fonctions et activités de l'UNESCO dans le cadre du programme conjoint sont principalement axées sur le renforcement des capacités des parties concernées dans la zone visée en matière d'identification, de préservation et de gestion du patrimoine culturel, sous ses diverses formes d'expression (tant matérielles qu'immatérielles). La contribution de l'UNESCO constitue donc la base même sur laquelle seront élaborées les activités des autres institutions.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Cent quatre-vingt-quatrième session

184 EX/4
Add. Corr.

PARIS, le 26 juillet 2010
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

ADDENDUM

CORRIGENDUM

Apporter les modifications suivantes au document 184 EX/4 Addendum :

Paragraphe 214 : supprimer les mots « Malgré les contraintes politiques » et lire la dernière phrase comme suit :

« Les programmes de l'UNESCO y sont bien accueillis et mis en œuvre sans heurts et avec de bons résultats. »

Paragraphe 218 : lire le paragraphe comme suit :

« Des retards sont survenus dans l'élaboration d'un programme de pays commun des Nations Unies. »